

forum 3

BÒDLANMÈ

ACTES

Matinik
6 au 8 Juin 2013
Palais des Congrès de Madiana

BÒDLANMÈ, une zone de croissance durable ?



Sous la présidence d'honneur de Jean-François RAPIN,
Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral







forum 3

BÒDLANMÈ

Matinik
6 au 8 Juin 2013
Palais des Congrès de Madiana

En proposant sa troisième édition, le forum BÒDLANMÈ s'impose comme le rendez-vous incontournable de tous ceux qui pensent que notre littoral, ce bien précieux, doit être pensé, utilisé et géré différemment.

Du 6 au 8 juin 2013 au Palais des Congrès de Madiana en Martinique, le Forum BÒDLANMÈ 3 a réuni plus de 50 intervenants d'horizons différents et près de 400 participants.

Notre objectif cette fois visait à sensibiliser le jeune public ; c'est chose faite. En effet, le Village Expo du forum a accueilli 450 scolaires et accompagnateurs. En outre, 17 classes ou groupes d'élèves de primaire ou de collège ont participé, de façon très active, au jeu-concours « Regards d'enfants sur la préservation de notre biodiversité », proposant des œuvres d'une grande créativité.

Comme vous le constaterez, le thème choisi par le Comité de pilotage du forum BODLANMÈ 3 « Bòdlanmè, une zone de croissance durable ? », est abordé sous un angle délibérément économique. En effet, il s'agissait de démontrer que la préservation de notre littoral peut être source de développement économique et social. Encore une fois, le forum BÒDLANMÈ nous conforte dans cette idée que c'est par l'échange d'expériences et de savoirs, par le dialogue et le partage des connaissances que nous arriverons à faire évoluer la perception de notre relation avec notre environnement en général et avec notre littoral en particulier. Bonne lecture à tous.

Ralph MONPLAISIR
Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique
d'octobre 2008 à Mars 2014





SOMMAIRE

Introduction.....	11
<i>Pascal SAFFACHE, Animateur du Forum Bòdlanmè 3, Université des Antilles et de la Guyane.....</i>	<i>13</i>
<i>Émile GONIER, Adjoint au Maire de Schœlcher.....</i>	<i>13</i>
<i>Ralph MONPLAISIR, Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique.....</i>	<i>14</i>
<i>Marie-Lucie BRESLAU, Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe.....</i>	<i>15</i>
<i>Jean-François RAPIN, Président d'honneur, Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral.....</i>	<i>17</i>
<i>Daniel CHOMET, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement - Conseil régional de la Martinique.....</i>	<i>18</i>
<i>Laurent PRÉVOST, Préfet de région.....</i>	<i>20</i>
La crise, une crise environnementale ?.....	24
☞☞☞ Mer et littoral, quel lien entre Économie et Écologie ?.....	26
<i>Gilles BOEUF, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN</i>	
☞☞☞ Comment un environnement dégradé altère l'économie locale et comment la crise économique dégrade l'environnement ?	32
<i>Marcel CLODION, Consultant international</i>	
L'environnement, des solutions à la crise ?.....	36
☞☞☞ Économie insulaire et développement durable.....	38
<i>Jérôme BIGNON, Président de la Commission Environnement de l'ANEL, Président RAMSAR France</i>	
☞☞☞ Notre littoral, une solution à la crise ?.....	42
<i>Alain MIOSSEC, Professeur émérite des Universités, Recteur d'Académie honoraire</i>	
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC	45
La place de l'environnement dans le développement durable	48
<i>Jean-François RAPIN, Président d'honneur, Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral</i>	<i>50</i>
☞☞☞ Le Centre européen de compétences en biomimétisme à Senlis.....	54
<i>Francis PRUCHE, Adjoint au Maire de Senlis chargé du développement économique</i>	<i>54</i>
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC	59
Résultats du jeux-concours	61
[En images] Visite du Village-expo par les écoliers et collégiens	65
L'environnement littoral et marin au cœur du développement de nos territoires	70
<i>Dominique GODEFROY, Directeur de Centre Manche mer du Nord IFREMER</i>	<i>72</i>
☞☞☞ Les pratiques du centre de recherche cubain BIOECO pour développer une agriculture durable.....	75
<i>Claudio Javier CARRACEDO GONZALEZ & David Maceira FILGUEIRA, Centre de recherche BIOECO à Cuba</i>	
<i>Traduction assurée par Zuléma GONZALEZ</i>	
☞☞☞ Projet La Désirade.....	76
<i>Harry ARNOUX, Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe</i>	
☞☞☞ Projets intertropicaux	79
<i>Hervé BOUGAULT, Directeur de l'Agence Française de Développement - Martinique</i>	

TABLE RONDE 1 : Concilier économie et environnement	83
<i>Pascal SAFFACHE, Animateur</i>	
<i>Jeanne DEFOI, Directrice de l'Office de l'Eau - Martinique</i>	
<i>Éric LEGRIGEOIS, Directeur DEAL Martinique</i>	
<i>Joachim BOUQUETY, Maire de Grand Rivière, Représentant Outre-mer au Conseil National du Littoral</i>	
<i>Eugène LARCHER, Maire des Anses d'Arlet, Président de l'Espace Sud</i>	
<i>Henri LOUIS-RÉGIS, Président de l'ASSAUPAMAR</i>	
<i>Damien DEVAULT, Responsable du Pôle « Pollutions » du groupe de recherches Biosphères</i>	
<i>Université des Antilles et de la Guyane</i>	
<i>Yves HENOCQUE, Conseiller principal Politique maritime et gouvernance IFREMER (LITTOCÉAN)</i>	
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC.....	91
INTERMÈDE.....	98
 Présentation d'exemples de valorisation	99
 Protection et aménagement de l'îlet Sainte Marie	99
<i>Vincent CHÉRY, Directeur de l'Office National des Forêts - Martinique</i>	
 L'épuration des eaux par les végétaux en Martinique	101
<i>Sophia LETRAIT, Chargée d'affaires COTRAM ASSAINISSEMENT</i>	
[En images] Consolidation des vestiges de l'habitation Fond Moulin	
sur la commune de Grand Rivière en Martinique	104
<i>Conservatoire du Littoral de la Martinique</i>	
Synthèse des travaux de la première journée	106
<i>Jean-François RAPIN, Président d'honneur</i>	
Vendredi 7 juin 2013	
TABLE RONDE 2 : Mer et littoral, quelles filières professionnelles d'avenir ?.....	108
<i>Pascal SAFFACHE, Animateur</i>	
<i>Philippe ARDON, Chef de service en charge de l'activité OSEO, Agence Française de Développement Martinique</i>	
<i>Pascal BACH, Institut de Recherche pour le Développement - IRD</i>	
<i>Jean-Claude FALGUIÈRE, Chercheur IFREMER</i>	
<i>François TOURNIER, Pêcheur Armateur</i>	
<i>Nicolas DIAZ, Secrétaire général du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guadeloupe</i>	
<i>Yann-Hervé De ROECK, Directeur France Énergies Marines</i>	
<i>Gilles BOEUF, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN</i>	
<i>Olivier MARIE-REINE, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique</i>	
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC.....	125
Autour du projet.....	132
 Bòdlanmè entre contraintes juridiques et enjeux de développement	134
<i>Louis BOUTRIN, Docteur en droit</i>	
 Les outils de financement fonds publics et prêts bancaires.....	137
<i>Jean-Marc EDOUARD, Conseiller COFINCA</i>	

TABLE RONDE 3 : Du projet à la réalisation138
Sophia LETRAIT, Chargée d'affaires COTRAM ASSAINISSEMENT
Pascal SAFFACHE, Animateur
Dolor RAVI, Direction de l'accompagnement des entreprises à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
Francis PRUCHE, Adjoint au Maire de Senlis chargé du développement économique
André BIRMINGHAM, Directeur du développement du Crédit Maritime Mutuel Outre mer
Alain MARAGNES, Directeur adjoint Direction de la Mer
Philippe ARDON, Chef de service en charge de l'activité OSEO - Agence Française de Développement Martinique
Camille CHAUVET, Président de la Commission Évaluation du SAR du Conseil régional de la Martinique - CESAR
Jean-Louis VERNIER, Directeur adjoint de la DEAL Martinique

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC.....146

TABLE RONDE 4 : Quel tourisme pour notre territoire ?154

Pascal SAFFACHE, Animateur
Nadia LOURY, Directrice ÉMERGENCES
Patrick DUCHEL, Manager du Réseau TAK TAK Martinique
Benoît BERARD, Enseignant Chercheur de l'Université des Antilles et de la Guyane
Patrick NAUDIN, Sous préfet du Marin
Philippe JALTA, Directeur du développement au Comité Martiniquais du Tourisme
Aurore JORIS, Chargée de mission Littoral, plaisance, croisière ATOUT FRANCE
Gérard RUIZ, Président de la Commission Coopération de l'ANEL
Marcellin NADEAU, Maire du Prêcheur, conseiller général

ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC.....163

🌊 Actions de valorisation de territoires, quelques exemples171

Stratégie environnementale de la Ville du Lamentin
Cuba-Martinique : même diversité du vivant mais diversité des pratiques172
Christina JOSEPH-MONROSE, Présidente de la Commission Coopération de la Ville du Lamentin

Protéger et valoriser la baie de Fort de France

Programme d'actions du Contrat de la Baie de Fort de France174
Émile GONIER, Élu membre du Comité de la Baie de Fort de France piloté par la CACEM174
Stéphane JÉRÉMIE, Animateur du Contrat de la Baie de Fort de France piloté par la CACEM176
Jérôme BIGNON, Président de la Commission Environnement de l'ANEL, Président RAMSAR France178

🌊 Un outil d'aide à la gestion environnementale des communes178

Axel VILLARD-MAUREL, Responsable Environnement de la Mairie de Case Pilote180

Conclusions • Recommandations • Clôture du forum183

Gilles BOEUF, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN184
Ralph MONPLAISIR, Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique186

Samedi 8 juin 2013

[En images] Visite du Prêcheur188

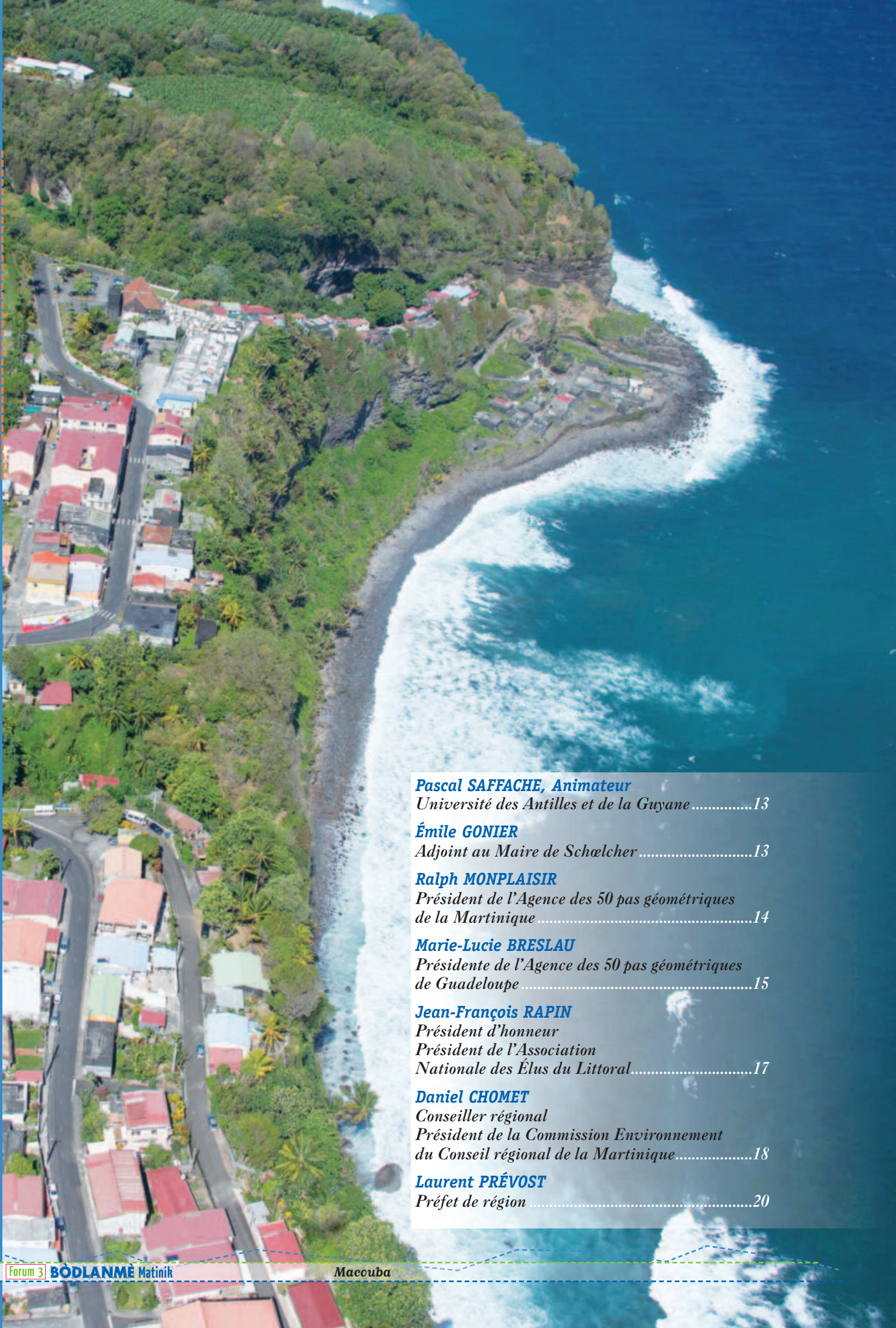
Annexe

Intervenants192
Lexique193





Introduction



Pascal SAFFACHE, Animateur
Université des Antilles et de la Guyane13

Émile GONIER
Adjoint au Maire de Schœlcher13

Ralph MONPLAISIR
*Président de l'Agence des 50 pas géométriques
de la Martinique*14

Marie-Lucie BRESLAU
*Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques
de Guadeloupe*15

Jean-François RAPIN
*Président d'honneur
Président de l'Association
Nationale des Élus du Littoral*17

Daniel CHOMET
*Conseiller régional
Président de la Commission Environnement
du Conseil régional de la Martinique*18

Laurent PRÉVOST
Préfet de région20



Pascal SAFFACHE
Université des Antilles
et de la Guyane



Émile GONIER
Adjoint au Maire de Schœlcher

Bonjour à toutes et tous, bienvenue au troisième Forum BÔDLANMÈ, forum qui s'inscrit désormais comme un rendez-vous véritablement incontournable. Nous sommes réunis pour deux jours de réflexion et de débat sur la thématique suivante :

« Bòdlanmè, une zone de croissance durable ? »

C'est une question à laquelle il faudra répondre au terme de cette rencontre. Cette année, l'objectif vous l'aurez compris, c'est de voir s'il existe un lien entre environnement et développement ou entre développement et environnement, voir comment il est possible de lier ces deux concepts.

Ce forum s'articule autour de communications, de tables rondes, de projections de films. En outre, un village expo vous accueille en salle 9 du palais des congrès. Nous assisterons, par ailleurs, à la remise de prix, à des élèves de primaire et de collège, suite au concours « Regards d'enfants sur la préservation de la biodiversité en Martinique ».

Pour clore ce propos introductif, je voudrais apporter deux précisions. La première, c'est qu'aux côtés des intervenants venus de l'hexagone, il faut noter la présence d'une délégation guadeloupéenne et d'une délégation cubaine du centre BIOÉCO ; nous souhaitons saluer tous les intervenants qui ont accepté d'effectuer le déplacement. En second point, je vous informe que nos travaux seront filmés et mis en ligne, dans le cadre de la bibliothèque numérique MANIOC de l'Université des Antilles et de la Guyane.

Je cède la parole au représentant du premier magistrat de la commune qui nous accueille, Émile GONIER, adjoint au Maire de Schœlcher. ■■■■

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Association des Maires,
Monsieur le Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral,
Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques,
Mesdames, Messieurs les Élus,
Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue dans notre commune de Schœlcher, au nom du Maire, Luc CLÉMENTÉ, qui m'a chargé de l'excuser, car retenu par d'autres obligations de dernière minute.

Adjoint à ses côtés, au sein du Conseil municipal de Schœlcher, c'est tout naturellement, mais également avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, que je le représente ainsi que la Ville de Schœlcher à l'occasion de cette troisième édition du forum BÔDLANMÈ.

Notre préoccupation à tous, sur ces questions touchant au littoral, nous amène à renouveler nos approches et nos thématiques chaque année. Mais s'il est un socle fondateur sur lequel nous reposons, c'est bien celui de l'expression BÔDLANMÈ. Plus qu'une traduction littérale de « littoral », c'est véritablement l'expression enracinée dans notre rapport antillais au littoral. C'est à partir des données physiques et affectives du BÔDLANMÈ que nous entrons en contact avec tous les littoraux du monde et tous les problèmes qu'ils suscitent. Nous, Martiniquais, îliens, nous sommes comme cette algue chère à CÉSAIRE, dans son « moi, laminaire », cette algue qui s'accroche à son rocher, tout en recevant tous les courants marins du monde. C'est une posture commune à tout notre peuple, fortement enraciné à notre Martinique et ouvert à tout vent. Nos amis de France, de Guadeloupe, de Cuba, du Prêcheur, du Marin... parlent bien un même langage à partir de toutes les sortes de littoraux.

Mesdames et messieurs les organisateurs, vous avez eu la bonne idée de nous réunir à partir de ce matin, autour d'une question ouverte, sous forme interrogative : BÔDLANMÈ, une zone de croissance durable ? Il est fort à parier que nous multiplierons les questions ; nous sommes là pour cela. Ce qui est durable est d'abord une chose pensée, réfléchie ; cela s'inscrit dans une durée, cela se questionne, se prévoit, pour mieux se gouverner.

Vous avez prévu des tables rondes avec des personnes impliquées, ceci en termes de formation et de mission dévouée au littoral. En effet, nous souhaitons tous que

nos questionnements ne soient pas à la merci des courants comme une bouteille à la mer, mais largement diffusés, en termes de communication, car le littoral, c'est notre affaire à tous. Au niveau municipal, à Schœlcher, notre double label de station voile et de ville balnéaire nous dicte des obligations fortes en la matière. Nous avons depuis longtemps, et c'est ce qui justifie nos deux labels, entrepris de mettre notre littoral en valeur par des actions d'aménagement et de sensibilisation.

De surcroît, nous sommes actuellement à mutualiser nos moyens avec, notamment, d'autres villes station voile. Mais il nous reste désormais à convaincre l'intérieur des terres, car l'intérieur des terres, a fortiori dans une île, est également concerné par la mer. Le contrat de baie de la baie de Fort de France, contrat auquel Schœlcher apporte sa pleine contribution, l'a bien intégré en impliquant pas moins de 14 communes.

Le BÔDLANMÈ est très présent dans notre imaginaire. Ce chantier, auquel vous nous appelez ce matin, nous invite ensemble à puiser, dans cette puissance culturelle de notre BÔDLANMÈ, l'énergie nécessaire pour en faire un élément majeur de la croissance que nous sommes en droit d'espérer pour notre Martinique.

Bon travail à tous. Merci. 

Émile GONIER

Adjoint au Maire de Schœlcher



Ralph MONPLAISIR

Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

Monsieur le Préfet,
Mon cher ami Jean-François RAPIN, Maire de Merlimont, Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral, Conseiller général, qui nous fait l'honneur et l'amitié d'être le Président d'honneur de ce troisième forum BÔDLANMÈ, qui s'est déplacé pour montrer l'importance qu'il attache aux territoires et aux départements d'Outre-mer, Madame la Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe,
 Mesdames et Messieurs les Élus,
 Mesdames et Messieurs les représentants, directeurs des services de l'État,
 Mes chers collègues, Maires et Adjointes,
 Mesdames et Messieurs.
 C'est toujours un plaisir de vous accueillir à l'occasion de ce forum qui veut être un moment d'échange, de partage, mais surtout de prise de conscience de l'importance de notre bord de mer dans la vie de notre société martiniquaise.



Au vu du succès de nos précédents forums, le Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques a jugé utile de poursuivre son implication dans la sensibilisation de nos concitoyens.

Le premier forum a eu pour objectif de tenter de vous convaincre de la nécessité de protéger notre littoral. Le second souhaitait montrer la place de la connaissance pour mieux agir, mieux protéger, et surtout mieux adapter notre gouvernance dans la gestion de cet espace littoral.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise économique, de crise sociale, quand une partie de notre population souffre, parler du développement durable uniquement dans une vision de protection de la faune et de la flore n'est pas très moteur, notamment, pour le politique que je suis. Ce concept de développement durable est souvent défini de la façon suivante : comment se développer sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ? Ce qu'on pourrait, de façon raccourcie, traduire par : comment se développer en préservant notre environnement ? Notre objectif n'est pas de disserter sur ce concept, d'autres plus compétents l'ont déjà fait. Mais après réflexion, il nous est apparu utile d'examiner cette question de développement durable sous un autre angle : comment la préservation de notre littoral peut être source de développement économique et social ? Tout l'enjeu de ce 3^e forum réside dans la modification de la perception de notre relation avec notre environnement ; c'est la mission que nous avons confiée à tous nos intervenants qui ont accepté notre invitation et que je remercie de leur présence.

Conjuguer développement économique et protection durable, être innovant, rechercher de nouveaux axes de développement économique, de créations d'emplois à partir des exemples qui vous seront présentés, faire de notre île un leader dans le domaine de la bio économie, telles sont nos ambitions.

Je suis certain que le programme préparé par notre comité de pilotage retiendra votre attention. Je remercie de ce fait, la DEAL, la Direction de la Mer, l'ONF, le Conseil régional, le Parc Naturel Régional, l'UAG, l'ODE, le Conservatoire du littoral, l'IFREMER, le Comité Régional des Pêches, l'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement, le Carbet des sciences, FLEURDO, Impact Mer, pour leur contribution dans la préparation de ces journées.

Merci à nos intervenants et à notre animateur pour leur implication. Ce forum doit être un véritable moment d'échanges aussi fort que nos expériences passées. Nous vous proposons un travail autour de tables rondes ; c'est donc avec la participation de tous que ce forum pourra atteindre son but. Je vous souhaite un bon travail collectif ; que ces journées nous permettent de voir un avenir meilleur pour nos territoires.

Merci Mesdames et Messieurs. ■■■■



Marie-Lucie BRESLAU

Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président d'honneur, Président de l'ANEL,
Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques, cher collègue Ralph MONPLAISIR,
Monsieur le Président de l'Association des Maires,
Monsieur le représentant du Maire de Schœlcher,
Mesdames et Messieurs les Élus, chers collègues,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

En tant que Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe, je souhaite d'abord remercier de leur aimable invitation les organisateurs de cette rencontre, et en particulier mon collègue et homologue Ralph MONPLAISIR, Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique.

Pour rester dans les images du « géométrique », voire du « mathématique », Ralph MONPLAISIR et moi-même savons tous les deux que si la mesure arithmétique des 50 pas géométriques est identique dans nos deux îles, en revanche, leur gestion n'est pas homothétique. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas identiques que nous ne sommes pas raccordables, c'est-à-dire, confrontés à des problématiques similaires.

Nous venons de mener une action concernant la durée de vie des agences ; nous avons rencontré Monsieur le Ministre des outre-mer qui a répondu favorablement à notre intervention. Il y a quelque temps, nous étions en audition au Sénat.

Parmi ces problématiques communes, figure, bien entendu, l'ensemble des thèmes qui vont être abordés au cours de ces deux jours. Je ne vais pas tous les citer, mais je note la préoccupation sur l'environnement, l'activité économique, le tourisme, la formation pour ne citer que ceux-là. Cet ensemble et ses corollaires constituent le cœur de l'aménagement du territoire pris dans sa globalité. Mais l'aménagement du territoire prend comme un acquis l'existence d'un territoire à aménager. Le littoral présente la particularité d'être un facteur de mise en cause de cette évidence. Sur cette portion, où le solide communique avec le liquide, le déménagement peut être le point de départ de l'aménagement. Je m'explique. Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que nos régions sont soumises à un ensemble assez complet d'aléas naturels qui génèrent des risques pour les résidents de nos latitudes. L'impact de ces phénomènes est suffisamment puissant sur cette intersection de la terre

et de la mer pour que leurs conséquences fassent l'objet d'études particulières, débouchant sur des mesures de gestion immédiates et surtout d'anticipation. Prenons un exemple concret ; à quoi servirait-il de s'interroger gravement sur la nature des hébergements nécessaires au tourisme, si la décision devait déboucher sur la construction de complexes hôteliers, qui, au bout de trente ans, délai des retours sur investissement, se trouveraient en situation de submersion.

Autre exemple, quel intérêt pour l'État ou pour les communes de céder à des particuliers, sans titre de propriété, des parcelles appartenant aux 50 pas géométriques, dont on est certain qu'elles vont en partie ou en totalité disparaître.

Mon intention, ce jour, consiste à attirer votre attention sur cette stratégie de gestion intégrée du trait de côte qui pour nous, îliens, dans des territoires restreints, constitue un enjeu fondamental. En s'appuyant sur la volonté nationale, manifestée par les autorités gouvernementales, de s'impliquer et d'impliquer les collectivités territoriales dans cette gestion prospective de la frange côtière, j'ai demandé aux services de l'agence des 50 pas géométriques d'accompagner fortement le déroulement d'une expérimentation sur le territoire d'une communauté d'agglomération. Il se trouve qu'il s'agit de celui de la communauté d'agglomération du Nord Basse Terre. Pourquoi ? Tout simplement en raison du fait que la portion de littoral concernée relève des 50 pas géométriques, qu'elle

est fortement et anciennement urbanisée et enfin, qu'elle est soumise à une combinaison de risques naturels. Quel est l'objectif de cette expérimentation ? D'abord comprendre, puis, à la suite d'étapes nombreuses dont je vous ferai grâce, agir, et en fin de course, mettre à la disposition de tous en Guadeloupe comme en Martinique ou dans la Caraïbe, un référentiel de gestion de ce type de situation. Ainsi annoncées, les choses ont l'air simples. Mais elles ne le sont pas. Quelques difficultés illustratives : comment et où relocaliser les activités économiques et les personnes en situation de risques dangereux menaçant la vie ? Comment convaincre les populations des dangers et obtenir leur adhésion ? Que faire avec et comment gérer les espaces qui pourraient progressivement se libérer ? Comment obtenir et comment planifier le financement des opérations ? Je n'ai actuellement pas de réponse à vous offrir ; mon ami Ralph MONPLAISIR non plus. Nous sommes des îles, nous devons vivre avec nos risques. Nous sommes un point dans la mer et même si nous sommes dans la montagne, nous avons des risques sismiques, des risques naturels et nous devons vivre avec. Je pense, cependant, que le déroulement de nos travaux ne pourra faire l'impasse de la toile de fond que je viens d'esquisser. Tous les acteurs sont concernés et le périmètre de ce chantier n'est pas limité. Il peut aussi bien s'agir de schéma de développement économique, d'élaboration de documents locaux d'urbanisme, d'innovations en matière de génie écologique ou de prospective environnementale. Je ne voudrais pas décourager qui que ce soit devant l'apparente immensité de la tâche, bien au contraire. Je crois que la prise à bras le corps de ce chantier qui nous incombe est une chance et un honneur, car, qui peut mieux que nous, en Guadeloupe, comme en Martinique, comprendre ce que signifie ne pas avoir de recul spatial. Qui peut mieux que nous pour proposer des solutions dont d'autres pourront d'ailleurs s'inspirer. La tenue de ce colloque, au sujet duquel je présente de nouveau mes félicitations à ses organisateurs, est l'occasion de sensibiliser les acteurs présents à la problématique que j'ai évoquée, et par delà, à attirer l'attention du grand public sur notre propre devenir. Puisqu'il est question de devenir, je voudrais conclure mon propos en tant que Maire et en tant que femme. En tant que Maire, comme mes collègues élus, je suis attentive au devenir de mes concitoyens, car leur devenir est aussi notre avenir. En tant que femme et surtout en tant que mère de famille, je voudrais que vous fassiez vôtre, comme je la fais mienne, cette pensée de Georges BERNANOS : « on ne subit pas l'avenir, on le fait ».

Bon travail. ■■■■

Marie-Lucie BRESLAU

Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe





Jean-François RAPIN
Président d'honneur
Président de l'Association
Nationale des Élus du Littoral

Monsieur le Préfet,
Madame la Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe,
Mesdames et Messieurs les directeurs d'administration, présidents d'association,
Mesdames et Messieurs.

Vous me permettrez de m'attarder quelques secondes sur Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, cher Ralph MONPLAISIR, cher ami. Merci d'avoir souhaité que je puisse prendre la présidence d'honneur de cette grande manifestation BÔDLANMÈ, dont c'est la troisième édition aujourd'hui. Je rappelle, avec émotion, que le premier président d'honneur avait été Yvon BONNOT. Alors Président de l'ANEL, c'est lui qui avait inauguré ce BÔDLANMÈ en 2008. Cher Ralph, tu as souhaité qu'en tant que nouveau Président de l'ANEL, je puisse présider cette manifestation. J'en suis très heureux, très honoré, mais aussi très intéressé, car comme les élus antillais le savent, je suis très attaché à l'Outre-mer. Mon premier déplacement, en tant que Président, a été effectué à la Réunion parce qu'il y avait une demande forte de la part des élus réunionnais. Je suis déjà venu aux Antilles en tant que touriste, j'y suis venu également en tant que membre du Conseil d'Administration de l'ANEL. J'ai pour témoin Monsieur le Préfet, alors secrétaire général de la Préfecture qui avait accueilli, il y a huit ans, notre délégation qui comptait le Président BONNOT ainsi qu'une personne devenue depuis ministre, Frédéric CUVILLIER.

Je suis très attaché à vos îles, en tant que Président de l'ANEL, pour plusieurs raisons. La première est celle de l'attachement réciproque, car je vous sais très attaché à l'ANEL, vous êtes très souvent présents, les uns et les autres. Vous faites le déplacement plus souvent que nous ne le faisons et je vous en remercie. C'est aussi à la fois le rendu de votre présence fréquente mais aussi tout l'intérêt que nous portons à vos îles. En effet, comment la France et les élus français pourraient-ils ignorer ces territoires qui représentent 92 % de notre espace maritime, grâce auquel nous sommes la deuxième puissance maritime géographique du monde ? Vous êtes aussi des Européens et l'Europe devrait plus souvent penser à cela, pas seulement dans les aides apportées, mais dans la reconnaissance que nous vous devons quant à cette situation.

Quelques mots pour rappeler la position de l'ANEL aujourd'hui et le fait qu'elle soit présente aujourd'hui à vos côtés. Notre association a été créée en 1978 par Antoine RUFENACHT, bien connu en tant que Maire du Havre. Cette association avait pour vocation de regrouper les élus des communes, des intercommunalités, aujourd'hui, des départements, des régions pour parler de nos spécificités communales qui sont liées à la mer, à son attractivité mais aussi à sa complexité. Monsieur le Préfet, vous le savez, nous mettons en place dans nos communes, qu'elles soient de métropole ou d'Outre-mer, des documents d'urbanisme, des PLU, des stratégies de regroupement, comme les SCoT. Quelquefois, ces documents ne sont pas toujours adaptés à la spécificité maritime ; ils sont très bien adaptés à la terre, mais pas toujours à la mer. C'est donc pour cette raison, considérant que nous avons aussi nos propres responsabilités en mer, que nous demandons souvent, nous élus, à participer à tout ce qui s'organise autour de nos territoires et qui est propre à la mer. Je pense en particulier aux parcs marins, aux zones naturelles en mer, aux aires marines protégées. Je salue d'ailleurs la présence de Jérôme BIGNON, car il est le maître d'ouvrage de la mise en place des aires marines protégées en France. C'est donc une forte responsabilité pour nous, les gestionnaires, les habitants de tous ces territoires et en particulier les habitants de ces territoires d'Outre-mer. Car comme le rappelleront Alain MIOSSEC, Gilles BOEUF et d'autres éminents scientifiques qui participent à ce forum, c'est dans les territoires d'Outre-mer que nous avons la plus grande biodiversité. Cette biodiversité est riche, prometteuse et nous autorise aujourd'hui beaucoup d'espoir. Comme certains le savent, je suis médecin et je voudrais dire combien les médecins suivent avec attachement l'actualité liée à la biodiversité. C'est dans cette biodiversité très riche et dans ces territoires que nous trouverons peut-être la vie éternelle, pourquoi pas ! Mais en tout cas, des molécules capables de nous soigner, de nous guérir.

Je parlais, en amont, de l'héritage d'Yvon BONNOT et de son soutien aux élus d'Outre-mer. Ma décision est déjà tracée, et les membres du Conseil d'Administration, sur ces aspects, me suivent. Elle consiste à poursuivre cet engagement en effectuant mon premier déplacement à la Réunion et en suivant ici ces ateliers de terrain.

Je suis arrivé samedi pour me donner le temps de refaire le tour de l'île, de revisiter les communes que j'avais vues il y a une dizaine d'années, pour me rendre compte des évolutions, pour comprendre les problématiques. Je pense que c'est en procédant de cette façon que l'on peut s'imprégner, plus qu'en venant faire un discours, de vos réelles difficultés, de vos espoirs bien sûr, de la façon la meilleure dont nous pouvons vous aider.

Je pense également que l'organisation que nous avons mise en place à l'ANEL réserve toute sa part à l'Outre-mer. L'ANEL compte plusieurs vice présidents, un vice président par façade maritime. Plutôt que de désigner un vice-président

en charge de l'Outre-mer, nous avons souhaité qu'il y ait plusieurs vice-présidents d'Outre-mer. C'est ainsi qu'Eugène LARCHER est vice-président de la façade Atlantique et une élue de Mayotte a pris la vice présidence pour l'Océan Indien. C'est donc, là encore, une marque d'attachement fort de l'ANEL. Dans les entretiens réguliers que je peux avoir avec Frédéric CUVILLIER, il n'est pas rare que soit évoquée l'Outre-mer. Vous pourrez prendre connaissance, dans les dossiers qui vous ont été remis à l'accueil, des échanges, notamment par courrier, sur les spécificités souvent évoquées, comme la problématique de la chlordécone par exemple.

Je sais aussi que vous rencontrez des difficultés liées à l'urbanisme, au développement. Tout ceci est important à prendre en compte, non pas sous l'angle de la spécificité car bien sûr, on peut trouver des spécificités partout, sur tous les littoraux Outre-mer, mais je pense qu'il y a un regard particulier à porter sur les problématiques des îles.

J'aurai à intervenir plus tard sur différentes problématiques ; je le ferai, suite à ma visite incognito sur le territoire, avec plus de facilité parce que j'arriverai à vous parler de questions qui finalement nous sont communes, comme des questions d'urbanisme, mais aussi des questions sociales, des questions liées au logement, à la restructuration du logement en milieu littoral. Si chez vous, il y a de gros efforts à consentir sur ces aspects, c'est également le cas chez nous, dans l'hexagone.

Je souhaite rappeler que l'ANEL est très active et que la présence des élus antillais doit toujours être aussi forte dans notre association car vous savez que nous vous soutenons et que nous sommes présents à vos côtés. Je rappelle devant cette noble assemblée que les prochaines journées nationales d'études, qui, je le sais, suscitent un intérêt particulier de votre part, se dérouleront à Anglet près de Biarritz les 16, 17 et 18 octobre. Nous espérons vous y retrouver tous nombreux.

Merci à vous. ■■■■

Jean-François RAPIN
Président d'honneur
Président de l'Association Nationale
des Élus du Littoral



Daniel CHOMET
Conseiller régional
Président de la Commission
Environnement du Conseil
régional de la Martinique

Monsieur le Préfet,
Monsieur le représentant de l'Association des Maires,
Monsieur le Président de l'ANEL, merci de transmettre mes amitiés à votre prédécesseur qui était ici il y a quelques années,
Madame la Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe,
Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique,
Mesdames, Messieurs les Élus,
Mesdames, Messieurs.

C'est vraiment avec un immense plaisir que je reviens vers vous, sur ce troisième forum BÔDLANMÈ. Ce forum constitue un moment important durant lequel nous échangeons sur une problématique où toutes les stratégies, pour intégrer la complexité et la relation que nous avons avec notre territoire, se concentrent. Cette zone est, sans doute, l'un des lieux où notre relation entre notre culture et notre nature est la plus vraie.

C'est donc avec un véritable intérêt que je participerai à ces travaux et c'est avec une véritable attention que la Région Martinique et que le Président de région que je représente aujourd'hui s'impliqueront dans ces travaux, notamment dans les tables rondes d'aujourd'hui et de demain.

BÔDLANMÈ, une zone de croissance durable, une zone de croissance car notre littoral possède des atouts importants pour le développement : le développement des échanges, le développement du tourisme, des activités sportives et de loisirs, mais aussi le développement d'une croissance verte. La pression est donc énorme sur cet espace infime ; ses potentialités doivent être exploitées en bonne intelligence.

BÔDLANMÈ, une zone de croissance durable car nous devons parvenir à rendre compatible le développement de notre territoire tout en préservant les potentialités de celui de demain, et des générations futures.

Il est vrai qu'on théorise beaucoup sur le concept de développement durable ; pour ma part, j'en ai une définition extrêmement élémentaire. C'est d'abord une méthode, pas d'intégrisme, pas d'intégrisme vert, pas d'intégrisme d'entreprise, pas d'intégrisme social. C'est, sans doute, faire en sorte qu'il y ait une cohabitation de ces impératifs dans laquelle on doit intégrer une notion fondamentale :

c'est la dimension de la responsabilité générationnelle. De ce point de vue, il y a là un vrai défi pour notre génération à réussir ce qu'on pourrait appeler une révolution, voire une mutation profonde de nos modes de vie et de notre fonctionnement. Je fais partie de ceux qui considèrent que la Martinique, et sans doute la Guadeloupe, ne peuvent plus concevoir de développement sur une économie de transfert qui s'apparente davantage à une économie de comptoir, que nous devons de manière très originale développer des savoir faire totalement intégrés à la réalité de nos territoires. On parlait du génie génétique qui pourrait amener la solution à l'éternité, je ne le sais pas, nous ne le savez peut-être pas non plus, mais nous trouverons sans doute des solutions aux grands fléaux émergents. De ce point de vue, il nous appartient de faire en sorte que les rapports apaisés entre nos territoires et le continent s'établissent d'égal à égal et que nous en tirions, les uns et les autres, un véritable profit assumé. Dans ces conditions, puisqu'il faut parler aussi de pragmatisme, notre exigüité étant un facteur limitant, comment parler de durabilité avec des éléments si contraignants, une biodiversité si riche et si fragile à la fois. Ce triptyque résume assez bien la complexité de nos problématiques. C'est aussi dans la capacité à y répondre que nous nous inscrirons résolument dans le succès ou l'échec d'une génération. Je mesure là toute la responsabilité que je porte, que nous portons, car au delà des discours et des implications fortes de nos

collectivités, de nos élus, des associations, de toutes celles et ceux qui s'impliquent dans ces questions, il y a davantage à cultiver une grande synergie. Je crois que ce forum en est une parfaite expression où des nuances, des différences et parfois de franches oppositions s'expriment et c'est de cela que naîtront la précision et la justesse des solutions pour notre territoire de demain. Des expériences seront mutualisées. Je pense qu'il est important de souligner les efforts qui sont fournis par l'ensemble des partenaires pour enrichir la matière sur laquelle nous devons agir ; en tout état de cause, la Région prend sa part à cette contribution. Le SAR et le SMVM sont de véritables atouts pour faire en sorte que, indéniablement, nous prenions en compte les atouts du littoral mais aussi la nécessité d'avoir une approche intégrée afin de répondre à tous les défis du XXI^e siècle.

Nous devons nous inscrire résolument dans une dynamique de développement refondée qui acte le principe de réalité de nos territoires, (la Martinique, c'est près de 60 % des jeunes de moins de 30 ans en inactivité), mais aussi avec l'ambition de garantir et d'assumer les mutations écologiques, économiques et sociales auxquelles nous convoque le XXI^e siècle.

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite de bons travaux et un bon forum.

Merci à vous. ■■■■





Laurent PRÉVOST
Préfet de région

Mesdames, Messieurs bonjour.
Je voudrais saluer naturellement en premier lieu les élus qui sont présents et nombreux, qu'ils soient élus nationaux, de Guadeloupe ou de Martinique, élus régionaux, départementaux, municipaux.

Je voudrais saluer celles et ceux qui représentent les très nombreux organismes, instituts, directions spécialisés sur les questions ayant trait au littoral ainsi que vous tous, acteurs de la société civile, qui participez aux travaux de ce forum. Je salue également l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique, son Président Ralph MONPLAISIR, et son directeur, Yves-Michel DAUNAR et leur dire combien je salue cette initiative d'organiser ces forums BÔDLANMÈ qui rassemblent des intervenants de très haute qualité, représentant la multitude de ceux qui contribuent à la gestion de cet espace fragile, discuté, contesté, et qui pourtant, chacun le sait, est porteur à la fois d'atouts, de potentiels et de croissance.

Le questionnement qui sert de fil rouge à notre forum est aussi celui de très nombreuses réflexions en cours. Une des premières questions que l'on peut se poser, car elle est revenue en filigrane dans toutes les interventions antérieures, c'est finalement : qu'est-ce qu'on entend par cette notion de BÔDLANMÈ ? Quelle est la limite côté terre ? Est-ce qu'il s'agit des 50 pas géométriques et la zone couverte par les agences ? Est-ce que ce sont plus largement les espaces remarquables que l'on a identifiés au sens du code de l'urbanisme ? Est-ce que c'est toute la Martinique, qui interagit et qui constitue finalement ce BÔDLANMÈ, compte tenu de la petite taille, en kilomètres carrés, de notre île ? Et puis, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire adjoint, le contrat de baie implique de très nombreuses communes qui interagissent avec le littoral. Les pollutions, dont nous allons subir collectivement les conséquences pendant de longues années, tout cela interagit avec le littoral. Aujourd'hui, nous avons, Monsieur le Président de l'ANEL, 30 % du trait de côte qui est interdit à la pêche. La Guadeloupe vient de procéder à des extensions de zones d'interdiction, ce qui a forcément des conséquences extrêmement lourdes sur les activités et en particulier de pêche. Nous savons, avec les élus, combien ces questions sont lourdes de conséquences bien sûr sanitaires mais aussi sociales et économiques. Côté mer, la question est la même : où s'arrête le BÔDLANMÈ ? Est-ce la bande des 300 mètres, dont s'occupent

les communes, est-ce notre limite des eaux territoriales un peu plus loin, est-ce même notre compétence de zone économique ? Vous avez rappelé la diversité et l'amplitude des espaces sous souveraineté française ; nous avons des responsabilités particulières qui nous servent par exemple de délimitation pour le sanctuaire AGOA de protection des mammifères marins.

Monsieur le Président CHOMET, vous venez de rappeler l'exercice en cours très important de révision du Schéma d'Aménagement Régional et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Si ces deux documents sont intimement liés, ce n'est pas un hasard. Il s'agit d'un exercice de vision et de planification au sens fort du terme où la terre et la mise en valeur de la mer sont étroitement liées ; cette notion interroge forcément le contenu de nos réflexions et les conséquences qu'on peut en tirer.

La deuxième question est de savoir ce que nous mettons derrière la notion de croissance durable.

Vous connaissez tous les démarches, pour prendre les plus récentes, liées au Grenelle de l'Environnement, puis au Grenelle de la Mer, aux débats engagés au titre de la transition énergétique par le Gouvernement, plus récemment encore les Assises de la mer et du littoral que nous avons conduites ici à la dimension du bassin antillais avec une séance de restitution qui s'est tenue il y a quelques jours en présence du Secrétaire Général à la mer. On voit bien que cet adjectif DURABLE vient régulièrement qualifier les ambitions et les politiques. On regroupe tout cela sous le terme de développement durable mais chacun le décline selon ses responsabilités : aménagement durable, ville durable, pêche durable... Vous avez choisi pour ce forum le terme de croissance durable. Quelles idées et quelles questions peut-on mettre derrière ce sujet ? On voit bien les trois grands thèmes, Monsieur CHOMET, vous les avez rappelés dans votre propos : le social, l'économique, l'environnement ; des notions qu'il faut absolument combiner et non pas opposer comme on essaie parfois de le faire, quelquefois de très bonne foi et quelquefois de mauvaise foi. Évidemment, ces trois notions doivent avoir une place dans les échanges que vous aurez sur les deux jours, lors des tables rondes auxquelles de très nombreux représentants soit des administrations d'État, soit des organismes rattachés à l'État vont participer. Ces tables rondes vont sans doute nous apporter des réponses pour nous aider à progresser les uns et les autres dans nos responsabilités. Je voudrais simplement rappeler quelques thèmes qui structurent l'action de l'État aux côtés bien entendu des responsables locaux.

S'agissant plus particulièrement de la thématique sociale, il est clair que la gestion des occupants de la zone du littoral constitue pour nous un sujet prégnant et un sujet d'action du quotidien. Au fil des décennies, chacun le sait ici, les règles du jeu ont évolué, aboutissant parfois à une forme d'imbroglie dont il faut sortir au plus vite. La proposition de loi portée par le sénateur martiniquais LARCHER, avec l'appui du gouvernement, visant à donner

deux ans de plus aux agences des 50 pas géométriques pour traiter en particulier de la question de la régularisation des occupants de la zone, va donner un peu de perspectives. Indéniablement, depuis que l'Agence des 50 pas géométriques, je parle de celle de la Martinique, assure le rôle de guichet unique, l'instruction des demandes de parcelles en particulier, le processus, de notre point de vue, s'est simplifié pour les demandeurs et les procédures sont devenues heureusement plus courtes et plus rapides. Mais il faut reconnaître que les résultats, en termes de cessions effectives, restent pour l'instant inégaux et que nous avons absolument besoin d'aller au terme de ce processus, pas simplement dans le lancement des démarches, mais dans leur aboutissement. Chacun sait combien parfois, la signature de l'acte de vente est un parcours de longue haleine.

Pour ces deux ans qui viennent, et pour qu'ils permettent de franchir un palier très significatif, je crois que nous avons besoin, avec vous, Monsieur le Président MONPLAISIR, avec le directeur et l'équipe de l'Agence des 50 pas géométriques, avec les élus qui siègent au sein de cette structure si particulière, je crois que nous avons besoin d'identifier s'il existe encore des freins sur lesquels nous pouvons intervenir pour continuer d'avancer résolument et de concentrer nos efforts sur les zones où c'est encore difficile et où cet enjeu de régularisation est le plus fort.

Pour la suite, vous avez entendu le ministre des Outre-mer. Tout en soutenant la proposition de loi du sénateur LARCHER, il a déjà tracé le cap de ce que doit être la réflexion, c'est-à-dire **comment faire pour que l'ensemble des structures, qui s'occupent d'aménagement de l'espace, coopèrent au plus près et mutualisent, finalement, leur approche.** Il existe ici un établissement public foncier local, une structure chargée du foncier agricole : la SAFER ; un des enjeux pour l'avenir (et deux ans ça passe vite), c'est de regarder comment ces différentes structures s'articulent. C'est le sens d'une mission que le gouvernement vient de confier à un certain nombre de « coopinspections » qui se trouveront chez nous en Martinique comme chez vous Madame la Présidente BRESLEAU en Guadeloupe, dans les prochaines semaines.



Cette mission, dont on parle depuis un certain temps, permettra à chacun de faire valoir ses idées sur cette question et d'envisager ce que doit être la suite, parce qu'encore une fois, Monsieur le Président MONPLAISIR, **de prolongation en prolongation, cela crée des incertitudes pour les équipes, pour les élus et nous n'avons pas trop de ce temps pour voir comment imaginer la suite.**

Le second enjeu que je vais classer dans cette rubrique sociale si vous permettez, c'est évidemment l'effort que souhaite faire l'État pour mobiliser le foncier en faveur du logement et en particulier du logement social.

Le recensement que nous avons mené dans le cadre des instructions du gouvernement fait ressortir que la plupart des parcelles que nous pourrions mettre à disposition des opérateurs de logements sociaux se situent sur cette bande des 50 pas géométriques et donc, sur notre zone littorale, sur notre BÔDLANMÈ.

Nous avons identifié, au niveau des services de la DEAL et de France Domaine, plus de 300 parcelles cessibles, et nous pensons qu'elles pourraient porter plus de 2000 logements. Tout cela reste à confirmer, tout cela reste à confronter avec les maires. Nous devons avoir un échange sur le devenir de ces parcelles, sur l'éventualité de projets auxquels les élus seraient sensibles. Nous devons, ensuite voir, avec les bailleurs sociaux, ce qui est faisable. Il s'agit là d'un enjeu très important d'occupation du littoral, mais aussi, bien entendu, de développement social, tant la demande de logements sociaux est forte ici, avec des longues files d'attente.

Indépendamment du chiffre qui pourrait être atteint, l'État souhaite que les préoccupations prioritaires que sont la lutte contre l'habitat indigne, mais aussi la prévention des risques naturels, **structurent la réflexion en matière d'aménagement et d'environnement urbain.** Nous sommes en pleine phase de révision des PPRM (Plan de Prévention des Risques Majeurs), les enquêtes publiques sont maintenant toutes engagées, elles vont permettre à chacun et chacune de s'exprimer. Elles ont forcément un impact en termes de possibilité de développement et elles l'ont d'autant plus que, chacun le sait, l'impact d'un certain nombre de catastrophes naturelles sur d'autres littoraux a entraîné une forme de durcissement des conditions d'aménagement et d'occupation de la bande côtière. Nous avons donc là des sujets très importants que nous ne pouvons pas traiter de manière ni solitaire, ni univoque.

S'agissant de l'économie, bien entendu que la construction de logements aura un impact sur l'économie, mais ce n'est pas le seul. Les sollicitations en vue d'investissement et d'équipement sont nombreuses, c'est incontestable, mais seront-elles durables ?

Notre attractivité touristique reste malgré tout, encore aujourd'hui, très largement liée à **l'image du littoral**, à la beauté de nos sites et de nos plages. Même si tous les efforts sont faits pour montrer que la Martinique offre bien davantage que de belles plages, il faut constater que cela

reste un atout ; et pourtant, notre trait de côte recule. De nombreux sites sont menacés à moyen terme, certaines plages dont dû être rechargées. Qu'en sera-t-il avec les effets du changement climatique puisqu'on envisage qu'à l'horizon 2100, le niveau de la mer pourrait avoir augmenté de manière assez substantielle ? C'est d'ailleurs l'hypothèse qui a été prise en compte dans les PPRM en cours de révision. Nous devons donc faire attention à ces effets. De même que nous devons faire attention au fait que les interventions sur le littoral présentent toujours un risque sur l'environnement. Nous avons par conséquent besoin que les porteurs de projet aient une approche à l'échelle appropriée pour apprécier tous les impacts de ces interventions sur le littoral.

Je le dis car de plus en plus les avis émis par l'autorité environnementale qu'elle soit locale ou nationale, en fonction de l'ampleur du projet, sont vigilants sur cette prise en compte indépendamment des questions de potentiel économique. Sous réserve de ces précautions, le littoral est évidemment un atout pour générer de la croissance. On peut citer, naturellement, l'activité portuaire liée au commerce ou à la croisière. Nous avons mis en place en début d'année les grands ports maritimes Outre-mer et autour de ces structures, et en particulier autour du grand port de Martinique, sont concentrés des projets d'extension et d'aménagement pour lesquels il faudra veiller à ce qu'au-delà de la zone immédiate portuaire, il y ait un impact sur l'arrière-pays en termes de retombées et de gestion des flux que cela va entraîner. L'autre sujet, c'est bien entendu le nautisme. Nous avons, avec l'ensemble des acteurs du secteur, avec les élus, avec

le Comité Martiniquais du Tourisme, avec les professionnels, mis en place un comité de pilotage sur le **développement du nautisme**. Son responsable, le sous-préfet du Marin, s'exprimera sur ce sujet dans le cadre d'une table ronde. Il est clair que nous avons bien pris en compte l'immense potentiel du nautisme dans la croissance économique et dans le développement des emplois en Martinique. Il existe plusieurs projets de marina, Monsieur le Maire de Case Pilote, vous en savez quelque chose, les projets de ports à sec se multiplient. **Nous avons un besoin très important de pouvoir développer les capacités de mouillage et les ports à sec en Martinique**. Nous manquons de places, nous le savons, l'enjeu est très fort, porteur d'emplois. Nous savons aussi qu'autour des métiers liés au nautisme, existe une diversité des filières qu'elles soient industrielles, dans la restauration, qu'elles soient liées à la déconstruction des bateaux, c'est un secteur qui doit pouvoir se développer ici. Ce qui nous conduit à adapter la carte des formations en accord avec la région pour ce qui concerne les formations professionnelles et les investissements dans les lycées, ce qui a conduit récemment à réorienter encore davantage le lycée du Marin vers les métiers de la mer. On peut rappeler son jumelage avec le lycée Tabarly dans l'hexagone. On voit bien qu'il y a là un facteur très important de dynamique. En matière d'environnement, de très nombreux acteurs publics interviennent, chacun avec son angle d'attaque, chacun avec les thèmes dont il se sent porteur, et des responsabilités dont il se sent investi. Le sujet n'est évidemment pas ni de nier cette diversité, ni de nier les responsabilités, le sujet est sans doute de **coordonner les interventions des**



uns et des autres plutôt que de les superposer ou de les concevoir comme des tuyaux étanches. Ne serait-ce que parce que les moyens ne sont pas inépuisables, les connaissances non plus, nous avons tout intérêt à jouer cette coordination.

Autour de tous ces intervenants, on trouve des procédures ; notre pays est assez champion pour créer de la procédure, souvent avec d'excellentes intentions bien entendu, mais enfin, cette complexité peut induire des procédures assez longues, parfois décourageantes pour les porteurs de projet qui, souvent, ne se posent finalement pas les bonnes questions au bon moment. Trop souvent, les préoccupations environnementales interviennent trop tard dans le déroulement des études. Les demandes des différentes administrations sont alors, il faut bien le dire, assez mal acceptées car elles induisent des retards et génèrent des coûts supplémentaires. Nous pensons, avec les équipes qui travaillent sur ces sujets, que ces retards auraient pu être minimisés moyennant en une prise en compte précoce et un fonctionnement davantage organisé en mode « projet » plutôt qu'en mode « gestion de procédure ».

C'est pour nous et pour les porteurs de projet un défi pour le futur, que nous sachions mieux articuler nos démarches. Nous sommes tous convaincus ici que **le littoral doit avant tout être préservé, car fragile.** Mais la préservation ne peut pas se faire contre nos concitoyens, elle doit se faire avec eux, par eux. À ce titre, l'éducation à l'environnement, qui a connu une évolution spectaculaire ces dernières années, est un vecteur extrêmement important. C'est d'ailleurs un des thèmes majeurs de la prochaine conférence environnementale en septembre prochain.

L'enjeu de l'accessibilité au littoral selon des modalités durables est également un sujet important pour nous. Nous avons inauguré il y a quelques mois le cheminement sur l'îlet de Sainte Marie. On voit bien, à travers un aménagement assez simple, comment on peut faciliter l'accès à un site magnifique et le préserver en canalisant le cheminement et les activités.

Les services de l'État travaillent à la mise en place de 75 kilomètres de sentiers littoraux que nous voulons créer dans les années qui viennent, en accord avec les élus et les occupants. Créer ces sentiers, c'est évidemment générer de l'emploi, mais c'est aussi l'obligation de les entretenir.

Le littoral est un espace extrêmement riche en termes de biodiversité. Le rôle de la mangrove dans la préservation de nombreuses espèces n'est plus contesté par personne. Nous avons vu revenir des espèces marines, ce qui montre combien les efforts payent et portent leurs fruits.

Ce soir, je signerai, avec un certain nombre de professionnels, dans le cadre des journées de la mer, une charte de bonne conduite pour l'observation des mammifères marins. Cette charte existe en Guadeloupe, nous allons la mettre en place en Martinique pour combiner les intérêts des uns et des autres y compris des mammifères observés.

Préserver le littoral, c'est aussi lutter contre les appropriations individuelles d'un bien qui reste encore très largement à vocation publique. La lutte contre les constructions illicites est, de ce point de vue, stratégique si elle est menée de manière équitable, pédagogique mais aussi réactive. Nous portons ici tous une responsabilité qui est celle de l'échec des années passées dans la maîtrise d'une forme d'urbanisme spontané.

L'histoire l'explique très largement, la nécessité d'occuper tout l'espace aussi, mais reconnaissons que c'est un domaine où nous avons des marges de progrès. Nous sommes en train de mener une campagne déterminée de mise dans le droit des occupants de la forêt domaniale du littoral pour les constructions qui existent, mener une lutte très ferme contre toute nouvelle occupation dans la FDL qui, par définition, représente des espaces naturels du littoral. Avec l'ensemble des élus qui le veulent bien et avec les services de l'État, nous faisons sur le reste du littoral le même effort pour bloquer les nouvelles occupations illicites. Lorsque les constructions ne sont plus susceptibles d'être mises en cause, nous devons les mettre dans le droit et vérifier qu'elles respectent à minima un certain nombre de règles du jeu.

Préserver le littoral, c'est aussi diversifier les outils de protection. **La mission de préfiguration du parc naturel marin de la Martinique s'installe** et va sans doute démarcher nombre d'entre vous avec l'idée d'aboutir dans un délai raisonnable qui bien sûr se compte en années et, je l'espère, pas trop d'années. Cela dépendra très largement de nous tous, et viendra compléter ce qui est fait en matière de réserve régionale au titre de l'action de la Région.

Ce triptyque social, économie, environnement montre à la fois la variété des enjeux, la multitude d'acteurs, la diversité des menaces qui pèsent ou agissent sur le littoral. En tirer le meilleur parti sans pénaliser les usages que pourraient en avoir les générations futures, c'est tout l'enjeu de votre intervention Monsieur CHOMET, tel est le défi collectif qu'il nous faut relever.

Je forme le vœu que ce forum nous aide à avancer et à dégager des pistes d'action consensuelles, car encore une fois, il est très facile d'opposer les uns aux autres. Nous sommes tous convaincus, ici, sur une île, encore plus que sur un continent, qu'omettre cette dimension fondamentale du BÔDLANMÈ sur notre avenir et sur ce que nous concevons pour les générations suivantes, serait une erreur gravissime. Si nous sommes réunis ce matin, c'est que nous en sommes convaincus. ■■■■■■

Laurent PRÉVOST
Préfet de région



Mer et littoral, quel lien entre Économie et Écologie ?

Gilles BOEUF, *Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN*26

Comment un environnement dégradé altère l'économie locale et comment la crise économique dégrade l'environnement ?

Marcel CLODION, *Consultant international*.....32

La crise, une crise environnementale ?

Mer et littoral, quel lien entre Économie et Écologie ?



Gilles BOEUF
Président du Muséum National
d'Histoire Naturelle - MNHN

Bonjour à tous.
En préliminaire, je souhaite remercier mes amis martiniquais. Merci à Ralph MONPLAISIR et Yves Michel DAUNAR. J'étais ici il y a un peu moins de deux ans, en tant que président d'honneur du dernier forum BÔDLANMÈ ; j'étais intervenu à diverses reprises à cette occasion. Il me revient aujourd'hui d'introduire le débat sur une réflexion générale entre écologie et économie. Nous, scientifiques, nous sommes constamment dans ces considérations. Nous sommes là pour faire en sorte que l'humanité ne vive pas trop un mal être sur cette planète ; c'est ce qui est fondamental. Je vais rester résolument dans un discours central. Il est clair que 7 milliards d'humains vont continuer à vivre un développement ; à nous d'imaginer lequel, à nous de le construire. Nous serons demain 8 puis 9 milliards sur la même planète, car nous n'en n'avons qu'une, et c'est sur ce point que nous devons réfléchir. Je suis viscéralement anti extrémiste. Si nous voulons réussir ce défi qui est devant nous, avec les humains sur la planète, nous devons travailler tous ensemble vers un développement le plus harmonieux possible, dans ces considérations. Mon exposé s'articule autour de quatre mots clés : humilité, harmonie, partage et respect.

L'image ci-contre a été prise en Guadeloupe en décembre 2012. Nous étions trente chercheurs à faire un inventaire de la diversité biologique. Ces merveilles que vous ne connaissez pas, qui sont toute petites, ne vivent que sur les plages de Guadeloupe. Est-ce un exemple de biodiversité ? Non, il s'agissait pour nous de faire un inventaire, un catalogue de la diversité spécifique.

La biodiversité est plus complexe ; je vous l'avais expliqué il y a moins de deux ans. On part sur une géodiversité antérieure avec ce caillou fabuleux, exposé au Muséum, qui date de 4,6 milliards d'années et contemporain de la mise en place du soleil. La nature nous a fait un fabuleux cadeau avec ce caillou qui est tombé il y a 150 ans dans le sud de la France ; on a là un témoin réel de la mise en place du soleil et de la terre.

C'est sur cette géodiversité où il y avait bien entendu une nature, que va apparaître un jour la biodiversité. Je situe cette apparition le jour où la première cellule ancestrale, issue de la chimie prébiotique, se sépare en deux et va donner deux cellules identiques, deux copies de la cellule mère, qui vont, il y a 3,85 milliards d'années, partir à l'assaut de l'océan. Ceci permettra la construction des écosystèmes. Je donnerai deux exemples, celui du sud de la Nouvelle Calédonie : on peut trouver là 7 000 à 8 000 espèces vivantes sur un kilomètre de récifs ; je rappelle qu'on connaît un peu moins de 300 000 espèces dans les océans aujourd'hui.

Un autre exemple, au niveau terrestre, est celui de la forêt impénétrable à la frontière du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda où vivent 50 000 espèces au kilomètre carré. On voit que ces écosystèmes extrêmement riches sont de fabuleux temples de la diversité biologique qu'il ne faut pas restreindre uniquement au catalogue que j'évoquais ci-dessus.

En définition très simple, la biodiversité, c'est tout simplement la fraction vivante de la nature, dans laquelle nous sommes profondément impliqués.

Nous avons, nous humains, beaucoup plus de bactéries en nous et sur nous que de cellules humaines ; chaque humain est une extraordinaire ode à la diversité biologique, il faut donc arrêter de nous faire croire que l'on peut s'en passer.

Que protège-t-on ?

À ceux qui parlent d'espèces remarquables, je réponds que la nature n'a pas inventé des espèces que l'humain doit reconnaître et des espèces dont il n'aurait rien à faire. Je veux bien parler d'espèces remarquées par l'humain ; on peut parler aussi d'espèces emblématiques que nous avons remarquées. Nous, scientifiques, défendons les espèces « en



Image prise en Guadeloupe en décembre 2012

vrac ». C'est bien cela la défense des diversités biologiques ; c'est dans le sens des espèces que l'on appelle aussi la diversité ordinaire dans ces écosystèmes qu'il nous faut préserver, ceci face à des agressions acérées et répétées d'une espèce : l'humain.

L'océan est une fraction gigantesque de la planète. La psychrosphère, toujours glacée, a une température de 2,5 degrés, 3 800 mètres de profondeur, une acidité toujours la même depuis 100 millions d'années. Il s'agit d'un milieu mal connu, noir, froid, qui ne bouge pas beaucoup, qui constitue la grande majorité en volume des écosystèmes offerts à la vie sur la planète.

La faune de surface et la faune des grands fonds, beaucoup plus insolite, découverte récemment, peuplent ces milieux particuliers.

Qu'est-ce qu'un littoral ?

Pour prendre l'exemple d'une partie du littoral méditerranéen, la Côte Vermeille, c'est 10 000 habitants l'hiver et 300 000 habitants à la fin du mois de juillet. Quand on parle d'impact sur les littoraux, on imagine bien ce que cela peut être ! Sur le plan médical, sans faire de prélèvement, je connais le niveau des streptocoques fécaux présents dans l'eau, simplement au vu du nombre d'humains sur la place, en face de ce littoral, fin juillet.

Entre le mont Canigou qui fait presque 3 kilomètres d'altitude et le plancher océanique, il y a moins de 500 mètres de différence avec une infinité de niches d'écosystèmes et d'espèces.

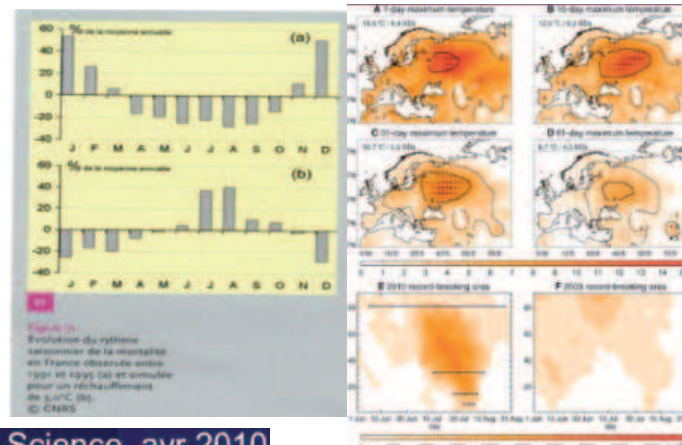
Il y a presque 450 millions d'années, plusieurs fois, sous plusieurs formes, en plusieurs endroits, le vivant sort des océans, sans aucun dessein. On se demande souvent pourquoi la vie sort de l'eau, on ne sait pas pourquoi. Il n'existe aucune réponse scientifique à cette question.

Le littoral est représenté sur cette courbe ci-dessous. On mesure la salinité de l'environnement de l'eau d'une rivière, d'une eau saumâtre et d'une eau de mer et on mesure la salinité du sang des individus qui peuplent ces milieux particuliers, en rivière, en eau saumâtre, en estuaire, en « Bòdlanmè » et en mer.

Nous avons deux stratégies du vivant pour répondre à cette

question de la salinité de l'océan ou des eaux douces. Soit, depuis les origines de la vie, bactéries, virus, vers marins, crustacés... ont la salinité de leur sang qui correspond à celle du milieu extérieur. Ils sont peu salés en eau douce, moyennement salés en eaux saumâtres et très salés en eaux de mer.

3 EM = sérum physiologique	
Milieu intérieur humain	● Eau de mer au large
osmolarité, 302 mOsm.l ⁻¹	● osmolarité, 1050 mOsm.l ⁻¹
100-105 mM de Cl ⁻	● 560 mM de Cl ⁻
138-142 mM de Na ⁺	● 450 mM de Na ⁺
3-5 mM de K ⁺	● 11 mM de K ⁺
cellule rénale et fluide 3000 mOsm.l ⁻¹	● «extrême» : 2500 mOsm.l ⁻¹



Science, avr 2010

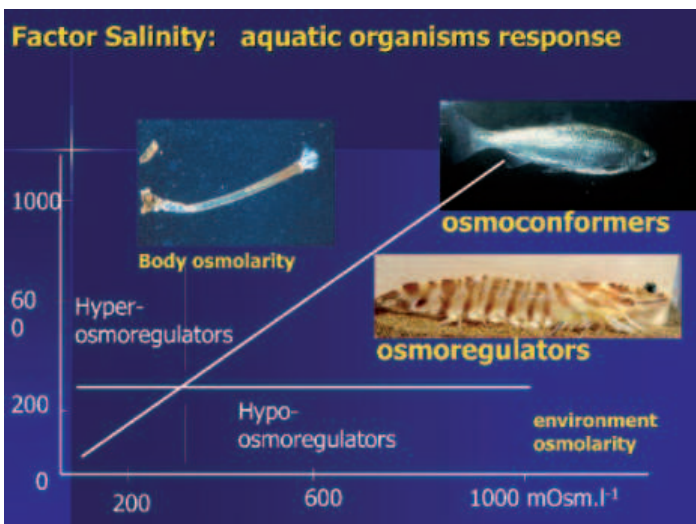
L'humain dans les milieux

Une seconde stratégie, apparue dans l'océan il y a 570 millions d'années, va faire que vous avez des espèces vivantes à partir des crevettes, qui, elles, quelle que soit la salinité du milieu extérieur, garde un sang constant comme le vôtre qui correspond au « Bòdlanmè », à la salinité du littoral.

Le mélange entre l'eau douce et l'eau de mer, c'est l'eau saumâtre, un peu ambiguë ; l'humain a horreur de l'ambigu. On a tué les écosystèmes côtiers, on les a massacrés, on les a bétonnés, on a fait des parkings à la place des zones humides, alors que la clé du vivant est là. C'est par ce système que le vivant sortira des océans pour aller peupler les continents.

Le document ci-dessus nous indique la composition de l'eau de mer au large de la Martinique ; il faut savoir que c'est ainsi depuis 100 millions d'années, cela n'a pas bougé. Vous avez tous les jours des milliards de mètres cubes apportés par les fleuves aux océans qui les recyclent. Le vivant participe à ce recyclage.

Sur ce même document, on trouve votre sang, notre sang à tous. Pourquoi dans notre sang trouve-t-on des chlorures, du sodium, du potassium ? Tout cela vient d'un même milieu ancestral. Nous avons dans chacun d'entre nous des fragments d'océan. C'est parce que le littoral était entre eau douce et eau de mer que la vie est passée par là pour sortir, que ces espèces qui, par hasard, avaient inventé un sang, ont pu sortir des océans.



Nous devons avoir beaucoup de respect biologique pour ce littoral, parce que nous en faisons partie.

Un travail de l'INSERM en 2003 met en évidence comment sont morts les Français sur cinquante ans de moyenne, entre 1950 et 2003. En 2003, en France, avec seulement deux degrés de plus, nous avons eu 15 000 morts.

En Russie, en 2009, la grande vague de chaleur a provoqué 100 000 morts.

N'oublions jamais cette humilité qui nous aidera à comprendre beaucoup mieux notre littoral, comment en prendre soin et à en tirer parti économiquement.

Le document ci-dessous illustre comment la nature s'en va pour **des raisons de destruction et de pollution, pour des raisons de surexploitation des stocks.**

Je ne suis pas un anti pêche, car il s'agit d'une très jolie forme d'exploitation, tant que cette dernière reste intelligente. La pêche devient stupide quand elle devient la surpêche qui détruit ce qui est une ressource vivante renouvelable car on a dépassé la capacité naturelle à régénérer les stocks. L'écologue doit, avec les pêcheurs, mettre en place des règles de limitation d'accès à la ressource pour continuer à en profiter pendant très longtemps.

La troisième raison, ce sont **les espèces invasives.** Vous êtes, dans les îles, très concernés par les envahisseurs. Le document suivant présente un petit alexandrium que nous connaissons bien en Méditerranée. Celui-ci émet une toxine capable de tuer un humain en vingt minutes. Il faut savoir qu'on transporte allègrement partout ce type d'organismes vivants ; les tankers du monde transportent 14 milliards de tonnes d'eau de mer partout, tous les ans. Nous sommes devant un vrai problème de dissémination anarchique d'espèces liée aux activités humaines bien sûr.

Nous pouvons également prendre l'exemple de cette espèce invasive qui entre par hasard avec un navire américain en 1980. Dix ans après, elle est la cause de l'effondrement de 40 000 tonnes de pêche à l'anchois, privant les pêcheurs de leur emploi. On voit bien qu'opposer emploi, développement économique et environnement est totalement stupide. Nous sauverons au contraire les emplois en gérant intelligemment l'environnement dans lequel nous vivons.

La quatrième raison concerne **le changement climatique** qui provoque en mer non seulement la remontée des températures mais aussi la remontée des océans. Un problème secondaire, qui n'est pas lié au climat, mais bien lié au rejet de dioxyde de carbone par l'humanité, c'est l'océan qui devient de plus en plus acide et qui commence vraiment à nous préoccuper. À propos de la pêche, je dirai que nous pêchons de moins en moins, de plus en plus petit. C'est très vrai ici, en Martinique. Les plus gros poissons sont partis.

L'aquaculture peut, effectivement, être une activité intéressante. Elle est en augmentation constante par rapport à la pêche qui stagne depuis maintenant une vingtaine d'années.

On arrive aujourd'hui à 173 millions de tonnes de ressources sorties de tous les milieux aquatiques.

Pour prendre quelques exemples qui peuvent nous faire réfléchir, je vous parlerai de deux îles du Pacifique : les îles Tikopia et Mangaia. Mangaia a été découverte très récemment, en 1 250. L'humain y arrive, y reste deux siècles avec une exploitation intensive. Ne pouvant plus rien y faire, il s'en va, laissant l'île exsangue. Des centaines d'îles du Pacifique, où l'on trouve des traces de vie humaine, ont subi le même sort.

À Tikopia, île la plus au sud des îles Salomon, le pouvoir en place se rend compte des problèmes qui se posent. Pour gérer la crise, la réponse est dramatique ; des familles sont

obligées de repartir sur des bateaux sans espoir de retour. De plus, on se met à tuer systématiquement le second enfant ! Réfléchissons bien, il vaut mieux prévenir que guérir. Ces événements sont historiques et se sont réellement produits. Ils ont sauvé Tikopia, mais à quel prix ! Mangaia, quant à elle, a été détruite. Tous les articles montrent aujourd'hui que la situation est préoccupante. La diversité, les pressions sur cette diversité et les bénéfices qu'on en tire sont trois paramètres en augmentation. Un article dans Nature met en évidence la relation directe entre le changement climatique, les pertes de diversité et la pauvreté. C'est parfaitement lié. On se rend compte que ceux qui sont les premières victimes sont toujours les



La biodiversité en danger

mêmes. Le système tel qu'il est organisé amène à des inégalités sociales considérables. C'est quelque chose de très important pour vous élus.

Dans le cadre d'une étude menée dans une grande ville en Angleterre, on a observé la fin de vie de 40 000 personnes. On s'est rendu compte que cette fin de vie est très différente selon que l'on a accès ou non à un parc, tout simplement. Ces résultats montrent une réalité qui gomme les inégalités sociales. Ceux qui bénéficient de la présence d'un parc, s'en sortent mieux. Ce besoin viscéral de nature de l'humain est beaucoup plus profond que ce que l'on peut imaginer. Ce n'est pas la technologie la solution en fait.

Alors bien sûr, on peut faire des conférences, celle de Rio, celle de Johannesburg pendant laquelle on a le culot d'annoncer qu'on va arrêter la perte de diversité biologique pour 2010, ce qui est complètement raté !

J'ai vu ce qu'était l'homo sapiens ; je présidais cette conférence à l'Unesco en janvier 2010, où, compte tenu de l'objectif non atteint, les conférenciers ont préconisé de reporter l'échéance à 2 020. J'ai alors évoqué l'article qui parle de l'espèce homo sapiens, qui, face à l'adversité, continue à garder de l'espoir. C'est très bien pour sa réussite personnelle, mais c'est très mauvais pour la réussite des autres. La question se posait alors : comment va-t-on réussir entre 2010 et 2020 ce que nous avons complètement raté entre 2002 et 2010 ? Le débat est lancé.

Que fait-on pratiquement ? Lors de la conférence de Rio, nous avons plusieurs objectifs dont la mise en place de l'OME, Organisation Mondiale pour l'Environnement au sein de l'ONU. Nous nous sommes heurtés à un refus immédiat de la Chine, des États Unis, du Canada et de l'Inde, qui ne souhaitaient pas en discuter. En fait, il n'y a pas de dialogue, nous devons aller beaucoup plus dans le concret et pour cela, nous devons passer par les réalités économiques. Nous avons raté l'OME, mais aussi l'eau et la biodiversité à cette conférence de Rio en 2012.

La biodiversité, un concept qui associe étroitement les sciences de la nature et celles de l'homme et de la société

Pour clore sur cet aspect écologique, la biodiversité est une priorité scientifique pour nous chercheurs. La société civile doit nous aider à la mettre en évidence, à mieux la comprendre, à l'aimer, à mieux la gérer, à reconnaître économiquement sa valeur et ses enjeux. L'aspect éthique est fondamental. Pourquoi ferait-on disparaître, pour le plaisir, pour le bonheur, pour une économie qui n'est pas durable, la moitié ou les trois-quarts des espèces vivantes sur deux siècles ? Il s'agit également d'un enjeu social. Chaque changement environnemental a forcément un impact social.

L'importance économique des écosystèmes peut s'illustrer à travers les services d'auto-entretien (cycle des nutriments et nutritifs, entretien des sols, production primaire), les services de régulation (climats, purification de l'eau, de l'air, érosion des sols,

pollinisation, limitation des maladies...), les services culturels (esthétiques, spirituels, éducatifs et récréatifs), les services d'approvisionnement (alimentation, eau, bois, fibres, énergie...).

Développement durable

Je reprendrai la formule utilisée par Jacques WEBER, économiste au CIRAD, dans ses discours sur l'économie de la biodiversité : développement durable, ici, maintenant, demain, ailleurs ? De vraies questions qui se posent en permanence.

En 1970, la priorité est l'économie. Et puis, nos modes de penser évoluent ; en 1972, l'environnement prend une place plus importante avec la première crise pétrolière. Le social apparaît dans les années 1990, avec la trilogie du traité du développement durable : environnement, économie et social. Tout le monde s'accorde à dire que nous vivons une crise économique et financière en oubliant que cette crise a de profondes racines écologiques. Voilà pourquoi il ne s'agit pas, en fait, d'une crise, car une crise est un pic ; nous sommes dans un système profond de malaise et de mal être qu'il va bien falloir prendre à bras le corps. Nous devons nous y atteler tout de suite et tous ensemble.

Développement viable

Nous devons reconnaître enfin que les écosystèmes sont le support de l'économie et de la société. Peut-on restaurer, peut-on améliorer, peut-on faire revenir ? Voilà de vraies questions qui sont fondamentales aussi bien en écologie qu'en économie. Si nous ne tenons pas compte de cette réalité, nous ne pourrions pas restaurer l'économie.

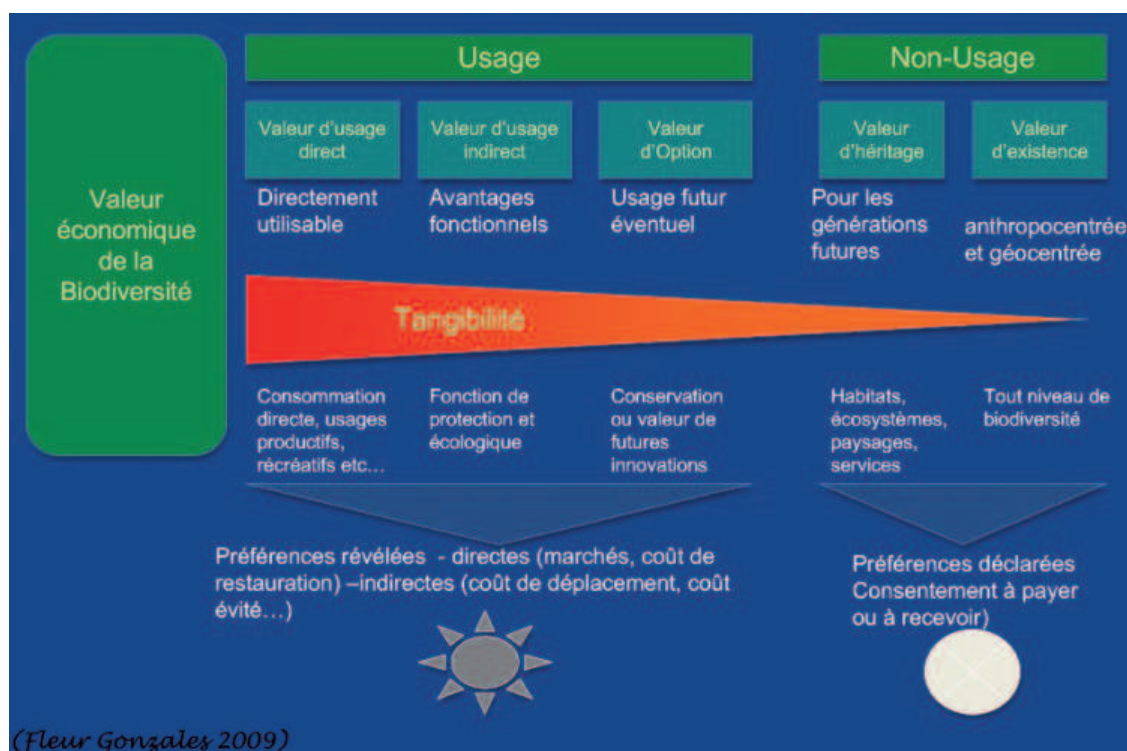
L'économie et les écosystèmes

L'organisation économique actuelle est fondée sur la création de richesses par la dégradation des écosystèmes. L'organisation économique souhaitable doit reposer sur la création de richesses par conservation des écosystèmes et par l'amélioration du potentiel nature. Nous ne devons pas avoir la cupidité comme seul moteur de développement. C'est seulement à cette condition, avec des régulations particulières et avec le respect des autres que nous pourrions trouver une issue.

L'humain est aujourd'hui consommateur de produits, de tourisme ; c'est aussi un citoyen qui exige une qualité de l'air, de l'eau, de beaux paysages. Il est un peu schizophrène, à personnalité multiple pour imaginer son développement économique.

Biodiversité, quelles valeurs ?

La crise est d'abord écologique, dont l'expression est financière et économique et dont le coût est et sera social. La crise des subprimes a déclenché la crise actuelle au niveau économique et financier par des systèmes virtuels très discutables que nous devons comprendre aujourd'hui. Dans ces considérations, on oublie les réalités écologiques de la crise actuelle. Nous l'avons dit, nous devons garder nos



Biodiversité : quelle(s) valeur (s) ?

écosystèmes, nous devons les préserver. Laissons-les dans un état le meilleur possible en relation avec notre développement économique de façon à ce qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle et à être attractif vis-à-vis de l'extérieur.

Écologie ou Emploi

Opposer ces deux aspects particuliers n'a pas de sens. Qu'est-ce qu'une taxe écologique si nous devons l'imposer un jour ?

L'objectif vise à orienter les comportements, avec une taxation de la consommation d'énergie et une diminution des charges sur les salaires. Tout cela à pression fiscale inchangée. Je ne dis pas qu'il faut mettre des taxes partout. Si nous devons imposer une taxe pour l'environnement, il faut alors en enlever par ailleurs. La Suède a légiféré dans ce sens en 1988 « toute instauration d'une taxe écologique doit être précédée de la suppression d'une ou plusieurs taxes existantes, d'un rapport au moins équivalent ». Est-on prêt à aller dans ce sens ? Peut-être.

Confusion des valeurs et des prix

Le prix de la Joconde ou le prix d'une vie humaine ne dit rien de leur valeur. « Les valeurs sont constituées de ce qui ne se vend pas, ne se donne pas, mais au mieux se partage : amour, amitié, honneur, liberté, égalité, fraternité. » On voit bien que ce qui fait le fondement de notre République n'a pas de prix, n'a pas de valeur économique.

C'est dans cet esprit que nous disons qu'il faut arrêter de vouloir mettre des prix sur des écosystèmes.

Néanmoins, on peut le faire parfois. Il faut savoir aujourd'hui que 40 % de ce que nous mangeons est fertilisé par des abeilles. Au Moyen Orient, il ne reste que 20 % des abeilles ;

en France, c'est une espèce qui souffre beaucoup aussi. En Chine, où dans certaines régions, les abeilles ont disparu, ce sont les femmes qui assurent ce travail de pollinisation. Le calcul du coût du travail de ces femmes, ramené à l'échelle de la planète, représente 480 milliards d'euros par an. Il est très important de revenir à un respect du système.

Confusion des enjeux

Un article dans Nature indique que le PIB n'est plus le reflet du bien être. C'est une mesure économique qui n'a plus de sens. Le PIB chinois se construit aujourd'hui sur une destruction systématique des écosystèmes et sur des surexploitations qui ne sont absolument pas soutenables.

La prospérité, selon l'analyse de SEN en 1990, qui a été reprise par les Nations Unies en 2011, est une question qui revient et sur laquelle nous devons obtenir des résultats à Rio en 2012. On nous a répondu que certes, c'était important, mais qu'il fallait remettre cela à plus tard. Nous avons échoué, alors qu'il était essentiel de s'arrêter sur le rôle de la société civile et sur des mesures réelles, non pas de l'économie pure mais du bien être de l'humanité avec un meilleur partage possible pour tous et avec tous, car le partage est fondamental.

La valeur des non-humains est égale à zéro

Moi qui me bats pour mes thons, j'ai vécu un dramatique incident en janvier 2013, à Tokyo, au marché de Tsukiji, où j'ai vu une femelle thon, de Méditerranée, une belle maman de 23 ans, de 240 kilogrammes, vendue 1,38 million d'euros ! Comment voulez-vous réagir à cela ? À ce prix là, tous les chasseurs de prix iront en chercher ! Et moi, l'écologue naïf qui croit que l'arrêt économique va entraîner l'arrêt

écologique, je me trompe car à ce prix là, ils iront pêcher le dernier thon ! Cela n'a pas de sens ! L'économie doit beaucoup travailler sur ces questions particulières en fait. Tout cela doit s'inscrire dans un système de protection comme la protection du thon rouge en Méditerranée. C'est bien sur cette question que nous devons tous réfléchir.

L'Europe a dû légiférer très fortement en 2011 et en 2012 pour arrêter la pêche avant que les quotas soient atteints. On commence à voir un frémissement avec des petits thons de 20 à 40 kilogrammes qui reviennent alors qu'ils avaient complètement disparu. Il faut savoir que nous avons éradiqué 83 % des thons rouges sur neuf ans. Pourquoi ? Pour le bénéfice de quelques uns. Nous ne sommes pas, dans cette situation, devant un développement économique qui profite à tout le monde. Quel partage ? Pourquoi le thon appartient au type qui va le pêcher et non pas à nous tous dans cette salle ?

Les vies non-humaines n'ont pas de valeur pour les marchés. Dans la loi française, ce qui n'est pas humain n'a pas de reconnaissance. En conséquence, on assiste à une dégradation des écosystèmes, à une surexploitation, à des pertes d'interactions, en créant une grande vulnérabilité. Il faut absolument que nous changions notre vision sur les ressources du monde vivant.

À court terme, que faire ?

- Travailler à une meilleure information sur les coûts de maintenance des services écologiques ; nous commençons à le faire.
- Procéder à l'intégration du coût de maintenance des services écologiques dans les processus de décision.
- Poursuivre le travail mené par l'IPBES (plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).
- Repenser les organisations internationales de façon à mettre en place des règles communes au monde et des principes d'équité internationale. C'est là que la gouvernance est très difficile. Ce n'est ni ici à Fort de France, ni à Banyuls chez moi ou à Paris que les choses vont se décider.

Les grandes réunions mondiales devraient s'intéresser à ces grandes questions, s'y atteler. C'est difficile ; on voit bien que sur le climat, nous n'avons pas réussi. La concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère a dépassé les 400 parties par million (ppm), la situation va se dégrader encore, je ne vois pas comment on peut l'arrêter. Le problème, c'est que plus nous prenons du temps à décider de mesures, plus longtemps nous allons en payer les conséquences. L'OME a été un échec total à Rio. Cent pays y étaient favorables, mais nous n'avons pas réussi. Nous devons arriver à une Organisation Mondiale de l'Environnement supérieure à celle du Commerce ; car ce commerce dont on parle n'est pas du tout équitable.

Quelles incitations ?

Nous devons passer d'un système où il faut rendre coûteux les comportements jugés contraires à l'intérêt général (destruction des écosystèmes) pour rémunérer au contraire les comportements jugés conformes à l'intérêt général. Cela comprend le maintien des écosystèmes, le maintien de leurs services rendus à l'humanité avec le respect et l'humilité déjà évoqués.

La question actuelle, c'est de réconcilier enfin Écologie et Économie. Le document ci-dessous représente une empreinte mesurée il y a une dizaine d'années qui montre de façon exponentielle l'influence de la richesse sur l'environnement. Avec mes amis médecins, nous nous sommes rendu compte que la durée de vie est en train de diminuer. Les Japonaises ont perdu trois mois d'espérance de vie dans les trois années écoulées. Les Américaines d'ethnie blanche ont perdu trois mois l'an dernier. Les femmes françaises, pour la première fois, ont perdu trois mois l'an dernier. Ce que l'on croyait gagné ne l'est pas ! C'est un sujet que j'aborderai peut-être une autre fois, celui de l'impact des pertes de diversité sur la santé publique.

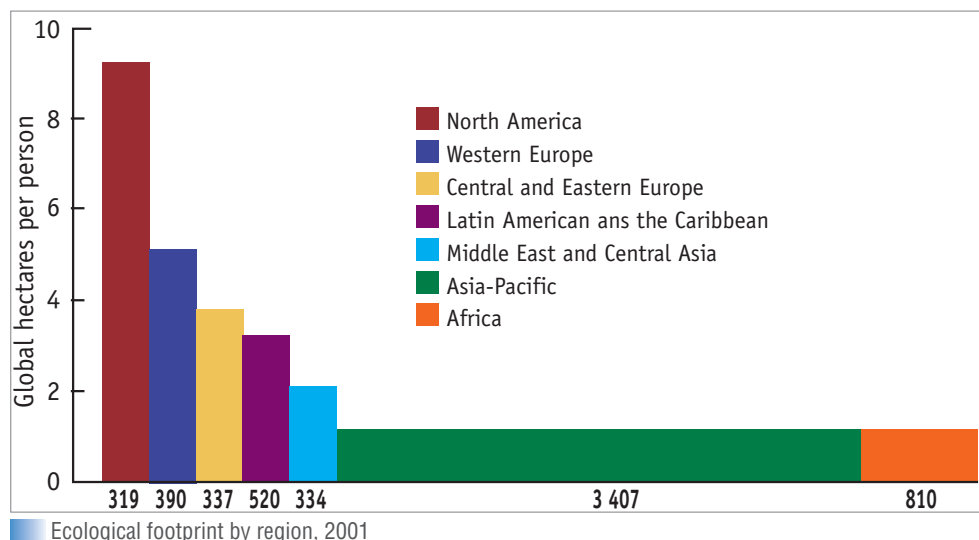
Je conclurai en disant que le principal ennemi n'est pas l'impact de la météorite géante qui va s'écraser ou le tsunami qui va déferler, c'est l'humain lui-même !

Apprenons à changer. La question qui se pose, c'est : comment change-t-on ?

Merci.

Gilles BOEUF

Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN



Comment un environnement dégradé altère l'économie locale et comment la crise économique dégrade l'environnement ?



Marcel CLODION
Consultant international

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs les Élus,
Mesdames, Messieurs.

L'intervention précédente a bien mis en évidence la complexité signifiante qu'il y a dans les thèmes que nous abordons dans ce forum. On voit bien que biodiversité et économie ne sont pas du tout antinomiques. L'une des choses importantes à retenir, c'est précisément la question de la valeur. Il ne faut pas seulement être marxiste pour tenir compte de cette notion.

En fait, ici, nous avons à répondre à une question apparemment simple : comment un environnement dégradé altère l'économie locale et comment la crise économique dégrade l'environnement ? Est-il question d'aller chercher des exemples pour justifier la réponse à ces questions ? Pour ma part, je me suis plutôt interrogé sur le sens de ce « comment ».

La relation entre économie et environnement et plus précisément entre croissance économique et développement s'est imposée dans les années 1970 après le choc pétrolier qui a effectivement mis en évidence la nécessité d'intégrer le capital naturel dans les modèles de croissance ; ce qui ne se faisait pas auparavant.

Cette approche théorique a, en fait, abouti, au cours des années, à la différenciation de deux écoles distinctes. L'une, qui prône une approche environnementaliste, intégrant l'environnement dans l'analyse économique. En ce sens, la réduction de capital naturel due à la production et à la pollution doit être compensée par une augmentation en proportion de capital créé par l'homme. Cette première approche, qui est basée sur le principe de la « substitutalité », justifie par exemple les moyens de compensation comme dans le cas de la taxe carbone évoquée précédemment.

L'autre école promeut une approche écologique, ce qui signifie qu'elle intègre l'activité économique dans la biosphère. Ainsi le capital naturel doit être préservé pour être transmis aux générations futures ; il n'est pas là

question de compensation. Cette problématique théorique est à la base de toutes les décisions politiques qui concernent le diptyque croissance /environnement, car, en fait, il s'agit de bien s'interroger sur les politiques et moyens à mettre en œuvre pour limiter les effets négatifs de l'un sur l'autre.

Le programme des Nations Unies pour l'environnement a mis en avant le complexe de découplage qui suggère en quelque sorte un moyen terme entre ces deux approches et qui propose l'utilisation de moindres ressources par unité de production économique et la réduction de l'impact environnemental de toutes les ressources utilisées ou des activités économiques menées. Mais on sait où aboutissent ces propositions. On évoquait précédemment les conférences internationales, on pourrait dire la même chose à propos des objectifs millénaires. Nous nous trouvons dans la même situation il y a quelques décennies quand il s'agissait de garantir la santé pour tous en l'an 2000... Nous n'y sommes toujours pas parvenus ! Ainsi donc, c'est davantage un objectif d'actions anticipatrices ou correctrices que suggère ce questionnement du « comment ». Partant de cette hypothèse, la question du « comment » porte tout à la fois sur les conditions de la dégradation et sur les moyens d'y remédier.

Dans notre contexte martiniquais, nous pouvons repérer comme indice de la dégradation de l'environnement la surexploitation des sols, l'impact négatif des activités humaines sur le littoral et les zones de mangrove, les atteintes à la biodiversité, la pollution des sols, voire de certains sites des zones littorales et de la mer.

Concernant la situation de l'économie locale, même si les principaux indicateurs économiques nous informent d'une reprise depuis la crise de 2009, celle-ci se caractérise tout de même par une dégradation de la situation de l'emploi, la progression des activités informelles, qui a un impact important sur l'environnement, le maintien de la dépendance extérieure, le recul des activités de production au profit des services non marchands, et surtout, l'accroissement des tensions sociales.

Du point de vue sectoriel, de nombreux exemples permettent d'explicitier la liaison négative entre dégradation de l'environnement et activités économiques. Dans le contexte insulaire caribéen, de nombreux exemples mettent en évidence la relation entre notre environnement et la situation de crise économique ; pour ne citer que deux exemples : la bétonisation des littoraux en raison du tourisme, la dégradation des bassins versants par déboisement, en

exposant les populations aux glissements de terrain et aux inondations. On pourrait repérer ainsi dans de nombreux pays des effets de la dégradation de l'environnement sur l'économie. En Martinique, c'est le cas constaté, il en était question précédemment, dans le secteur de la pêche côtière en raison des restrictions imposées par la pollution du chlordécone. C'est le cas également concernant l'agriculture dans les zones de contamination par les pesticides organochlorés.

Si les effets de la dégradation de l'environnement sur l'économie sont facilement démontrables dans ces deux cas, l'inverse est plus difficile à établir dans un strict rapport de causalité. On peut ainsi davantage parler de pression sur l'environnement que de dégradation de celui-ci. En effet, vont entrer en jeu des dimensions qui relèvent autant des politiques d'aménagement spatial et économique du territoire mis en œuvre dans le cadre par exemple du Schéma d'Aménagement Régional ou de protection de l'environnement, que ce soit pour la sauvegarde de la biodiversité ou pour la protection du littoral et des milieux côtiers et marins.

Concernant l'aménagement du territoire, le point de vue historique est important car dans cette dimension de protection et de développement économique, l'aménagement du territoire va être un élément régulateur. Il nous permet de constater que la situation actuelle est héritée de l'époque coloniale avec d'abord la prédominance d'une économie

agricole liée à l'exportation qui a encouragé la mise en valeur de la Martinique à partir de la bande littorale et qui a favorisé le développement des concentrations urbaines sur ce même littoral. Cette même économie coloniale a favorisé la dispersion de l'habitat dans des zones de forte exposition aux risques naturels. De plus, les contraintes topographiques ont joué un grand rôle dans la localisation des bourgs des communes puisqu'il fallait des débouchés immédiats sur la mer pour l'exportation des marchandises.

Aujourd'hui encore, c'est un phénomène qui est non seulement caractéristique de notre situation en Martinique, mais qui concerne toute la Caraïbe. Pour vous donner un exemple, il m'est arrivé de travailler sur une ville de la Jamaïque, Portland, qui est constamment inondée parce que cette ville, créée à l'époque coloniale, se situe au niveau de la mer. Dès lors qu'il pleut, passé un certain seuil, toute la ville est inondée. La question qui se pose au gouvernement jamaïcain aujourd'hui, car il n'y a pas moyen d'apporter des solutions, ce serait le déplacement de la ville. Ce qui n'est pas possible compte tenu du coût qui pèserait sur le budget national.

Nous nous trouvons dans une situation où l'aménagement du territoire tel qu'il est pensé porte sur la préservation des capacités de production agricole, la gestion de l'habitat, l'adaptation des moyens de transport, la création d'activités économiques pour soutenir un développement



endogène. Les contraintes qui sont liées à l'aménagement en termes de préservation de capacité de production agricole, d'habitat, de transport et de création d'activités économiques pour soutenir un développement endogène mettent en évidence ces mêmes difficultés d'ordre historique et des enjeux de protection face à la dégradation de l'environnement et aux conséquences des risques naturels.

Faut-il le rappeler, tous ces schémas, qu'il s'agisse du Schéma d'Aménagement Régional, celui de la Mise en Valeur de la Mer ou encore le Schéma Directeur de l'Aménagement de Gestion des Eaux, qui associent de nombreux acteurs et proposent des orientations politiques, exposent quand même une difficulté qui est celle de ce qu'il est convenu d'appeler la « reliance ». C'est ce qui permet d'admettre la complexité des situations et qui prescrit en fait davantage de coordination pour ne pas limiter l'emprise de l'action au seul diagnostic qui a été posé. Ce qui arrive souvent, c'est que l'on construit des schémas qui s'appuient sur des diagnostics et la plupart du temps, les préconisations qui sont proposées dans ces schémas ne vont pas plus loin que la simple contradiction du diagnostic posé. Il n'y a pas plus de réflexion que cela et surtout, dans notre contexte particulier d'élaboration, il n'y a pas, ce qu'on trouve parfois dans certains pays en développement, une collaboration réelle de la société civile et des acteurs non étatiques qui participent réellement à cette dynamique et à ces définitions.

En fait, on retrouve une situation, malgré la répétition de ces instruments de planification, d'activités concentrées sur le littoral martiniquais, qui sont certes en développement, avec parfois du potentiel dans cet espace spécifique littoral. On a aussi des activités portuaires qui se concentrent essentiellement dans la baie de Fort de France en termes de transport de biens de marchandises, bien que depuis des années, il est question de favoriser le transport maritime pour décongestionner le transport routier. De cet aspect, nous en sommes encore au niveau de la formulation et des études. Nous avons également des activités de pêche qui se concentrent sur l'ensemble du littoral où s'est développée une politique d'équipement à travers les APID (Aménagement Portuaire d'Intérêt Départemental). Cette activité artisanale garde un sens historique et culturel très profond mais en même temps, le développement de la pêche, l'appropriation de la zone économique exclusive, de ce point de vue, ne sont pas réellement pensés.

Quant au tourisme balnéaire, sa forte concentration et la limite des activités qu'il propose est aussi sujet à questionnement. En fait, il y a une grande similarité avec nos voisins insulaires. Cela devrait favoriser encore plus de politiques intégrées pour la gestion de la mer en particulier, parce qu'il y aurait effectivement, si on parle de zone économique exclusive, un potentiel intéressant de discussions voire de coopération pour des éléments de biodiversité, pour la connaissance des réalités maritimes mais aussi des espaces littoraux. Face à cette pression anthropique sur le littoral martiniquais,



on trouve des enjeux multiples de première importance. On peut parler de la richesse de la faune et de la flore qui est liée à la spécificité des milieux littoraux, les zones côtières qui méritent une protection sans cesse repensée et adaptée aux connaissances nouvelles. On peut citer l'exemple de la mangrove qui fait certes l'objet d'une attention particulière mais qui a connu ces dernières années une réduction rapide de ses superficies au profit de zones industrielles et commerciales dans les années 1980. Un ravage important a été commis dont l'intérêt, aujourd'hui pour cette zone, ne permettra pas de retour en arrière ; il y a là quelque chose sur laquelle nous devons réfléchir pour limiter cette anarchie de l'urbanisation. Quant à la question plus générale du développement des littoraux, comme celui des territoires insulaires de la Caraïbe, on ne peut faire l'impasse sur la pérennisation des ressources et sur la notion même de développement durable. La complexité du problème tient, en partie, à la spécificité des espaces littoraux dont la profondeur continentale et les bordures maritimes côtières doivent être prises en compte, parce que ailleurs dans le monde, ces défis ont été relevés et qu'il y a là un point d'intérêt. Il est important de souligner à ce niveau que les politiques volontaristes qui balisent les différents schémas devraient pouvoir prendre en compte ces dimensions.

Concilier développement économique et protection de l'environnement n'est pas une tâche aisée dans la question de l'anticipation, dans la question du « comment anticiper ». Jusqu'à un certain point, ces préoccupations peuvent apparaître contradictoires. Il y a beaucoup d'activités économiques qui ont un impact environnemental négatif parce qu'elles utilisent des ressources naturelles dans le processus de production et contribuent à réduire le capital naturel directement par l'utilisation de ressources épuisables et/ou indirectement en cas de surexploitation des ressources renouvelables comme dans le cas de la pêche côtière par

exemple. Par ailleurs, les objectifs de protection de l'environnement peuvent avoir un impact négatif sur le développement économique en contraignant les comportements des entreprises et des consommateurs par des réglementations ou des mesures fiscales. Mais la question se pose sur la mesure de l'impact négatif. C'est là qu'on en vient à la notion de croissance économique. L'impact économique est-il mesuré par la croissance ou l'est-il à partir d'autres critères comme celui du bien-être global ?

Comment analyser l'interaction entre ces deux termes et leur relation avec le développement durable sachant qu'ils se télescopent fréquemment et surtout qu'il n'est pas question de favoriser l'un par rapport à l'autre dans cette dynamique. Il est préférable de sortir de la crise écologique qui concerne le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité en acceptant de se passer d'une croissance économique qui fait perdre justement le bénéfice de cette biodiversité ou qui la restreint. À long terme, il est possible de chercher un compromis entre prospérité économique ou en tout cas équilibre économique et protection de l'environnement.

En fait, puisque le « comment » suggère, anticipe et propose, les coûts et les conséquences de l'inaction peuvent être considérables tant au niveau économique qu'humain. Il est pour cela urgent de changer notre façon de penser. On peut, par exemple, s'ouvrir sur la mer, pour penser en continuum le territoire et donc la problématique de préservation avec nos voisins, penser le développement en tenant compte davantage des potentiels maritimes, en particulier de la zone économique exclusive, sortir des paradigmes anciens, changer notre vision du territoire pour plus de responsabilités de l'homme et de la femme martiniquais. Si nous ne le faisons pas, l'érosion du capital environnemental dont nous disposons accroîtra le risque de modification irréversible qui pourrait annuler l'amélioration des niveaux de vie constatés depuis quelques décennies. Quand je parle de niveau de vie constaté, il s'agit réellement de réduction de la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention. ■■■■

Marcel CLODION

Consultant international





🌊 **Économie insulaire et développement durable**

Jérôme BIGNON, *Président de la Commission Environnement de l'ANEL*
Président RAMSAR France 38

🌊 **Notre littoral, une solution à la crise ?**

Alain MIOSSEC, *Professeur émérite des Universités,*
Recteur d'Académie honoraire..... 42



*L'environnement,
des solutions à la crise ?*

Économie insulaire et développement durable



Jérôme BIGNON
Président de la Commission
Environnement de l'ANEL
Président RAMSAR France

Bonjour à tous, mes chers collègues élus, mesdames et messieurs les Présidents, mesdames et messieurs les Directeurs, mesdames et messieurs de la société civile. Permettez-moi de remercier chaleureusement les organisateurs, en particulier Ralph MONPLAISIR et Yves Michel DAUNAR de m'avoir proposé de participer à ce forum et également pour la qualité de leur accueil et de toute l'équipe qui les entoure.

Je dois vous préciser d'ores et déjà que je ne suis ni économiste, ni géographe, ni écologue ; je suis élu. Ce qui ne permet pas de parler de tout, quoique souvent, les élus le croient. Pour autant, j'ai consacré une partie importante de ma vie publique aux littoraux, aux océans et aux Outre-mer. C'est pourtant plutôt avec le regard d'un juriste intéressé par les problèmes de gouvernance que j'essaierai de traiter à grands traits ce large sujet.

Je travaille actuellement à l'écriture d'une thèse pour achever un doctorat en droit, dont l'intitulé vous intéressera sûrement et confirmera l'intérêt que je porte à l'Outre-mer, car il s'agit de travailler sur la protection, la préservation, la gestion des milieux marins dans les Outre-mer européens.

La question que je dois maintenant aborder doit être évoquée dans la vaste perspective tracée par le titre de notre forum : « BÔDLANMÈ une zone de croissance durable ? ». J'ai travaillé dans le Grenelle évoqué précédemment par Monsieur le préfet PRÉVOST puisque j'ai présidé un groupe de travail qui s'intitulait « la délicate rencontre de la terre et de la mer ». Je me suis donc senti en phase avec l'approche et la définition qui ont été données à cet atelier avec la sensibilité particulière à la Martinique et probablement plus généralement aux Antilles sur ce concept du littoral du BÔDLANMÈ que j'ai trouvé très riche.

L'ensemble a été circonscrit dans cette première partie de la matinée puisque l'environnement est fortement invité dans votre réflexion et cela a été le cas lors des deux interventions précédentes.

N'étant pas géographe, je me suis référé au remarquable ouvrage collectif publié sous la responsabilité du Professeur TAGLIONI, de l'Université de la Réunion qui s'intitule « Insularité et développement durable », ouvrage auquel a participé notre animateur Pascal SAFFACHE, en sa qualité de géographe.

Le titre de la question posée nous confronte avec le concept d'insularité. Chacun sait bien qu'une île est un espace terrestre entouré d'eau. C'est un peu court pour développer le concept d'insularité. Dès lors, Il nous faudra réfléchir dans un premier temps à ce qui justifierait une spécificité insulaire et aux conséquences à en tirer en termes de forces et de faiblesses. J'essaierai d'examiner dans un deuxième temps comment inscrire les économies insulaires dans une perspective durable. Ainsi, vous l'avez compris, nonobstant des traits communs, il y a une typologie très complexe et très variée des petits états insulaires. De même, l'approche du développement durable, approche politique dans la meilleure acception de ce mot qui, en termes méthodologiques, est forcément systémique et complexe, ne peut souffrir d'un modèle unique. Il y a des développements durables et toute sorte de modèles économiques qui s'inscrivent dans ce projet de société.

Y'a-t-il donc une spécificité insulaire ? Si comme il est écrit, en préface du livre que je viens d'évoquer, l'île n'est pas forcément un objet géographique spécifique, les phénomènes économiques, sociaux et environnementaux (c'est moi qui l'ajoute) qui s'y déroulent sont souvent amplifiés par l'insularité. Une constante traverse malgré tout et comme un leitmotiv des articles et contributions consacrés à l'insularité, c'est la répétition des mots qui caractérisent l'éloignement, l'isolement, le morcellement, l'exiguïté, l'enclavement. De nombreux auteurs soulignent, pour caractériser les petits états insulaires, leur vulnérabilité, car ils se trouvent de plus en plus confrontés à des défis qui mettent en cause leur développement et parfois leur survie. Énumérer les critères caractéristiques de ces états insulaires permet de percevoir les difficultés de mise en œuvre des politiques publiques les concernant, et spécialement, de projets économiques durables. L'exiguïté, mais aussi la





situation géographique, l'éloignement, le morcellement, l'accès aux communications, les spécificités physiques, aléas, inondation, submersion, érosion, risques sismiques, tsunami, la spécificité des écosystèmes, l'endémisme qui peut être un atout mais aussi une faiblesse, l'extrême fragilité des milieux, la faiblesse des moyens techniques propres, un marché intérieur limité, de nombreuses dépendances à l'importation, aux financements... Ces faiblesses, ces vulnérabilités, souvent combinées, intensifient et complexifient la situation insulaire. Cette première étape sur la caractéristique de la typologie insularité n'est pas très optimiste. Ce n'est pas moi qui suis pessimiste, mais les lectures qui m'ont incité à le devenir, car je n'ai pas trouvé grand propos qui n'évoquaient pas de façon lancinante ces difficultés.

Pourtant, et malgré les obstacles nombreux, ces espaces insulaires disposent d'atouts considérables. Ils ne représentent, certes, qu'un pour cent de la population mondiale, mais ils sont répartis à travers le monde dans tous les océans. Ils sont directement impliqués dans la mondialisation économique contemporaine, ont souvent su s'organiser en réseau, et représentent évidemment un enjeu géopolitique fort. C'est probablement un des atouts les plus considérables dont ils disposent. Mais, au delà, pris globalement, ces territoires possèdent une richesse importante qui sont autant d'atouts à un autre titre pour assurer une économie durable.

Ils comptent souvent parmi les hot spots de la biodiversité. Les états insulaires comportent une très grande richesse en matière de biodiversité. Leur territoire ou leurs espaces marins comportent un fort niveau d'endémisme je l'évoquais comme une faiblesse, mais cela peut se transformer en force comme souvent dans la nature. Leur zone économique exclusive couvre une partie importante de nos océans. En termes d'enjeux, les ressources marines qui les entourent sont souvent considérables. Nous l'avons déjà évoqué précédemment, mais cela s'inscrit de façon encore plus pertinente et plus puissante quand on l'observe à travers le prisme de l'insularité ; leur maîtrise et leur exploitation durable est évidemment au cœur de ce sujet.

Des ressources importantes

Elles sont de différentes natures : ressources biologiques, ressources halieutiques, provenant de la biomasse, des cultures marines, ressources végétales et animales, ressources génétiques, bio ressources... Je pense à la pharmacopée chère au Président LETCHIMY qu'il avait défendue au Parlement lorsque nous avons examiné les lois dites Grenelle. Les ressources génétiques dans l'océan représentent un potentiel très intéressant quand on possède une zone économique exclusive qui entoure l'île dans laquelle on vit.

Il s'agit aussi des ressources minérales, les hydrocarbures, les gisements miniers sous marins, les granulats, les sables, les graviers, les terres rares... On connaît l'enjeu de ces terres rares. Des recherches ont été récemment menées en France par l'Ifremer et l'Agence des Aires marines protégées autour de Wallis et Futuna et spécialement autour de Futuna pour s'apercevoir que c'était rare. Il y a trente ans, on n'avait pas compris que dans les nodules, se trouvaient des terres rares alors qu'on visait les minerais basiques type cobalt, zinc. On n'avait pas imaginé que les terres rares pouvaient devenir un enjeu géopolitique important. La position de la Chine sur leur possession et leur exportation a évidemment changé le regard du monde sur ces sujets qui sont centraux pour l'avenir de l'humanité compte tenu de l'intervention de ces terres rares dans la composition de matériaux essentiels à l'aérospatiale par exemple.

Il s'agit aussi de l'eau. Fragilité de l'eau douce dans les territoires insulaires, sur la terre mais aussi accès à l'eau salée qui peut produire de l'eau douce et aussi de l'hydrogène et du deutérium. L'eau en elle-même est une richesse, qu'elle soit douce ou salée ; le tout est de disposer des moyens techniques et la volonté de la protéger et de la traiter.

Il s'agit des ressources énergétiques liées à la mer, l'énergie thermique, les éoliennes dont on parle pas mal en ce moment... Je ne peux toutes les lister, chacun mesure bien que derrière la mer, il existe des ressources énergétiques considérables encore mal exploitées ou pas assez connues. Là aussi, la connaissance est évidemment essentielle.

Il ne faut pas oublier que sur une île, les richesses du littoral, qui constitue une interface essentielle pour les écosystèmes, représentent aussi un espace indispensable pour le développement économique lié à la mer. On oublie souvent que l'activité économique commence et se termine à terre. Les marchandises qui partent et qui arrivent, les navires, les câbles, les pipelines, le tourisme, les eaux côtières, tout cela, évidemment, est lié au littoral. Les eaux côtières contiennent autour des îles une formidable biodiversité dans les récifs coralliens, dans les mangroves, dans les herbiers, tout cela a déjà été abordé mais j'insiste car on voit bien que dans les richesses naturelles se trouvent des potentiels de développement économique qui sont considérables.

Ce regard porté sur l'insularité faite à la fois de vulnérabilité et de richesses nous propose une situation contrastée. Les crises sont des moments opportuns pour aborder avec davantage de lucidité les voies et moyens d'un développement adapté à ces enjeux.

🚧 L'économie insulaire peut-elle être durable ?

Pour répondre aux enjeux et aux risques examinés dans la première partie, il apparaît bien que l'économie insulaire, au sens où l'on a tenté de caractériser l'insularité, doit tendre à s'inscrire dans une perspective durable. L'examen des modèles ou installations ou illustrations de développement économique dans des espaces insulaires montre pourtant que trois risques au moins se présentent. Je n'illustrerai pas les



lieux où ces risques sont présents pour éviter toute projection qui pourrait peiner les uns ou les autres. Il s'agit d'un vaste sujet qui concerne, à des degrés divers, de nombreux territoires qui ne se situent pas nécessairement dans les Antilles françaises. Je ne serai pas discourtois au point de stigmatiser ceux qui m'invitent. Si je connais des exemples, je les prendrai plutôt ailleurs. Cela pour des raisons de gouvernance.

Ne rien faire

Le premier risque, c'est ne rien faire et subir. On se situe sur une île avec ses vulnérabilités et ses atouts, mais on ne fait rien. Ce peut être pour des raisons de gouvernance, au sens politique du terme, au sens des acteurs de la société civile ou des acteurs socio-économiques. La gouvernance est faible ; elle n'a pas d'intérêt, elle peut être autoritaire et ne pas poursuivre des enjeux partagés. J'ai apprécié ce que disait Gilles BOEUF à propos du partage. La gouvernance autoritaire ne permet pas le partage et s'il n'y a pas de partage, il ne peut y avoir de développement durable. Par voie de conséquence, il ne se passera rien. Cela peut-être aussi en raison d'une extrême vulnérabilité, d'une extrême faiblesse, la taille, l'éloignement, l'absence de ressources techniques ou humaines, ou encore par simple facilité. On n'a pas envie de faire quelque chose parce qu'on n'a pas de volonté. C'est quelque chose d'humain ; il ne faut pas le stigmatiser particulièrement, il faut savoir que cela existe. C'est bien beau de dire qu'on s'inscrit tous dans des perspectives de développement durable pour se développer, mais il y a malheureusement des états continentaux ou insulaires que ça n'intéresse absolument pas et qui continuent malgré les alertes, malgré les discours, malgré les congrès, malgré les politiques, malgré tout ce qu'on peut imaginer, à ne rien faire parce qu'il y a une espèce de fatalité du laisser-faire.

Le fil de l'eau

Le second risque, c'est la politique au fil de l'eau. On continue comme avant, c'est-à-dire qu'on consomme la rente quelle que soit sa nature. Ce peut être une rente administrative ou minière ou toute autre dépendance, sans se soucier de la durabilité de cette rente et donc de son épuisement à plus ou moins long terme. C'est ce qui se produit dans un certain nombre d'états insulaires et c'est bien évidemment dramatique.


Faire semblant

Le troisième risque est pire encore parce que vraiment répréhensible éthiquement, c'est de faire semblant d'inscrire son développement dans une perspective durable. Cela vaut autant pour un territoire ayant atteint un bon niveau de développement et pour qui l'intégration des différentes politiques et des trois piliers du développement durable

ne sont qu'alibis. Cela vaut aussi pour l'espace insulaire moins développé qui ne veut pas, qui ne se sent pas en mesure d'assumer vis-à-vis de ses communautés les enjeux de la préservation, car la priorité des priorités, c'est le développement. On donne le sentiment vis-à-vis des associations, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, de faire un effort, mais en réalité c'est un faux-semblant.

Y'a t-il un modèle type d'économie insulaire qui s'inscrive dans une perspective durable ? Je ne le pense pas. Pour encourager ceux qui doutent de l'efficacité de l'approche durable pour fonder une politique économique efficace, il faut avoir présent à l'esprit que ce sont essentiellement des approches pragmatiques. Il n'y a pas évidemment de modèle de développement durable, sorte de recette miracle applicable à tout moment, à toute situation. Il n'y a donc pas un modèle de développement qui soit singulier ou universel, mais plutôt des modèles de développement durable au pluriel. Il paraît que, par ailleurs, ces modèles, quel que soit le type de projets économiques adoptés, peuvent subir une forme d'hétérogénéité consécutive à la nécessaire adaptation de l'articulation entre les différentes échelles territoriales auxquelles ils sont confrontés. Alors, économie des zones franches, économie agricole, économie touristique, nautisme, hébergement, restauration, économie de l'eau et des déchets, économie des infrastructures, économie de la pêche, aquaculture, économie de l'extraction minière, toutes ces économies regorgent et toutes les îles regorgent d'exemples de magnifiques « success-stories » comme disent nos amis anglo saxons, ou de catastrophes, selon que les règles des trois piliers du développement durable ont été joués avec sincérité et compétence. Certains auteurs évoquent, probablement à juste titre, l'urgence d'une éthique durable au sein de tous les organismes de gouvernance : les états, les associations non gouvernementales qui les assistent, que ces organismes soient locaux, nationaux ou associatifs.

Pour conclure, on sent confusément que les politiques économiques, s'inscrivant dans une perspective durable, n'ont pas à ce jour engagé une « bifurcation radicale » des politiques publiques (cette expression est le fruit d'un travail collectif) mais se sont néanmoins progressivement insérées dans les discours et également dans de nombreux dispositifs d'action. Ainsi, on perçoit que la difficulté à caractériser de façon nette et précise l'insularité a pour corollaire une implication somme toute assez floue, pour ne pas dire ambiguë du pilier économique du développement durable.

Je vous remercie. 

Jérôme BIGNON

*Président de la Commission Environnement de l'ANEL
Président RAMSAR France*

Notre littoral, une solution à la crise ?



Alain MIOSSEC
Professeur émérite
des Universités,
Recteur d'Académie honoraire

La présentation remarquable (et fort dérangeante) de Gilles BOEUF placerait presque mon intervention dans la contradiction : la perte de la biodiversité, si bien illustrée, menace sans doute à terme la vie des hommes sur la terre et sa préservation paraît d'une urgence plus grande encore que ce que l'on croit. Et ce que montre Gilles BOEUF, ce sont les conséquences d'un développement peu durable, selon la doxa contemporaine. Cela rend la présentation de mon sujet assez délicate : est-ce que les littoraux antillais sont une solution à la crise ? C'est là inscrire le débat dans l'espace et le temps, entre la continuation d'un développement nécessaire, mais qu'il faudrait sans doute repenser, et les perspectives de développement durable qu'offrent ces littoraux.

De la crise, je dirai ce que j'en ai écrit dans le dictionnaire de la mer et des côtes que j'ai édité en octobre dernier aux Presses Universitaires de Rennes : « le mot crise est un de ces mots-valises dans lequel on met à peu près tout ce que l'on veut, selon les hasards du temps, de la place libre dans les journaux, version papier ou version télévisée. Crise de l'État, crise de civilisation, crise de la pêche, littoraux en crise, crise sociale, crise financière. On ne sort d'une crise que pour entrer dans une autre, en sorte que si le monde est déboussolé, le bon peuple, les élèves et les étudiants sont bercés d'une absence totale d'illusions sur leur avenir. » Sans doute ces propos ont-ils de quoi provoquer au moins la réflexion. **De la crise on ne sort par adaptation progressive**, ce que l'histoire enseigne et non par une sorte de résignation fataliste qui n'appelle que le déclin. Au fond, vive la crise qui amène à faire le point et invite à ne pas regarder l'avenir dans le rétroviseur !

Si l'on s'en tient aux mots, la **crise actuelle est une conséquence de la mondialisation**, elle est une chance pour les littoraux (en sorte que réponse est presque apportée à la question préalable...) mais oblige à considérer la place des îles dans l'espace mondialisé. Pour toutes sortes de raisons, l'insularité exige un effort particulier, fonction de la taille et de la place même des îles dans l'espace car le risque est grand que l'insularité, phénomène

objectif, ne tire aussi vers « l'insularisme » qui n'est qu'enfermement. On comprend dès lors que nos îles des Petites Antilles n'ont vraiment d'avenir que dans un espace élargi au bassin Caraïbe pour le moins. **Elles ne manquent pas d'atouts mais leur taille** (et leur passé) **les exposent à de fortes contraintes**. Si les littoraux explosent économiquement et démographiquement du fait de la mondialisation, c'est par la puissance des échanges (d'ailleurs d'intensité inégale) qui placent aujourd'hui la grande façade asiatique au premier rang des ports mondiaux. La Chine en est l'expression comme le furent les ports japonais après 1945, même s'ils sont encore puissants du fait objectif qu'est la géographie de l'archipel japonais. Ces ports chinois doivent leur succès à des choix politiques faits avec Deng Xiao Ping et le parti communiste chinois, ouvrant la Chine au vaste monde et en faisant l'atelier de ce même monde, comme le disent certains. Ils doivent leur succès aux besoins du pays, par l'importation massive de matières premières, de machines également et par l'exportation par conteneurs, échange d'ailleurs inégal avec l'Europe car bien des conteneurs repartent à vide des ports du Northern Range vers l'Asie où les taux de croissance font rêver (entre 6 et 10 % l'an, non sans à-coups).

Nos îles disposent d'atouts et, de manière réaliste, on soulignera que dans l'échange nécessaire, les **deux plates-formes portuaires** de Baie Mahault en Guadeloupe et de Fort de France en Martinique (96 % des échanges extérieurs de marchandises passent par le port) portent leurs fruits, s'adaptent dans le contexte des grands ports maritimes et montrent ces dernières années une santé assez remarquable. Certes, ces ports sont portés largement par la consommation des îles plus que par leur production (sucre, banane...) et contraints par la relation avec la métropole. Si l'avenir est à l'ouverture,





c'est en se plaçant dans la logique du *feederling* nord sud dans un espace maritime allant du Canada au Brésil qu'ils devraient s'inscrire, avec comme support la conteneurisation dont le paysage portuaire est l'expression. Cet espace se dilate et la place ne manque pas encore (ou du moins ne le dit-on pas trop fort) en Martinique et en Guadeloupe mais les exigences de croissance, longueur des quais pour les navires et surfaces disponibles pour entreposer les conteneurs font peser une menace sur des milieux fragiles et protégés qui conditionnent à la fois le maintien de la biodiversité et le futur des pêches, s'agissant tout aussi bien des ceintures coralliennes que des mangroves encore si remarquables au sud du port martiniquais. Autre atout, *la croisière*, longtemps incertaine mais dont les chiffres montrent la dynamique actuelle : son développement dépend ainsi de la capacité d'adaptation des îles à ces clientèles, par amélioration en particulier de l'image des îles et des villes que l'on entend faire connaître aux croisiéristes. Certes, on sait la clientèle captive des groupes d'opérateurs touristiques, mais l'effort des collectivités locales doit être de ce point de vue poursuivi, en particulier par des développements urbains que l'on attend sur le site de l'usine Darboussier à Pointe à Pitre, par exemple. De la croisière au **tourisme**, il n'y a qu'un pas, dans un cadre cependant différent car il concerne tout l'espace des îles, du fait même que leur taille oblige à intégrer espace continental et littoral, massivité de la Martinique et diversité de l'archipel guadeloupéen. *Ne compter cependant que sur le tourisme serait un leurre dans lequel tombent trop de supposés responsables* : l'adaptation est là encore la règle et l'objet de la réflexion nécessaire : **quel tourisme proposer** là où souvent le « touriste » n'attend que des plages (dont l'érosion est parfois préoccupante) et un environnement réduit à des températures de l'eau et de l'air qui ne sont cependant qu'une des composantes de l'environnement. Ce forum invite à un « Bòdlanmè » source de croissance durable donc fortement orienté vers la conservation de milieux de qualité, vers la

promotion aussi de cette qualité auprès des opérateurs touristiques et de leur clientèle dont on sait à la fois combien elle est mobile et soucieuse d'un accueil où l'on voudrait d'ailleurs que le respect de chacun soit la norme ; ce qui n'est pas toujours le cas des deux côtés. *Question « culturelle » classique du touriste consommateur mais question existentielle ancrée dans l'Histoire aux Antilles et de fait enjeu de débats parfaitement compréhensibles*. La « promotion » suppose quelques talents pédagogiques qui sont un des enjeux du développement « durable » et je dis ces choses avec tout l'esprit d'ouverture nécessaire, sans chercher à stigmatiser quiconque tant 38 mois passés en Guadeloupe comme recteur de l'académie m'ont appris !

Des espaces dont on peut envisager le développement futur, il y en a. J'ai illustré l'introduction de mon propos par une vue de Petite Terre, ces îlots entre Désirade et Marie Galante qui attirent encore bien des visiteurs dans un grand respect (autant que faire se peut) de leur environnement : il serait vain de considérer que le développement durable passe uniquement par ce type de support pour le tourisme. Bien d'autres voies s'offrent, fonction parfois d'une conjoncture qui déplace les masses de touristes : j'ai remarqué en février cette année l'afflux sur les plages de Sainte Anne en Guadeloupe de gens qui allaient habituellement plutôt en Tunisie et au Maroc, pays que l'agitation politique rend incertains. Là encore, une adaptation rapide est nécessaire, suffisamment encadrée et réfléchie sans être trop contrainte car les équilibres socio-environnementaux sont toujours fragiles !

En définitive, notre littoral est bien sûr une solution aux difficultés du moment qu'on ne surmontera que par une adaptation constante mais que l'on voudrait aussi articulée avec des volontés politiques, emboîtées depuis le *top down* d'un État parfois trop lointain (la grande politique maritime de la France esquissée depuis le Grenelle de la mer) jusqu'au *bottom up* des collectivités locales de nos îles, de la Région aux communes qui ne doivent manquer ni de confiance dans l'avenir, ni d'esprit innovant pour que chaque projet s'inscrive dans la durée. Dans les îles, c'est toujours plus compliqué ! Ce qui en fait le charme certes, mais aussi un formidable objet d'études pour les géographes... ■■■■





ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Pascal SAFFACHE

Deux aspects ont été évoqués ce matin, le fait que la crise soit aussi environnementale et le fait que l'environnement puisse être une solution à la crise.

**Nadia LOURY
EMERGENCES**

À propos des espaces vides, je suis un peu surprise par cette appellation. On peut se demander s'il y a des espaces pleins et des espaces vides ? Il y a des espaces de nature et des espaces construits. Ne peut-on pas imaginer l'intégration des équipements dans ces espaces ; il ne s'agit plus de vide et de plein à ce moment-là ?

Alain MIOSSEC

*Professeur émérite des Universités,
Recteur d'Académie honoraire*

C'est à la fois une maladresse de vocabulaire, mais en même temps, une évidence. La photographie montre bien que l'espace est vide, vide d'hommes. Je vous rappelle que nous avons constamment, les uns et les autres, une vision anthropocentrée. C'est la rupture avec cette vision qui est sans doute nécessaire pour que la combinaison entre l'économique et l'écologique assure une sorte de développement durable. Alain CORBIN, historien réputé, a écrit, il y a quelques années, un ouvrage intitulé « le territoire du vide » qui était consacré au littoral.

Ce littoral est devenu aujourd'hui un monde plein, mais inégalement plein. Dans les îles, je dirai que la question est encore plus prégnante qu'ailleurs puisque l'espace y est encore plus limité. Pour des raisons historiques, on sait bien que la bande des 50 pas géométriques a été occupée,

d'abord pour des raisons de défense au XVIIe siècle, puis progressivement et inéluctablement par des occupants dont on dit qu'ils ne devraient pas être là. Mais à partir du moment où ils y sont, on ne pourra pas les chasser. D'où l'intérêt de l'Agence des 50 pas géométriques et de l'action qu'elle mène, dont je puis dire qu'il vaudrait mieux qu'elle s'inscrive dans la durée plutôt que dans des mandats de deux ans. Je pense qu'il faudrait peut-être mieux réfléchir à plus de durée car la durée des agences ne doit pas être liée à celle des mandats politiques !

Charles AGATHE

Marin pêcheur et Vice-Président du Comité Régional des Pêches et Élevage Marin de la Martinique

Nous avons vu des images avec beaucoup de terre, sans construction, avec des plages, et Je suis très surpris qu'en Martinique, quand on construit un centre commercial, c'est sur une mangrove ; quand on construit une cité, c'est sur un champ de cannes ou une bananeraie. Pourquoi, puisqu'ailleurs, il existe de bonnes terres pour construire ?

Alain MIOSSEC

*Professeur émérite des Universités,
Recteur d'Académie honoraire*

Le bord de mer attire, parce que vraisemblablement, pour des raisons économiques, il est plus intéressant de s'installer sur le littoral plutôt que sur un site trop éloigné, même s'il est plus spacieux, mais où il faudrait prévoir des infrastructures pour s'y rendre et où la rentabilité de l'entreprise ne serait pas assurée.

Ce constat, c'est aussi aux Politiques de le faire. Quand ils mettent en place des PLU (Plans Locaux d'Urbanismes), ils



doivent choisir des emplacements de telle sorte que cela satisfasse la croissance dans la durée. Il faut des PLU bien sûr, mais je suis un fervent partisan des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) car ils obligent l'intercommunalité au débat et à faire des choix qui ne sont pas limités à l'échelle de la commune mais élargis à des échelles qui sont celles d'un territoire beaucoup plus vaste et qui offrent plus d'opportunités. C'est aussi l'occasion pour les Politiques de débattre entre eux plutôt que de s'opposer sur des frontières qui, entre nous, n'ont sans doute plus de raison d'être.

Jérôme BIGNON

*Président de la Commission Environnement de l'ANEL
Président RAMSAR France*

Le cas posé par Charles AGATHE illustre bien ce que j'ai évoqué à propos de la difficulté à faire entrer des projets économiques dans le développement durable. J'ai parlé des risques, avec ceux qui ne font rien, ceux qui font quelque chose mais qui ne va pas dans le bon sens, et puis, une forme de greenwashing avec ceux qui font semblant d'exiger de celui qui construit son centre commercial de lutter contre la pluie ou les eaux de ruissellement mais auquel on permet de s'installer tranquillement sur une zone anciennement humide remblayée.

On est souvent dans ces cas-là ; il ne faut stigmatiser personne. Tout élu, et je le suis depuis très longtemps, a des faiblesses, car la situation est extrêmement compliquée. Nous avons cette contrainte épouvantable de satisfaire des besoins quotidiens des populations que nous avons en charge, en les positionnant dans des perspectives lointaines de développement qui ne satisfont pas les besoins immédiats pour des gens qui vivent dans cette immédiateté.

C'est bien de poser la question, c'est bien de la mettre sur la table et c'est bien, comme le dit Alain MIOSSEC, d'y réfléchir collectivement dans des enceintes qui sont prévues pour cela. Le pire est de le faire de façon un peu fourbe, dans des commissions d'urbanisme dans lesquelles tout le monde ne participe pas. L'éthique de la gouvernance dont j'ai parlé est fondamentalement là.

Le jour où l'on progressera, c'est le jour où l'on prendra en charge, de cette façon-là, ces sujets-là.

L'exemple évoqué est éloquent ; il est urgent de créer de la grande distribution car c'est commode, c'est la possibilité de proposer des prix bas, mais c'est, en même temps, catastrophique de le faire dans une zone humide.

Cet exemple illustre parfaitement le thème de cette matinée.

Henri LOUIS-RÉGIS

Président ASSAUPAMAR

Je souhaite revenir sur l'intervention de Marcel CLODION qui a terminé son exposé sur l'impact négatif de l'environnement sur l'économie, en raison des contraintes réglementaires. Alors que nous nous situons sur une île, la réglementation, qui est faite pour un continent et organisée par ce continent, est insuffisante pour préserver ce qui doit l'être.

Ce point de vue dénote un état d'esprit qui ne prend pas en compte la nécessité de concevoir l'économie autrement que de manière prédatrice.

Marcel CLODION

Consultant international

Je pense qu'il faut clarifier les choses. Sur l'analyse en termes de croissance, on peut effectivement se poser la question de l'impact sur la croissance de certaines réglementations ; c'est une problématique bien réelle. Mais cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'un point de vue que je défends. Je n'ai pas dit non plus qu'il s'agissait d'une dimension à prendre en compte dans notre économie.

J'ai dit que dans le débat croissance/environnement, il y avait effectivement cette question de la réglementation qui pouvait être un facteur limitant la croissance. Il s'agit d'un point de vue et pas d'un point de vue que je défends forcément.

Gilles BOEUF

*Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
MNHN*

Je reviens sur ce qui a été dit et j'insiste pour dire que je suis là pour déranger, c'est mon rôle.

Si l'État français autant à droite qu'à gauche, m'a mis à la tête du Muséum en 2008, que j'ai ouvert la conférence de l'Unesco et celle de Chamonix en 2010, que récemment j'ai été nommé pour faciliter la conférence environnementale, c'est parce que je dérange, et j'aime déranger. Je suis là pour cela en fait. J'amène des gens à se poser des questions qu'ils ne se posent pas d'ordinaire.

Je pense qu'aujourd'hui, il faut arrêter la langue de bois et enfin dire des choses qui sont fondamentales pour que nous puissions disposer de cette gâchette pour changer.

Harry ARNOUX

*Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques
de Guadeloupe*

Je réagis à l'intervention dérangeante de Gilles BOEUF pour à mon tour le déranger, puisqu'il a parlé du problème de transmission et d'héritage dans son intervention.

Je constate que nous sommes dans une civilisation qui n'est pas celle de l'utilisation de la transmission. On demande à des gens de transmettre des choses alors que toute leur existence est basée sur la non-transmission, le non-héritage. Le buffet Louis XI qui était transmis et qui durait cent, cent cinquante ou trois cents ans, n'existe plus. Ce n'est pas le meuble IKEA ou BUT, que vous allez transmettre à vos enfants, qui va durer. C'est ce genre d'exemples qui illustre la non-transmission. L'éducation à la non-transmission est volontaire et économique. Ce qui fait que quand le Professeur BOEUF arrive en disant qu'il faut transmettre et qu'il faut hériter, là, il dérange encore plus !



Jean-François RAPIN, *Président d'honneur*
Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral50

 **Le Centre européen de compétences en biomimétisme à Senlis**

Francis PRUCHE, *Adjoint au Maire de Senlis,*
chargé du développement économique54

La place de l'environnement dans le développement durable



Jean-François RAPIN
Président d'honneur
Président de l'Association
Nationale des Élus du Littoral

En propos introductifs de la première table ronde qui va suivre, je développerai mon intervention en deux temps, avec un propos généraliste qui sera suivi d'un exposé sur une expérience personnelle.

Je vous faisais part, dans mon allocution d'ouverture, des convergences entre les problématiques que nous pouvions avoir sur les littoraux métropolitains et ceux que l'on retrouve aux Antilles, avec les spécificités des uns et des autres, mais finalement, avec, à la clé, les mêmes enjeux. Ces enjeux sont de servir nos populations et rendre nos territoires de plus en plus beaux, de plus en plus attractifs, et surtout, de plus en plus tournés vers l'avenir, cet avenir qui a été évoqué à travers la biodiversité et le maintien de nos paysages et de nos espaces. Comme je l'ai déjà souligné, je pense qu'il est important d'insister sur la responsabilité. Je sais que ce propos fait siffler les oreilles de Gilles BOEUF, mais quand nous sommes élus, nous avons en permanence ce sens de la responsabilité et même si vous considérez que ce terme n'est pas à propos, il est quand même une réalité de notre quotidien.

Ces responsabilités sont bien sûr au niveau de nos communes, mais, en tant qu'élus et en tant que porteurs de voix nationales, nous sommes garants d'un héritage essentiel qui est celui de la diversité des richesses biologiques de la mer, des zones côtières et de la beauté de nos paysages. Tout ceci doit nous conduire à être vigilant sur la préservation de notre environnement surtout compte tenu de la forte pression aujourd'hui sur le littoral, espace vide, espace plein, et quelquefois, espace trop plein.

Les activités pratiquées sur cet espace sont nombreuses bien sûr, de nouvelles se développent comme les énergies marines renouvelables, l'aquaculture. Apparaissent de nouveaux modes de loisirs, de plus en plus d'activités nautiques qui côtoient les activités traditionnelles de la mer comme la pêche. Nos zones littorales sont également plus fragiles du fait de l'intensité des phénomènes physiques. C'est chaque année, parfois plusieurs fois par mois, que l'on entend parler de phénomènes physiques violents. Ici, aux Antilles, vous avez connu DEAN en 2007 dont on voit encore quelques traces. On assiste à des cyclones qui ravinent les sols, détériorent les habitations, les terrains, les plages parfois. Ces phénomènes sont fortement contributeurs de l'érosion côtière.

J'ai vu ce reportage sur ARTE qui traitait de la disparition du sable par des phénomènes physiques. Laurent PASCOF a écrit un ouvrage sur les plages, prévoyant qu'elles allaient peut-être disparaître. Cet ouvrage a été publié avec l'ANEL pour créer une réelle conscience autour de cette problématique.

Pour prévenir tous ces phénomènes d'érosion côtière, nous devons parfois mener des travaux importants qui génèrent de lourdes dépenses. Il s'agit là de préoccupations nationales. Ces coûts doivent être intégrés à nos décisions.

Les collectivités en tant que telles ne sont pas capables parfois de supporter le coût de ces travaux. Pourquoi mener des travaux partout et tout le temps ? C'est la question que l'on doit se poser aujourd'hui. N'y-a-t-il pas une réflexion plus large à mener autour de la notion d'aléas, la notion de risques pour savoir si certaines zones ne doivent pas retourner à la nature et pourquoi pas retourner à la mer ? Il ne s'agit pas d'un propos personnel, mais d'une vision large avec, aujourd'hui, la naissance d'appels à projet en particulier sur le repli stratégique.



Toutes ces stratégies sont liées à des directives européennes en faveur de l'environnement. Toutes ces directives ont été accélérées en France après la tempête Xynthia en 2010 qui a sensibilisé les esprits compte tenu des dégâts matériels et humains considérables. Des réflexions au niveau national ont été menées, des mesures ont été prises presque dans l'urgence, et c'est un peu dommage. Des groupes de travail avec une réflexion intense se sont constitués auxquels participe l'ANEL.

Nous participons également au groupe de travail sur la stratégie nationale de la gestion du trait de côte avec des appels à projet qui ont été lancés. Une commune de la Guadeloupe, Petit bourg, a été lauréate dans le cadre de cet appel à projet.

Nous travaillons également sur la stratégie nationale de prévention contre les inondations et bientôt contre les risques de submersion marine. Nous nous sommes beaucoup investis pour faire reconnaître la spécificité du risque submersion. Nous avons eu l'occasion d'aborder ce sujet hier soir, dans le cadre de la réunion avec les élus, à travers le thème de la prévention tsunami. Marcellin NADEAU, maire du Prêcheur, a évoqué l'expérience sur sa commune, dans le cadre du risque tsunami, de prévention auprès de la population, en faisant valoir certaines problématiques liées à l'alerte et à la pratique technique de l'alerte.

Sur cette stratégie de risque lié à l'environnement, je vous invite tous à venir à Bordeaux, les 2 et 3 décembre 2013

aux deuxièmes assises nationales des risques naturels et à participer à l'atelier sur les risques littoraux piloté par l'ANEL. La deuxième partie de mon intervention traite d'un exercice pratique, en lien avec la commune de Merlimont dont je suis le maire. Merlimont est une petite commune du Pas de Calais, de 3 000 habitants, située à trente kilomètres de Boulogne sur Mer, à sept kilomètres du Touquet Paris Plage et qui compte 83 % de territoire protégé. Si nous n'avons pas une augmentation de la population en été comme à Collioure ou Banyuls, nous passons tout de même de 3 000 à 15 000 habitants sur cette période, ce qui n'est pas sans créer quelques soucis. Dans notre commune, nous avons un attachement particulier à maintenir nos jeunes couples sur notre territoire. La pression foncière littorale faisant augmenter fortement les coûts, si nous n'anticipons pas les problématiques démographiques aujourd'hui, notre littoral, dans quelques années, sera un grand village de retraités. Compte tenu de la dynamique que nous souhaitons accorder à nos territoires, ce problème devient compliqué.

À la découverte de deux initiatives respectueuses de l'environnement

Sur notre territoire, nous disposons de richesses naturelles extraordinaires. À ce propos, j'ai bien noté l'implication de l'Office National des Forêts ici, en Martinique. Nous avons également avec l'ONF une collaboration étroite, conditionnée



Vue aérienne de Merlimont

par l'ancienneté mais aussi par la convergence des idées. Nous travaillons sur des sentiers de découverte en espace naturel protégé. Il s'agit de la première initiative que je souhaite vous présenter. La deuxième, c'est bien sûr le logement. Toutes deux sont des initiatives respectueuses de l'environnement.

On pourrait penser que la pression foncière est assez forte, mais il faut dire que sur quatre kilomètres et demi de littoral, seuls 850 mètres sont urbanisés, ce qui laisse quand même une potentialité de maintien des espaces naturels assez conséquente.

Le sentier littoral, un vrai projet d'intégration

Il s'agit d'un sentier réalisé à l'initiative de la commune en partenariat avec l'ONF, sans qui nous n'aurions jamais pu faire aboutir le projet.

Il faut savoir que la commune dispose d'une réserve biologique domaniale de 400 hectares. La population, bien sûr, souhaitait découvrir cet espace majeur dans lequel il était interdit d'entrer. Plutôt que de continuer à verbaliser ces personnes qui pénétraient sur ces espaces, nous avons préféré mener une réflexion avec l'ONF pour pouvoir, aux frontières même de l'espace de la réserve biologique domaniale, faire découvrir ce fabuleux espace naturel en canalisant les visiteurs.

Ce sentier est un projet abouti il y a trois ans mais avec une réflexion qui a duré dix ans. En effet, les étapes ont été longues car il s'agissait d'espaces naturels et qu'il est compliqué de construire sur ces espaces.



Le sentier découverte

La construction du sentier s'est faite sans détruire aucune espèce et c'est bien là que la démarche est intéressante. L'entreprise pour mener les travaux a été choisie car elle a été capable de proposer une machine spécifique pour créer ce sentier qui passe au milieu d'un espace naturel, sans détruire les espèces qui s'y trouvent.

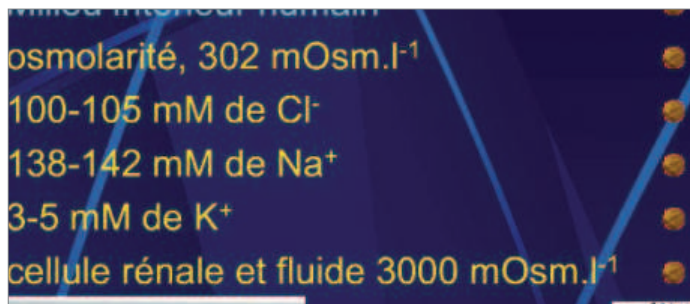
La Région Nord Pas de Calais s'est réellement impliquée dans ce projet en finançant plus de 70 % de l'investissement ; il s'agit d'une opération de plus d'un million d'euros, car elle a compris qu'il s'agissait d'un outil de valorisation touristique, mais aussi de préservation de la nature avec une vocation pédagogique.

Avec les travaux annexes et connexes réalisés autour, ce sentier a vocation à fixer les dunes, ce qui constitue dans nos régions un vrai problème. L'érosion côtière naturelle et en particulier éolienne est une réalité dont on doit absolument tenir compte dans notre région.

Un projet complètement intégré

Je dis que sur ce sentier, nous avons les quatre saisons, et c'est bien vrai ! Les paysages sont tout à fait remarquables et jamais on ne croirait que l'on se situe sur les sites de la Côte d'Opale quand on observe cet espace réalisé.

Je suis maire depuis douze ans, j'ai participé à la



réalisation d'écoles, d'équipements publics, de sites variés, mais je dois dire qu'il s'agit là de la plus belle réalisation que nous ayons entreprise, qui répondait à une demande forte de la population et qui a la particularité d'être accessible à tous les publics. L'un des gages de réussite, c'est que de temps en temps, on voit des personnes à mobilité réduite, en fauteuil roulant, venir dans les dunes, ce qui n'est pas commun, avouons-le.

Toutes les évaluations environnementales ont été menées, il s'agit là d'un projet d'intégration réussi qui n'a détruit aucune espèce et qui se situe en zone Natura 2000. Ce projet, fortement soutenu et valorisé au plan national par l'ONF, a abouti à une réalisation dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est remarquable.

La deuxième initiative concerne la naissance d'un écoquartier

La problématique du logement est forte dans notre commune. On peut faire un lien direct avec ce qui se passe ici, aux Antilles à propos de la volonté de développer le logement dans les zones péri-urbaines.

Si le projet de création de logements dans une commune peut paraître anodin, ça l'est moins quand il s'agit d'une commune littorale qui compte 83% d'espace protégé, avec des problématiques socio économiques. Nous devons pouvoir retenir nos populations jeunes qui ont tendance à s'orienter vers des zones plus rurales.

Nous avons donc, avec un bailleur social, engagé un échange autour de la création d'un espace de logements, dans des conditions avantageuses ni pour lui, ni pour la commune, mais pour ceux qui allaient bénéficier de ces logements.

Nous avons opté pour la réalisation de logements avec une ossature en bois. Ce choix n'est, aujourd'hui, pas très démonstratif, car de plus en plus fréquent, mais il y a cinq ans, faire travailler un bailleur social sur de l'ossature bois n'était pas anodin.

Le résultat a consisté à proposer un espace locatif qui accueille des jeunes familles avec de jeunes enfants, ce qui est évidemment essentiel pour l'économie du village. Il faut ajouter que cette opération a été menée dans le respect de l'environnement.

Jean-François RAPIN

Président d'honneur

Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral



Le lotissement «le petit Moulin»

Le Centre européen de compétences en biomimétisme à Senlis



Francis PRUCHE
Adjoint au Maire de Senlis,
chargé du développement
économique

Bonjour à toutes et à tous.
Nous menons à Senlis un projet sur le biomimétisme. Vous allez me dire que Senlis n'est pas au bord de la mer et que notre projet ne concerne pas le littoral. Mais à travers mon exposé, vous allez être convaincus de la nécessité d'un centre fédérateur qui peut permettre des initiatives au niveau du littoral dans ce domaine du biomimétisme qui associe développement économique et respect de l'environnement. Nous sommes concernés par les mêmes contraintes de domaines classés à sauvegarder car nous sommes entourés de forêts, ce qui constitue un trait commun avec l'exposé précédent.
Ce Centre européen de compétences en biomimétisme vient d'une réflexion que nous avons menée après le départ du 41^e régiment de transmission, un site militaire de dix hectares et demi.

Définition du biomimétisme ?

Biomimicry ou biomimetism en anglais.
Le biomimétisme n'est pas une idéologie, ce n'est pas une nouvelle mode, c'est une philosophie, une façon d'appréhender et de résoudre les problèmes. Il s'agit de prendre la nature comme modèle (ce qui a déjà été fait avec la bande Velcro, le TGV japonais... on peut trouver de nombreux exemples sur Internet), mais avec quelque chose en plus. Pour tout vous dire, Gilles BOEUF préfère à biomimétisme le terme bio inspiré. Mais ce dernier n'a pas le sens souhaité en anglais et aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, nous avons opté pour biomimétisme pour donner une définition internationale de ce terme et collaborer avec des pays étrangers.
Aujourd'hui, nous faisons tout ce qu'il faut pour être présents au niveau des délégations internationales. Il faut savoir, et c'est une première, que la Ville de Senlis est représentée dans ces instances.
Nos amis allemands et japonais, qui travaillent également dans ces domaines, sont patronnés par leur gouvernement. J'ai eu l'occasion de recevoir leur délégation à Senlis et je peux vous dire qu'ils sont bien organisés et préparent leur avenir avec le soutien de leurs autorités gouvernementales. En France, cette question commence à susciter quelques frémissements et nous nous en réjouissons.

Le biomimétisme est une réponse adaptée à un mode complexe car en effet la nature n'est pas quelque chose de simple et on voit bien les interactions multiples qui peuvent exister.



Le biomimétisme c'est aussi un **secteur créateur des métiers de demain**, dans le domaine des biotechnologies, de la biotransformation, des biomasses qui préparent l'après pétrole, qui préparent les années 2030 et 2040 mais qui préparent également l'avenir de nos concitoyens dans les années 2020. Quand notre planète passera de 7 à 9 milliards d'habitants, la pression énergétique va être telle qu'il sera impossible pour une famille de pouvoir subvenir à ses besoins élémentaires.

C'est un problème qui me touche en tant qu'élu et aussi en tant que chercheur, car, en effet, j'ai cette double fonction. J'invite d'ailleurs les municipalités à intégrer un chercheur dans leurs équipes car son point de vue peut s'avérer intéressant.

Le biomimétisme, c'est le respect de l'environnement, c'est l'adaptation, un peu comme des systèmes vivants, des structures de l'économie à son environnement. C'est une autre philosophie de développement économique, c'est faire de la formation autrement, de la recherche autrement.

C'est une approche de la diversité comme source de richesses.

Les applications du biomimétisme

Les polymères

- Revêtements hydrophobes utilisés sur les bateaux, systèmes de polymère qui diminuent la consommation d'énergie de 30 %
- Colles bio inspirées (à partir de l'observation de la moule) il est temps de s'interroger sur les colles utilisées aujourd'hui dans le domaine de la construction avec un fort impact sur la santé.

Il est important de promouvoir de nouvelles solutions et essentiel de favoriser la recherche, car il faut se dire que c'est le pays qui trouvera cette nouvelle colle non toxique qui pourra en assurer la fabrication.

- Matériaux « durs »

Le métabolisme industriel

- Ville biomimétique (illustration p.56)

- Biologie de synthèse

L'énergie

- Photosynthèse
- Biocarburants

Une place à prendre dans le domaine du biomimétisme

Il s'agit d'un concept qui a émergé aux États Unis (CIBER/Université de Berkeley). L'évolution du nombre de publications en la matière caractérise son développement. Au niveau mondial, nombreux sont ceux qui ont pris conscience qu'il fallait diriger l'économie et l'industrie sur d'autres secteurs. Cela ne veut pas dire qu'il faut revenir en arrière et considérer que le développement durable doit être vécu comme une contrainte, nous devons au contraire le prendre comme une source d'espoir.

C'est de dire que la seule contrainte, les seules limites du point de vue technologique, c'est le respect de notre planète, c'est le respect de l'environnement dans lequel nous vivons. Ce n'est pas avoir peur des nouvelles technologies, c'est, au contraire, savoir les maîtriser.

APPLICATIONS :
Colles non toxiques
Résistance et Légèreté
des matériaux
Biocompatibilité

«Super Glue» un défi ?, 2 exemples : la moule et la toile d'araignée

Quelques exemples de matériaux bio inspirés

Les diatomées

Il s'agit là de donner des exemples qu'on peut trouver en observant la nature. Une grande variété existe dans le milieu marin. Si on regarde de plus près ce que cette diatomée est capable de faire, on constate qu'elle utilise la silice, dissoute dans l'eau. La nature nous montre qu'elle fait ce que l'homme est incapable de faire, un verre flexible qui amortit les chocs. L'idée est d'étudier ce phénomène et de fabriquer du verre à température normale et à pression ordinaire. La biodiversité est notre source d'inspiration, c'est notre bibliothèque.

Observation : 10 000 espèces

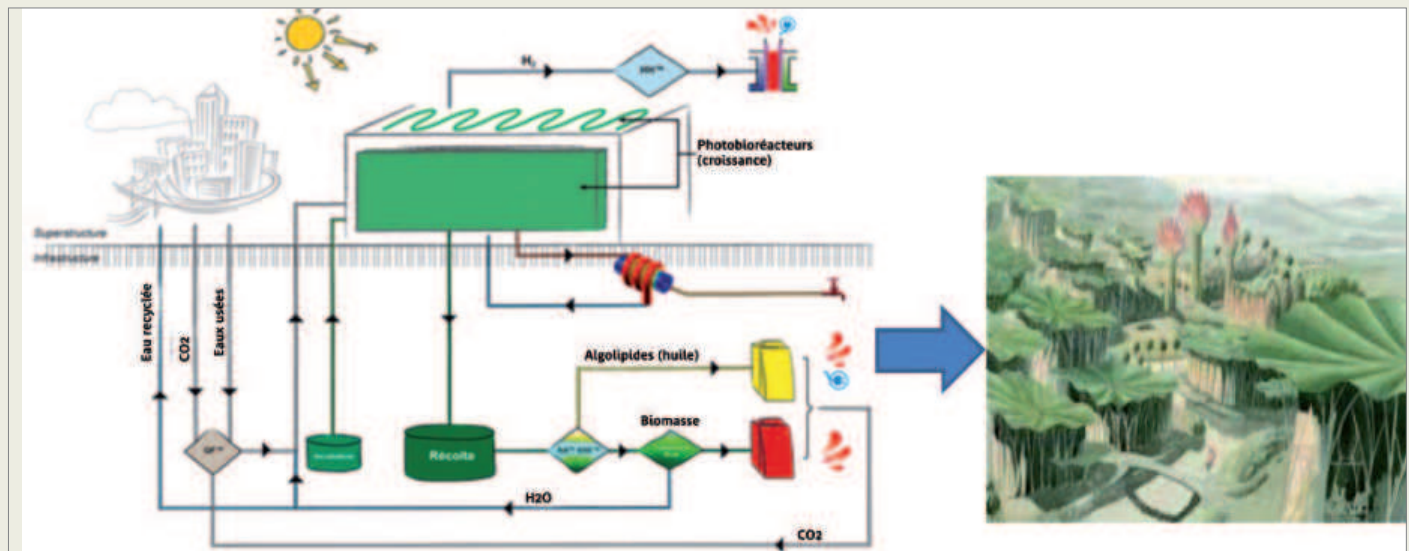
Analyse : Composition = silice
Une enzyme essentielle = Sillicatein
Température normale et pression ordinaire

Verre incassable
Très léger et résistant
Impact CO2 énorme

Matériaux Bio-inspirés • Exemple : Diatomées

La ville biomimétique

Un système biologique intégré avec une pollution égale à zéro. Cet exemple nous montre bien que le biomimétisme est fondé sur un principe non pas compétitif mais coopératif.



Ville Biomimétique: Un système Biologique Intégré: Pollution = 0

La ferme biomimétique

Compte tenu des problématiques de transport, de respect et de diminution des énergies, l'agriculteur peut devenir bio technologue, bio transformateur.

- **Permaculture**
- **Traitement des matières premières et coproduits sur le lieu de production: « MicroBiotechnologie »**

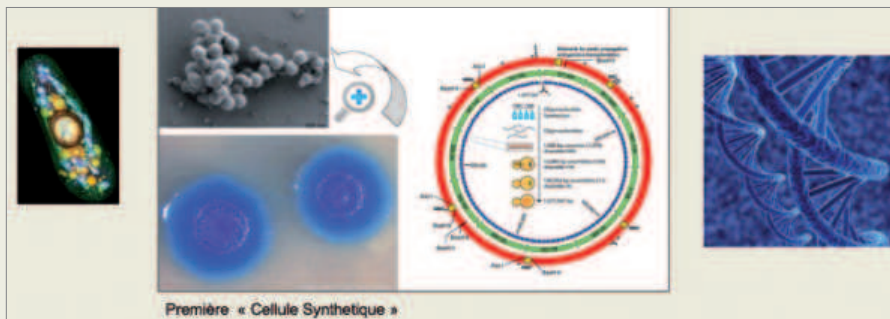
Ferme biométrique

La biologie de synthèse

Un nouveau monde s'ouvre avec la biologie de synthèse. Cette dernière peut apporter des thérapies plus efficaces, des médicaments moins chers, de nouveaux matériaux facilement recyclables, des biocarburants, des bactéries capables de dégrader les substances toxiques de l'environnement.

En 2010, une équipe de l'institut J. Craig Venter aux États Unis créait la première bactérie contrôlée par un chromosome synthétique contenant 1,155 millions de paires de base.

Une réflexion doit être menée sur ce sujet. Je pense qu'il ne faut pas se priver de la biologie de synthèse dès lors que l'on connaît l'impact de son utilisation.



Première « Cellule Synthétique »

La biologie de synthèse

La photosynthèse

Les panneaux solaires présentent des points faibles : fabrications coûteuses, consommatrice d'énergie avec production de CO₂ importante, rentabilité non immédiate, problématique du recyclage...

Des groupes de travail dans la recherche réfléchissent aujourd'hui pour savoir comment utiliser la photosynthèse autrement, à partir des micro algues par exemple.



Photosynthèse et biocarburants

Leçon de bio inspiration

**« Va prendre tes leçons dans la nature , c'est là qu'est notre futur »
Léonard de Vinci**

**« La Nature est un professeur universel et sûr pour celui qui l'observe. »
Carlo Goldoni**

**« Jamais la nature ne nous trompe ; c'est toujours nous qui nous trompons »
JJ Rousseau**

Bio Inspiration / Biomimétisme

Le Centre européen de compétences en biomimétisme à Senlis

Il est important de créer ce centre car il n'en existe pas en Europe.

Il existe aux États Unis un embryon avec le MIT qui a commencé à travailler dans ce domaine, comme c'est le cas également au Japon.

À Senlis, nous disposons d'un site s'étalant sur 10,5 hectares, sur une zone protégée, avec un parc protégé de 24 km².

Nous avons la volonté de réintégrer une activité économique dans le centre-ville, une activité verte.

Compte tenu du départ du 41^e régiment, il s'agissait de redynamiser la ville avec la perte de 600 emplois ; ce qui a un impact énorme pour une ville moyenne comme Senlis. Nous avons souhaité nous projeter dans l'avenir, dans l'ère de l'après pétrole.

Compte tenu que nous sommes dans une zone classée, il n'était pas question de mener un projet immobilier. Nous avons, dans une démarche de développement durable, réutilisé les bâtiments qui constituaient un centre de formation de l'Armée.

Nos atouts

Le Centre européen de compétences en biomimétisme est dédié à la Recherche, Open innovation, Formation.

Nous intervenons en complémentarité des stratégies régionales et entendons collaborer avec les universités sur des thèmes précis, dans une démarche collaborative.

Nous évoluons dans une logique de gestion et d'animation de réseaux.

Localisation et caractéristiques du site

- Au sud du département de l'Oise en région Picardie
- « Trait d'union » avec l'Ile de France

Les principaux enjeux

Offrir un campus de 10 hectares, dédié au biomimétisme avec

- Des laboratoires de Recherche et Développement mutualisés pour aller jusqu'à la concrétisation grâce à des espaces réservés aux démonstrateurs
- des salles de formation mutualisées
- Un Bio Business Center composé d'un centre de télétravail, d'une pépinière d'entreprises, d'un hôtel d'entreprises
- Des services nécessaires au fonctionnement du site (logements, restauration, technique et services généraux).

Une ruche d'experts favorisant les échanges et l'innovation où se croiseront des chercheurs, des universités, des écoles, des étudiants, des salariés, des créateurs et des chefs d'entreprise..., des entreprises de toute taille : grands groupes, PME, TPE, Start up...

Un lieu mis à disposition à même de stimuler l'enseignement, l'innovation et la recherche.

Localisation et caractéristiques du site

- Au bord de l'A1, Senlis est sous préfecture de l'Oise
 - À 20 minutes de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle
 - À 40 kilomètres au nord de Paris
 - Le futur centre de compétences dédié au biomimétisme est implanté au cœur de la ville de Senlis (16 250 habitants), une cité médiévale dotée d'un riche patrimoine bâti et d'un riche patrimoine naturel qui s'étend sur 24 km² dont le site inscrit de la Vallée de la Nonette, au cœur du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France
 - Le site de 10 hectares déjà bâti comprend 22 000 m² de surface utile
- Un site composé de bâtiments déjà adaptés à l'usage pressenti pour une grande partie (formation, prototype, restauration, logements...).



Le site

- Au Sud du Département de l'Oise en Région Picardie: « trait d'union » avec l'Ile de France
- Au bord de l'A1, Senlis est sous préfecture de l'Oise
- A 20 mn de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle
- A 40 Km au nord de Paris
- Le futur centre de compétences dédié au biomimétisme, est implanté au cœur de la ville de Senlis (16.250 habitants).
 - Cité médiévale dotée d'un riche patrimoine bâti (42 ha de secteur sauvegardé)
 - Et d'un riche patrimoine naturel qui s'étend sur 24 km² dont le site inscrit de la Vallée de la Nonette, au cœur du Parc Naturel Régional de l'Oise Pays de France
- Le site de 10 ha déjà bâti comprend 22.000 m² de surface utile:
 - Composé de bâtiments déjà adaptés à l'usage pressenti pour une grande partie (salles de formations, de prototype, restauration, logements...)

Localisation et caractéristiques du site

Projet de Centre Européen de Compétences en Biomimétisme



Atouts et positionnement

Contacts

Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis Loiseleur.p@ville-senlis.fr

Francis PRUCHE Adjoint au Maire en charge du Développement économique Pruche.f@ville-senlis.fr

Sylvie GAUTHIER-MORESTAIN Chef de Projet « Biomimétisme Senlis » Tél. 0682 94 57 25 orestain.s@ville-senlis.fr



ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Richard ROSEMAIN

« Francis PRUCHE a évoqué des recherches qui ont déjà été menées en Martinique comme celles sur la micro algue spiruline visant à consommer la protéine contenue dans ces micro organismes.

Concernant l'utilisation de la micro algue à bio carburant, je sais qu'Israël s'y emploie déjà et je pense que nous pourrions être en mesure de réaliser cela en Martinique à condition, comme disait Gilles BOEUF, de vouloir commencer à le faire et non de penser qu'on va pouvoir le faire un jour !

Francis PRUCHE

*Adjoint au Maire de Senlis,
chargé du développement économique*

Votre intervention va tout à fait dans le sens de notre démarche, commencer à expérimenter et passer à l'étape prototype. Il existe une start up qui a bénéficié d'une allocation pour un projet européen. Il s'agit d'un projet de circulation de micro algues sur 50 % d'une façade pour produire de l'énergie. Des problèmes d'encrassement dû aux micro algues subsistent mais je pense qu'on doit pouvoir trouver des solutions sur le type de matériau utilisé. L'idée est d'attendre, de les laisser trouver ce qui peut fonctionner, voir ce que cela peut donner, et ensuite importer le process.

On peut aussi, pourquoi pas, imaginer l'implantation de micro algues sur des zones agricoles non utilisables pour des raisons de rentabilité ou de pollution, sur une durée de cinq ans, afin de produire des oméga3, ce qui pourrait constituer une source de revenu pour les agriculteurs à un moment donné.

Gilles BOEUF

*Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
MNHN*

Je souhaite revenir sur ces questions de biomimétisme et de biologie de synthèse, car évidemment, compte tenu de ma position, je suis très concerné par ces sujets.

Ce n'est pas la recherche fondamentale qui me pose problème, je suis tout à fait d'accord de la prôner et de la développer, mais c'est la philosophie qui va avec quelquefois qui me gêne.

Quand on dit que VENTER a réalisé une nouvelle cellule, il faut plutôt dire que VENTER a remplacé un génome de bactérie par une autre bactérie.

Je croirai à la biologie de synthèse quand on sera en mesure de créer un vrai fragment d'ADN qui n'existe pas dans la nature ; cela personne n'a été capable de le faire.

De grandes entreprises, qui font de la biologie de synthèse, pensent qu'on peut, au Brésil, laisser disparaître la forêt amazonienne, laisser disparaître la biodiversité, puisqu'on peut cloner les espèces que l'on souhaite conserver.

Actuellement, en Australie, on clone une grenouille qui a disparu. Il reste des fragments de cet animal dans les musées d'histoire naturelle (heureusement que ces musées existent!), d'autres veulent cloner le mammoth, d'autres encore l'homme de Néandertal.



Vous voyez bien que ce n'est pas l'acte de la recherche fondamentale qui me préoccupe ; mais bien la philosophie qui l'accompagne, parce qu'on a tendance à la caricaturer. Nos amis de l'INRA qui font de la recherche fondamentale ne sont, pour leur part, pas du tout caricaturaux.

À propos de la biologie de conservation, je pense que nous devons nous interroger sur l'intérêt de vouloir tout conserver. Nous savons très bien que nous sommes dans un système qui évolue en permanence. J'en arrive aujourd'hui à m'interroger sur ce qu'est une espèce car il s'agit là d'une invention humaine. Tout cela demande des subtilités de réactions. Aujourd'hui, ce qui est préoccupant, c'est ce côté séducteur du Centre des Technologies qui draine tous les crédits.

Je pense que dans tous les domaines qui sont évoqués ici, la philosophie doit prendre toute sa place. ■■■■■■

« Regards d'enfants sur la préservation de la biodiversité »

Date limite d'inscription 22 Mars 2013

JEU-CONCOURS

Ouvert aux primaires du cycle 3, aux collégiens (classes de 6^{ème} et 5^{ème} ou groupes tous niveaux, ex: club de sciences)

Bio
diver
sité

Contact forumbodlanme@gmail.com

Inscription et règlement du Jeu-concours en ligne sur www.carbet-sciences.net

Jeu-Concours coordonné par le Carbet des Sciences pour le Comité bodlanmé



Résultats du jeux-concours

Résultats du concours

«Regards d'enfants sur la préservation de la biodiversité en Martinique»

L'implication des plus jeunes

C'est parce que nos enfants ont un rôle essentiel à jouer dans le développement durable de la Martinique que l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique et ses partenaires ont souhaité, dans le cadre de ce forum BÔDLANMÈ 3, donner l'occasion aux écoliers et collégiens de s'exprimer sur la préservation de notre biodiversité.

C'est ainsi que le jeu concours « Regards d'enfants sur la préservation de la biodiversité », piloté par le Carbet des Sciences, a démarré dès février 2013.

Ce jeu concours, organisé à destination des classes primaires du cycle 3 et des collégiens de 6^e/5^e, avait pour objectif d'amener les enfants à réfléchir à des idées pour mieux préserver la biodiversité à l'échelle de leur choix (établissement scolaire, quartier, commune ou région Martinique) et de les promouvoir dans le cadre du forum BÔDLANMÈ.

Les résultats

17 classes ou groupes d'élèves ont, au total, participé à ce concours : 9 classes de primaires et 8 classes ou groupes de collèges.

Le jury du jeu concours s'est réuni fin mai à l'Agence des 50 pas géométriques et a examiné les productions proposées par des élèves très impliqués dans cette aventure.

Lauréats - 1^{er} prix

Catégorie cycle 3

Classe de CE2B de l'école élémentaire

Les Algues Marines du Vauclin

Enseignante : Marie-Anne VARGA

Production : un film

« Une inquiétante disparition, deux détectives mènent une enquête pour expliquer la disparition de poissons sur le récif corallien ».

Prix offert par l'Agence des 50 pas géométriques

Sortie pédagogique tournée vers l'écologie de la mer et du littoral à bord des pirogues transparentes de Fleurdo.com appelées « molokini ».

Intervention de deux élèves de la classe de CE2 de l'école Les Algues Marines

« Bonjour Mesdames et Messieurs,

La classe de CE2 de l'école Les Algues Marines du Vauclin est très heureuse et fière d'être parmi vous pour vous présenter notre travail.

Nous avons travaillé en lecture sur un roman policier en étudiant une enquête de John CHATTERTON. Ensuite, nous avons étudié la chaîne alimentaire, le récif corallien et ses poissons.

Pour participer au concours, nous avons choisi d'écrire le scénario d'une enquête policière pour montrer la menace que fait peser un tout petit poisson pourtant très joli : le poisson lion ; un petit poisson qui déséquilibre tout et qui menace la biodiversité des côtes de la Martinique. Nous avons fait des recherches documentaires, écrit les étapes du film, les dialogues, choisi les lieux, le matériel, distribué les rôles. Enfin, nous avons répété et joué.



Le poisson lion appelé rascasse en France métropolitaine



Remise du 1^{er} prix à la classe des Algues Marines par Jean-François RAPIN



Nous nous sommes bien amusés et avons appris plein d'informations. Merci beaucoup d'avoir récompensé notre petite enquête et n'oubliez pas que le **gratin de poisson est peut-être la solution !** »

Classe ou groupe de collège

Classe de 6^e et 5^e du collège Adventiste Lisette Moutachy à Acajou sud.

Enseignante : Claudine CAYOL

Production : une maquette fabriquée avec des matériaux recyclables (journaux, cartons, plastiques bleus des bananeraies, végétaux), de la peinture et de la pâte à modeler, qui représente une vision en 3D d'une vue de la mangrove.

Prix offert par l'Agence des 50 pas géométriques

Sortie pédagogique tournée vers l'écologie de la mer et du littoral à bord des pirogues transparentes de Fleurdo.com appelées « molokini ».

Intervention de Catherine CASINDÉ

«Je suis enseignante en SVT au collège Lisette Moutachy. Nos élèves ont eu plaisir à participer à ce concours ; les élèves de 6^e en particulier ont été nombreux car la biodiversité fait partie de leur programme. Ils ont travaillé sur la mangrove, un thème que nous avons déjà traité en cours. C'est un sujet qui les a passionnés.

Ils sont très heureux d'avoir remporté ce premier prix car ils se sont beaucoup investis pour réaliser une maquette qui représente une vision en 3D d'une vue de la mangrove».

Lauréats - 2^e prix

Catégorie cycle 3

Classe de CM1B de l'école élémentaire Édouard Marceau à Saint-Joseph.

Enseignante : Christelle AUBRY

Production : les élèves ont choisi une solution pour préserver la biodiversité et la proposent aux élus au travers d'une chanson et son clip vidéo.

Prix offert par l'Agence des 50 pas géométriques

Journée à la Savane des Esclaves aux Trois Ilets avec visite guidée, atelier de fabrication de cacao et atelier Entomologie.



Remise du 1^{er} prix à la classe de 6^{ème} et 5^{ème} du collège Lisette MOUTACHY par Ralph MONPLAISIR



Remise du 2^{ème} prix par Chrystèle MARIE-SAINTE de l'Agence des 50 pas géométriques



Remise du 2^{ème} prix par Monique EBROIN de l'Agence des 50 pas géométriques

Classe ou groupe de collègue

Classe de 3^e du Collège Trianon au François

Enseignante : Christelle RENCOT

Production : affiche « L'Homme, prédateur du poisson lion » et recette de cuisine à base de poisson lion visant à introduire ce dernier dans la gastronomie antillaise.

Prix offert par l'Agence des 50 pas géométriques

Sortie pédagogique tournée vers la biologie subaquatique sous la forme d'un atelier scientifique sur les milieux marins et d'un baptême de plongée bouteille.

Lauréats - 3^e prix**Catégorie cycle 3**

Classe de CM1A de l'école élémentaire Gondeau B

Enseignant : Sylvain MORINEAU

Production : « Comment préserver la biodiversité à l'échelle de l'école ? », la réponse à cette question s'est faite dans l'action, celle de vivre quotidiennement le jardin, avec transmission aux deux classes de CE2 de l'école.

Prix offert par l'Agence des 50 pas géométriques

Une demi journée à la Savane des Esclaves aux Trois Ilets avec visite guidée et atelier de fabrication de cacao.

Classe ou groupe de collègue

Élèves de l'Atelier écocitoyen du Collège Paul Symphor au Robert.

Enseignante : Carole BAGNERIS

Production : Sensibiliser sur l'importance de la biodiversité que l'on trouve partout, sous forme de vidéo

Prix offert par l'Agence des 50 pas géométriques

Sortie pédagogique tournée vers la biologie subaquatique sous la forme d'un atelier scientifique sur les milieux marins et d'une randonnée palmée.

Pascal SAFFACHE

Nous adressons tous nos remerciements à tous ces élèves qui ont participé au jeu concours Regards d'enfants sur la préservation de la biodiversité en Martinique, et qui ont travaillé sur la problématique de l'environnement, la sauvegarde du littoral et de son patrimoine.



Remise du 3^{ème} prix par Harry COLONNETTE de l'Agence des 50 pas géométriques



Remise du 3^{ème} prix par Laura LECURIEUX-CLERVILLE de l'Agence des 50 pas géométriques



Visite du Village-expo par les écoliers et les collégiens

[En images] Visite du Village-expo par les écoliers et les collégiens



Visite du Village-expo par les écoliers et les collégiens



Visite du Village-expo par les écoliers et les collégiens



Visite du Village-expo par les écoliers et les collégiens





Dominique GODEFROY, Directeur de Centre Manche Mer du Nord
IFREMER72

**Les pratiques du centre de recherche cubain BIOECO
pour développer une agriculture durable**

Claudio Javier CARRACEDO GONZALEZ & David Maceira FILGUEIRA

Centre de recherche BIOECO à Cuba

Traduction assurée par Zuléma GONZALEZ75

Projet La Désirade

Harry ARNOUX, Directeur de l'Agence des 50 pas

géométriques de Guadeloupe76

Projets intertropicaux

Hervé BOUGAULT, Directeur de l'Agence Française

de Développement - Martinique79

*L'environnement
littoral et marin
au cœur du développement
de nos territoires*



Dominique GODEFROY
*Directeur de Centre Manche
 Mer du Nord IFREMER*

Merci à l'Agence des 50 pas géométriques de me permettre d'intervenir et de présenter une expérience qui a été menée sur la façade Manche Mer du Nord. J'aborderai l'approche éco systémique en rappelant certaines généralités et en vous présentant un exemple concret mené en Manche avec nos collègues britanniques dans une excellente collaboration, je tiens à le souligner.

J'aurai des propos scientifiques, mais aussi des remarques en tant qu'élu ; ce double avantage ou double inconvénient d'être à la fois scientifique et élu donne des possibilités de compréhension et d'échange qui facilitent le travail et évitent parfois des malentendus.

🌊 L'environnement littoral et marin au cœur de nos territoires

Il s'agit, dans cette problématique, de permettre aux élus et aux décideurs de s'approprier les conclusions des scientifiques et aux scientifiques d'apporter des réponses aux attentes des élus. Les deux doivent être réunis pour partager une même approche, cela est essentiel. Si le partage n'existe pas, on aura des difficultés à se comprendre et surtout à concrétiser ses actions.



🌊 Une méthode : l'approche éco systémique

J'ai retenu cette définition de l'approche éco systémique de la Convention de la Diversité Biologique : « une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable ». Il faut également rappeler qu'il s'agit d'une aide permettant de prendre des décisions pour une gestion des activités d'une manière durable. Il est important d'ajouter cette qualification à la définition. Cette méthode impose des exigences comme celle de l'approche intégrée, c'est la base. La deuxième exigence concerne la prise en compte des fonctions des éco systèmes et la troisième, une participation de l'ensemble des parties prenantes.

Il est essentiel d'éviter toute approche sectorielle, source de mauvaises décisions et de conflits. Il faut éviter également une dégradation de l'environnement et des pertes économiques. Ces conditions nous permettront de mettre en place un système unique intégrant tous les secteurs.

On trouve dans cette démarche la notion de services éco systémiques qui sont de quatre types : les services d'approvisionnement (capture, pêche...), les services de régulation (climat, déchets, qualité de l'eau...), les services culturels et touristiques, ainsi que les services de soutien (cycles alimentaires, habitats marins). L'acceptation de ces services est bien le fondement de notre développement économique et de notre bien être. Si nous n'acceptons pas cette notion de services, nous ne pourrons pas nous inscrire dans ce développement économique et dans ce bien être.

Les premières estimations qui ont été faites sur la dégradation des éco systèmes donnent un chiffre de 50 milliards d'euros par an ; je pense en fait que le montant est bien supérieur. Ce chiffre ne veut pas dire grand chose en soi, et nous l'avons rappelé dans ce forum, puisque heureusement, tout n'est pas chiffrable en termes de coût économique.

🌊 Quelques principes sont à retenir dans cette approche :

- le rôle actif de toutes les parties
- l'équilibre parfois difficile mais indispensable entre la conservation et l'exploitation
- l'acquisition de données tangibles
- une approche flexible d'adaptabilité
- une échelle de temps
- une sensibilité économique
- une volonté de subsidiarité avec la capacité de savoir déléguer au plus proche du terrain
- une connexion internationale et locale
- une révision des acquis et une surveillance permanente
- la prise en compte des impacts adjacents
- l'implication et l'information du public. Concernant ce dernier principe, on pourrait ajouter aujourd'hui, une démarche participative. En effet, je pense qu'une approche éco systémique doit inclure l'ensemble des participants.

🌊 Enjeux / Objectifs

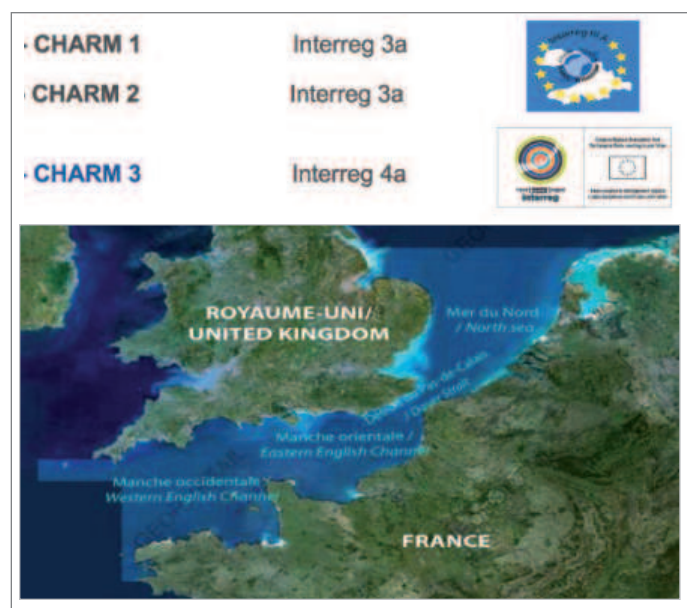
- Le développement collectif des capacités de recherche et de connaissance. Il faut parvenir à une compréhension multidisciplinaire du fonctionnement des différents éco systèmes marins et côtiers et particulièrement ceux qui sont soumis à une forte anthropisation.
- La contribution à la mise en place d'une exploitation durable des différents milieux. Il s'agit de définir des outils d'aide à la décision, à la gestion, permettant d'adapter les différentes pressions aux capacités de flexibilité des éco systèmes et de la filière comme la filière halieutique.
- Le transfert et la valorisation des acquis. Il n'y a pas d'acquisitions scientifiques pures si elles ne sont pas transmissibles, transférables et valorisables. Il s'agit de renforcer la gestion partenariale des ressources renouvelables et d'apporter des éléments d'aide à la décision publique pour notamment résoudre les conflits d'usage.
- La mise à disposition des gestionnaires d'indicateurs et de tableaux de bord. Apporter des outils auprès des acteurs, permettant de caractériser les états actuels, de mesurer les impacts de diverses pressions (notamment anthropiques) sur les éco systèmes et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion, fait partie du rôle des scientifiques.

Vous pourrez trouver toutes ces informations dans un document de référence autour de la mer Celtique qui décrit cette méthode d'approche systémique et en propose une application à la directive cadre Stratégie marine. Ce document est en ligne et accessible par tous sur www.projectpisc.es

🌊 Un exemple concret : le chantier Manche

Il s'agit d'une démarche scientifique validée par les élus, les professionnels et les utilisateurs.

Ce chantier sur la Manche s'explique du fait de la multiplicité d'activités propres à la pêche, d'activités de transport, de développement d'énergie marine, d'exploitation de granulats et de trafic maritime.



Je rappelle que le détroit du Nord Pas de Calais est le premier ou le deuxième plus grand détroit, selon que l'on comptabilise ou pas les bateaux transversaux entre la France et l'Angleterre. C'est un détroit où passent environ 600 bateaux par jour, ce qui demande beaucoup en matière de sécurité, de prévention et de gestion.

Il a été décidé, en coopération avec nos amis britanniques, de mettre en place une démarche pour globaliser l'ensemble des études sur la Manche et la Mer du Nord occidentale.

Le chantier Manche pose deux principales questions. La première concerne l'état de l'éco système, et la deuxième, l'exploitation future pour cet espace commun et partagé.

🌊 Quatre actions ont été définies

Axe 1 : il était important pour nous de réunir les facteurs structurant la distribution des ressources marines vivantes. La Manche est un espace de pêche, de production, c'est donc le premier axe que nous avons retenu en tant qu'axe transfrontalier.

Axe 2 : la structure, c'est le fonctionnement et la dynamique du réseau trophique. C'est un élément important du compartiment marin qui va conditionner tout ce qui concerne la nourriture des poissons et des organismes vivants.

Axe 3 : la caractérisation des principaux usages et des impacts anthropiques que ce soit du côté français comme du côté britannique.

L'axe 4 concerne les propositions de scénarios de gestion pour l'exploitation des ressources marines vivantes. Il est, en effet, important que chaque pays puisse disposer de propositions en termes de scénarios.

Mais ces quatre axes à eux seuls ne suffisent pas dans le cadre d'une approche éco systémique. Il était important de définir deux autres axes : **l'axe 5** qui correspond à une proposition d'outils et **l'axe 6** qui correspond à la valorisation et à la communication.

L'ensemble de ces axes nous permet de définir un ensemble de projets scientifiques qui seront labellisés « chantier Manche ».

Un certain nombre de projets ont été développés. Je propose d'en présenter un qui s'intitule le projet CHARM « Channel Integrated Approach for Marine Resource Management » qui s'est déroulé sur trois périodes de 2003 jusqu'en 2012 et début 2013.

Ce projet nous a permis de prospecter une partie de la Manche et progressivement d'étendre la prospection sur la totalité de la Manche Est. L'objectif de cette approche intégrée pour la gestion des ressources marines était de produire un certain nombre de données et de connaissances qui manquaient de chaque côté de la Manche.

Aujourd'hui, nous nous situons dans la phase CHARM 3 qui nous permet d'aller au-delà de la Presqu'île du Cotentin qui sépare le côté français de la Manche en deux (Manche Est et Manche Ouest) tandis que du côté britannique, the Channel est considéré comme une seule entité. Nous avons, en France,

cette complexité et cette difficulté de découper la Manche en deux parties, ce qui nous pénalise parfois en termes de fonds européens.

Ce projet réunit une centaine de scientifiques et 17 partenaires ; son coût s'élève à 12 millions d'euros, accordés par l'Europe.

Aujourd'hui, nous arrivons à une couverture quasi complète des compartiments marins en Manche. Quelques données restent à acquérir, mais la phase CHARM 4 verra le jour dès l'année 2014.

Nous connaissons un développement vers l'international bien sûr franco-britannique mais aussi franco-canadien puisque les Canadiens sont intéressés par cette approche éco systémique du milieu Manche. On note également un intérêt marqué de nos amis japonais dans la méthode et dans l'approche sur le secteur.

En conclusion, je dirai que cette étude a amené à produire un document de référence de 600 pages pour la Manche où l'on trouve un ensemble de cartes indiquant les frayères, les zones de reproduction, d'extraction, de production en termes d'énergie. Toutes ces informations sont consultables sur internet. Le site est aujourd'hui consulté régulièrement par les scientifiques qui peuvent l'utiliser librement et gratuitement. Les élus ont accès aux mêmes données, aux mêmes problématiques. Les informations que l'on trouve sont suffisamment vulgarisées et accessibles pour que chacun puisse les comprendre et les exploiter.

■ ■ ■ ■ ■

Dominique GODEFROY

Directeur de Centre Manche mer du Nord IFREMER

<p>17 partenaires (26 laboratoires) 3 années (2009-2012) 11.6 M€ ~ 100 scientifiques</p>	 <p>Interreg (regional) project interreg</p>	<p>European Regional Development Fund The European Union, investing in your future</p>  <p>Fonds européen de développement régional L'Union Européenne investit dans votre avenir</p>
--	---	--



■ Un projet : CHARM phase 3

Les pratiques du centre de recherche cubain BIOECO pour développer une agriculture durable



Claudio Javier CARRACEDO GONZALEZ
Centre de recherche BIOECO à Cuba
Traduction assurée par Zuléma GONZALEZ

Merci de nous avoir permis de participer avec vous à cet événement. Nous sommes en Martinique pour des raisons professionnelles, sollicités par la Mairie du Lamentin pour effectuer un inventaire biologique dans la mangrove du Lamentin.

Notre centre BIOECO a fêté ses vingt ans. Sa mission principale est l'étude de la conservation de la diversité biologique. Ses objectifs stratégiques visent à accroître la connaissance de la diversité biologique, à développer des actions de gestion assurant la conservation de la diversité biologique et à proposer de la formation en ressources

humaines. Notre centre est agréé par le ministère de l'éducation supérieure de Cuba pour assurer des formations en ressources humaines.

BIOÉCO est situé dans la ville de Santiago de Cuba, au sud est de l'île.

Maintenir les échanges dans la Caraïbe

Nous avons une sous direction des zones protégées. Nous gérons trois zones protégées : une station écologique située près du littoral à 1 200 m de la mer avec des forêts humides. Nous avons aussi trois jardins botaniques, celui de Santiago de Cuba, un jardin spécialisé en cactus, et un autre spécialisé en fougères.

La sous direction des sciences naturelles possède un département qui s'occupe de l'étude de la flore, de la faune, des études géographiques et des collections botaniques.

Au cours des vingt dernières années, nous avons mené 200 projets de recherche dont 18 ont été cofinancés par des institutions étrangères. Le Centre expose l'ensemble des résultats des études réalisées à travers le Musée d'Histoire Naturelle Tomas Romay à Santiago de Cuba. Ces résultats sont diffusés également à travers des stages, des travaux communautaires, des conférences, des animations, et à travers un travail spécifique que nous menons avec des personnes handicapées qui deviennent les principaux coopérants.

Nous entretenons des relations étroites avec cinq organisations cubaines qui mènent des travaux similaires aux nôtres, et onze organisations étrangères.

Nous entendons maintenir l'échange avec la zone caribéenne afin de contribuer à la réduction de la perte de biodiversité, et poursuivre les échanges d'expériences avec d'autres chercheurs, multiplier les initiatives afin de développer l'intégration entre les îles ainsi que la culture environnementale de toutes les communautés.



Projet La Désirade



Harry ARNOUX
Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe

L'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe est chargée de régulariser les occupants qui n'ont pas de titre, d'aménager les quartiers d'habitats spontanés ou informels. En réalité, notre titre exact : *Agence pour la Mise en Valeur des Espaces Urbains de la Zone dite des 50 pas géométriques* explique un peu ma présence sur ce thème. Une fois que vous avez mis ce titre sur une carte de visite, il n'y a plus de place pour votre nom ; par conséquent on a réduit ce titre à *Agence des 50 pas géométriques*.

Le thème de l'environnement littoral et marin au cœur du développement de nos territoires est un thème qui nous correspond tout à fait avec, en premier lieu, la notion dite de mise en valeur. Nous avons choisi de vous présenter La Désirade.

Ce caillou a une double voire, triple histoire : une histoire humaine, une histoire géologique et aujourd'hui, peut-être, une histoire économique. Une histoire que je qualifierai d'humaine parce qu'effectivement, La Désirade vit avec un passé que les Désiradiens n'aiment pas. En effet, on amenait dans cette île les lépreux, d'une part, et, d'autre part, les jeunes gens qui avaient fauté ou que l'on voulait mettre à l'abri des tentations modernes de la vie au XVII^{ème}, XVIII^{ème} et peut-être XIX^e siècle.



Archipel de Guadeloupe : situation de la Désirade

Les Désiradiens ne veulent pas entendre parler de leur passé et se sont centrés sur leur présent, celui de la mer et de la pêche. Il y a une lutte assez constante entre les Désiradiens et les Terre-de-Hautiens ou les Terre-de-Bassiens, autrement dit ceux qui habitent les Saintes, qu'on appelle aussi les Saintois. Je fais volontairement la distinction parce qu'il ne faut pas confondre ; un Terre-de-Bassien n'est pas un Terre-de-Hautien. Toujours est-il que tous les trois : Terre-de-Hautiens, Terre-de-Bassiens, et Désiradiens se prétendent les meilleurs pêcheurs de la Caraïbe d'abord, et du monde ensuite. Sur ce caillou, appelé La Désirade, Christophe Colomb a dû être embarrassé parce qu'il n'a pas trouvé d'eau. En fait, il y en a. Il n'y en a pas assez, mais il y en a. Il a dû être également embarrassé parce qu'il n'a pas trouvé de longues plages de sable blanc qu'on vous montre sur les photos de la Guadeloupe. Je ne voudrais pas décevoir ceux qui ne connaissent pas encore la Guadeloupe, mais les plages ne sont pas d'une longueur extraordinaire. C'est la photo qui donne cette impression. Si un touriste arrive en Guadeloupe et pense trouver les longues plages de sable blanc de quatre kilomètres, sans discontinuité, il ne faut pas qu'il soit déçu car nous n'avons pas ce type de plage ! En revanche, ce que nous avons, c'est de l'eau entre 26 et 28 degrés. Et ça, c'est quand même mieux !



Les plages de Guadeloupe sont petites pour la plupart. À l'exception de celle de Grande-Anse à Deshaies.



La Désirade



Nous avons eu la surprise de constater que la Désirade présente une anomalie géologique. Cette anomalie c'est un morceau de fond de mer qui est remonté à la surface et qui fait comme un bateau qui est en train, actuellement encore, de se retourner. Dans 3, 4 ou 5 millions d'années, je ne sais pas exactement, nous aurons à nouveau au-dessus ce qui est en dessous. En attendant profitons de ce qui est au-dessus.

Qu'y trouvons-nous ?

Le scientifique a vu dans cette anomalie géologique une réserve géologique miraculeuse à préserver à tout prix. Une quinzaine de scientifiques viennent chaque année à la Désirade pour regarder cette réserve géologique composée, paraît-il, de radiolarite, des petits « machins », radiolaires, minuscules, qui s'entassent par millions pendant des millions et des millions d'années au fond de l'océan, et qui, par des anomalies auxquelles je ne peux rien, mais la terre oui, font remonter le tout à la surface. On obtient de la roche hyper dure. Lorsqu'on la regarde, ça n'a l'air de rien, jusqu'au jour où quelqu'un, votre serviteur accompagné du maire, s'est rendu compte que si on taillait ce caillou sur lequel on marchait, on obtenait quelque chose d'absolument extraordinaire ; des pierres qu'on pouvait transformer en bijoux, ou, en à peu près tout ce que vous voulez.

Vous pouvez travailler ces pierres seules ou avec de l'or, avec du bois ; vous pouvez les utiliser en presse-papier, vous pouvez les modeler sous toutes les formes que vous voulez. Vous avez créé une activité économique sur la base d'une ressource littorale qui permet un développement d'une filière qui n'existe pas dans les Antilles françaises et qui est assez rare dans la Caraïbe. Mettons à part Santo-Domingo avec le larimar qui est une pierre un peu spécifique et différente de la radiolarite.

L'avantage de la radiolarite sur le larimar, c'est que le larimar est d'une couleur assez uniforme, dans les tons verts, alors qu'un bijou fabriqué avec la radiolarite ne ressemble à aucun autre bijou fait avec de la radiolarite.

Chaque pierre fait l'objet d'un certificat d'authenticité délivré par la mairie. Le certificat n'a pas encore été déposé à l'INPI. La marque Pierre de la Désirade, Pierre du Monde est en discussion. Voilà quatre ans que nous travaillons à créer, effectivement, un atelier, et que nous cherchons à impulser un développement endogène sur la base de la gestion intégrée des zones côtières. Ma vision de mise en valeur des territoires n'est pas simplement une vision urbanistique ou de mise en réseau ou d'amélioration. Elle est également faite parce que ma vie dans le territoire est basée sur l'homme. Un bilan de territoire, pour ce qui nous concerne, à l'Agence des 50 pas, ce n'est pas simplement un bilan qui consiste à recourir au traditionnel bureau d'études. Parce que c'est assez général, en principe, un bureau d'études conclut qu'avec la plage, la mer, du soleil, notre avenir, c'est le tourisme. Bon, d'accord, mais le reste ?

Autrefois, sur ces terres, vivaient du monde, des gens. Ils s'habillaient, ils mangeaient. Il existe encore une briqueterie en fonctionnement en Martinique. Nous avons encore de l'argile en Guadeloupe. Nous avons des ressources minérales qui sont totalement inexploitées, des ressources végétales dont on ne fait plus rien. Le coton, qui était cultivé aux Saintes, était vendu à 3 € la boule de coton (c'est du coton de la Désirade, ça vaut très cher).

L'idée consiste à se demander comment j'observe mon territoire et ce qu'il y a dessus, avec la richesse humaine qui est dessus, avec les richesses naturelles qui sont dessus ? Comment je fais pour gagner ma vie ? Voilà le principe selon lequel on essaie de se situer.

Nous pensons que le développement de filières est un exemple exportable parce que nous avons demandé au BRGM de réaliser une étude sur les ressources minérales qui existent sur ce bout de territoire. Nous nous sommes dit que la radiolarite, c'était bien, mais que ce n'était peut-être pas assez car il existe d'autres minéraux. Si nous cherchons bien, nous pouvons nous apercevoir que dans d'autres îles, toujours appartenant à la Guadeloupe, existent d'autres minéraux. Lesquels ? Il faut les chercher. Nous ne les avons pas cherchés, forcément, nous ne les avons pas trouvés. Les autres ressources pourraient ainsi être exploitées.

J'ai beaucoup apprécié, à Cuba, la culture des huîtres. Je trouve que c'est une façon de regarder un paysage en se demandant comment faire pour le développer ? Nous aussi, nous avons des mangroves ; pourquoi n'avons-nous pas d'huîtres ?

Je prendrai un autre exemple, celui du burgau, à ne pas confondre avec le bulot. Le burgau est beaucoup plus gros et local. Le burgau se cultive, se mange ; on sait le préparer. C'est une culture qui peut se développer très facilement et qui peut servir à toute une filière « burgauesque » mais qui n'est pas faite.

Nous disposons de ressources littorales anciennes au niveau de leur exploitation. Nous savions autrefois, les utiliser. Nous les avons perdues. Nous avons des technologies qui ont été développées ou qui sont en train de l'être.

Nous avons un littoral qui peut se développer sur la base de sa propre richesse, ancienne et géologique. Voilà pourquoi, mesdames, messieurs, effectivement, nous sommes bien, nous, à l'Agence des 50 pas géométriques, dans le thème de l'environnement littoral et marin au cœur du développement, et j'ajouterai « économique », de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention. ■■■■

Harry ARNOUX

Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe



Projets intertropicaux



Hervé BOUGAULT
*Directeur de l'Agence Française
 de Développement - Martinique*

Quelques données

Selon des études menées principalement par le DFID, qui est l'agence de développement anglaise, on estime la production de richesse liée à la biodiversité entre 17 000 et 58 000 milliards d'euros. Cette fourchette est évidemment large, mais même en considérant la fourchette basse, à savoir, 17 000 milliards d'euros, cela représente énormément d'argent. Je ne connais pas la production internationale brute, mais j'imagine que ce n'est pas négligeable.

Une étude assez récente, qui date de 2009 (rapport *The Economics of Ecosystems and Biodiversity - DFID*) indique que la dégradation de la biodiversité, sur l'ensemble de la planète, a un impact considérable sur l'évolution économique, puisque les pertes estimées de 2015 à 2050 seraient de 14 000 milliards d'euros, ce qui est absolument considérable.

Ce qui est certain, c'est que la destruction de la biodiversité peut entamer de 1% voire 2% la croissance de certains PIB dans certaines régions, notamment celles qui sont extrêmement fragiles, parce qu'extrêmement liées à l'exploitation de leur environnement pour leur développement économique. Je pense aux régions du Sahel notamment, aux régions d'Afrique australe, les zones tropicales humides, les îles ultrapériphériques, pour lesquelles l'impact est considérable. Cela dit, il faut quand même rester modeste sur ce sujet, puisqu'il est extrêmement difficile d'obtenir une mesure de ce qu'est la biodiversité, comme c'est le cas de la tonne équivalent carbone qui permet quand même d'avoir des mesures assez précises. La valeur économique des biens et services rendus par les écosystèmes n'est pas ou peu comptabilisée dans la croissance économique. La rentabilité économique des investissements dans la conservation de la biodiversité est également peu reconnue. La complexité et la diversité de ce qu'est la biodiversité fait que mesurer l'impact ou mesurer la contribution à la croissance ou au bien-être de l'humanité est quelque chose d'excessivement complexe.

Cela suppose également tout un champ de recherches qui serait extrêmement intéressant pour analyser l'impact de projets ou de politiques orientés sur la biodiversité.

Je souhaitais vous faire part, en introduction, de ces quelques données qui me semblaient intéressantes pour rappeler que la biodiversité n'est pas contre le développement économique,

n'est pas contre le développement du bien-être de l'humanité. C'est, au contraire, quelque chose d'essentiel aujourd'hui et de déterminant dans l'équilibre mondial et dans une croissance durable.

Je ne reviendrai pas sur la définition de la biodiversité puisque le sujet a été largement abordé auparavant. Je rappelle cette idée qui consiste à dire que s'il n'y a pas implication et association de l'ensemble des parties prenantes autour de politiques ou de projets en termes de biodiversité, nous risquons de nous heurter à de grosses difficultés, à des oppositions et, par conséquent, à des échecs. J'ajoute qu'il est important d'avoir une approche globale et universelle en insufflant la biodiversité dans toutes les politiques y compris sectorielles comme le transport, l'agriculture...

Je souligne également que, finalement, les financiers du développement que nous sommes et les chercheurs ont à peu près les mêmes approches sur les productions que peut fournir la biodiversité.

Je souhaite, en revanche, revenir sur les risques. En effet, cette biodiversité est, vous le savez tous autant que moi, fortement dégradée, ou en tout cas menacée. C'est l'activité humaine qui nuit considérablement à la biodiversité globale de l'humanité.

L'érosion de la biodiversité est due à une augmentation de différentes pressions. On peut citer :

- La dégradation des milieux naturels et le changement des usages des sols ; pour exemple, la forêt tropicale disparaît au rythme de 1% par an, soit le quart de la superficie de la France. L'augmentation des pollutions chimiques et organiques.
- La surexploitation des ressources naturelles : 76% des stocks halieutiques sont actuellement pleinement exploités ou surexploités,
- L'introduction d'espèces invasives,
- Le changement climatique (désertification - mortalité des récifs coralliens en raison de l'acidification et du réchauffement de la planète...).

À titre d'illustration, le rythme d'extinction des espèces est aujourd'hui 1 000 fois plus élevé que celui estimé pour les 100 millions d'années passées.

Cette réalité nous interpelle et doit nous interroger sur la manière de mener les politiques de développement en y intégrant une dimension biodiversité/climat et sur la façon d'articuler comportement individuel et politique de développement.

Devant ces risques et dégradations énoncés, l'urgence d'action est reconnue par tout le monde. Pourtant, des contraintes et des freins existent et empêchent la mise en œuvre de politiques de valorisation des écosystèmes.

Nous considérons, à notre niveau, qu'il existe trois grands freins ou trois grandes contraintes pour une mise en œuvre rapide des politiques de préservation de la biodiversité et d'atténuation de l'impact climat.

🔗 **La biodiversité est un problème mondial,** ce qui supposerait des gouvernances mondiales sur un certain nombre de sujets. Or, très souvent, ce sont des lois, des règlements, des coutumes locales qui gèrent ou qui réglementent l'exploitation de certaines espèces et qui interviennent sur le volet biodiversité. Il est important de trouver une articulation pour porter cette problématique au niveau international. Cela suppose, évidemment, des coopérations et collaborations extrêmement fortes au-delà des simples états.

La Caraïbe en est un excellent exemple. Traiter la biodiversité, ce n'est pas seulement le faire en Martinique, ce n'est pas seulement le faire en Guadeloupe ou à Sainte-Lucie. C'est trouver des systèmes cohérents.

🔗 **Une unité de compte unique**

(type tonne équivalent CO₂)

Comment mesurer l'impact de l'érosion de la biodiversité ? C'est une vraie question, parce que mobiliser des financements nationaux voire internationaux sur ce sujet n'est pas simple. Une unité de compte unique permettrait de mieux appréhender les enjeux de la biodiversité et d'opérer des arbitrages.

🔗 **Le renforcement des travaux de recherche**

On constate des effets de seuil voire de non-retour dans la dégradation de la biodiversité ; il est, par conséquent, important de pousser et d'accompagner la recherche sur cette évolution de la biodiversité dans le monde, de manière à anticiper et à éclairer les décisions politiques.

🔗 **Quelques exemples d'intervention de l'AFD**

Il me semble intéressant de vous rappeler quelques chiffres et de voir comment la communauté des bailleurs de fonds aborde le sujet. J'exclus les grosses ONG internationales qui ont une approche, en général, très coordonnée avec la nôtre, je veux parler de la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Asiatique de Développement, la Banque Interaméricaine. Toutes se positionnent de la même façon, selon cette entrée privilégiée, à savoir la gestion durable et la protection des écosystèmes. L'objectif important est d'accroître la valorisation économique de la biodiversité au bénéfice des populations locales par le développement de filières durables.

C'est évidemment toujours en appui aux politiques publiques, et pour aller plus loin, à la société civile à travers des ONG.

C'est également une participation active de financement de la recherche, d'alimentation de débats, de forums, de séminaires. L'AFD a engagé entre 90 et 100 millions d'euros par an au cours des dernières années sur des projets de biodiversité, avec un objectif, sur la programmation stratégique 2013-2016, de 600 millions d'euros uniquement sur des projets de biodiversité. Sur le climat, les montants sont plus élevés, avec, 2,4 milliards d'euros d'opérations chaque

année. Nous avons actuellement un portefeuille de 12 milliards d'euros de projets avec un impact direct sur le climat.

🔗 **Quatre sujets d'intervention**

1 – Protéger les points chauds de la biodiversité :

Le Critical Ecosystem Partnership Fund - CEPF - Hotspots

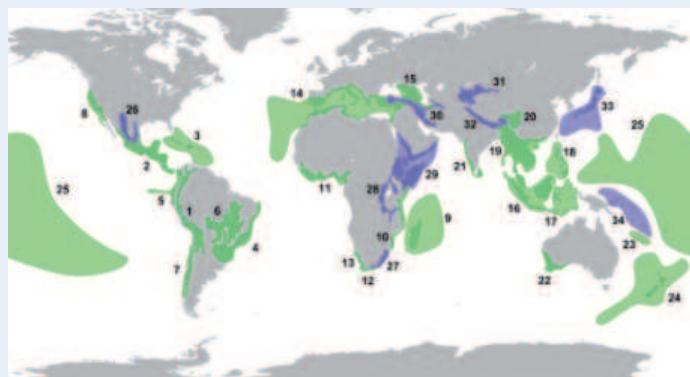
34 « hotspots » ou « points chauds de la biodiversité » ont été identifiés et sont considérés comme les zones les plus riches mais aussi les plus menacées de la planète. Près de la moitié des espèces de plantes ou encore 35% des espèces de vertébrés sont endémiques des hotspots. Ces écorégions sont irremplaçables et sont donc des zones prioritaires à préserver. (cf. carte)

La conservation de la biodiversité est un enjeu considérable pour la France qui compte un grand nombre de hotspots dans son territoire national (Méditerranée, Océan Indien, Nouvelle Calédonie, Caraïbes, Polynésie). La France est présente dans trois océans ; son territoire arrive en quatrième position de la liste rouge des espèces menacées d'extinction.

Parce que ce sujet dépasse largement les politiques locales et les politiques nationales, il faut avoir une gouvernance mondiale. Il est important de travailler avec des organismes mondiaux, en l'occurrence, le Critical Ecosystem Partnership Fund qui est une sorte de fonds commun et qui permet de financer les initiatives d'ONG significatives dans la conservation de la biodiversité. Depuis sa création en 2000, ce fonds a permis de protéger 9,6 % d'hectares parmi les régions de la planète les plus riches en biodiversité, d'influencer les politiques environnementales de dizaines de pays, d'octroyer 100 millions de dollars à près de 600 ONG, associations ou communautés, d'intervenir sur 17 « hotspots », situés dans 34 pays, de contribuer à la création de nouvelles aires protégées et de mobiliser 128 millions de dollars de donations supplémentaires grâce à l'effet de levier du CEPF. Notre contribution, pour l'instant, s'élève à 25 millions d'euros.

2 – Protéger les récifs coralliens





Les 34 hotspots de la biodiversité du CEPF

Les 34 points chauds de la biodiversité

Amérique

Province floristique de Californie

Bois de pins et chênes de Madréan (SO des États-Unis et Nord du Mexique)

Amérique centrale (sud du Mexique au Panama)

Caraïbes

Tumbes-Chocó-Magdalena (Bande côtière entre le Panama et Nord du Pérou)

Andes tropicales (Du Venezuela au nord-ouest de l'Argentine)

Cerrado (Est du Brésil, Bolivie et Paraguay)

Forêt atlantique (SE du Brésil, Nord du Paraguay, extrême NE de l'Argentine)

Forêts pluviales tempérées valdiviennes (Centre et Sud du Chili)

Afrique

Corne africaine (Éthiopie, Somalie, Kenya, Érythrée, Djibouti, Yémen et Oman)

Afromontane orientale (SO Péninsule Arabique - l'Éthiopie au Zimbabwe)

Forêt guinéenne de l'Ouest africain (De la Guinée au Cameroun)

Forêts côtières d'Afrique orientale (Bande côtière Somalie et Mozambique)

Iles de l'Océan Indien (Madagascar, Mascareignes, Comores, Seychelles)

Karoo succulent (Ouest de l'Afrique du Sud et Sud-ouest de la Namibie)

Maputaland-Pondoland-Albany (Côte est de l'Afrique du Sud)

Région floristique du Cap (Sud-ouest de l'Afrique du Sud)

Asie

Désert irano-anatolien

Montagnes d'Asie centrale

Himalaya

Montagnes de la Chine Occidentale

Japon

Ghâts occidentaux (Ouest de l'Inde et Sri Lanka)

Indo-Burma (Bangladesh - SE Chine - nord Birmanie - Sud Thaïlande)

Sundaland (Malaise, Singapour, Brunei, Bornéo, Sumatra, Java et Bali)

Philippines

Wallacea (Sulawesi, Petites îles de la Sonde, Moluques et Timor)

Europe

Bassin méditerranéen (Bassin méditerranéen et Macaronésie: Canaries,

Açores, Madère, Cap-Vert)

Caucase (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Russie, Turquie et Iran)

Océanie

Mélanésie orientale (Archipel Bismarck, îles Salomon et Vanuatu)

Polynésie et Micronésie (4500 îles des Palaos à l'île de Pâques - de Hawaï jusqu'aux Fidji)

Nouvelle-Calédonie

Sud-Ouest de l'Australie

Nouvelle-Zélande

L'Océan Pacifique héberge 40 % des récifs coralliens de la planète. Ces écosystèmes maritimes représentent à la fois un patrimoine mondial exceptionnel de biodiversité et une source de revenus indispensable pour les populations locales. Pourtant, l'extraction de matériaux, les techniques de pêche agressives, la croissance des rejets polluants en zone littorale, l'érosion et les catastrophes climatiques provoquent l'asphyxie des récifs et sont donc autant de menaces qui pèsent sur ces espaces fragiles et vitaux.

La France, présente dans cette zone par ses collectivités d'Outre-mer, ainsi que l'Australie, ont répondu à l'appel des petits États insulaires du Pacifique Sud. L'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) apportent leur contribution à un programme régional destiné à préserver la richesse biologique marine pour assurer le devenir des peuples du Pacifique, en collaboration avec d'autres pays dont l'Australie et le Japon.

Il s'agissait donc de protéger cette richesse corallienne, mais en même temps, d'impliquer la population et de faire en sorte que la protection des coraux s'accompagne d'un développement d'activités économiques.

Le projet, mené avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, et confié en gestion à l'AFD, a consisté à réhabiliter les coraux de manière durable, et de développer des programmes de diversification et de pérennisation d'activités économiques (pêche, aquaculture, tourisme durable) garantissant l'intégrité des coraux. Ce projet visait également à articuler les recherches scientifiques et à communiquer et vulgariser les actions sur la préservation d'écosystèmes fragiles et menacés.

3 – Gérer durablement les aires marines protégées de l'île de Coco au Costa Rica

Le projet vise à créer une synergie entre conservation de la nature et développement humain et à réduire les menaces pesant sur la biodiversité marine et terrestre de l'île de Coco grâce à la consolidation et à la pérennisation des capacités de gestion du Parc National.

Le projet a permis le développement des moyens ainsi que de l'efficacité de gestion, d'aménagement du Parc, mais également de développement de la connaissance scientifique du site. Le PNIC est très probablement le parc marin en zone pélagique le plus avancé et le plus développé du Costa Rica, pouvant servir d'exemple pour les autres parcs marins du pays.

C'est en outre un site touristique d'une qualité extraordinaire notamment pour ses sites de plongée sous-marine de renommée mondiale pour leur beauté, leur richesse et l'incroyable profusion de faune aquatique, dont en particulier d'importantes populations de requins.

La contribution du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) s'élève à 1,06 millions d'euros pour un coût total du projet de 3,5 millions d'euros.

4 – Développement durable de l'habitat en Chine

En Chine, la croissance économique s'accompagne d'une urbanisation galopante qui alimente un boom de l'immobilier sans précédent. Plus de 2 milliards de m² de logements sortent de terre chaque année, représentant 50 % de la construction mondiale. À ce rythme, la Chine construira dans les 15 prochaines années l'équivalent de la surface urbanisée de l'Union européenne.

Les nouveaux logements sont, pour la plupart, très peu isolés. Leur consommation moyenne est deux à trois fois plus importante qu'en Europe. Il en résulte une explosion des consommations énergétiques, renforcée par une demande d'amélioration du confort des ménages (augmentation de la surface moyenne des logements, développement de la climatisation...). La hausse de la production énergétique engendrée se révèle extrêmement polluante puisque principalement fondée sur l'exploitation du charbon. L'enjeu en termes de réchauffement climatique est considérable. Début 2000, les émissions de CO₂ résultant du charbon consommé pour le chauffage, dans les zones urbaines du nord de la Chine, s'élevaient à 350 millions de tonnes, soit presque l'équivalent des émissions totales de CO₂ en France.

Le développement en Chine d'un habitat et d'un urbanisme sobres en énergie et respectueux de l'environnement représente donc un enjeu majeur dans la lutte contre les changements climatiques. Il est également nécessaire à l'environnement local des villes chinoises dont l'air est gravement pollué. C'est dans ce contexte que l'AFD et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) œuvrent depuis 1999 à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'habitat en Chine.

L'enjeu consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant les conditions de vie de la population chinoise.

Le financement apporté par le FFEM concerne trois zones : la province du Heilongjiang, Pékin et Shanghai. Il comprend plusieurs volets :

- **mise en œuvre de programmes immobiliers** (réhabilitation de logements anciens, conception de logements neufs, au niveau d'un bâtiment ou d'un quartier) favorisant l'efficacité énergétique,
- **appui institutionnel** pour la mise en place d'une tarification incitant aux économies d'énergie et pour l'élaboration de mécanismes financiers incitatifs pour les industriels. Elaboration de normes et de réglementations nationales favorables à l'urbanisme durable,
- **accompagnement et soutien des industriels** (soutien aux investissements),
- **évaluation et diffusion des acquis** (formations/séminaires).

Le financement de l'AFD, porté par la direction de la Recherche, a permis de conduire des études lourdes (AIE - MIT - ADEME - Polytechnique Suisse - Universités chinoises) et de modéliser l'impact des mesures d'économie d'énergie. Le programme a démarré en 1999 avec des impacts positifs. En effet, on peut constater une économie d'énergie de 50% à 70 % (44 000 tonnes de CO₂ économisées par an), plusieurs centaines de milliers de m² efficaces construits avec une réplique sur des millions de m², une réduction de la pollution de l'air au niveau local. On peut noter également une évolution réglementaire.



Hervé BOUGAULT

Directeur de l'Agence

Française de Développement - Martinique





TABLE RONDE 1

Concilier économie et environnement

Jeanne DEFOI, Directrice de l'Office de l'Eau - Martinique

Éric LEGRIGEOIS, Directeur DEAL Martinique

Joachim BOUQUETY, Maire de Grand Rivière Représentant Outre-mer au Conseil National du Littoral

Eugène LARCHER, Maire des Anses d'Arlet - Président de l'Espace Sud

Henri LOUIS-RÉGIS, Président de l'ASSAUPAMAR

Damien DEVAULT, Responsable du Pôle « Pollutions » du groupe de recherches Biosphères Université des Antilles et de la Guyane

Yves HENOCQUE, Conseiller principal Politique maritime et gouvernance IFREMER (LITTOCÉAN)



Jeanne DEFOI
Directrice de l'Office de l'Eau
Martinique

Bonjour à tous. Effectivement, on pourrait penser que ces deux concepts ne vont pas ensemble, puisque si on veut développer l'économie, faire attention à l'environnement pourrait être considéré comme un frein. Mais nous sommes sur une île. Nous n'avons pas d'énergie fossile et notre seule matière première, on pourrait dire, c'est notre biodiversité et notre environnement. Par conséquent, nous sommes obligés de faire avec, et nous devons comprendre que l'eau, la biodiversité, les milieux aquatiques, les milieux littoraux participent au développement économique.

Nous sommes sur une île, avec des plages ; c'est le tourisme qui participe à notre économie. Les touristes qui viennent, viennent pour notre biodiversité. Sur notre petit territoire, nous conjugons vraiment tous les aspects des loisirs mais également toutes les problématiques. J'arrive de Nouvelle Calédonie, je suis allée également au Canada et dans d'autres pays, et sans chauvinisme, vraiment, en toute objectivité, je dirai que sur notre petit caillou, par

rapport au Brésil ou d'autres pays, nous avons tout ce qu'il faut pour développer tous les aspects de ce qui est important dans l'économie : le tourisme.

Nous avons tendance à penser que ce sont les touristes qui ne font pas attention à nos écosystèmes, à notre environnement. J'ai envie de dire que nous devons, nous, Martiniquais, en tant qu'acteurs principaux, nous sentir responsables de la préservation de notre environnement. Quand je dis Martiniquais, je ne parle pas uniquement des autochtones, mais de tous ceux qui vivent en Martinique. Dès l'instant où l'on vit en Martinique, il faut se considérer comme Martiniquais.

Et puis, tous les acteurs qui sont les urbanistes et tous ceux qui participent au développement de notre environnement doivent penser qu'il faut concilier urbanisme/eau, concilier eau/assainissement, concilier eau/tourisme, concilier milieux aquatiques, milieux littoraux avec tout cet ensemble. C'est possible mais à condition de réfléchir dès le départ au développement dans son ensemble.

Lorsque nos producteurs produisent, ils doivent déjà (et c'est une obligation, d'ailleurs) penser aux déchets et à la gestion de ces déchets.

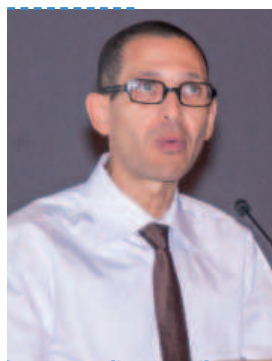
Ensuite, nous sommes dans une zone caribéenne ; la mer des Caraïbes a été décrétée mer régionale. Cela veut dire que tous ceux qui participent et qui sont autour de cette mer ont l'obligation de mettre en place des actions de gestion.

Nous devons concilier non seulement pour nous, mais parce que nous sommes une île et parce que nous avons un espace littoral très important, nous avons à réfléchir et à mettre en place des actions permettant de préserver et de concilier économie et environnement.



Je ne peux pas terminer sans parler de l'Office de l'Eau et de ce que fait l'Office de l'Eau pour participer à la conciliation de ces deux domaines. L'Office de l'Eau, dans ses missions institutionnelles, doit assister les maîtres d'ouvrage dans leurs actions mais surtout mener des études, améliorer les connaissances et accompagner les acteurs de l'eau qui œuvrent en matière d'urbanisme.

Dans notre programme pluriannuel d'intervention, nous menons des études qui permettent de mieux connaître la mangrove notamment, les milieux aquatiques, les zones humides. Nous finançons également, et l'Agence des 50 pas géométriques en a bénéficié, toutes les actions qui permettent d'améliorer l'environnement. Nous accompagnons les acteurs notamment dans la mise en place de réserves. Le contrat de baie de la Baie de Fort de France, mis en œuvre par la CACEM, a été l'un des premiers dossiers que nous avons portés dès 2003. Nous apportons non seulement un accompagnement technique, financier, mais aussi notre expertise, convaincus qu'il est possible de concilier développement économique et environnement. Nous sommes très très heureux de voir le contrat de baie, le contrat de rivière du Galion, cette zone qui conjugue vraiment toutes les problématiques tant au niveau de la qualité que de la quantité, avec des conflits d'usage, usage alimentation d'eau potable, usage agricole, usage industriel. Cette zone permet également de faire du tourisme parce qu'on a découvert, sur cette partie, des ruines qu'il conviendra de réhabiliter. ■■■■



Pascal SAFFACHE
Animateur

Je vous remercie Madame DEFOI. Je retiens que pour vous, il est possible de concilier économie et environnement, et qu'en Martinique, visiblement, pour reprendre vos propos, « nous avons tout pour cela ». ■■■■



Éric LEGRIGEOIS
Directeur DEAL Martinique

La DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est un peu une conséquence de la loi Grenelle. On voit que dans l'acronyme, nous avons ces deux dimensions, l'environnement, et à travers l'aménagement /logement, une notion économique. Cette notion économique amène à se poser, je crois, un certain nombre de questions forcément très réductrices compte tenu du temps qui nous est imparti. Je rejoins l'exposé du directeur de l'AFD, et la question à se poser est sans doute la suivante : l'utilisation à des fins économiques du littoral est-elle nécessaire ou est-ce que c'est une facilité que l'on trouve parce que le littoral, notamment en Martinique, est un domaine public. Est-ce que le domaine public n'est pas plus facile à occuper qu'un domaine privé où il faut parfois engager des processus assez longs, des expropriations ? Est-ce qu'on n'est pas dans un certain nombre de réflexions économiques vers la facilité en disant : je consomme du littoral parce que, finalement, ce sont des terrains de l'État. L'État, c'est à tout le monde et donc c'est plus facile. C'est une interrogation, pour lancer le débat. Mais à travers cette apparente facilité, évidemment, se cachent des complexités, des coûts. On a parlé du coût caché de la perte de la biodiversité. On peut parler aussi du coût qui apparaît parfois tardivement de la gestion des aléas naturels, en particulier les aléas littoraux qui viennent tout d'un coup modifier les équations économiques d'un projet. Et puis, il y a effectivement des contraintes environnementales. Et parfois, l'intervention des agents en charge de la police de l'environnement, qu'ils soient des agents de l'état ou des collectivités, (c'est une compétence clairement partagée), est souvent perçue comme, effectivement, un frein, sans doute une lourdeur administrative. L'évolution de la police de l'environnement, dans les prochains mois, permettra aux inspecteurs de la police de l'environnement de bénéficier de la compétence d'audition, c'est-à-dire d'éviter les détours par la gendarmerie pour un certain nombre d'auditions et de Procès Verbal. Cette évolution devrait, je pense, rendre cette police plus efficace et, peut-être, plus crédible par rapport à certaines atteintes à l'environnement.

Pour répondre à la question, le littoral, c'est évidemment aussi des enjeux économiques. Un des enjeux, c'est, dans le contexte des Antilles, de trouver de nouvelles sources d'emploi, de trouver des filières capables de générer ce qu'on appelle les emplois verts. C'est-à-dire des métiers nouveaux ou

des métiers existants mais que l'on peut consolider. Compte tenu des multiples agressions internes et parfois externes (les pollutions peuvent aussi venir de la mer), subies par le littoral, on peut développer de nombreuses compétences depuis l'entretien, « de base » jusqu'à des métiers en lien avec la connaissance. Comme cela a été dit à plusieurs reprises dans ce forum, pour bien protéger, il faut bien connaître et bien apprécier les impacts de telle ou telle action sur ce littoral.

Éric LEGRIGEOIS

Directeur DEAL Martinique



Joachim BOUQUETY

*Maire de Grand Rivière
Représentant Outre-mer
au Conseil National du Littoral*

En tant qu'acteur sur le terrain, je resterai très pratique. Dernièrement, la commune de Grand-Rivière a subi d'énormes problèmes à cause du temps, et je crois que l'occasion est rêvée pour faire comprendre qu'on peut parfaitement, comme l'a indiqué Jeanne DEFOI, associer économie et environnement. Compte tenu de ces problèmes rencontrés sur la route, on me demande ce que j'en pense, ce que je prévois de faire. Certains disent « pourquoi pas une route Grand Rivière – Prêcheur ? » Alors je réponds tout de suite par la négative car nous devons préserver cette forêt magnifique. Il nous reste le port, la mer. Je n'ai jamais compris le fait que nous vivons sur une île et qu'il n'y a pas de transport maritime ; j'ai l'impression que l'on marche sur la tête. Je ne comprends pas. C'est l'occasion de démontrer que ce port, qui est un peu décrié sous prétexte que Grand-Rivière est trop petit pour avoir un port, n'est pas seulement un port de pêche mais c'est aussi un port de désenclavement. La commune est souvent bloquée, fermée. Il n'y a qu'une issue de sortie : la mer, la mer et encore la mer.

Donc ce que je dis, pour le touriste, pour tout le monde, pour l'économie du pays, il faut continuer à mettre en place ce port, à le réparer. La commune de Grand-Rivière aura beaucoup moins de soucis, particulièrement le maire que je suis, quand il commencera à pleuvoir ou quand arriveront les mois d'août et septembre où, effectivement, le temps ne plaisante pas. Donc je pense qu'au niveau environnemental, la mer et non pas la forêt pourrait nous servir comme issue, comme voie de désenclavement.



Eugène LARCHER

*Maire des Anses d'Arlet
Président de l'Espace Sud*

Je suis très sensible à la problématique générale de notre table ronde : concilier économie et environnement. Avant d'aborder les actions que nous avons menées dans le Sud, je souhaiterais commencer par quelques interrogations.

Développement économique, quelles perspectives pour la Martinique, voire pour les Outre-Mer ? Beaucoup d'interrogations. C'est vrai qu'on pourrait dégager quelques éléments de contexte. Tourisme et développement. Quelle création de valeur économique ? D'où vient l'argent ? Où va-t-il ?

Au départ, c'était une affaire qui ne concernait que les classes sociales qui avaient les moyens. Aujourd'hui, on parle de développement durable avec le tourisme intégré, autour des piliers du développement durable Économie - Environnement - Social et Culture. On pourrait se poser toutes ces questions.

Mais pour rebondir sur ce que mon collègue vient de dire : comment le littoral peut-il devenir un atout pour le développement économique, notamment d'une commune ? Il faut tenir compte aussi de la maîtrise du foncier en ce qui concerne le littoral.

On sait très bien que le tourisme est le vecteur du développement économique, notamment en ce qui concerne le Sud. En ce sens, le transport maritime est essentiel. Nous devons prendre à bras-le-corps le développement du transport maritime, d'autant plus que nos routes sont toujours embouteillées.

Il y a aussi la structuration de la filière pêche, l'aquaculture et le nautisme. L'Espace Sud compte la plus forte croissance démographique de la Martinique sur les dix dernières années. Le Sud est forcément très concerné par la problématique de l'économie et de l'environnement. Nous aurons pratiquement 15 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2 020. Pour limiter les déplacements vers le centre, le défi pour nous est de répondre aux besoins en équipement, logement, transport. Mais en même temps, il faut préserver l'environnement.

Nous avons un énorme potentiel écologique et écotouristique sur le littoral du Sud. Je rappelle que le littoral du Sud, c'est pratiquement 53 % du littoral de la Martinique. C'est 11 communes littorales sur 12. Dans le Sud, nous sommes forcément tournés vers la mer.

Les actions mises en place dans l'Espace Sud

Le nautisme est une activité importante. Mais en général, nous avons une manière négative de poser le problème du nautisme sur la Martinique, en considérant que cette activité est un facteur de dégradation des milieux marins, que son développement incontrôlé a des effets dévastateurs qui peuvent contribuer à générer des conflits entre usagers (entre plongeurs et marins pêcheurs). Mais il y a une manière beaucoup plus volontariste d'aborder la question. C'est d'affirmer que le nautisme est dépendant de la qualité de l'environnement littoral et de la qualité des eaux, que son développement doit s'appuyer sur la valorisation voire la restauration des écosystèmes du littoral, du patrimoine culturel.

Je prendrai trois exemples d'actions que nous avons menées au niveau de la communauté d'agglomération. La première action concerne notre **projet de certification des eaux de baignade**. Ce dernier a permis de réaliser quelque 24 profils de baignade et d'élaborer un système de gestion de la qualité des eaux dans plusieurs communes du sud de l'île.

La deuxième action concerne la **mise en place de notre brigade de l'environnement**. Nous l'avons instaurée en septembre 2011. Elle a permis la création, c'est vrai, de 7 emplois pour les jeunes en insertion qui ont bénéficié d'un plan de formation de développement des compétences. Ainsi, ces jeunes ont pu prétendre à un pouvoir de police sur la gestion des sites du conservatoire du littoral.

La troisième action concerne **notre programme d'aménagement des zones de mouillage** avec l'opération pilote sur la commune des Anses d'Arlet, suivie du projet prévu sur Sainte Anne. C'est un programme qui est doublement significatif puisqu'il permet de lutter contre le mouillage sauvage et assure la protection de l'environnement. La solution d'ancrage qui a été retenue, consiste à privilégier largement les ancrages à vis sur des corps morts en béton ; des vis hélicoïdales fixées au fond de la mer, dans le sol. Ces ancrages à vis garantissent, comme vous le savez, une emprise au sol moins importante et assurent la protection des herbiers. Le souci écologique est donc au cœur de ce projet.

Ce programme d'aménagement de zone de mouillage est également significatif en matière de partage de la ressource puisqu'il assure, en toute sécurité, la coexistence de plusieurs activités et notamment des activités de plaisance et de pêche.



Henri LOUIS-RÉGIS
Président de l'ASSAUPAMAR

En deux minutes, on ne peut donner que quelques pistes de réflexion. Tout d'abord, comment en est-on venu à opposer l'économie et l'environnement ? Avant de signifier uniquement économie productiviste, le mot économie était le contraire de gaspillage, signification qui le prédestinait à cadrer parfaitement avec l'écologie. C'est le résultat du détournement de l'économie de sa mission première, à savoir s'appliquer à satisfaire les besoins fondamentaux de chacun en évitant d'épuiser les ressources.

Deuxième question. En système libéral, peut-on concilier l'économie et l'environnement ? La priorité donnée à la croissance à tout prix de la production sur les considérations de sauvegarde interdit toute possibilité de concilier l'économie et l'environnement.

Je ne prendrai que l'exemple du réchauffement climatique que tout le monde prévoit mais que les efforts au niveau mondial pour l'atténuer restent très timides.

Faut-il baisser les bras pour autant ? Sûrement pas. Nous savons que tant que nous n'adopterons pas un système basé effectivement sur le développement durable et solidaire, nous ne pourrons pas concilier l'économie et l'environnement. Cet autre monde est possible mais nous n'y sommes pas encore. En attendant, il faut sauvegarder tout ce qui peut l'être dans cette perspective. C'est notre combat de tous les instants en Martinique. Pour présenter l'ASSAUPAMAR, je donnerai simplement notre slogan qui dit déjà une grande partie de nos préoccupations : « Tè sé bwa, bwa sé dlo, dlo sé lavi », en français : « Sans terre, pas de forêt, sans forêt, pas d'eau, et sans eau, pas de vie ». Donc le slogan en lui-même dit déjà toute notre conception de la vie.

Dans notre combat, les lois et les règlements sont régulièrement contournés. Nous exigeons leur application par différentes actions, y compris au tribunal. Malgré la catastrophe de la Chlordécone, des dérogations à l'interdiction de l'épandage aérien sont données dans un pays de 1 100 km² ayant une densité de 400 habitants au km², avec un habitat extrêmement dispersé, lorsqu'en France, on n'a que 100 habitants au km². Donc vous comprenez qu'avec de nombreux cours d'eau, des routes qui sillonnent un peu partout, l'épandage aérien devrait être un véritable problème pour tout le monde. Et toute la Martinique devrait être en ZITA (Zone d'Interdiction de Traitement Aérien).

Le collectif contre l'épandage et l'empoisonnement des Martiniquais se mobilise. Le port de plaisance et le carénage du Marin ont tué la baie du Marin. Et ce n'est pas le Professeur Pascal SAFFACHE qui me contredira. Qu'à cela ne tienne. Certains élus et l'administration prévoient de démultiplier les ports de plaisance. Nous nous préparons à nous mobiliser là aussi. De même pour la protection de la mangrove et de terres agricoles.

Naturellement, faute de pouvoir concilier l'économie et l'environnement dans notre cadre actuel, nous verrons, dans les échanges, si vous le voulez bien, comment on peut atténuer les impacts du divorce qui est consommé.

Henri LOUIS-REGIS
Président de l'ASSAUPAMAR



Damien DEVAULT
Responsable du Pôle
« Pollutions » du groupe
de recherches Biosphères
Université des Antilles
et de la Guyane

Tout d'abord, je remercie Henri LOUIS RÉGIS ; celui-ci a souligné un élément important à mes yeux, c'est le mitage de la Martinique qui tend à devenir une grande banlieue ; ce qui, à mon avis, est une catastrophe. J'ai entendu des propos précédemment relativement irréalistes sur la Martinique fantastique. Certes, la Martinique a des atouts ; elle a aussi de graves, graves défauts qui ne se limitent pas à la chlordécone. À propos de l'économie, je dirai qu'il y a deux types d'économie. Le premier, c'est puiser dans les ressources. Cela s'appelle le pillage. On a fait. On peut toujours faire. En fait, c'est l'économie du pauvre. C'est tellement bien fait qu'on en arrive à cette situation où la ressource martiniquaise globale à piller est devenue tellement minime qu'il faut rapidement changer le fusil d'épaule sinon, nous n'aurons plus rien du tout à piller !

L'autre possibilité consiste à magnifier les ressources. C'est l'économie du riche ou de la personne un tout petit peu consciencieuse. Cela passe déjà par le fait de connaître l'environnement. On est loin de le connaître convenablement. La pente est glissante, parce que c'est aussi un milieu qui est en train de s'appauvrir. Tout cela pour aboutir à des bio technologies qui nous permettront de mettre à l'abri d'autres types d'économie basés sur le pillage ; pillage des

ressources naturelles, pillage des ressources humaines. Je veux parler en l'occurrence de la Chine et des autres pays à bas coût de main d'œuvre.

Si je devais résumer, du fait que nous avons un coût de main-d'œuvre élevé et un cadre législatif qui nous contraint, (et c'est tant mieux), la Martinique n'a pas le choix. Il n'y a pas d'alternative à l'excellence.



Yves HENOCQUE
Conseiller principal Politique
maritime et gouvernance
IFREMER (LITTOCÉAN)

Je voudrais vraiment saluer la tenue même de cette rencontre où on voit des scientifiques, des élus, des praticiens côte à côte, on a vu également des enfants, et vraiment je voudrais le saluer parce que c'est assez unique. En Métropole, nous avons bien du mal à avoir des rencontres de ce genre.

Concilier économie et environnement, à partir du moment où on dit cela, (je crois que cela a été démontré par tous les intervenants précédents), on parle de quoi ? On parle de développement durable et c'est tout.

Dans son intervention, Gilles BOEUF nous parlait de l'évolution de ce concept de développement durable. Nous sommes, aujourd'hui, dans le développement durable n°2 ou deuxième version en quelque sorte, après Rio + 20. On redécouvre l'économie tout d'un coup. Et effectivement on se rend compte que, peut-être, il n'y a pas que l'environnement, mais qu'avec l'environnement il faut concilier l'économie, et qu'aujourd'hui effectivement c'est quoi ?

Il s'agit de développement durable. Les choses n'ont pas changé. En revanche, je pense que notre vision et les comportements ont changé. Pourquoi ? Parce qu'on est quand même en face (cela a déjà été dit) de crises majeures. Alors on peut dire l'une vient de l'autre etc. Mais c'est bien la crise financière et économique et la crise environnementale.

Le rapport des économistes du forum économique mondial (ce sont des économistes qui le disent, juste avant le grand rendez-vous de Davos), parle justement du problème rencontré aujourd'hui par les États. C'est véritablement de considérer simultanément ces deux crises, d'avoir des politiques qui s'accordent par rapport à ces deux crises. C'est l'économique et c'est l'environnemental ensemble. Ils sont indissociables. Je crois que cet élément paraît vraiment fondamental.

Les États de la Caraïbe ont transmis leurs recommandations à Rio + 20 en indiquant qu'ils n'aimaient pas beaucoup

ces termes d'économie verte ou d'économie bleue. Aujourd'hui, des collectivités en métropole parlent d'économie turquoise. Cela rejoint un peu cette continuité terre-mer déjà évoquée. Pourquoi pas ? On peut y mettre toutes les couleurs. Mais je crois que l'idée importante effectivement aujourd'hui est de savoir comment faire en sorte (rappelons que nous sommes sur une île), de « maritimer » les politiques qui sont à l'œuvre.

Je pense qu'il ne s'agit pas d'inventer quelque chose d'autre. Il y a des politiques, déjà, qui sont à l'œuvre dans tous les domaines. Il ne s'agit pas de remettre en cause ces politiques. Il s'agit simplement de les mettre en synergie, au service, effectivement, d'un développement durable. Je crois que c'est cela qui est important.

Nous avons eu l'occasion de parler des ports, du rôle des ports. Vous parliez des sites portuaires. Moi j'ai envie de parler de sites portuaires avec leur arrière-pays, leur avant-pays qu'est l'océan. Encore une fois, ici, on peut bien parler d'arrière-pays pour l'ensemble de l'île et d'avant-pays pour l'ensemble du bassin maritime dans lequel se situe l'île.

Selon moi, on doit parler de la gestion intégrée non pas uniquement de la zone côtière mais de la gestion intégrée des îles, dans leur bassin maritime. L'outil qui me paraît extrêmement intéressant, qu'on a peu abordé, c'est l'Agenda 21. Je ne peux pas le dire pour la Guadeloupe, mais en tout cas pour la Martinique je sais qu'il y a un Agenda 21 qui se termine, je crois, en 2013. Cet Agenda 21 est parfaitement actuel et couvre véritablement l'ensemble des problématiques évoquées dans ce forum. Il couple, justement, cette problématique Économie et Environnement. S'il est révisé, c'est par rapport à cette maritimisation, pour lui donner cette coloration d'une économie maritime.

Il me semble important de repenser un Agenda 21 qui est à mon avis un outil extrêmement utile en ce sens qu'il permet de développer une vision partagée. Souvent les outils de gestion sont une espèce de listes d'actions ou de thématiques, sans laisser voir d'innovations. Parce que très souvent, ce qui manque, c'est une vision partagée. Et je pense, véritablement, que ce travail reste à faire.

On parlait, tout à l'heure, de la mer des Caraïbes. Si on doit définir les îles, c'est bien le fait qu'elles sont dans un continent maritime. C'est, pour le coup, pas un continent terrestre mais un continent maritime. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur l'importance de l'insertion, véritablement, de l'île dans son ensemble régional que sont les Caraïbes.

Je terminerai en indiquant quelques mots-clés en lien avec ce continent maritime, c'est circulation, réseau et accumulation d'énergie. ■■■■



Pascal SAFFACHE
Animateur

C'est très intéressant parce que je note que, sur cette table ronde, nous n'avons pas deux camps qui s'affrontent, puisque, vous êtes tous d'accord, avec un certain nombre de points communs. Cependant, on peut noter deux visions un peu différentes.

Au tout début, on est relativement confiant et on estime qu'en Martinique (ça ne veut pas dire qu'on nie les difficultés) mais enfin, on est quand même relativement confiant et on se dit qu'il est possible de lier Environnement et Économie. L'expression a été employée, ou en tout cas l'idée a été développée selon laquelle la Martinique aurait des atouts même si elle n'en profite pas suffisamment. Et puis, chemin faisant, plus on s'éloigne de la première intervention, plus on se rend compte que les difficultés sont mises en avant. Il semblerait qu'il faille changer de paradigme, en tout cas changer de modèle, en utilisant les outils existants insuffisamment utilisés ; et donc la notion de gestion intégrée a été évoquée.

C'est vrai que lorsqu'on parle de littoral, la gestion intégrée de zone côtière constitue un outil quand même, très cadré. Cet outil permet très souvent de mettre des acteurs qui, traditionnellement, n'ont pas l'habitude de le faire, de se parler, de communiquer autour d'une même table. Peut-être est-ce une voie ?

La question que j'ai envie de poser, pas seulement aux intervenants, mais au public présent, c'est de savoir si les outils dont on dispose actuellement sont suffisants pour lier Économie et Environnement ? Ou s'il faut carrément changer de paradigme, c'est-à-dire changer de modèle pour pouvoir lier ces deux concepts ?

Je crois que c'est la question centrale. Veut-on véritablement lier Économie et Environnement ? Souhaite-t-on continuer sur le modèle existant et se dire qu'il existe des outils ? Peut-être que nous n'avons pas été jusqu'au bout de la logique dans leurs utilisations. Faut-il utiliser les méthodologies ou les modèles qui nous sont proposés pour lier ces deux concepts ? Ou alors, faut-il carrément changer de modèle, de paradigme, pour enfin lier ces deux concepts ? Deux visions se dégagent. ■■■■





ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Teddy BERNADOTTE*Directeur de Cabinet - Ville de Baie-Mathault**Collaborateur parlementaire**En charge du projet d'aménagement du littoral de Baie-Mahault en Guadeloupe*

Dans le prolongement de l'intervention de Joachim BOUQUETY, et aussi par rapport à la question que vous posez, effectivement, nous avons le sentiment que nous nous situons sur quelque chose d'inconciliable.

Je suis issu d'une collectivité qui mûrit un projet depuis plus d'une dizaine d'années, qui va dans le sens de ce forum, celui du développement durable. Notre projet s'inscrit dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Nous faisons partie des deux collectivités, en Guadeloupe, qui ont validé leur PLU.

Dans le PLU de la collectivité, l'aménagement du littoral est reconnu comme la matrice forte pour la collectivité. Par la suite, nous avons travaillé avec le Conseil Général, la collectivité compétente, pour inscrire ce projet dans le schéma départemental des ports. Ce qui a été fait puisqu'une partie importante vise à améliorer les conditions d'accueil des pêcheurs. C'est donc un projet qui a été fait en concertation avec les pêcheurs.

Pour aller plus loin, nous avons validé ce projet dans le document supra qui est le Schéma d'Aménagement Régional. Ce SAR a été validé par le conseil d'État et le projet, tel qu'il est et tel qu'il tente d'être développé aujourd'hui, correspond à cela. Il est validé par le PLU communal, par le schéma départemental des ports, et inscrit dans le SAR du Conseil Régional. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du Schéma de Mise en Valeur de la Mer qui est le document connexe

au SAR. Que dit le SMVM de la Guadeloupe ? Qu'il ne faut plus se limiter à l'arrivée de la Route du Rhum. Il faut développer et créer des métiers autour de la mer car c'est là qu'il y a de l'activité.

Cependant, bien que ce projet soit financé aujourd'hui par l'État, par des fonds européens, nous ne parvenons pas à le mettre en place de manière pragmatique parce que nous nous retrouvons en proie avec les services de la DEAL. La DEAL Guadeloupe n'est pas présente dans ce forum, alors je suis bien obligé de me tourner vers Éric LEGRIGEOIS, directeur de la DEAL Martinique. Ce projet, qui date de 2002, doit, en 2013 entrer dans une phase concrète et pragmatique. Nous avons une collectivité qui a bâti un projet, qui respecte la réglementation, qui bénéficie de financements (3,8 millions d'euros) et aujourd'hui, les services de l'État nous demandent étude d'impact sur étude d'impact ! Nous avons, en Guadeloupe, comme en Martinique un chômage important. La Guadeloupe compte 64 000 chômeurs, dont plus de 50 % sur la tranche d'âge qui nous intéresse.

Je ne pense pas que nous soyons des gens qui voulons détruire notre pays parce que nous avons un projet de front de mer. Nous avons fait le déplacement pour venir au Forum BÔDLANMÈ parce que le thème Économie et Environnement nous intéresse et nous touche directement. Aujourd'hui, le député maire de Baie-Mahault travaille sur la façon d'adapter le droit du littoral à notre territoire insulaire, parce que nous sommes convaincus que le droit, tel qu'il existe aujourd'hui, ne correspond pas à nos réalités. ■■■■





Yves HENOCQUE
Conseiller principal Politique
maritime et gouvernance
IFREMER (LITTOCÉAN)

Effectivement vous évoquez le SAR et le SMVM. Le problème est que le SMVM concerne l'ensemble de l'île. Il y a un problème d'appropriation. On le voit bien avec les représentants qui sont ici ; on sent bien qu'il existe des problèmes de territoire, d'identification à ces territoires. Je crois qu'il faut arriver aujourd'hui à des unités fonctionnelles (et je parle du côté mer) qui soient mieux identifiées, comme des SCoT maritimes. Bien sûr, il existe l'outil SAR - SMVM, mais il s'agit véritablement de territorialiser le côté maritime, la loi le permet tout à fait. Je pense que le SCoT maritime pourrait être véritablement quelque chose d'innovant pour les années à venir. ■■■■

Jean-François RAPIN

Président d'honneur

Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral

Nous avons entendu, finalement, des avis tout à fait partagés, quelquefois presque contraires. Je pense que remettre en cause notre société (ce qui n'est pas nouveau), et faire porter le poids actuel des difficultés sur le passé, ce n'est pas la voie de la bonne discussion. La bonne discussion doit se faire sans a priori, en tout cas pas en critiquant un modèle ou un autre, pour permettre une discussion qui soit vraiment ouverte et conciliante.

Je pense que nous disposons des outils en Martinique ; adapter la loi littorale par exemple à la spécificité des îles, je ne sais pas si c'est la bonne solution, d'autant qu'il existe des îles également en métropole, il faudrait alors adapter la loi à ces îles aussi ? Il existe des littoraux tout à fait différents comme on l'a vu dans ce forum ; il existe des littoraux sableux longilignes ou linéaires et puis des littoraux rocheux. On pourrait aussi adapter la loi littorale à ces spécificités.

Il a été évoqué, on l'a entendu quelquefois, la possibilité de donner aux régions la capacité de gérer ces dispositifs d'urbanisme sur les territoires qu'elles administrent. Je ne pense pas que ce soit la solution. En revanche, nous devrions avoir des directives qui soient de vraies directives régionales, qui auraient comme ligne de conduite la loi littorale, dans laquelle, finalement, tout est dit. La loi littorale, c'est à la fois une loi de protection certes, mais c'est aussi une loi d'aménagement et cela on l'a trop oublié. ■■■■

Aude BRADOR

Directrice de l'Écologie à l'Espace Sud

Ce thème Économie et Environnement est effectivement très intéressant. J'entends bien tous les propos de tous les participants. Et je pense qu'il y a, effectivement, une façon de concilier ces deux thèmes. Pour moi, au regard de l'expérience, une chose me semble importante, c'est la notion de courage. Effectivement, nous avons souvent des forums, des colloques, depuis un certain nombre d'années, qui indiquent ce qu'il faudrait faire. On est assez convaincu qu'un certain nombre d'outils de gestion existent. On peut en créer d'autres mais il en existe déjà ; les contrats de territoire, les documents de planification ont été énoncés. Ces outils, nous devons effectivement les mettre en œuvre. Nous devons faire des choix à des moments précis, pas lorsqu'on planifie, mais quand on est dans l'action. Au moment du choix, souvent, on est confronté à des machines : la machine économique, le lobbying de certains acteurs qui, effectivement, ont du poids. Et face à cette situation, toute la planification, tous les outils de gestion, tous les désirs et toutes les bonnes volontés, qui sont souvent énoncés lors de forums, s'effacent parce qu'il n'y a plus de courage. Et on oublie même le bon sens ou la force des machines.

Pour ma part, je suis assez convaincue, effectivement, qu'on peut concilier les deux. Mais encore faut-il, au moment des choix, faire preuve de courage. ■■■■

Henri LOUIS-RÉGIS

Premièrement, nous sommes en système libéral, c'est pour cela que je parle du système libéral.

Ensuite, il y a des outils. En ce qui nous concerne, nous disons que les outils sont insuffisants. Nous n'avons pas de spécificité ; nous avons une réalité qui n'est pas la réalité continentale, qui n'est pas la réalité européenne. Donc effectivement, les outils qui sont faits pour un continent, pour une réalité européenne ne seront pas totalement adaptés à notre réalité. C'est vrai. Cependant la première des exigences dans la concertation, c'est le respect des règles du jeu. Comment voulez-vous jouer si chacun n'accepte pas de respecter la règle du jeu ? Je vais vous donner un exemple. Le SAR dit que les terres agricoles de très bonnes fertilités ne doivent pas être touchées pour autre chose. Et bien, c'est sur ces terres agricoles que l'on commence par mettre du photovoltaïque au sol alors qu'il est possible d'en installer sur les toitures. Il y a trop de toitures publiques pour la quantité d'énergie intermittente que nous pouvons fournir.

Nous ne devons pas nous cacher derrière la réalité. Nous devons accepter de respecter la règle du jeu. Et puis, à partir de là, on peut voir comment on peut améliorer cette règle. Mais si, déjà, on ne la respecte pas au départ, comment voulez-vous que l'on puisse vraiment atténuer ce divorce que j'ai déjà évoqué ? Je ne veux pas allonger mon intervention, mais j'ai des propositions à faire pour, justement, atténuer cet état de fait que nous constatons.

■■■■

Pascal SAFFACHE

Je voudrais poser la question un peu brutalement aux élus présents autour de cette table ronde ; ils m'en excuseront. Les élus manquent-ils de courage ?

Eugène LARCHER

Les élus sont présents, c'est qu'ils ne manquent pas de courage. Ils sont candidats et acceptent de prendre des coups de bâtons. Nous devons faire face à cette réalité : nous sommes une petite île de 1 080 km² avec une région monodépartementale où beaucoup de compétences se chevauchent.

C'est vrai que nous avons des outils à notre disposition. Nous ne les avons peut-être pas utilisés jusqu'au bout. Peut-être y-a-t-il encore à explorer, à voir beaucoup d'autres choses. Mais il faut se mettre en tête que nous avons des spécificités. Ce courage, cette évolution, la manière de concilier l'économie et l'environnement passent par une évolution institutionnelle.

Il faudrait qu'il y ait (peut-être, l'aurons-nous) une entité unique qui puisse prendre, à bras le corps, tout ce qui pourrait nous amener à vraiment concilier l'économie et l'environnement et utiliser tous les textes. C'est un choix politique. Jusque-là, nous serons ballotés tantôt vers la région, tantôt vers le département, tout cela sur un petit territoire. C'est vrai que les élus s'investissent énormément ; je vois, en effet, le nombre de chantiers au niveau de la Martinique.

Je pense que tant que nous n'arriverons pas vraiment à apporter cette réflexion sur l'ensemble du territoire avec une collectivité unique qui pourrait prendre à bras-le-corps cette économie, je pense que nous serons toujours confrontés à ces difficultés. Nous reviendrons peut-être dans deux ans et nous répéterons les mêmes choses... Ce n'est pas un manque de courage. C'est un manque de moyens.

Jeanne DEFOI

En fait, en entendant toutes les interventions, je me dis qu'on ne devrait même pas se poser la question de la conciliation entre les deux. Pourquoi ? Parce qu'en fait, c'est tellement évident que les mers sont indispensables comme voies de communications, comme régulateurs climatiques, comme source d'approvisionnement, denrées alimentaires etc. Nous avons l'obligation de pouvoir concilier les deux parce que nous sommes une île et parce que nous avons besoin de nous développer et de nous développer de manière durable pour que les générations futures puissent trouver quelque chose. Par conséquent, ce n'est même pas une question. C'est un constat. Il y a obligation à concilier économie et développement.

Ensuite, il faut une volonté. Les outils sont là ; il faut certainement les adapter. Nous le vivons tous les jours à l'Office de l'Eau. Il faut les adapter. Monsieur LARCHER, même si nous mettons en place la collectivité unique avec des compétences institutionnelles imposant de mettre en place des choses, s'il n'y a pas ce courage et cette volonté de faire ensemble, nous n'y arriverons pas.

Que constate-t-on ? Chacun veut avoir ses infrastructures, son espace, etc., mais chacun veut gérer tout seul. Alors que sur un petit espace comme le nôtre, nous avons le devoir, l'obligation de concilier les deux, on ne peut travailler qu'ensemble, en synergie et en ayant bien en tête le lien terre mer et en ayant bien en tête la notion même de développement durable.

Ce n'est pas une question d'outil. Les outils sont là. C'est une question de travail ensemble et de volonté de vouloir faire et adapter les choses aux réalités. Ce sont deux réalités qui sont conciliables à condition qu'on le veuille et qu'on y mette les moyens. Et les moyens, c'est d'abord une volonté de travailler ensemble et d'arriver à satisfaire.

Joachim BOUQUETY

Je vais être plus simple. Madame a parlé de courage. Je dirais courage et logique. À propos de courage, j'ai eu le courage de dire non à tous les élus, tous ceux qui m'ont proposé de faire la route de Grand Rivière - Prêcheur, le courage de dire : « non, je ne le ferai pas », c'est clair.

D'un autre côté, la logique. Je prendrai l'exemple de la police de l'eau qui reste carrément enfermée dans une logique de police de l'eau, qui nous interdit de déplacer une roche dans la rivière alors que le déplacement de cette roche sauve des vies humaines. Cela paraît impensable, et pourtant cela existe. Il faut dire la vérité, il faut savoir ce que l'on veut. Tout ce qui peut être dit m'est égal ; quand il y a des vies humaines en danger, je déplace la roche !

Pascal SAFFACHE

Cette intervention a le mérite d'être claire. Il a été évoqué la possibilité d'arriver à un avenir meilleur ou à une



solution s'il y a évolution institutionnelle (parce qu'il y a une condition qui est posée). N'est-ce pas, en fait, une sorte de chimère ? N'est-on pas dans cette logique de toujours repousser et reporter à demain ce que l'on pourrait faire aujourd'hui ? Une fois de plus, je ne fais que poser des questions, je ne m'implique absolument pas, mon rôle m'amène à poser des questions.

N'est-il pas possible, aujourd'hui, d'agir sans attendre cette évolution institutionnelle et de concilier économie et environnement, en tout cas de tenter de concilier, avec un minimum de courage, comme le disait Aude BRADOR. En réalité, je pense que ce n'est peut-être même pas du courage dont il faut faire preuve, c'est tout simplement, et vous le disiez Monsieur BOUQUETY un peu de logique, un peu de bon sens tout simplement.

Je crois qu'il est possible, parfois, de concilier économie et environnement sans attendre une évolution ou une hypothétique évolution institutionnelle, mais en se disant : « Nous avons un pays à développer ; nous avons des jeunes auxquels il faut assurer un avenir. Et donc faisons ce qu'il y a à faire pour aller dans cette voie ». C'est une question que je pose. Au-delà du courage, est-ce que ce n'est pas simplement un problème de logique, de volonté, d'envie de faire ? ■■■■

Damien DEVAULT

Je comprends la question. Nous participons à une table ronde « comment concilier environnement et économie ? » À mon sens, la gouvernance saura voler au secours de l'électorat si, demain, en Martinique, apparaît une opportunité technologique majeure. Je pense que l'objectif de ce forum n'est pas de reprendre les discussions laissées en suspens durant les BÔDLANMÈ précédents autour de la gouvernance, du littoral etc.

En revanche, le courage, quelque part, serait presque de sortir d'un paradigme bien français qui est celui de l'ironie. Et on parle plus vraiment de courage. Quand on est chercheur, (il y a quelques chercheurs dans la salle), on entend régulièrement des gens, l'air malin, nous dire : « des chercheurs qui cherchent, on en trouve, des chercheurs qui trouvent,



on en cherche ». Cette phrase vient d'un colonel autoproclamé général qui n'a jamais gagné une seule bataille. Je parle de De Gaulle. Donc, du coup, je pense que dans l'esprit français, on a un problème de conservatisme.

Je suis certain que le courage n'est pas dans les mairies, il est dans les banques. Pourquoi est-ce qu'en France, on a besoin d'AFD ou d'OSEO ? C'est parce qu'on n'a pas la mentalité, on n'a pas cette forme d'opportunisme sain qui permettrait d'aller de l'avant. Je pense que nous ne devons pas opposer le courage aux maires ; il faut l'opposer à des intervenants économiques, essentiellement économiques.

■■■■

Éric LEGRIGEOIS

Je réagis aux propos de Monsieur BOUQUETY. Sur le sujet de la police de l'eau et de la police de l'environnement au sens large, les fonctionnaires de l'État, ou les autres personnes qui sont en charge de ces thématiques, appliquent des règlements qui peuvent être européens, nationaux ou locaux.

Vous posez le problème du discernement. Je crois que dans un certain nombre de cas de figures, nous sommes à même de traiter des opérations de manière très très rapide. Et je suis assez régulièrement amené, quand c'est dans mon champ de compétence, à signer des parapheurs dans la demi-heure. Mais souvent, ce que nous constatons, c'est qu'en fait nous n'avons pas nécessairement la question qui est posée dans les termes qui conviennent au départ. Et l'exercice de la police de l'environnement (on parlait de courage) est aussi là pour protéger les élus contre le risque pénal et autres.

Alors effectivement, la façon dont vous présentez les choses, une pierre à déplacer parce qu'il y a une menace contre des vies humaines, évidemment la question ne se pose pas. En revanche, ces polices doivent être avisées. Alors c'est vrai qu'on peut regretter que les procédures soient un peu compliquées. Il existe des raccourcis, heureusement. Bientôt, à l'initiative de la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, un certain nombre de thématiques sous l'angle de simplifications seront mises sur la table, dans le cadre des états généraux de l'environnement, où les élus que vous êtes, auront à s'exprimer d'ailleurs. Actuellement des consultations sont déjà faites sur ce registre. Mais je crois que ce qu'il faut comprendre c'est que nous avons effectivement un corpus de texte. C'est vrai que le temps de ces procédures peut parfois apparaître décalé. Je m'éloigne, là, du cas extrême que vous avez cité. Mais je rejoins l'intervention de la personne de Baie-Mahault qui peut estimer que quand un projet mûrit aussi longtemps, il arrive un moment, quand les financements sont présents, où l'on a envie d'envoyer très vite l'appel d'offres, enfin disons, l'ordre de service de commencer les travaux. Simplement, on se rend compte malheureusement souvent qu'un certain nombre de questions n'ont pas été posées au bon moment.

Il est vrai, que dans ce contexte, les services de l'État ou autres apparaissent comme des empêcheurs de tourner en rond. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'autorité environnementale prend les dossiers à un instant de la procédure, avant les enquêtes publiques, pour dire : « Est-ce que vous avez bien regardé tous les enjeux ? Est-ce que vous avez évité les impacts négatifs ? Ou si vous ne pouvez les éviter, est-ce que vous les avez compensés ou atténués ? » Parfois, on se rend compte que même si un projet a sept ou huit ans de vie, ces questions n'ont pas nécessairement été posées.

Ce point me paraît important. Si on veut concilier économie et environnement, il faut que, dès le début, l'environnement fasse partie intégrante du projet. Cette condition sera la meilleure des garanties pour que, in fine, les procédures se déroulent le plus harmonieusement possible. ■■■■

Alain MIOSSEC

Je n'ai pas de compétence particulière, mais je trouve que ce débat est un peu ésotérique finalement. On parle d'économie, mais où sont les forces économiques ici, autour de cette table ? Les élus ? L'administration ? J'ai occupé la fonction de recteur, j'ai signé de nombreux parapheurs à huit heures du soir et je me disais que la moitié de ce que je signalais ne servait à rien. Et la moitié de ce qui m'arrivait au ministère chaque matin ne servait strictement à rien. C'était la production bureaucratique classique.

Par conséquent, nous nous satisfaisons de ce mode de fonctionnement. Les associations de protection de l'environnement font très normalement le travail qui leur est dévolu. Le programme indiquait que la Chambre de Commerce et l'Industrie devait être présente. Elle ne l'est pas. C'est là que sont les forces.

Aujourd'hui, même si ce n'est pas ma spécialité, je suis très frappé par la faiblesse de l'État, par la faiblesse des États, par l'incapacité des États, aujourd'hui, à piloter l'économie. Quelles sont les forces qui pilotent l'économie ? C'est elles qui, quelque part, produisent, exploitent. Est-ce que c'est l'État ? Je crois même qu'en Chine, l'État laisse faire parce qu'il a compris, au fond, qu'il n'y a qu'une chose que les Chinois savent très bien faire, c'est faire du commerce et de la production. Ils ont gardé le pouvoir tel que nous le connaissons, un pouvoir que nous n'aimons pas d'une manière générale pour des raisons diverses et variées d'ailleurs. Les vraies forces économiques, celles auxquelles il faut être confronté si on veut qu'il y ait une conciliation entre l'économie et l'environnement, ne sont pas là.

Nous sommes dans un discours assez confortable entre intellectuels de bon aloi, si j'ose dire, qui ont une bonne présentation des problèmes environnementaux, mais une connaissance vraisemblablement assez limitée des problèmes économiques. Un maire, avec tout le respect que je dois aux maires, pas plus qu'un universitaire, n'est un spécialiste de l'économie. Il peut monter des sociétés d'économie mixte, il peut développer son territoire, mais ce n'est pas la clé, me semble-t-il, des problèmes que nous rencontrons et qui sont des problèmes d'échelle planétaire aujourd'hui. C'est cela le véritable problème.

Je comprends très bien qu'on puisse essayer de ramener la planète aux dimensions de la Martinique. Mais à ce moment-là, il faut mettre aussi sur la table tout ce qui fait les forces de la Martinique, les forces économiques, le modèle tel qu'il est développé, et proposer des modèles alternatifs qui soient sans doute plus respectueux de l'environnement.



On peut, à ce moment-là, en débattre de manière démocratique. Cela s'appelle la politique. Mais en tout cas, je trouve que l'économie est absente. ■■■■

Richard ROSEMAIN

Pour compléter ce que vient de dire Monsieur MIOSSEC, il faut savoir que 65 % de l'économie, c'est-à-dire de l'engagement des dépenses de la Martinique, vient du secteur étatique et des collectivités. Il n'y a donc automatiquement que 35 % qui viennent du privé.

Or, il faut savoir qu'en Martinique nous n'avons pas de banque. Nous avons des endroits où nous déposons notre argent que l'on fait fructifier à l'extérieur. On ne peut pas, par conséquent, développer notre pays avec les 35 % du secteur privé. Voilà le problème qu'il faut résoudre et qu'on n'a toujours pas résolu, et que la collectivité unique ne résoudra pas.

J'avais demandé à Madame GIRARDIN, en son temps, si des banques luxembourgeoises ou des banques suisses pouvaient venir s'installer ici, parce que cela marche très bien en Europe. Cette solution nous permettrait peut-être de développer notre pays, car nous n'avons pas de banques ici. Dans les pays anglo-saxons, ce sont les banques qui développent l'économie. Ce n'est pas notre cas en Martinique, et c'est pour cela que nous rencontrons des problèmes.

Pascal TOURBILLON ASSAUPAMAR

Plusieurs questions ont été posées dans des domaines différents. Je souhaite passer en revue et donner notre point de vue sur quelques-unes.

Y a-t-il suffisamment d'outils ? Ces outils sont-ils suffisamment performants ? Sont-ils adaptés ? Nous, à l'Assaupamar, nous disons qu'il y a assez d'outils. Il y en a même trop. Le problème réel qui se pose, c'est de savoir si ces outils sont adaptés à notre réalité martiniquaise, une réalité insulaire avec tout ce qu'elle a de particulier, de forces et de contraintes ? C'est cela, le problème. C'est cela la réalité.

Le deuxième problème qui s'est posé, c'est la conciliation, la question du pouvoir économique, des institutions etc. On ne peut pas développer si on n'a pas la volonté de développer. Et ce n'est pas quelqu'un qui vient de 7 000 kilomètres qui dira ce qu'il y a à développer. Donc se pose le pouvoir de prendre les décisions. Qui prend les décisions en fonction de quoi ?

Je suis d'accord que des amis qui viennent d'ailleurs puissent me guider, mais encore faut-il que je puisse développer et dire ce que je veux pour mon pays. Et là se pose la question du pouvoir politique en Martinique. C'est une question réelle. Le pouvoir économique est absent des débats. Et très souvent, on ne les retrouve pas dans les débats ouverts. Alors comment discuter avec eux ? Ils font du lobbying mais pas dans les débats ouverts comme ceux-là.

Par exemple, nous parlons du littoral. Qui occupe 75 ou 80 % du littoral ? Nous les connaissons. Mais lorsque nous

avons besoin de discuter du littoral, est-ce que nous les voyons ? Nous savons qu'ils constituent une force économique et sociale de ce pays.

Évidemment, quand j'interviens de cette façon, je mets en cause leur manière de fonctionner. Mais s'ils étaient là avec nous, nous pourrions développer et travailler ensemble et voir comment, ensemble, développer notre pays, comment concilier un développement économique et une protection de l'environnement de façon concrète. C'est ce que je pense.



Pascal SAFFACHE
Animateur

Merci à tous les intervenants. Le moment de conclure cette table ronde est arrivé. Je rappelle que, demain, trois tables rondes sont proposées ; ce qui permettra peut-être de rebondir sur certains aspects.

Je ne me permettrai pas de faire la synthèse de ce qui a été dit, c'est Monsieur le Président Rapin qui la fera en conclusion de cette première journée. Je voudrai juste rappeler un certain nombre d'idées-clés ou phares qui ont été énoncées lors de cette table ronde.

Tous ceux qui sont intervenus sont d'accord sur le fait qu'il faille lier économie et environnement. Le problème, c'est que, visiblement, il existe un certain nombre de freins. Au titre des freins, on peut citer les financiers, ceux qui détiennent les cordons de la bourse, qui, visiblement, pratiquent la politique de la chaise vide et ne viennent pas débattre pour faire avancer le débat.

À propos des outils, la question était posée de savoir s'ils étaient suffisants ou s'il fallait en changer. Visiblement, vous êtes assez d'accord pour dire que ces outils existent, encore faut-il les utiliser.

Et puis un mot est souvent revenu ; un mot qui, visiblement, dérange, et c'est bien qu'il dérange puisque cela permet de faire avancer le débat. C'est la notion de courage. Est-on suffisamment courageux ? En étant courageux, prend-on les bonnes décisions ? Va-t-on jusqu'au bout de nos logiques de façon à lier économie et environnement ?

Je vous propose de ne pas prolonger ce débat plus longtemps, de remercier ceux qui ont participé à cette table ronde. Demain, au cours des trois prochaines tables rondes, ces thématiques ou des thématiques connexes seront abordées.

Merci beaucoup. ■■■■



INTERMÈDE

Présentation d'exemples de valorisation

Protection et aménagement de l'îlet Sainte Marie



Vincent CHÉRY
Directeur de l'Office National
des Forêts - Martinique

Je vous présenterai une démarche concrète qui a été mise en application sur le site de l'îlet Sainte Marie sur la côte atlantique Nord après avoir donné quelques informations sur l'Office National des Forêts.

L'ONF a trois visages. Un visage de service de l'État dans le sens où il remplit des missions de police de l'environnement. L'ONF est bien connu, peut-être trop par certains, au titre du défrichage ou de la surveillance du littoral sur le foncier. Je tiens à préciser que les règles que nous appliquons à d'autres en matière de défrichage ou de gestion du littoral, nous les appliquons à nous-mêmes. Nous le verrons sur cet aménagement qui a été éminemment complexe à mettre en œuvre.

L'autre visage, le second visage, c'est celui de maître d'ouvrage. C'est typiquement le rôle que nous avons joué sur cet îlet Sainte Marie situé en forêt domaniale du littoral.

Pour finir, nous réalisons des missions d'intérêt général dans le thème notamment de la biodiversité.

L'objectif de cette présentation répond notamment à deux convictions que je porte et que les équipes de l'ONF portent avec moi. Quand on voit la réussite de l'ouvrage, je pense que c'est le cas.

La première conviction, c'est qu'un espace naturel protégé a une valeur économique, porte en elle d'une manière intrinsèque une valeur économique et peut générer une économie. Trop souvent, on considère un espace naturel, et notamment littoral, comme un foncier gelé, peu exploitable, peu valorisable. Je pense qu'on peut, effectivement, aisément démontrer le contraire.

La deuxième conviction, c'est qu'un espace protégé, c'est aussi un espace connu. Un espace connu devient, de fait, un espace protégé. Quand on peut avoir toute une série de



Sur le sommet de l'îlet Sainte Marie, travaux de remise en état de la Croix des Marins suite à l'opération « koudmen » du 29 février 2012. Les visiteurs montaient régulièrement sur l'îlet Sainte, provoquant ainsi l'érosion du terrain compte tenu qu'il n'y avait pas de cheminement. Nous avons, par conséquent, voulu construire ce cheminement. Pour monter l'eau et le béton en hauteur, nous avons fait appel à l'ensemble de la population de Sainte Marie. En une journée, une chaîne humaine gigantesque a acheminé tous ces matériaux. Savoir faire des choses simples, savoir utiliser les matériaux locaux, tout cela a énormément de valeur. C'est ce qui a aussi permis la réussite de ce chantier.



Le cheminement. Nous avons fait appel à l'ADAPEI et travaillé avec des jeunes en insertion, des personnes en difficulté ou handicapées qui ont aidé nos équipes à réaliser cet ouvrage qui s'est révélé très intégré.

couches réglementaires, effectivement, qui permettent de protéger des espaces naturels, il n'y a rien, à mon avis, de plus important que lorsque la population se l'approprie, que lorsque la population la connaît. C'est la démarche mise en place avec la DEAL dans l'ouverture des sentiers du littoral. C'est le cas aussi pour cet îlet Sainte Marie.

D'autres sites sont aménagés par l'ONF : Cap Chevalier, Vatable, Montagne Pelée, les sentiers du littoral, avec peu de moyens car l'ONF, comme la plupart des établissements publics d'État, en a de moins en moins. Il est évident que sans les subventions de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, des communautés de communes, des mairies, tous ces projets ne se feraient pas.

Nous avons abordé aujourd'hui les thématiques d'écologie et d'économie, parfois en les opposant. Nous démontrons, en prenant l'exemple de l'îlet Sainte Marie, qu'il est possible de protéger en aménageant et comme je l'ai indiqué, nous nous appliquons les mêmes règles qu'aux autres.

Ce projet était porté par la Ville de Sainte Marie et par l'ONF. C'est ensemble que nous avons envisagé d'aménager ce site qui était totalement naturel. Je peux dire qu'au départ, aménager un site avec autant de naturalités et autant de contraintes, c'est vraiment très compliqué. Nous étions dans le doute, nous nous demandions si nous devions y aller, de quelle manière, pour quel type d'aménagement, si les attentes de la mairie « collaient » bien à celles de l'ONF, le maître d'ouvrage... Autant de questions auxquelles nous avons dû répondre.

Sur cet îlet, l'ONF a réalisé un ponton pour les pêcheurs. C'était, pour nous, quelque chose de totalement nouveau, que nous ne connaissions pas, que nous n'avions jamais fait. À propos de courage, dont on a parlé, je pense que mes équipes ont eu le courage de se lancer dans cet aménagement. C'est clairement une demande qui est venue de la Ville de Sainte Marie et des pêcheurs de Sainte Marie. Il faut savoir que nous nous situons sur le Nord Atlantique où il n'y a pas de port. Il n'y a pas de marina. Les pêcheurs laissent les bateaux dans une petite anse protégée par l'îlet, et pour certains, c'est à la nage qu'ils regagnent leurs yoles avec les filets stockés là où ils peuvent, soit sur l'îlet soit sur la terre ferme. En réalisant ce ponton, nous avons fourni aux pêcheurs un outil de travail supplémentaire qui s'est révélé être déterminant dans la vie de l'îlet de Sainte Marie, puisque du coup, ce ponton permet aussi à ces mêmes pêcheurs « d'arrondir leurs fins de mois » en proposant du transport touristique.

Je pense qu'il y a bien un intérêt commun qui est né de cet échange, il y a bien une synergie qui est apparue. Je peux vous dire de manière très honnête que jamais nous n'aurions imaginé, jamais, nous n'aurions envisagé de développer cette nouvelle compétence de fabricant de ponton. C'est bien à travers l'échange que nous l'avons fait, que nous y sommes arrivés.



La construction du ponton, une première pour l'ONF et ses équipes.



Restauration de la végétation.

L'îlet était, avant travaux, extrêmement érodé ; depuis, la végétation réapparaît.



Le Tombolo est un cordon de sable qui relie l'îlet Sainte Marie, de manière saisonnière, à l'île principale. C'est ce qui fait la curiosité du site. C'est ce qui fait son charme.

L'aménagement de l'îlet Sainte Marie a permis la création d'un nouveau pôle d'accueil et d'attractivité pour le Nord-Atlantique.

Nous avons travaillé ensemble, avec mon collaborateur, dans les Alpes-Maritimes, où nous avons eu l'occasion de faire dans un contexte montagnard, très érosif, beaucoup de restauration de terrains de montagne. Nous avons donc fait venir un formateur de cette région pour former nos ouvriers à ces techniques, compte tenu du fait que l'îlet Sainte Marie était une zone très érodée. Depuis, nous déployons ces techniques de restauration de montagne sur l'ensemble de l'île. Je voudrais insister sur le côté imaginaire, novateur, parce que qui aurait pu imaginer aller chercher dans le Briançonnais ce genre de technique ? Mais le résultat est là, ça marche ; la végétation revient, à la satisfaction de tout le monde.

L'îlet Sainte Marie abrite une population d'oiseaux protégés, les sternes de Dougall. Nous avons donc eu de longs échanges avec la DEAL et avec l'association Le Carouge sur le type d'aménagement et sur les conditions d'accès à l'îlet par rapport à cette population d'oiseaux protégés. Un arrêté de BIOTOPE a été pris en même temps que l'aménagement a été réalisé. Au final, l'accès à une partie de l'îlet est fermé du 1^{er} avril au 1^{er} septembre, pendant la période de nidification, tandis que l'autre partie de l'îlet reste accessible.

Cet îlet est la démonstration qu'aujourd'hui on peut aménager un site naturel et générer de l'économie. Nous avons aidé à créer, sans l'avoir réellement imaginé au départ, un nouveau pôle touristique mais dans le bon sens du terme. Le Tombolo est devenue une vraie curiosité dont parle le Petit Futé et le Guide du Routard ; aujourd'hui, les touristes viennent à Sainte Marie pour voir le Tombolo.

Photo: ...

Vincent CHÉRY

Directeur de l'Office National des Forêts - Martinique



L'épuration des eaux par les végétaux en Martinique



Sophia LE TRAIT
Chargée d'affaires COTRAM ASSAINISSEMENT

COTRAM Assainissement est une entreprise de construction qui fait partie du groupe CAYALI. Elle propose des solutions de traitement et de pompage d'eaux usées et réalise les travaux de construction. Nous proposons également l'entretien et la maintenance des systèmes que nous avons installés. Par ailleurs, nous conseillons les investisseurs pour la définition de leur projet.



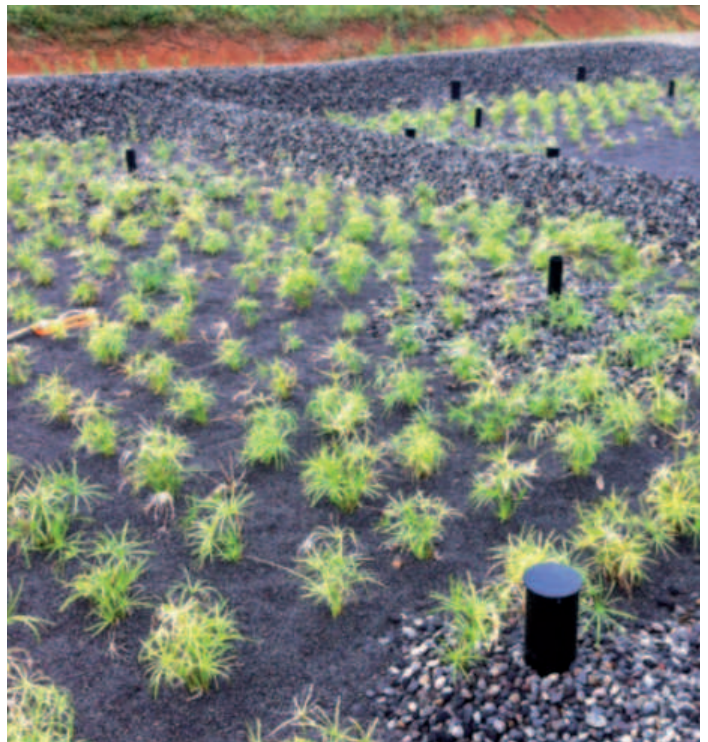
Procédé de l'épuration par les végétaux



Contrôle de la qualité des matériaux par les Tests de Percolation



Le chantier de construction de la STEP (station d'épuration) de Mansarde Rancée



La station en phase finale avant l'implantation des végétaux



Pose de la géomembrane pour assurer l'étanchéité du système

Le filtre à coco

Milieu filtrant utilisable dans plusieurs types d'enveloppe, pour des capacités variant de **3EH à 100EH**

Le filtre à coco
 On peut également traiter les eaux usées sur de la fibre de coco, pour des capacités variant de 3 à 100 Équivalents Habitants. Ce système compact (entre 5 et 8 m²) et passif (ne consomme pas du tout d'énergie) est performant malgré les variations de charges. Il est simple d'entretien. Il propose un traitement naturel composé de fibres de coco, garanties dix ans et valorisable en compost.



Le circuit d'alimentation du deuxième filtre

La station d'épuration pour traiter les eaux usées sur le quartier Mansarde Rancée au François

Le quartier de Mansarde Rancée se trouve sur le littoral de la commune du François. Très peu urbanisé, il se situe entre le Robert et le François.

L'Agence des 50 pas géométriques a décidé, en lien avec la commune du François, d'améliorer la desserte de ce quartier. Cet aménagement passe par la création des voies, l'implantation des réseaux d'alimentation d'eau potable, réseaux électriques, téléphone mais aussi un réseau de collecte d'eaux usées.

COTRAM a participé à la construction d'une station d'épuration à macrophytes, un dispositif novateur à la Martinique qui propose un assainissement performant, tout en protégeant les écosystèmes marins.

Il s'agit d'un procédé d'épuration par les végétaux qui fonctionnent selon deux actions. Une action physique est assurée par le sable. Les eaux usées vont percoler à travers un filtre sable qui va retenir les matières en suspension. Une couche de boue va se former à la surface de ce filtre. Les bactéries contenues dans les eaux usées vont dégrader la matière organique grâce à l'oxygène apporté à travers les interstices créés par les racines des plantes, c'est l'action biologique.

Les avantages de ce procédé

Ce type de station d'épuration est très facile d'exploitation. Il suffit d'assurer un contrôle hydraulique et d'entretenir les plantes. Les boues générées à la surface du filtre sont moins importantes, comparées à celle d'une filière classique. Beaucoup plus sèches, elles sont valorisables en tant que compost.

En termes d'exploitation, c'est une station dont le résidu revient moins cher et qui, en plus, est valorisable, avec une bonne performance épuratoire. Ce qui est indispensable compte tenu qu'on se situe en bordure du littoral. Par ailleurs, c'est une station qui s'insère assez correctement dans le paysage.

STEP Mansarde Rancée

Sur le quartier de Mansarde Rancée, la station d'épuration a été construite pour traiter des eaux usées brutes, mais ce type de procédé peut être utilisé en tant que complément dans une station d'épuration classique. Elle peut aussi être utilisée pour traiter des boues ou des effluents agricoles.

La construction d'une station filtre plantes et végétaux implique la maîtrise de quelques points essentiels, comme la qualité des matériaux filtrants. En effet, la performance de ce système est basée sur la qualité des matériaux. C'est-à-dire que la forme, la porosité, la texture des matériaux sont très importants et doivent être vérifiés. Nous avons d'ailleurs fait des tests de percolation de façon à vérifier toutes les amenées de matériaux sur le chantier.

Bien entendu, le choix des plantes est déterminant parce que ces dernières doivent avoir un système racinaire important. Pour finir, il ne s'agit pas uniquement de construire une station d'épuration, il faut aussi l'exploiter correctement ; par conséquent, la gestion du process constitue un point essentiel.

Le SICSM, Syndicat Intercommunal des Communes du Sud de la Martinique, prévoit la construction d'une station de ce type au quartier Taupinière au Diamant, avec une capacité équivalente (1 200 équivalent habitants)

Cette station de Taupinière va bénéficier d'un programme de recherche (projet ATTENTIVE : Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensif utilisant des Végétaux) qui va permettre d'établir des règles de dimensionnement assez précises. En fait, si ce type de station est construit ailleurs, c'est une première dans le milieu tropical ; ainsi, ce programme de recherche va permettre aussi d'élaborer un guide d'exploitation pour ce type de station.

Sophia LETRAIT

Chargée d'affaires COTRAM ASSAINISSEMENT



La capacité de la station est de 1 360 Équivalent Habitants (EH)

[En images] Consolidation des vestiges de l'habitation Fond Moulin sur la commune de Grand Rivière en Martinique

■ **Conservatoire du Littoral de la Martinique**



Vue panoramique des vestiges avant travaux



Vestige de la maison principale avant travaux (Façade Sud)



Vestige de la maison principale avant travaux (Porte d'entrée)



Pignon de la sucrerie (Façade Sud)



Vestige du bâtiment à roue et du mur de soutènement pendant les travaux



Maçonnage d'une pierre d'angle du mur de soutènement



Marie-Sainte Eddy, volontaire service civique taille des jambages de fenêtres



ALY Vivien, volontaire service civique, piquage des anciens enduits de la sucrerie



Vue d'ensemble des vestiges de l'habitation après travaux



Vestige de la maison principale après travaux (Façade Sud)



Visite du chantier par Coralie BALMY, médaillée olympique aux JO de Londres 2012 et marraine du chantier école

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre :



Avec le soutien technique :



Avec le concours financier :



Encadrement technique et accompagnement social :

Participants du chantier école :

- MARIE-SAINTE Eddy,
- ETIFIER Steevy,
- DESCAS Nicolas,
- MARAJO Samuel,
- MESLIEN Dimitri,
- MARIE-SAINTE Aristide,
- RAFFIN Kenny,
- PONIN Stéphane,
- GRILLON Teddy,
- ALY Vivien.



Synthèse des travaux de la première journée



Jean-François RAPIN
Président d'honneur

On voit bien que les enjeux sont forts en Martinique, compte tenu de son insularité et on voit bien combien la pression sur le littoral est importante. Nous avons tous bien compris qu'il était indispensable de préserver la biodiversité parce que si la biodiversité est précieuse pour nous, humains, elle l'est aussi pour toute la vie en général. Je voulais simplement dire que nous avons peut-être oublié d'évoquer les aspects transitionnels ; de l'état actuel à ce qu'on pourrait faire demain, sur tout ce qu'on a entendu aujourd'hui, comment fait-on pour gérer cette transition ? Quelqu'un soulignait que nous sommes trop présents sur le littoral. C'est vrai que de nombreuses activités s'y déroulent. Mais, comment gérer la transition, si demain, il fallait supprimer ces activités au regard de la biodiversité ? C'est un problème essentiel que doivent aussi gérer les élus, bien sûr.

Nous avons fait un large tour de la question proposée dans ce forum. Nous avons abordé la biodiversité avec des intervenants qui savent en parler, cela paraît facile. Mais nous avons noté, avec insistance, l'absence constatée par tous du monde économique. Ce fait doit-il être inquiétant au regard du titre du forum d'aujourd'hui ? Ou alors, est-ce simplement un constat et qu'on y remédiera peut-être demain ? Je ne sais pas. En tout cas, il est compliqué, en effet, de parler d'économie, sans la présence du monde économique.

Je pense qu'il y a certainement un lien fort à faire pour gérer la transition, cette transition qui nous incombe, au regard de ce que pourrait être la préservation de la biodiversité, demain, sur cette île.

Merci. ■■■■■■



TABLE RONDE 2

Mer et littoral, quelles filières professionnelles d'avenir ?

Philippe ARDON, Chef de service en charge de l'activité OSEO - Agence Française de Développement Martinique

Pascal BACH, Institut de Recherche pour le Développement - IRD

Jean-Claude FALGUIÈRE, Chercheur IFREMER

François TOURNIER, Pêcheur Armateur

Nicolas DIAZ, Secrétaire général du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guadeloupe

Yann-Hervé De ROECK, Directeur France Énergies Marines

Gilles BOEUF, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN

Olivier MARIE-REINE, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique



Philippe ARDON

*Chef de service en charge
de l'activité OSEO - Agence
Française de Développement
Martinique*

Merci, bonjour à tous.

En introduction, je vous donnerai quelques chiffres de l'activité suivie par OSEO en Métropole, suivie de deux exemples de dossiers qui ont été accompagnés ou qui sont en cours d'accompagnement. D'une manière générale, OSEO accompagne de nombreuses entreprises dans les secteurs relevant de la protection de l'environnement, de la maîtrise de ressources et des risques. Pour ce qui concerne l'année 2011, puisque je n'ai pas encore obtenu les chiffres de 2012, nous avons accompagné 129 projets dans ce secteur ou tout au moins dans tous les secteurs qui avaient un lien avec le milieu aquatique. Quand on regarde bien, dans l'Hexagone, on a deux grandes régions qui se sont spécialisées dans les métiers de la conquête de la mer, dans l'expertise liée à la mer. Ce sont les régions PACA et la région BRETAGNE. En termes de chiffres, depuis leur création et depuis la création des pôles Compétitivité qui sont liées à ces régions, elles ont labellisé 350 projets pour 1 milliard d'euros de financement. Par ailleurs, elles emploient 4 900 chercheurs publics et, si on veut globaliser ou élargir le débat, il faut savoir que le marché global de la technologie était à 3 milliards d'euros par an. Ce qui veut dire que si on a autant de projets, si on a autant de financements, autant de chercheurs, c'est qu'il y a forcément un débouché économique.

Le projet SWAC

C'est un projet pour produire de la climatisation en prenant la ressource dans le fond de la mer, en allant jusqu'à 1 000 mètres de profondeur, de façon à avoir de la climatisation, à pouvoir conserver ses aliments, conserver ses biens, conserver les médicaments, améliorer les rendements, tout cela en utilisant des captations, en eau profonde, sans perturber l'environnement. Cela veut dire que pour arriver à cette profondeur, on a des forages dirigés qui permettent d'aller assez loin sans perturber l'environnement comme je vous le disais.

Ce type de prestation a déjà été installé dans les différents types d'installation, que ce soit aux États-Unis, à Genève, à Bora Bora ou à Hawaï. Ceci prouve qu'il y a un intérêt qui est remarqué par des pays étrangers, sachant tout de même que ce produit a été lancé depuis au moins trois ans. Le travail de l'entreprise consiste à chercher l'eau à 1 000 mètres de profondeur, à la faire remonter par le biais

d'un échangeur à refroidir le système de climatisation, et à rejeter l'eau sachant, tout de même, que l'eau est rejetée à partir de 200 mètres de profondeur pour ne pas perturber le milieu marin environnant. Il faut savoir que dans les Tropiques, nous avons un milieu fragile et que l'eau qui est rejetée, après avoir été pompée à plus de 1 000 mètres, est pleine de nutriments et pourrait donc perturber le milieu marin si on la rejetait à faible profondeur. L'objectif de ce système est de diminuer les dépenses pour l'économie locale, de recourir à des moyens, des investissements qui sont mis en œuvre par des acteurs locaux, de diminuer le coût de la climatisation, de faire baisser les pics de puissance. En effet, la climatisation utilisée par ce biais permet, outre les moyens de production par le biais d'énergie fossile, de diminuer la puissance facilement secourable.

Il faut savoir que ce type de projet a permis de développer un brevet capable de faire circuler l'eau beaucoup plus rapidement, donc d'accentuer la puissance en énergie des infrastructures. Cela a pour objectif de faire des économies, de réinjecter ces économies ou ces investissements dans l'économie locale, en recourant aux moyens locaux de production (moyens humains ou matériels). Par conséquent, nous n'allons pas chercher des entreprises internationales qui vont faire venir tous leurs moyens, nous allons travailler directement localement pour que ce projet fonctionne. Je terminerai en précisant que, pour que ce projet fonctionne, il faut descendre à 1000 mètres de profondeur, ce qui ne sera possible en Martinique que sur certaines parties de la côte, notamment sur la côte Ouest.

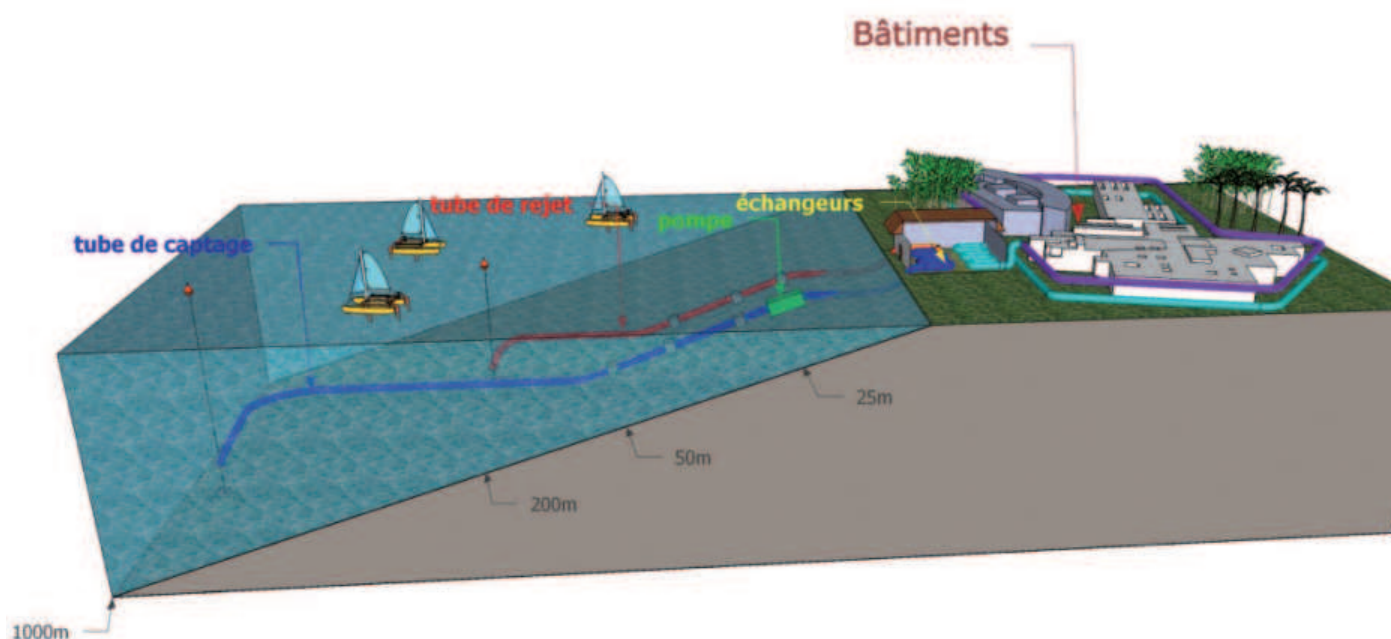
Le projet KAYFLO

Je vais vous parler de l'implantation d'un village flottant. C'est un projet également soutenu par OSEO qui permet de mettre en place un hôtel flottant, écologique, qui peut accueillir de 2 à 4 personnes et qui a une surface utile de 100 m². L'hôtel est construit de telle façon qu'il ne perturbe pas l'écologie, que les amarres ne viennent pas perturber l'écosystème, tout en tentant de promouvoir une autre forme de tourisme. C'est un projet qui est en cours de développement puisque nous sommes en train de le financer et qui devrait permettre de s'installer sur plusieurs sites en Martinique et également à l'international. Ce système est conçu comme de petits bateaux qui peuvent être utilisés en cas de tempêtes, de cyclones avec des zones d'accueil pour le couchage et les loisirs.

Les îlets du François, Le Robert, la baie de Sainte Anne et le Vauclin constituent les sites qui pourraient recevoir cet hôtel flottant. L'entreprise, par ailleurs, envisage plusieurs implantations dans le monde.

Ces deux projets mettent en évidence qu'il est possible de développer une activité économique avec le milieu marin et de développer des compétences et des spécialités.

Merci de votre attention.



Innovation Thalassothermie & énergies renouvelables



Pascal BACH
Institut de Recherche
pour le Développement - IRD

Nous sommes entrés dans le vif du sujet avec deux exemples très concrets illustrant bien le thème de la table ronde relatif aux filières professionnelles avec des projets cherchant à améliorer les caractéristiques énergétiques de l'île.

Je vais, pour ma part, montrer des exemples de recherches qui ont vocation ensuite à une valorisation, une application dans les milieux de la mer et du littoral à différents niveaux. Ce sont des recherches qui ont été menées à l'IRD, mais souvent en partenariat avec des universités et d'autres organismes de recherches. Je n'interviens pas aujourd'hui avec une casquette de chercheur mais avec celle de la direction de valorisation au sud de l'IRD.

Les exemples que je vais vous montrer concernent trois domaines :

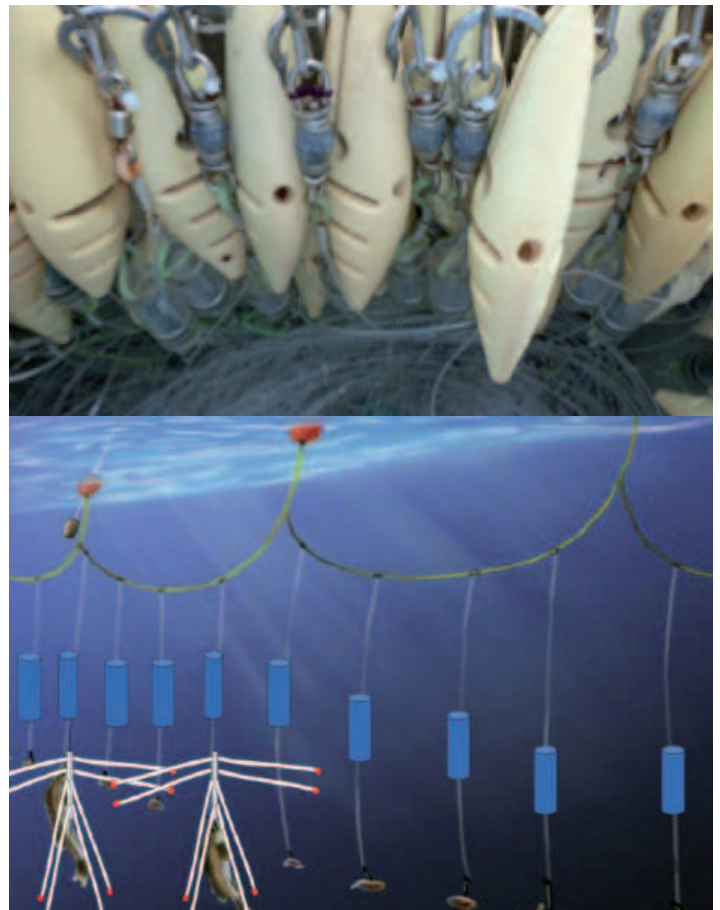
- la gestion des espaces côtiers et hauturiers et de leurs ressources
- l'observation des milieux et ressources in situ
- la technologie engin de pêche responsable.

En ce qui concerne **la gestion des ressources et des milieux**, ce sont des projets qui portent essentiellement sur la mise en place d'aires marines protégées. Deux projets sont en cours, un au VANUATU et un autre qui s'intitule projet AMPHORE qui concerne un ensemble d'aires marines protégées - AMP - à travers le monde.

Les objectifs visent à mettre en place des indicateurs écosystémiques de gestion des ressources, puis de déterminer les mécanismes décisionnels qui conditionnent la mise en place de ces aires marines protégées. En effet, on se rend compte aujourd'hui que beaucoup d'aires protégées sont mises en place sans réelle connaissance scientifique et sans justification scientifique quant au choix des sites.

Le troisième objectif est de tester et de modéliser l'efficacité réelle de ces AMP à travers la connectivité entre ces zones protégées ; nous sommes dans une approche qui vise à développer des outils génériques pouvant avoir des applications dans différentes régions du monde.

🚢 **Le projet INDESO** est essentiellement financé par l'Agence Française de Développement ; il est basé en Indonésie. Nous travaillons en partenariat avec notamment l'IFREMER CLS et avec un organisme indonésien. Il s'agit



La technologie des engins de pêche responsable

d'un projet qui vise, à partir de l'imagerie satellite, à réduire les pêches illégales dans cette région du monde où elles sont particulièrement considérables.

Nous menons également un projet sur la vidéosurveillance côtière. Ce projet est en phase de maturation. Son but est de disposer des vidéos dans des zones particulières de la côte pour faire de la surveillance. Il s'agit d'effectuer à différents niveaux, soit de l'analyse a posteriori à partir de la bancarisation des images du dispositif, soit de l'analyse en temps quasi réel des données collectées par ce dispositif. L'objectif, pendant cette phase de maturation, est de mettre en place et de tester des réseaux de surveillance littorale qui seraient labélisés in situ via des interfaces web par exemple. Les gestionnaires peuvent, s'ils le souhaitent, soit programmer des analyses a posteriori sur des événements qui ont provoqué des dégradations du milieu côtier, soit des analyses en temps réel des images du dispositif.

🚢 La technologie des engins de pêche responsable

Ce sont deux dispositifs sur lesquels j'ai été impliqué, puisque j'en suis le co-inventeur.

Le premier est un appât artificiel pour les pêches palangrières. (cf. photos ci-contre) Les pêches palangrières représentent 400 000 tonnes d'appâts, soit des ressources marines qui peuvent être consommées par l'homme. Quand on sait que l'industrie

thoïère de la mise en conserve génère chaque année 450 000 tonnes de déchets solides, l'idée était donc d'inventer un moule en plastique, réutilisable, au sein duquel un appétant, fabriqué à partir des rejets des usines de transformation, pourrait être injecté. Ce projet a été mené dans le cadre d'un financement européen.

Le deuxième dispositif concerne également la pêche palangrière pélagique ; il vise à lutter contre la déprédation. Qu'est-ce que la déprédation ? C'est le prélèvement, par des grands prédateurs, notamment les mammifères marins à dents et les requins, de poissons qui sont déjà capturés pour la ligne. Dans l'océan Indien, puisque c'est la région que je connais le mieux, il faut savoir que les prélèvements de ces poissons représentent à peu près 15 % de la production. Pour la seule Île de la Réunion, la déprédation génère une perte économique pour la filière de 1 million à 1,5 million d'euros par an. Les principales espèces impliquées dans la déprédation sont les mammifères marins à dents : le globicéphale tropical et le faux orque, ainsi que diverses espèces de requins. Les conséquences de ce phénomène sont multiples ; elles sont d'abord écologiques parce qu'elles modifient le comportement des mammifères marins notamment. Elles sont également économiques et entraînent, par ailleurs, pour les gestionnaires, des vides dans les statistiques de pêche. Il faut savoir que tous les poissons qui ont été « déprédats » ne figurent pas sur les déclarations. C'est une énorme sous-estimation des statistiques qui pose des problèmes ensuite aux experts dans leurs décisions de gestion.

Nous avons souhaité proposer un dispositif sans impact sur l'environnement contrairement aux effaroucheurs acoustiques, utilisés aujourd'hui, avec une totale inefficacité.

Ces dispositifs ont été testés dans le cadre d'expérimentations, avec des résultats assez encourageants car on a noté une déprédation significativement plus importante sur les appâts non protégés que sur les appâts protégés (1,4 à 9 fois plus).

En conclusion, on peut dire que les instituts de recherche développent des technologies qui répondent aux besoins et aux attentes des gestionnaires, des collectivités, voire de certaines entreprises qui veulent engager des travaux, des activités économiques, sur des filières Mer et Littoral.

Les moyens et les voies pour rendre accessibles ces technologies existent. J'en ai cité quelques-unes comme les régions, les cellules de valorisation des organismes de recherche et des universités, les pôles de compétitivité. Il y a aussi les incubateurs qui sont en train de se développer sur pas mal de campus.

En termes de financement (pour les projets que je connais), on peut citer OSEO, ANR et l'Union Européenne à travers le Programme-cadre, les financements octroyés par les Régions Ultra Périphériques qui sont des sources de financement intéressantes, les Fonds Européens pour la Pêche, le FEDER. D'autres sources de financement existent, je n'ai cité que celles utilisées pour la mise en place de mes projets.

Je vous remercie. ■■■■

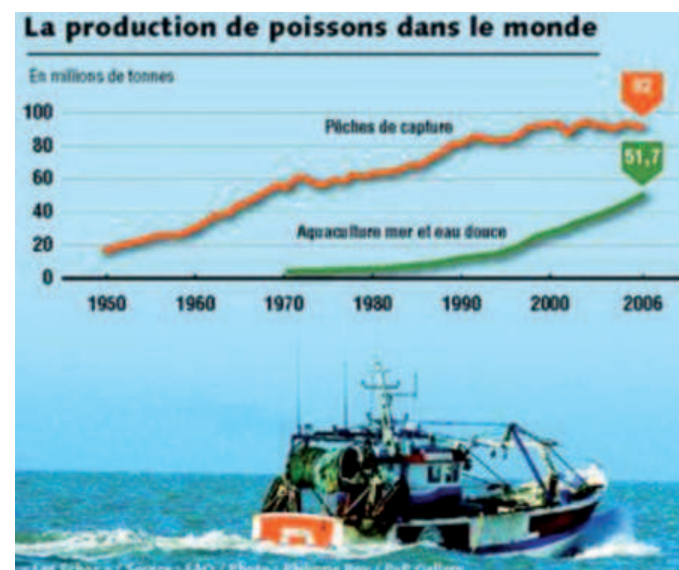


Jean-Claude FALGUIÈRE
Chercheur IFREMER

Bonjour Mesdames et Messieurs.
Mon intervention traite de l'aquaculture en Martinique. Je ne vais pas évoquer les programmes de recherches, je vais plutôt aborder les potentiels de développement, les enjeux, les contraintes et les perspectives de l'aquaculture en Martinique.

Une augmentation inexorable de la production aquacole mondiale

La consommation au niveau mondial de produits aquatiques est en constante augmentation depuis de très nombreuses années avec une stagnation des pêches mondiales depuis le début des années 1990.



La courbe orange indique une stagnation des pêches depuis 25 ans tandis que la courbe verte montre une augmentation de l'aquaculture

L'augmentation de la consommation mondiale, depuis plus de vingt ans, est due uniquement à l'augmentation de la production aquacole puisque les pêches stagnent. Cette augmentation de l'aquaculture est à peu près de 8 à 9 % par an depuis cette période, cela en fait la filière de production alimentaire la plus importante à l'échelle mondiale.

- Un produit sur deux consommés provient de l'aquaculture
- 40 % de la production est réalisé en eau salée (eau de mer ou eau saumâtre à proximité du littoral)

🌊 L'aquaculture à la Martinique

C'est une filière très modeste puisque la production globale est de l'ordre d'une centaine de tonnes par an. Cela concerne une vingtaine de fermes conçues sur un mode de production artisanale constituée essentiellement de poissons marins. Ces fermes ont une capacité de production de l'ordre de 300 tonnes par an. Elles sont implantées autour du littoral pour ce qui concerne la filière marine. On trouve quelques installations en eau douce à l'intérieur des terres sous forme de fermes de production, comme de grossissement, mais aussi des écloseries, pour produire les juvéniles qui sont ensuite destinées à être élevées dans ces fermes.

🌊 Le développement d'une filière aquacole, une conjonction de facteurs

Trois principaux facteurs interviennent dans le développement d'une filière aquacole : le marché, la zootechnie, les sites d'élevage.

C'est un contexte général, environnemental au niveau institutionnel, à savoir les conditions administratives et financières qui vont favoriser le développement d'une filière aquacole.

L'aquaculture en Martinique se caractérise par une forte consommation locale de produits de la mer, avec un déficit important. En effet, on note une importation de 8 000 à 9 000 tonnes de produits de la mer en Martinique. Concernant les sites d'élevage, nombreux sont disponibles, mais essentiellement en mer ; en eau douce, les choses sont plus compliquées. Sur le plan zootechnique, nous avons une bonne maîtrise des espèces qui sont élevées.

Parallèlement à ces éléments plutôt favorables au développement d'une filière aquacole à la Martinique, nous devons faire face à une concurrence extrêmement importante de l'importation à des niveaux de prix très bas. À propos des sites d'élevage, la concurrence est assez importante au niveau du foncier sur le littoral ; c'est vraiment

le sujet de ce forum. Concernant l'aquaculture d'eau douce, les ressources sont limitées avec différentes problématiques, celle de la concurrence, avec d'autres usages comme l'agriculture, mais aussi celle des pollutions comme la chlordécone. En matière de zootechnie, il faut savoir que les coûts de production en aquaculture sont relativement élevés. On assiste à une concurrence extrêmement importante sur le marché avec les produits principalement d'importation.

Si on devait résumer très succinctement les perspectives de l'aquaculture martiniquaise, on pourrait dire que le potentiel se situe plutôt en mer où les sites sont nombreux. La Martinique est une île avec des ressources en eau douce rares. Certes, le marché est très demandeur mais se pose le problème du coût de production. C'est bien là que se situe le point clé en aquaculture, arriver à proposer un produit qui soit compétitif au niveau économique.

C'est pour cela qu'il est essentiel de se démarquer par rapport aux importations en termes de qualité, de disponibilité et de diversification des produits. Il est possible d'arriver à ce résultat en aquaculture puisque l'on peut produire toute l'année des produits calibrés. Les gains potentiels se situent essentiellement au niveau des économies d'échelle, ce qui est difficile quand on sait que les fermes fonctionnent selon un mode de production artisanale.

🌊 Quelques orientations

- Le poisson marin me semble le produit le plus porteur en termes de potentiel pour la Martinique.
- Transformer et valoriser les produits de manière à apporter une valeur ajoutée et proposer un produit d'aquaculture plus haut de gamme.
- Diversifier la production en s'orientant vers des espèces locales (actuellement les espèces proposées sont plutôt exotiques) pour mieux répondre au besoin du marché.

Je vous remercie. 🌊

Jean-Claude FALGUIÈRE
Chercheur IFREMER



Pascal SAFFACHE

Animateur

Merci beaucoup. Pour synthétiser avant de passer la parole à l'intervenant suivant. Il y a des projets très concrets qui pourraient être développés, optimisés en Martinique. On a parlé des villages flottants, on a parlé de l'énergie thermique des mers, on a parlé d'un dispositif qui pourrait être adapté pour la pêche au DCP et éviter la prédation ; on vient de parler d'optimisation de l'aquaculture en Martinique. Donc je vais passer la parole à l'intervenant suivant de façon à ce que l'ont voit ce qu'il est encore possible de faire. 🌊

Une filière pêche à la voile en Martinique



François TOURNIER
Pêcheur Armateur

Pendant 15 ans, notre production en Martinique était de 75 tonnes de vivaneaux vendus du producteur au consommateur.

Pour pérenniser une filière pêche, il est essentiel de relocaliser la production industrielle en Martinique, d'être en mesure d'assurer la sécurité alimentaire et évidemment de pouvoir économiser les énergies carbonées.

La pêcherie martiniquaise est en train de s'effondrer en raison d'une part de l'augmentation du prix des carburants pêche (en 14 ans l'ensemble des prix a été multiplié par 5) et d'autre part du fait de la pollution au chlordécone. Cette catastrophe a divisé par deux les surfaces de travail des yoles sur le plateau insulaire de 0 à 50 mètres.

Un projet de 20 navires

Les résultats que nous escomptons dans le cadre de ce projet de filière pérenne, c'est de pêcher 1 000 tonnes de poissons pélagiques en quelques années (3, 4, 5 ans), d'embaucher de manière stable avec de bons salaires environ 130 salariés. Ce projet nécessite un investissement de 8 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires brut annuel de l'ordre de 7 millions d'euros.

Il s'agit d'un projet de 20 navires avec un prix unitaire d'environ 400 000 euros.

Pour sortir des contradictions actuelles, nous disposons de quatre atouts fondamentaux

Notre premier atout c'est un **marché pratiquement captif**. En effet, 400 000 Martiniquais veulent du poisson frais et ont de plus en plus de mal à en trouver. C'est une vérité écrasante ; les gens se déplacent en masse pour acheter du poisson. Tous mes collègues qui ramènent du poisson et qui vendent du producteur au consommateur rencontrent des problèmes de gestion de foules. On peut rencontrer jusqu'à trois cents personnes sur un quai, ce qui pose des problèmes de sécurité. J'insiste pour dire que nous avons un marché, c'est fondamental. Si l'industrie ne se développe pas, c'est parce que le marché est bloqué par des tas de choses dont je ne parlerai pas ici.

Nous bénéficions également de ressources en bon état.

Lionel REYNAL, de l'IFREMER en Martinique, peut le confirmer. La ressource pélagique au grand large est en bon état ; les quantités que l'on peut prélever s'élèvent à 1 000 tonnes. Quand on sait qu'un thonier senior transocéanique prélève 10 000 tonnes par an, 1 000 tonnes pour la Martinique, ce n'est pas extravagant.

La deuxième ressource dont nous disposons est intacte, c'est la ressource de vivaneaux de Guyane que je connais bien personnellement pour l'avoir fréquentée pendant quinze ans. Je peux vous dire que les vivaneaux en ce moment meurent de vieillesse en Guyane.

Le troisième argument relève **des techniques de pêche**. Celles que nous utilisons sont des techniques douces et sélectives : c'est l'hameçon et le casier. Nous ne sommes pas des chalutiers, et ces techniques demandent très peu de puissances motrices.

Un **régime de vent exceptionnel** constitue notre quatrième atout. Avec un vent de force 4 toute l'année (au minimum trois cents jours par an), les plaisanciers du monde entier rêvent toute leur vie de venir faire de la plaisance à voile ici. Nous, pêcheurs, nous devons utiliser cette énergie gratuite et stable.

Notre projet d'outil de production

C'est un monocoque en aluminium de 14 mètres de long avec une quille qui descend au minimum à 2,50 mètres sous l'eau, rustique dans sa conception générale, utilisant des techniques de pointe. La quille profonde permet de loger un sonar de détection en mesure d'analyser ce qui se passe sous l'eau à 800 mètres à la ronde dans la demi-sphère d'eau qui entoure le bateau, 800 mètres sur le côté, 800 mètres au fond. Si le poisson se situe à 600 mètres, nous réglons nos lignes à 600 mètres, s'il est à 20 mètres, nous les réglons à 20 mètres. Une cale réfrigérée à 0°, pour être aux normes, permet de stocker au minimum 6 tonnes de poissons pélagiques dans la glace. La pêche pélagique étant aléatoire, il faut pouvoir être en mesure de prendre ce poisson en quantité quand ce dernier est présent.



Un logement confortable peut accueillir quatre marins pour des marées de sept à quinze jours.

Une production d'énergie renouvelable est possible grâce à deux hydrogénérateurs et deux éoliennes.

Notre projet prend en compte, de façon attentive, l'aspect « production de la valeur » mais aussi l'aspect vente, c'est-à-dire la « réalisation de la valeur », tout en sachant que le producteur doit rester maître de son produit, au plus près du consommateur final.

Ce projet est le fruit d'un travail mené notamment par Gérard JOSEPHA, directeur de la COPEMAR et moi-même.

Une filière rentable

Cette filière de pêche à la voile doit générer une rentabilité exceptionnelle du fait :

- de la quasi-disparition des dépenses de carburant,
- des capacités accrues de détection de poisson,
- du virage mécanique des lignes de pêche,
- de la détection des lignes dérivantes
- des Dispositifs de Concentration de Poissons - DCP - dérivants.

Vers une filière industrielle intégrée

Nous travaillons à la définition d'une filière industrielle caractérisée par la construction et la réparation navale sur le territoire de la Martinique :

- la pêche
- la transformation à un seuil de production : le séchage salage des poissons pélagiques (en 2012, nous avons importé 1 350 tonnes de morue)
- la maîtrise des ventes : vente directe, restauration, grande distribution.

Le financement de trois études

La réalisation de ces trois études permettra de finaliser le compte d'exploitation prévisionnel du navire prototype.

La réfrigération d'une cale à poisson en limitant l'utilisation du gazoil :

- l'optimisation des hydrogénérateurs attelés à l'arbre d'hélice
- les plans du navire prototype.

Ce projet n'innove pas technologiquement, il ne fait qu'associer et coordonner des technologies qui sont bien connues et maîtrisées.

François TOURNIER
Pêcheur Armateur

Une filière pêche à la voile en Martinique



Nicolas DIAZ
Secrétaire général du Comité
Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins
de Guadeloupe

Bonjour à toutes et à tous. La question qui est posée dans cette table ronde est de savoir si la pêche est une filière professionnelle d'avenir. Évidemment, ce n'est pas un comité régional des pêches qui va vous dire le contraire, encore faut-il en faire la démonstration.

Nous avons de l'avenir pour trois raisons principales

D'abord, nous avons de la ressource, dans la pénurie ambiante de source marine. À propos de tous les discours que vous entendrez sur le fait que l'on mangera tous bientôt des méduses, il faut quand même apporter quelques démentis. Nous sommes dans des situations radicalement différentes de celles de l'Europe continentale où la surpêche a sévi. Ici, nous avons ce potentiel de ressources, essentiellement les ressources du large, dans cette immense zone économique exclusive qui est attachée aux îles des Antilles françaises que nous sous-exploitions. **Le potentiel de ressources est bien là.** Il est là également par l'aquaculture ; l'exposé de Jean-Claude FALGUIÈRE nous en a convaincus. La pêche des Antilles françaises est capable de proposer des produits d'une extrême qualité. Vous avez tous les jours, partout sur le littoral, des produits de pêche fraîche du jour dans une immense variété de texture, de saveur. La pêche artisanale locale exploite la biodiversité naturelle et exceptionnelle de ses récifs. Dans l'assiette, vous avez plus de 150 espèces commerciales pour la pêche du jour, utilisant un circuit ultracourt : vente du producteur au consommateur.

On parle aussi d'un **marché fortement demandeur**. Si l'on se contente de cela tous les signaux sont au vert. Il faut également souligner notre choix d'un modèle de développement qui est **le modèle de pêche artisanale** avant tout. Ce modèle est un héritage du passé et on gagne à ne pas trop rapidement et radicalement tourner le dos à ce qui est notre histoire, elle a ses raisons. C'est maintenant aussi un choix de développement pour le futur, étant entendu que c'est ce modèle qui permet de mieux maîtriser les incidences et sur les environnements marins, et sur les ressources. Nous avons de toutes petites flottilles. Alors quand on parle d'artisanat ici, on parle bien de canots non pontés, tels que vous les connaissez. C'est la meilleure façon de maîtriser l'incidence sur la ressource et sur l'environnement. C'est aussi la meilleure façon de partager

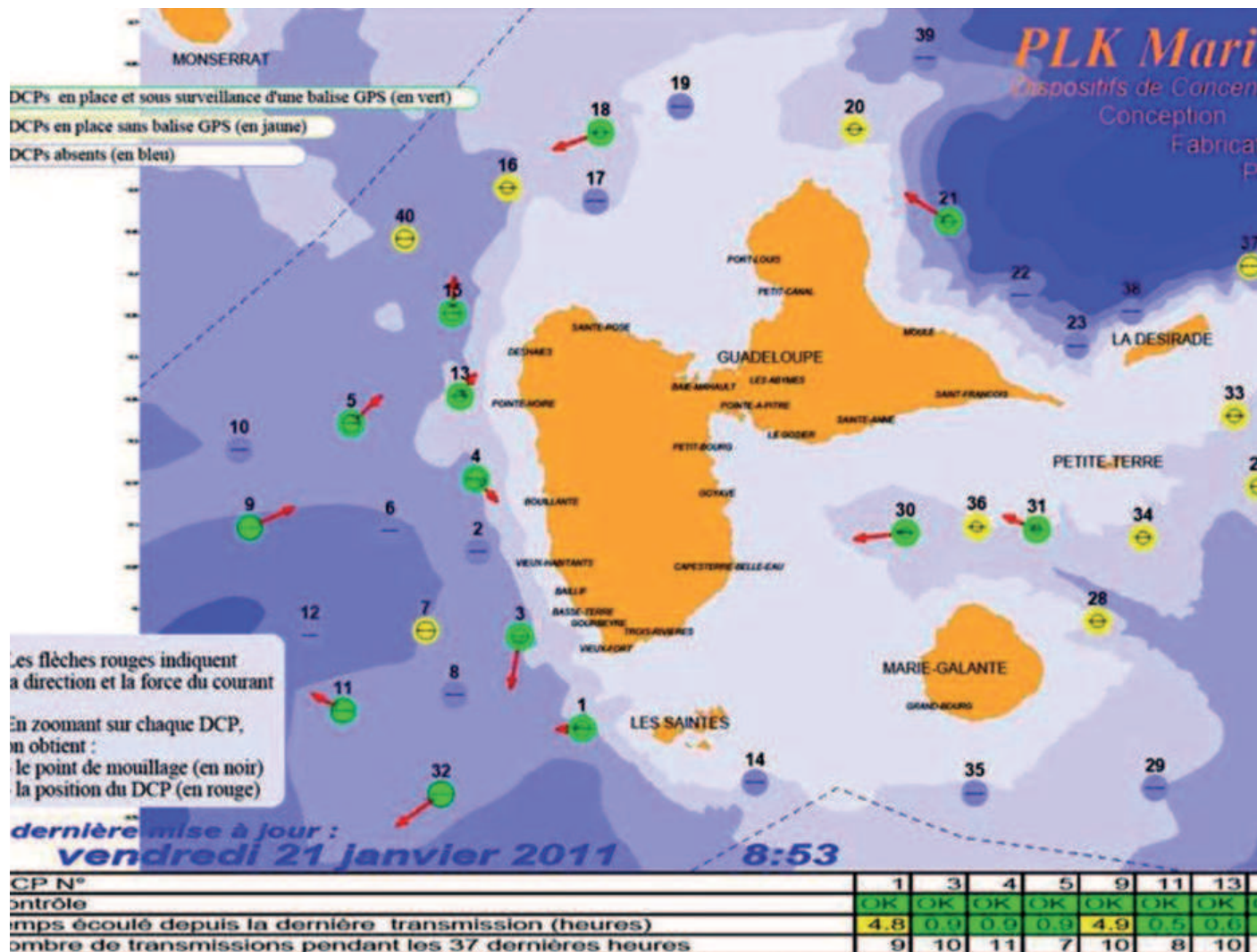


Le choix de la pêche artisanale

la richesse produite. François TOURNIER l'a indiqué : un thonier senneur industriel, c'est 10 000 tonnes par an, soit la production réunie des 900 bateaux martiniquais et 900 bateaux guadeloupéens qui font vivre 2 500 familles de marins pêcheurs. Avec la production d'un thonier senneur international, on fait vivre presque 2 000 entreprises de pêche et 3 000 foyers.

Quand on a les indicateurs de chômage que l'on connaît, notamment chez les jeunes, on n'a pratiquement pas le choix que de pencher vers ce modèle de production. On s'inscrit dans le durable au moins empiriquement.

On a su aussi s'adapter. Il faut d'abord saluer le travail de la filière pêche pour s'adapter aux ressources disponibles, c'est-à-dire en l'occurrence, basculer l'effort de pêche depuis la ressource côtière qui, elle, montre des signes de fatigue d'exploitation très intense, vers notre potentiel de ressources qui est la ressource du large. Ceci a été possible avec un outil développé grâce à l'IFREMER et grâce au concours des pêcheurs. Il s'agit du DCP Dispositif de Concentration de Poissons, un outil qui a demandé 20 ans de développement, qui rend ces grandes espèces pélagiques hauturières accessibles à notre toute petite flotte. Nous atteignons, sur ces DCP, des performances de premier rang mondial en matière d'innovation technologique reconnues et saluées par notre voisinage et même bien au-delà. D'où tout l'enjeu de transfert et de coopération régionale quand on parle de l'exploitation de ces ressources partagées. Cette filière artisanale a quand même de forts besoins de modernisation. Si elle a un avenir, c'est à la condition de savoir s'adapter, de savoir se moderniser avec de gros enjeux de rattrapage de retard de connaissance. Si nous voulons nous situer dans le durable, nous devons équilibrer la capacité pêche à la capacité de renouvellement de la ressource. Par conséquent, nous devons définir cette capacité de renouvellement de la ressource et évaluer nos stocks. Malheureusement, nous sommes encore bien en peine de poser ces diagnostics.



Dispositif de Concentration de Poissons - DCP

Il est donc impératif d'investir véritablement sur la connaissance. C'est un enjeu que nous pouvons imaginer à travers un observatoire de la pêche en poursuivant le travail entamé par l'IFREMER.

Le deuxième gros enjeu, François TOURNIER l'a démontré, est de moderniser nos flottilles et de les adapter à nos ressources. Il ne s'agit pas de pêcher plus, mais de se mettre en capacité de pêcher ce dont on dispose. Je souhaite souligner, et tous ceux qui connaissent le littoral des Antilles françaises, Martinique comme Guadeloupe, peuvent le constater : les pêcheurs travaillent dans des conditions déplorables. Comme cela a déjà été dit, il faut nager pour rejoindre son bateau de pêche ; on ne peut pas être compétitif dans ces conditions. Il y a vraiment un besoin d'équipement structurant et portuaire.

François TOURNIER l'a évoqué aussi, et je sais que c'est un combat du Comité Régional des pêches de Martinique, aujourd'hui il faut aussi s'attaquer à l'aval de la filière parce que notre système de production et de vente artisanale directe fait que l'on valorise trop peu la production brute. Vendue en direct, la production ne bénéficie pas de valeur ajoutée. Si nous sommes capables d'y apporter de la valeur ajoutée par de la transformation par exemple, nous allons pouvoir créer davantage de richesses et donc davantage d'emplois. L'enjeu est bien la structuration en mareyage, en interprofession pour tirer plus de richesses d'un kilo de poisson.

Il est nécessaire d'apporter un appui technique à nos entreprises ; nos petites entreprises artisanales qui sont très isolées ne sont pas épaulées techniquement pour innover en matière d'engins de pêche plus sélectifs.

Je viens de lister tout ce qu'il faudrait faire, mais nous sommes déjà à la manœuvre parce que nous avons notre sort en main. Mais d'autres coups du sort s'abattent sur les pêches artisanales des Antilles où notre destin nous échappe,

où nous ne maîtrisons rien ; je parlerai de trois exemples.

On ne peut pas passer sous silence la **catastrophe chlordécone**. Aujourd'hui les filières sont victimes de nos mauvaises pratiques d'il y a 20 ans. Aujourd'hui, des zones entières de pêche sont soit strictement, soit partiellement interdites à la pêche ; avec des emplois de marins pêcheurs condamnés. On va essayer dans quelques cas de figure, de trouver de la reconversion mais cela paraît bien difficile. On sait que toutes les réponses qui ont été mises en place jusqu'à ce jour sont carrément insatisfaisantes et loin du compte. Il y a un vrai enjeu maintenant, de voler au secours des marins qui sont victimes de la chlordécone.

Je poursuivrai par un autre exemple, celui du **poisson lion**, dont on a déjà parlé. C'est une espèce de fatalité, cette espèce invasive qui arrive aujourd'hui dont on connaît les effets dévastateurs sur les écosystèmes. Le poisson lion est un prédateur redoutable ; là où il s'installe, c'est 80 % du recrutement des espèces locales qui est avalé, englouti. Les pêcheurs vont se retrouver en première ligne pour essayer de lutter contre cette invasion, parce que c'est eux qui, à travers leur pêche commerciale, vont en extraire le plus possible. Le petit film présenté par les enfants indiquait que le gratin de poisson Lion était peut-être la solution. Mais avant le gratin, les pêcheurs doivent sortir les poissons de l'eau pour se retrouver en première ligne. Arriveront-ils à juguler cette invasion ?

Outre ces deux exemples, facteurs d'inquiétude, un autre nuage assombrit l'avenir de la filière, c'est le réchauffement climatique avec ses incidences sur les écosystèmes coralliens. Quand un corail meurt dans un écosystème récifal, c'est toute la productivité qui s'effondre avec les conséquences sur la filière. On comprend bien, dans ce cas, que les marins n'ont pas leur destin entre leurs mains, que leur sort dépend de tout le travail que l'on peut faire en commun, en gestion intégrée, dans une approche éco-systémique, comme on l'a évoqué tout au long de ces journées et des précédents « Bòdlanmè ».

Je vous remercie. ■■■■

Nicolas DIAZ
Secrétaire général du Comité
Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins
de Guadeloupe



Poisson lion



Pascal SAFFACHE
Animateur

Merci Nicolas DIAZ. L'heure n'est pas encore venue à la synthèse, mais enfin je vais quand même rebondir sur un élément que vous avez évoqué, et en apporter deux autres.

Vous disiez qu'il fallait investir sur la connaissance, c'est un point très intéressant qui doit être bien entendu par le public présent. Je pose plusieurs questions auxquelles on apportera des réponses après les interventions.

Plus que d'investir sur la connaissance, ne faudrait-il pas aussi investir sur la formation. Lorsque l'on parle de pêche, il faut avoir des professionnels bien informés. Cela pose la question : quelle formation et quelle école pour former ? Une école maritime, il y en a une sur place, remplit-elle bien ces missions ? Les moyens lui sont-ils donnés pour remplir ces missions. Ne s'avère-t-il pas nécessaire aussi de changer progressivement les mentalités ? Parce qu'être pêcheur ça fait rêver. Cela fait rêver ceux qui s'engagent dans cette filière. Je vais être volontairement provocateur, vous ne m'en voudrez pas Mesdames, mais est ce que ça fait rêver les jeunes filles d'avoir comme compagnon un pêcheur ? Il y a une vraie réflexion à mener. La question s'est posée chez les agriculteurs en France hexagonale il y a quelques années. Est-ce que ça faisait rêver d'épouser un agriculteur ? La question se pose ici aussi : Est-ce que ça fait rêver d'être marin pêcheur et d'épouser un marin pêcheur. Ce sont autant de pistes de réflexion auxquelles il faudra répondre.

En attendant, je passe la parole à l'intervenant suivant.



Yann-Hervé De ROECK
Directeur France Énergies
Marines

Branché ?



Réfléchissez au mouvement des vagues, au flux et reflux, au va-et-vient des marées. Qu'est-ce que l'océan ? une énorme force perdue. Comme la terre est bête ! ne pas employer l'océan !

Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize*, 3^{ème} partie en Vendée, Livre VI Féodalité et révolution, Chapitre V Le cachot

Diversité des Énergies Marines Renouvelables - EMR

L'étude « Filières vertes » d'octobre 2009 permet d'identifier les filières stratégiques de la croissance verte dans lesquelles la France peut jouer un rôle. Nous ne disposons pas de chiffres concernant la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Les résultats sont très encourageants en termes de potentiels naturels de la France et en termes de marché. Aujourd'hui, en France, 400 entreprises se sont positionnées sur l'ensemble des EMR, essentiellement pour la préparation de l'éolien posé. En effet, quatre zones ont été déterminées pour installer de l'éolien offshore. Je précise qu'au Danemark, cela existe depuis vingt ans. Cet élan donné profite aux autres énergies marines. Pour vous donner un autre chiffre important, la Convention d'affaires dédiée aux énergies marines renouvelables en avril dernier a compté 2 000 participants, ce qui prouve bien que ce secteur suscite de l'intérêt et est créateur d'emplois.

Une étude du GICAN (Groupement des Industries de la Construction Navale) indique comment ces emplois se répartissent dans le secteur des énergies marines. On note que 70 % des filières sont en relation avec la mer. Dans ces 70 %, la filière navale occupe 30 % ; le Transport/services maritimes et océanographie, 19 % ; l'offshore pétrolier et gazier compte pour 13 % et la filière spécifique EMR 8 %.

Un autre graphe nous montre qu'aujourd'hui le gros potentiel se situe autour de l'éolien off-shore. Sur un horizon qui peut s'évaluer à 7/10 ans, il peut y avoir de l'off-shore flottant au large de la Martinique. Ce qu'il faut comprendre, à propos des

métiers des E.M.R., c'est qu'il s'agit de métiers peu délocalisables, les structures devront être construites sur place, puisqu'elles sont volumineuses. Par ailleurs, se pose la question de l'entretien de ces dispositifs.

Tout cela nous amène au sujet de la formation, évoquée déjà. La réflexion menée par la communauté sur les EMR indique qu'il est préférable de former des marins auxquels on donne des spécialités d'électrotechnique, de pose... plutôt que de partir d'électriciens que l'on va « mariner ». On doit donc d'abord former des marins et ensuite leur apporter une formation dans les différentes spécialités.

Parmi les métiers collatéraux, on peut souligner celui du tourisme qui est organisé autour de ces machines et peut-être même depuis la construction. On peut prendre l'exemple du barrage de la RANCE avec son usine marémotrice qui est un site visité, que beaucoup de gens viennent voir. Exploiter un phénomène naturel attire toujours beaucoup de monde ; les éoliennes en mer du Nord suscitent l'intérêt de tous depuis leur construction.



Gilles BOEUF

Président du Muséum National d'Histoire Naturelle - MNHN

J'ouvre une parenthèse pour faire une remarque générale et dire que je suis ravi d'écouter les entrepreneurs.

Depuis deux jours que nous débattons, on me dit qu'il y a 60 % de chômage chez les moins de 30 ans. Ce n'est pas l'État qui va vous créer vos emplois, ne vous mettez pas cela dans le crâne, c'est bien l'entreprise. Je vais être extrêmement attaché dans le discours, à ce qu'il y ait une prolongation entre le chercheur, l'ingénieur et l'entreprise. À propos de l'intervention de Francis PRUCHE sur la bio inspiration, il faut bien se dire que cela ne marche pas sans l'entreprise. De grâce, invitez les entrepreneurs, discutez, échangez avec eux ; ce sont eux qui innovent, qui créent des emplois. C'est très important. Je ferme cette parenthèse, mais je tenais à le dire, j'admire beaucoup nos amis entrepreneurs que je viens d'entendre à l'instant avec leur pragmatisme. La recherche est fondamentale, l'entreprise aussi. Si nous, chercheurs, nous pouvons servir à quelque chose, c'est l'union entre les deux, avec le monde de l'entreprise, qui fonctionne sur de tels problèmes que l'on doit prendre à bras-le-corps.

Je vais vous raconter une histoire.

Le 7 novembre prochain, je serai à Monaco. Nous célébrerons un événement fabuleux pour la principauté : le centenaire du seul prix Nobel de médecine acquis par la Principauté, grâce aux travaux sur le navire océanographique du Prince Albert 1^{er}.

Charles RICHET soumettait des chiens à des venins de méduses et il découvrait le choc anaphylactique. Il montrait, qu'un chien touché par une méduse, résistait pas mal du tout et que soumis à une dose cent fois plus petite quelques jours après, il était foudroyé. C'est avec cette découverte, qu'il aura le prix Nobel.

Je voudrais insister sur un sujet qui n'a pas encore été développé dans ce forum, c'est l'intérêt de la biodiversité marine, ce trésor de la biodiversité marine, ce qu'elle peut apporter à l'humanité sur deux aspects : les médicaments nouveaux sortis de l'océan aujourd'hui et les modèles pour la recherche fondamentale.

Deux millions d'espèces sont connues dans le monde, 235 000 dans l'océan. Nos amis pêcheurs le savent bien, beaucoup d'animaux marins sont très particuliers, ils sont comme des arbres, ils ne bougent plus lorsqu'ils sont fixés. J'ai pu constater que vous avez, en Martinique, d'énormes



Porifera, des éponges magnifiques. Une fois que la larve s'est fixée, l'éponge s'installe, elle ne peut plus bouger. Réfléchissez un peu à l'animal qui ne peut pas bouger. Supposez qu'ici dans la salle, on se fasse agresser par quelque chose : ça ne sent pas bon tout d'un coup, il fait trop chaud, trop froid, on n'est pas bien du tout. Qu'est-ce qu'on fait ? On s'en va. L'éponge, elle, ne peut pas partir. Elle peut vivre 50 ans sur le même site. La vie océanique est beaucoup plus ancienne que la vie continentale. Ces espèces ont au moins 570 millions d'années. Pendant ce temps gigantesque, elles ont donc inventé un tas de choses, un tas de molécules, un tas de défenses qu'on appelle les « défensines » qui ont été mises en évidence dernièrement. Jules Hoffmann a eu son Prix Nobel à partir de travaux menés sur la mouche mais confortés sur l'huître, où il montre que ces bestioles, qui semblent sans intérêt, ont développé de fabuleux moyens de défense. On estime que sur un animal marin fixé, on a cinquante fois plus de chance de sortir une molécule d'intérêt pharmacologique que sur un animal terrestre.

Voilà pourquoi aujourd'hui, quand vous allez à la pharmacie, 50 % des produits que vous achetez sont issus du milieu sauvage, naturel. Ce sont des plantes pour le milieu terrestre, et souvent des animaux pour le milieu marin.

Le premier intérêt du milieu marin, c'est de tirer partie de ses spécificités. 25 000 molécules sont connues aujourd'hui : des anticancéreux, des immunostimulants, des immunosuppresseurs, facteurs de croissance. Aujourd'hui, on réalise des prothèses osseuses en chirurgie réparatrice après des fractures ouvertes avec des fragments de corail, avec la coquille de la grande huître du Pacifique. Cette solution est bien plus efficace qu'un morceau de plastique ou de métal, parce que les éléments utilisés sont vivants. Une coquille de coquillage a des facteurs de croissance actifs et aident l'os humain à se régénérer. On a des images aujourd'hui qui montrent une régénération de tissu humain autour d'une coquille d'huître. Extraordinaire ! On dit même que c'est plus solide qu'auparavant.

On sait, par ailleurs, qu'il existe de puissantes défensines marines contre les candidas, contre les champignons. À propos des antiviraux, on a trouvé récemment, sur une petite algue du Vanuatu, un puissant antiviral sur le HIV du Sida.



Quelques mots sur les produits cosmétiques. Je travaille en ce moment avec les grands cosméticiens mondiaux qui utilisent beaucoup la biodiversité, avec une éthique de développement. On n'a pas suffisamment parlé d'éthique pendant ces deux jours, et je voudrais y revenir avant les conclusions finales. On dispose d'archives extraordinaires dans le domaine du milieu marin pour ces produits cosmétiques. J'insiste sur le fait que nous devons utiliser ces espèces marines en les regardant, en les travaillant avec respect et non en se disant, demain, « je réinvente tout, je réinvente la biodiversité, je vous colle un système de biologie de synthèse, je vais tout reprendre ». C'est arrogant, c'est insupportable, et l'arrogance n'a mené à rien. Revenons à l'humilité ; rappelons ce que disait Francis PRUCHE sur la bio-inspiration et le bio mimétisme.

Pour revenir sur la recherche, je souhaite vous présenter quatre exemples.

Charles RICHET, je l'ai déjà évoqué, découvre le choc anaphylactique. Il s'agit d'une réaction exacerbée du système IMA (Integrated Motor Assist ou Assistance électrique au moteur intégrée).

Le deuxième exemple concerne deux médecins anglais qui ont obtenu en 1963 le prix Nobel de médecine pour une des plus belles découvertes réalisées sur la transmission d'influx nerveux.

Ces deux chercheurs tirent parti d'un cadeau de la diversité marine à partir du nerf de calamar qui est 1 000 fois plus grand qu'un nerf humain et qui va leur permettre de découvrir la transmission de l'influx nerveux.

Le troisième exemple s'inspire d'une découverte à partir de l'étoile de mer. En effet, Tim HUNT, médecin anglais, a obtenu un prix Nobel en 2001 en faisant une découverte peu banale. Il découvre, grâce à l'étoile de mer (on en trouve beaucoup sur le littoral martiniquais), la cycline, molécule du cancer. Pour clore les exemples, je citerai Éric KENDAL, prix Nobel en 2000. Éric KENDAL travaille sur la maladie d'Alzheimer en Californie, il mène ses recherches à partir de la limace de mer. Ses travaux sont fondamentaux pour trouver, demain, des réponses à une pathologie qui est dramatique. Voici quelques exemples, pris parmi d'autres, où le milieu marin apparaît comme fondamental. Il nous faut du respect pour lui, nous devons le protéger et gérer cette biodiversité. Je crois au schéma intégré.

Je terminerai sur la pêche. Une pêche intelligente, c'est génial. La pêche à la voile, je trouve cela absolument fantastique, tant que l'on sait que la ressource est là. Le drame de l'Europe ou même de certains pays africains, c'est que lorsqu'on fait un bateau de pêche, on ne prend pas en compte la ressource. Donc aujourd'hui, faisons preuve de plus de bons sens, mettons tout cela en commun et travaillons ensemble. Une île comme la Martinique devrait pouvoir faire quelque chose.

Merci. ■■■■

Gilles BOEUF

*Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
MNHN*



Olivier MARIE-REINE
Président du Comité Régional
des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins
de Martinique

Le secteur de la pêche est une filière d'avenir. J'ai envie de répondre à cette question en donnant quelques chiffres. En termes de valeur ajoutée sur le secteur primaire, la pêche représente entre 12 et 14 %. La banane, qui pour moi est un secteur criminel, constitue le premier secteur en Martinique. La canne et l'élevage représentent respectivement 2 et 2,5 %.

La pêche compte 1 000 entreprises et 4 000 à 5 000 emplois indirects.

La pêche est-elle un secteur d'avenir ? J'ai envie de poser la question à nos politiciens. Oui, c'est un secteur d'avenir s'il y a une volonté politique.

Nous subissons les effets négatifs de la monoculture de la banane. Le Préfet l'a souligné dans son intervention ; la vérité est là, 30 à 35 % de nos espaces de travail sont pollués, nous n'y avons plus accès.

Les 50 pas constituent la frontière entre le littoral et la mer. Lorsqu'il y a concertation, on obtient un développement ; quand ce n'est pas le cas, on arrive à un enveloppement. En Martinique, on remarque beaucoup de paradoxes : des contrats de baie, pour la ville de Fort de France, pour le Marin avec 1 000 bateaux ancrés qui provoquent une forte pollution. On note beaucoup de paradoxes sur le littoral. Mais lorsque

ces paradoxes sont mal maîtrisés, la pêche ne peut pas être un secteur d'avenir. Pour qu'elle le soit, il faut d'abord une volonté politique, des professionnels, quelques qualités, et quelque chose qui disparaît de nos jours, à savoir, le courage. Les professionnels de la mer sont courageux, et ont de la volonté. Aujourd'hui, un jeune marin pêcheur ne peut exercer ce métier s'il n'est pas formé.

Je ne suis pas issu de parents marins pêcheurs, j'ai choisi de faire ce métier. J'évolue dans un milieu qui me plaît ; je suis au contact de la nature et je vois des choses exceptionnelles, et je pense que c'est un secteur qui peut faire rêver, mais rempli de paradoxes. Chaque fois que quelque chose est fait à terre, nous en subissons les effets négatifs. Nous perdons des mangroves qui sont nécessaires à la régénération de toute la biodiversité.

Par ailleurs, il est important pour notre interprofession de disposer d'un label afin de garantir la traçabilité de nos produits car nous constatons que beaucoup de personnes ne jouent pas le jeu. Aujourd'hui vous allez dans un restaurant, vous n'avez pas la certitude de ce qu'il y a dans l'assiette.

Nous évoluons sur une zone importante de Grand Rivière au Vauclin ; nous devons être innovants, mener des projets. Nous devons développer des secteurs tels que l'aquaculture, c'est fondamental. La pêche a toujours été un secteur laissé pour compte. Les marins pêcheurs n'ont jamais rien demandé à personne ; ils travaillent et dégagent 14 % de valeur ajoutée.

Je rappelle que les marins pêcheurs étaient les premiers habitants sur le littoral, sur les 50 pas.

Nous, marins pêcheurs, sommes des gens courageux ; nous avons confiance en nous et je demande aux politiciens d'avoir confiance en nous et de nous aider.

La pêche est un secteur d'avenir, elle pourrait l'être encore plus s'il y avait une volonté politique.

Ce sera ma conclusion. ■■■■





ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Pascal SAFFACHE*Animateur*

Tous les intervenants de cette table ronde nous ont présenté leurs visions de la problématique, à savoir « mer et littoral, quelle filière professionnelle d'avenir ? ». Avant de débattre sur cette thématique, je vais me permettre de rappeler un certain nombre d'éléments qui ont été énoncés. J'en retiendrai quatre et j'en ajouterai un cinquième.

Tout d'abord, il nous a été dit que les énergies marines, qui sont des énergies renouvelables, pourraient être un biais pour permettre l'émergence de nouvelles filières, et développer l'emploi en Martinique. Pour la Martinique, qui est particulièrement dépendante des énergies fossiles, cette voie est intéressante et ces filières pourraient être aussi des supports permettant l'émergence de nouveaux métiers. C'est un premier aspect qu'il faut bien avoir en mémoire.

Ensuite, des propositions concrètes ont été formulées en matière d'amélioration des techniques de pêche ; ceci peut constituer une opportunité en termes de nouvelle filière. Nous avons également soulevé le sujet de la formation ; quelle formation ? Quelle connaissance aussi sur ces milieux ? Un autre aspect me semble incontournable, quand on parle de développement économique, c'est l'aspect culturel : quel rapport culturel entretenons-nous avec ce milieu marin et avec la pêche en particulier ? Il y a peut-être aussi des choses à creuser dans ce sens.

Enfin, le dernier point relève de la biodiversité marine qui doit être un axe permettant d'investir un champ relativement important, tant en matière de formation que de débouchés professionnels.

Je voudrais souligner qu'il y a un métier, une filière que nous n'avons pas abordée, c'est la plongée. En Martinique, à ma connaissance, il n'y a que très peu de plongeurs professionnels. Par conséquent, peut-être faudrait-il s'intéresser à ce secteur ? Le Parc Naturel, il y a quelques années avait tenté de former quelques plongeurs professionnels, en les amenant à un niveau quatre, c'est-à-dire jusqu'à une cinquantaine de mètres. Une dizaine de jeunes ont été formés, et cela n'a pas été plus loin. On peut dire que les résultats de cette action sont modestes, puisque sur ces dix jeunes formés, un seul a créé une entreprise qui existe toujours d'ailleurs.

Je laisse la parole à la salle. ■■■■■

Philippe CONCY*simple observateur*

Une première question s'adresse à Philippe ARDON. À propos du village flottant, où vont les effluents, les rejets ? Ne risque-t-on pas de se retrouver avec les mêmes problèmes que ceux rencontrés dans la baie du Marin ?

La deuxième question est adressée à Nicolas DIAZ. Pourquoi la tentative de modernisation des bateaux de pêche, qui date des années 1980, a échoué ? Je fréquentais, à l'époque, le port de Case Pilote, je sais que des bateaux sont restés et ont dû pourrir dans ce port, abandonnés par leurs propriétaires ; la tentative n'a pas été très concluante. ■■■■■





Philippe ARDON
*Chef de service en charge
 de l'activité OSEO - Agence
 Française de Développement
 Martinique*

A priori, le projet est centré autour d'un certain nombre de bateaux, situés autour d'une base. C'est cette base flottante qui va récupérer les effluents dans de petits containers qui seront ensuite ramenés à terre pour être traités en dernier recours (si je ne trahis pas l'idée de Jean-Marc SALPETRIER qui a lancé ce projet).

Nicolas DIAZ

Concernant ce qu'on avait appelé, en son temps, les plans pêche, c'était une initiative pour moderniser la flotte, dans les années 1980. L'idée était de faire apparaître un segment de bateaux pontés de 10 à 12 mètres, avec un pont pour compléter la flotte des canots non pontés qui exploitent les eaux côtières.

Personnellement, je connais mieux l'histoire guadeloupéenne. À l'époque, nous souhaitions faire entrer ce segment de flotte parce que nous exploitions les eaux des pays voisins ; pour la Guadeloupe, c'était notamment le banc d'Antigue et le banc de Saba. Cette flotte était donc destinée à sortir de la zone économique exclusive guadeloupéenne ; nous avions alors besoin de ce type de navires qui pouvaient faire des marées côtières de plusieurs jours. Mais voilà que les pays voisins ont décidé d'exploiter eux-mêmes leurs ressources ; nous étions, de ce fait, devenus indésirables dans leurs eaux. À partir de là, ces bateaux n'ont plus trouvé d'affectation, plus de zones de pêche. Ils n'étaient pas taillés pour exploiter le lagon ou le récif côtier ; sur ces sites, la Saintoise est beaucoup plus efficace. Pendant toute une période, on ne leur a pas trouvé d'emploi, c'était avant le développement spectaculaire de la pêche autour des dispositifs de concentration de poissons.

Quelque temps après, on a trouvé à réaffecter une partie de cette flotte qui survivait sur la pêcherie DCP ou sur des pêcheries profondes sur le talus insulaire (ces ressources n'ont pas été évoquées). Il faut savoir que nous avons également des ressources profondes qui s'étagent entre 300 mètres et jusqu'à 1 000 mètres de fond. On y trouve des espèces qui sont moins connues des consommateurs, parce que confidentiellement pêchées. Cette pêche reste modeste parce qu'elle nécessite des moyens, et que nous n'avons pas souhaité en faire la promotion sachant que ces ressources sont fragiles et de faible ampleur. En effet, des ressources profondes, en milieu hostile, froid, ont, généralement, de très faibles capacités de

renouvellement et des croissances très longues, donc un potentiel de pêche extrêmement réduit. Il ne s'agissait pas de faire une promotion d'un développement à outrance de cette pêcherie ; néanmoins, on peut la pêcher raisonnablement. Peut-être les privilégiés connaissent-ils la fameuse langoustine profonde qui s'apparente beaucoup à la langoustine pêchée en Bretagne, un produit de premier choix sauf qu'ici elle peut faire jusqu'à 75 centimètres et peser 1,5 kilogramme.

François TOURNIER

Je vais répondre pour la Martinique, à propos des bateaux de 10 à 12 mètres, de manière très lapidaire. Les bateaux de 10 mètres sont impropres à la pêche pélagique pendant trois jours. Il faut bien se dire que pour les marins, rester sur un 10 mètres dans la houle de 1,50 à 2,50 mètres en permanence, c'est écrasant de fatigue. En conséquence, ces bateaux reviennent vers la côte, sur le domaine des yoles, et alignent des kilomètres de filets parce qu'ils ont une grande capacité, contribuant, ainsi, à une destruction des plateaux. Pour cette raison, ces bateaux ne peuvent pas fonctionner et ils sont à proscrire.

En ce qui concerne les 12 mètres, la question est tout à fait différente. Les 12 mètres sont relativement confortables pour trois à quatre marins. Actuellement, à Case Pilote, se trouvent cinq bateaux de 12 mètres, dans trois armements, avec des résultats extrêmement intéressants en pêche pélagique. Nous nous inspirons beaucoup du travail de ces navires pour le voilier. Cela est extrêmement intéressant.



Daniel CHOMET
*Conseiller régional
 Président de la Commission
 Environnement du Conseil
 régional de la Martinique*

Merci pour ces interventions empreintes de passion et de pragmatisme. Parce que c'est très bien de théoriser sur ces questions, mais si on ne s'assure pas de leur mise en œuvre, il y a un problème. Oui, la collectivité est totalement convaincue que la mer et le littoral sont une vraie chance. Il est vrai qu'il y a des urgences, notamment à rétablir la qualité des milieux. S'il y a eu des excès, considérant que cette mer nature était capable de digérer ou d'ingérer tout et n'importe quoi, nous voyons aujourd'hui qu'il y a une vraie urgence à qualifier les milieux, sinon on ne parlera plus de ressources. L'exemple de la chlordécone et d'autres pollutions sont là pour le démontrer. Je crois que l'implication

de la collectivité, de tous les partenaires, est bien réelle, notamment sur la question de l'assainissement. On peut poser la question de la continuité territoriale en prenant, par exemple, la loi sur l'eau. Cette loi, qui date des années 1960, a pris cinquante ans pour arriver en Martinique. Les agences de l'eau sont des mammoths qui ont planifié les politiques publiques de l'eau pour faire en sorte que les territoires urbanisés puissent se lever, produire et assainir convenablement. En Martinique, nous avons un office qui a été créé depuis à peine douze ans, d'où la difficulté de pouvoir assumer collectivement des chantiers pareils. Il y a des moyens, des programmes exceptionnels, pour éviter qu'en 2015, le territoire soit frappé par la directive-cadre sur l'eau. Ces problématiques sont majeures, on le voit sur d'autres sujets, comme sur la question de l'énergie. La France s'est vantée de son indépendance énergétique et du coût de cette indépendance énergétique ; nous assumerons, cinquante ans après, la réalité de ce coût. Peut-être que de ce point de vue, il est important d'investir dans l'innovation et donner à nos territoires la possibilité d'être des territoires, des laboratoires d'expérimentation, pour faire en sorte que le gisement et la ressource naturelle offrent des perspectives de développement à la Martinique pour le XXI^e siècle. Car, comme l'a indiqué un intervenant, c'est ni le fonctionnariat, ni la banane qui le permettra. Il s'agira donc, non seulement d'investir, mais de maîtriser la connaissance. L'énergie thermique des mers, c'est un projet sur lequel la Martinique travaille. Nous avons un gisement remarquable, à l'échelle de la planète, qui nous donne une vraie possibilité d'observer et d'envisager la mise en œuvre du premier démonstrateur de 4 et 10 méga watts au monde. Ce n'est pas uniquement une question folklorique de positionnement et d'opportunité ; il s'agit de savoir comment, à partir de là, on arrive à créer de la richesse, de la valeur ajoutée, mais surtout ce que j'appelle des emplois non délocalisables. Ce qui n'était pas forcément le cas quand on a installé des centrales photovoltaïques sur des terres agricoles avec des hordes de main-d'œuvre venues d'ailleurs. Ce n'est pas forcément un propos xénophobe, mais j'ai envie de dire, qu'à un moment donné, il faut se poser les vraies questions : comment inscrire, dans l'acceptation de chacun et dans un marché ouvert, l'idée que les stratégies qui se mettent en place servent d'abord l'initiative, l'activité et l'emploi localisé.

Oui, il y a une vraie nécessité, j'en suis convaincu, parce que mes casquettes, Comité de bassin, Parc Naturel Régional, Développement durable, me convoquent à cela. Il faut changer de paradigme, il faut arrêter de s'opposer et de rester dans des chapelles, ce que j'appellerai des intégrismes : l'intégrisme de la richesse, l'intégrisme du capital, l'intégrisme vert, ou l'intégrisme identitaire. Nous devons faire en sorte que toutes ces questions s'interpénètrent, avec un vrai équilibre. C'est pour nous, à l'échelle d'un territoire de 1 000 kilomètres carrés, un impératif. Le succès est au bout de notre capacité à dépasser des modèles qui sont du passé pour résolument nous inscrire dans la mondialité avec un principe de réalité.

À propos de la connaissance, celui qui sait où il va, arrive mieux. Maîtriser, investir la connaissance, pouvoir la maîtriser, c'est un vrai sujet. Aujourd'hui il existe des dispositifs législatifs qui veulent cadrer les questions de la biodiversité. Je suis un autonomiste ; les choses seront claires pour tout le monde, et je veux qu'elles soient comprises par tous, et le plus concrètement possible. Je considère que la question de la gouvernance de la biodiversité est d'abord l'affaire de ceux qui sont directement frappés par sa gestion. Par conséquent, il faudra aussi faire en sorte que dans l'évolution des relations entre territoires-région-collectivité, région-état, on puisse, de manière très sereine, concevoir des modalités de valorisation de la biodiversité, sans que l'on soit contraint dans un dispositif qui, finalement, bride les relations. Je fais partie de ceux qui peuvent affirmer très clairement que le secteur de la pêche n'a jamais autant été soutenu qu'aujourd'hui. Nous nous en félicitons. Cela n'est pas toujours très simple, parce que, j'ai envie de dire, que la filière elle-même n'est pas toujours très solidaire sur les choix à faire. Nous savons aussi éviter les querelles internes pour nous consacrer sur l'essentiel y compris lorsqu'il faut changer dans l'esprit du constituant européen l'idée que la ressource et le point de vue sur la ressource n'ont absolument rien à voir. Il faut permettre aux collectivités qui le souhaitent d'investir sur la question des équipements, de l'intensification des DCP et trouver les solutions alternatives, sans doute par la polyactivités, sur les terres polluées. Nous faisons l'expérimentation ; j'espère qu'elle aboutira assez concrètement car cela fait plus de dix ans que nous en parlons. Nous devons faire en sorte que le réseau de réserve marine ne soit pas perçu comme une contrainte supplémentaire pour le secteur de la pêche, mais comme une opportunité supplémentaire. Cela nous permettrait de gérer l'activité et de donner de la polyactivités, notamment en matière de transport, en matière de tourisme y compris pour les Martiniquais souhaitant découvrir ces richesses. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Animateur

Monsieur CHOMET, comment appréhendez-vous le rapport culturel du Martiniquais avec la pêche et le milieu maritime ? Y a-t-il, d'après vous, quelque chose à travailler parce nous sommes une île, un territoire entouré d'eau, par conséquent, nous devrions naturellement être tournés vers ce milieu. Or, nous avons l'impression que ce n'est pas si évident. Pour les raisons historiques que nous connaissons, le milieu marin était, à une époque, plus vécue comme une prison, que comme une ouverture. N'y aurait-il pas quelque chose à faire pour que nous puissions arriver à franchir cette espèce de cap, franchir la barrière qui nous empêche encore de nous ouvrir totalement et pleinement à l'activité marine et à l'activité maritime ? ■■■■

Daniel CHOMET

Je ne m'exercerai pas à l'analyse psychologique de la relation entre cette nature et notre culture. Il y a là un vrai sujet et une vraie opportunité à remédier à cette situation, si nous sommes en mesure de démontrer que cela a du sens. Encore une fois, cette ouverture sur la mer et le littoral doit prendre du sens en matière d'activité, en matière de mieux-être, en matière d'aménagement, en matière d'organisation d'aménagement, sinon, on aura donné la part belle à la promotion de toutes les formes d'intégrisme avec l'idée que finalement, ce sont des logiques d'opportunité qui tranchent. Il faut pouvoir donner du sens à ces questions au-delà même de nos préoccupations premières.

Je salue ce forum parce qu'il a le mérite de permettre à des secteurs d'activités, à des hommes et des femmes, qui trop souvent s'ignorent, d'échanger, de parler, de construire cette démarche à l'échelle d'un territoire qui fait 1 000 kilomètres carrés. Je voudrais dire que la mer est le meilleur prolongement à ce qui est vécu et perçu comme un handicap, y compris par la constitution européenne. Pourquoi affirmer et décréter qu'être insulaire est un handicap ? C'est une autre façon de concevoir la frontière avec la Caraïbe et je crois que c'est là que nous devons investir. Nous devons être des promoteurs de savoir-faire et de connaissances. Nous fêtons le centenaire d'un grand homme qui parlait d'utopie refondatrice ; je crois que c'est une magistrale invitation à la pratiquer. ■■■■ ■■

Pascal SAFFACHE

Finance-t-on aujourd'hui suffisamment de projets qui sont porteurs d'avenir ? Les projets autour du littoral et du milieu marin sont-ils suffisamment soutenus, suffisamment financés ? Cette question ne s'adresse pas à OSEO ou à l'AFD, la réponse paraît évidente de leur point de vue. ■■■■ ■■

Bruno GARNIER

Je suis chef d'entreprise et porteur du projet de climatisation à l'eau de mer. J'ai créé une start-up à Tahiti et je dois dire qu'OSEO m'a véritablement aidé. Ma start-up a été lauréate du Concours de création d'entreprises de technologie innovante. J'ai pu ainsi bénéficier d'une subvention de 40 000 euros, mais surtout j'ai pu compter sur des réseaux qui se sont ouverts et qui nous ont permis aujourd'hui (nous sommes 8 personnes) de bien avancer. Je voudrais dire que sans l'accompagnement d'OSEO, nous ne serions pas là aujourd'hui. ■■■■ ■■

Pascal SAFFACHE**Animateur**

Ces questions s'adressent à Philippe ARDON. Pensez-vous que les porteurs de projets soient suffisamment nombreux ? Sont-ils suffisamment informés ? Comment font-ils pour vous contacter ? ■■■■ ■■

Philippe ARDON

Je dirai qu'en Martinique, beaucoup de gens innove, sans savoir parfois qu'ils innove, sans connaître les dispositifs qui existent. Ce qui fait que le nombre de projets qui arrivent à OSEO est un peu plus faible que ce que nous pourrions attendre.

J'espère que l'information leur parvient, mais je crains que ça ne leur parvienne pas aussi fortement que cela le devrait. Ce qui fait qu'un certain nombre d'interlocuteurs, d'organismes publics sont en train d'essayer de se concerter pour bien échanger sur leurs missions et pratiques respectives, de façon à pouvoir diffuser cette information au maximum de porteurs de projets.

Tout porteur de projet peut prendre contact avec l'AFD, sachant qu'il lui sera initialement demandé de faire la preuve du caractère innovant de son projet. Au-delà de cette contrainte, il existe toute une série d'outils, au niveau de l'AFD, d'OSEO, de la technopôle CACEM, de la Région et d'autres organismes pour épauler les projets et permettre l'émergence d'un maximum d'activités. ■■■■ ■■

Lionnel REYNAL**IFREMER**

Je voulais intervenir parce que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions sur la pêche. J'ai remarqué que, comme c'est assez fréquent dans ce métier d'hommes fiers, on cache la misère. Je pense qu'il faut, aujourd'hui, arrêter de le faire. Je ne voudrais pas écorcher votre fierté, c'est une qualité qu'il faut soutenir, mais vous n'avez pas parlé de la possibilité de remettre en état le plateau insulaire. Or vous avez à attendre de ce plateau insulaire des quantités et des valeurs peut-être plus importantes que celles annoncées par François TOURNIER sur les thonidés. Ensuite, je dirai, c'est un constat aujourd'hui, que la pêche pélagique ne se fait pas toute seule, mais avec la pêche sur un plateau insulaire.

Tous les pêcheurs nous le disent, ils travaillent aussi sur le plateau parce que la pêche pélagique est irrégulière, contrairement à la pêche du plateau qui offre toujours une petite quantité. Lorsqu'on a fait plusieurs sorties en mer avec le bateau, lorsqu'on a dépensé du carburant mais pas gagné d'argent, on se rattrape en allant ramasser ses casiers, et on a un peu d'argent pour acheter de l'essence et repartir au pélagique.

Si nous sommes arrivés à cette situation, et il faut insister sur ce point, c'est parce qu'il n'y a pas eu de régulation de la pêche. Ce n'est pas la ressource qui est en cause, c'est le marché. Comme dans tous les secteurs d'activité, pharmacies, grandes surfaces, médecins, etc., nous évoluons sur un marché. Si vous voulez gagner votre vie correctement il faut que vous ayez suffisamment de marché pour commercialiser vos produits. Nous sommes arrivés à une saturation de la pêche pélagique avec un marché trop petit pour commercialiser correctement nos produits. La rentabilité est insuffisante alors que, parallèlement, vous subissez des augmentations de carburant.

Par ailleurs, les entreprises de pêche ne sont pas assez rentables car elles emploient trop de monde. De ce fait, les charges sociales sont incorrectement payées. On se retrouve au final avec des pêcheurs en âge de partir à la retraite mais qui ne peuvent le faire ou alors qui partent à la retraite mais qui continuent à pêcher. Aujourd'hui, en Martinique, 25 % des patrons pêcheurs sont à l'âge de la retraite ; certains d'entre eux ont 87 ans, avec l'inconvénient qu'ils ne sont plus flexibles, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent plus aller pêcher au large. Plus ils vieillissent, plus ils se rabattent sur le plateau, plus ils sont âgés et plus les casiers deviennent petits et près de la côte, donc, pratiquement, dans les zones de nourricerie ; c'est notre situation. Il faut arriver à en sortir et faire en sorte que ces pêcheurs, qui ont eu le courage de travailler, parce que c'est quand même un métier difficile, puissent percevoir une retraite digne plutôt que le RMI. Je suis désolé de le dire, en tant que scientifique, je n'ai pas de solution à vous proposer. Nous devons sortir de cette situation, grave socialement, je crois qu'il faut le souligner. Comme disent ces anciens pêcheurs, s'ils pouvaient percevoir un revenu de RMI ou de RSA pour compléter leur retraite, ils pourraient rester à terre, eux qui n'ont plus de force pour travailler. Ce serait mieux que de donner le RSA aux jeunes qui ont la force de travailler.

Cette situation a des impacts au niveau social mais aussi au niveau de nos ressources. Je prendrai deux exemples.

Le premier exemple concerne les coraux qui sont en train de disparaître sous l'effet des réchauffements climatiques et étouffés par la couverture d'algues. Une fois les coraux morts, on se retrouve en phase finale avec du sable, perdant ainsi de l'habitat sans savoir comment le renouveler. Les algues sont, tout d'abord, des herbivores qui sont en quantité insuffisante. Le test de Sophie BRUGNOT de l'Université des Antilles et de la Guyane montre que la pêche des herbivores est telle qu'on a atteint un seuil en dessous du seuil nécessaire pour entretenir les coraux. Dès lors, le gazon algal, qui peut être produit par les coraux, est remplacé par des algues qui ne sont plus consommées par les herbivores. On peut s'inquiéter de l'évolution de cette situation. Par ailleurs, la présence des algues est favorisée par des apports de nutriments. Nous avons en tête, en Martinique, qu'une station d'épuration doit absolument déboucher sur la mer. Puisque les besoins en eau sont manifestes dans l'agriculture (nous avons vécu plusieurs épisodes de pénurie d'eau en Martinique), pourquoi ne pas renvoyer cette eau vers ce secteur ? On va alors m'opposer le problème des antibiotiques que nous allons retrouver dans nos légumes. Mais il faut se dire que ces mêmes antibiotiques, nous les retrouvons dans nos poissons ! Il me semble essentiel de mieux contrôler l'eau et de la renvoyer sur la terre et non dans la mer. Nous devons arrêter de voir la mer comme un émonctoire naturel !

Le deuxième exemple touche à la question du poisson lion, déjà évoquée. Aujourd'hui, l'une des pistes que l'on a pour réguler le poisson lion, passe par les pêcheurs du dimanche

qui peuvent nettoyer certains sites. Soyons clairs, on peut, de cette façon, ramasser quelques milliers de poissons, alors qu'il faudrait en ramasser 50 millions. Nous sommes très, très loin du compte. En principe, la nature est en mesure de réguler les espèces étrangères qui arrivent. Si ce phénomène ne s'est pas produit dans nos eaux, c'est parce que les prédateurs ont été enlevés par la pêche. Ces prédateurs, ce sont des grands poissons, notamment les mérours. Nous avons développé la pêche du mérour sur les lieux de ponte. Sur cette question, je précise que si depuis quinze ans, la Caraïbe travaille d'arrache-pied à rétablir des zones de pontes, les Antilles françaises sont les seules à n'avoir pas réagi. La vierge à raies, qui est le mérour le plus répandu en Martinique, est en train de disparaître. Une autre espèce de gros mérour a été pêchée sur sa zone de ponte et a disparu. On est en train de dire que la pollution est l'explication. La pollution tuerait d'abord les poissons côtiers, pas les poissons qui sont au large comme le mérour. Il est temps de régler ces problèmes, c'est important. ■■■■



Nicolas DIAZ
Secrétaire général du Comité
Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins
de Guadeloupe

Avec la rapidité des exposés de ce matin, même si nous avons un peu débordé, nous avons sans doute donné l'impression que nous étions désormais projetés vers les eaux du large et vers le pélagique en abandonnant toute idée d'exploitation du côtier. Telle n'est pas l'intention de la pêche. Nous savons, bien entendu, que nous **avons absolument besoin de cette ressource côtière**. Si la pêche veut aller sur ses deux jambes, elle devra compter sur la ressource du large et sur la ressource côtière. Nous savons également que nous devons la résilience de nos petites entreprises de pêche à justement cette haute polyvalence. Chaque navire, au cours de l'année, est capable alternativement de pratiquer quatre à cinq métiers, avec un peu de pêche à la dorade quand c'est la saison au large, un peu de pêche au thon autour des DCP quand c'est la saison, et puis ordinairement de la pêche à la langouste et aux poissons de nasses sur le plateau continental. C'est à cette condition, effectivement, que l'activité est durable et rentable économiquement. L'ambition n'est certainement pas de désertifier le plateau. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il y a une espèce d'abandon forcé du plateau.

À propos de la chlordécone, je dirai que nous nous sommes fait chasser du plateau à coups de pied dans les fesses. Nous aurions bien aimé y rester, croyez-le. D'autres projets, comme le portuaire, les aménagements, les chêneaux, font que nous devenons indésirables. Il est question d'hôtel sur l'eau, très bien, mais alors cela va se faire en lieu et place de la pêche ! Les fermes éoliennes offshore ont provoqué tout un débat au niveau national parce qu'elles se situaient sur des lieux de pêche. On voit bien la nécessité de la concertation, la nécessité de faire en sorte qu'une activité ne se développe pas au détriment d'une autre, ou à la place d'une autre. Oui, nous avons besoin de la ressource côtière, et oui nous avons besoin de la préserver.

Il est vrai que, lorsque nous avons enclenché ce redéploiement vers le large, grâce au DCP, nous n'avons n'a pas réussi à assurer, en même temps, **la protection du récif**. Nous avons libéré de l'espace pêche, de la pression pêche sur le plateau insulaire en partant au large et nous avons laissé s'installer un opportuniste à la place. Le pêcheur professionnel, qui est parti au large, a été remplacé par un pêcheur clandestin sur les zones de pêche laissées. Je n'ai pas traité, dans mon intervention, de la **pêche clandestine, des importations illégales**, comme facteur de non-durabilité. Voilà une vraie difficulté à laquelle est confrontée la pêche, dans toutes les Antilles françaises ; nous subissons une pêche clandestine, endémique, permanente, de très haut niveau. On dit qu'il y a un pêcheur clandestin pour un pêcheur professionnel. Cette situation n'est pas durable. La solution est simple : la police doit faire respecter la réglementation. S'agissant de l'importation illégale, on sait bien que la Caraïbe est un lieu de piraterie historique, de trafic de toute nature dont celui des produits de la mer, devenu très rentable aujourd'hui. Imaginez que le lambi, espèce emblématique culturelle, à vingt euros le kilogramme sur le marché pour le produit local, est à cinq dollars US à Anguilla, à quelques encablures de Saint Martin, île française.

Par conséquent, introduire illégalement une tonne de lambis, en lui faisant faire cinq kilomètres, rapporte 15 000 euros de bénéfice, en sachant qu'il n'y en a jamais assez sur le marché. Évidemment, tous ces trafics, au début opportunistes, commencent à s'organiser en réseau de type mafieux parce que les bénéfices sont colossaux. Évidemment, ce n'est pas durable. Ce n'est pas durable pour le pays récepteur, parce que notre marché se voit inondé par des produits « dumpés » en écrasant le marché local ; le produit local ne peut plus se placer. Ce n'est pas durable non plus parce que ces pratiques encouragent la surpêche dans les pays voisins. Oui, nous avons un problème sur la police de la pêche pour mettre un terme aux importations illégales et aux pratiques clandestines ; de cet aspect, nous ne sommes pas dans le durable. On ne peut pas demander des efforts aux professionnels, et en même temps, laisser proliférer ceux qui s'affranchissent de toutes règles.

Au sujet de la mortalité corallienne, je dirai que tous les impacts humains sur le corail comme le non-traitement ou le mauvais traitement des eaux usées, le rejet d'eau, d'enrichissement de mer, et même parfois l'écotourisme entraînent ces phénomènes d'algues. On a pu mesurer les dégâts d'un écotourisme non maîtrisé, dépassant les capacités de charge. Tout en voulant rester inoffensif, on a tellement amené de touristes, qu'en prenant des mesures dans des aires marines protégées, on s'est finalement rendu compte des dégradations du récif corallien, en l'espace de quelques années, que des décennies de pêche n'avaient jamais engendrées. Nous ne nions pas la responsabilité de la surpêche, mais contrairement à la chlordécone, si on prend des dispositions à temps, la situation est réversible. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant à propos d'autres activités humaines. La liste serait encore longue des dommages que nous causons à ces environnements particulièrement fragiles. Le malheur veut que cela se passe sous l'eau, sans possibilité d'en faire le constat tous les matins. Quand on constate une décharge sauvage sur la route qui nous emmène au boulot, on la voit, on la dénonce. Là, ça se passe sous l'eau, ça passe inaperçu, sinon pour les pêcheurs. ■■■■

François TOURNIER

Je suis un pêcheur et il y a des choses que je ne veux pas entendre. Pour les yoles, en pêche benthique, c'est-à-dire de poissons de fond, il y a toujours un manque de poissons. Les pêcheurs écoulent leurs produits sans problème. La pêche pélagique, à certains moments, connaît des pics de production. Il s'agit d'une apparence de surproduction pour une raison extrêmement simple et basique, c'est que les pêcheurs n'ont pas de matériel personnalisé de stockage de leurs poissons, avec de la glace. Si vous êtes pêcheur, et que vous arrivez, avec un pic de production, à 300 kilogrammes de thon. La marchande, sur le bord du quai, vous regarde amusée ; elle sait que vous êtes coincé pour lâcher le poisson à trois, quatre ou cinq euros. Le jour où vous disposez de votre chambre froide, vous êtes en mesure de stocker vos 300 kg dans votre boîte frigorifique à 0°. Vous demandez alors à la marchande de se pousser pour pouvoir passer ; vous fermez votre porte et dites qu'elle peut repasser la semaine d'après parce que vous avez dix jours pour vendre. Cela veut dire que vous pouvez vendre votre poisson en vente directe, à dix euros, alimenter les marchandes, avec lesquelles vous travaillez, raisonnablement à 7 euros. La vente du poisson, c'est un rapport de force. Le rapport de force est à la défaveur du pêcheur parce qu'il n'a pas d'équipement adéquat en froid. Le jour où cela arrive, la peur change de camp. La peur n'est plus chez le vendeur, mais chez les acheteurs. ■■■■

Gérard JOSEPHA

Je me permets d'intervenir en ma qualité de vice-président de l'École d'Apprentissage Maritime de la Martinique, à Trinité, pour répondre à une question qui concernait notre



🌊 **Bòdlanmè entre contraintes juridiques et enjeux de développement**

Louis BOUTRIN, Docteur en droit134

🌊 **Les outils de financement
Fonds publics et prêts bancaires**

Jean-Marc EDOUARD, Conseiller COFINCA137



Autour du projet

Bòdlanmè entre contraintes juridiques et enjeux de développement



Louis BOUTRIN
Docteur en droit

Présentée comme étant la loi Littoral des DOM, la loi du 30 décembre 1996 avait pour ambition une gestion durable de la bande côtière de la zone des 50 pages géométriques. Les parcelles naturelles non urbanisées ont été confiées au Conservatoire du littoral ; les terrains déjà urbanisés, quant à eux, relèvent d'un régime juridique spécifique et doivent faire l'objet de cession. Cette gestion a été confiée en Guadeloupe et en Martinique, aux agences des 50 pas géométriques dont les missions ont été précisées par les articles 4 et 5 de la loi du 30 décembre 1996. De tout temps, cet espace fait l'objet de convoitise avec un enjeu économique considérable.

Notre Bòdlanmè, c'est-à-dire cette zone des 50 pas géométriques, qui apparaît sous le nom de 50 pas du roi dès février 1674, est un texte hérité de l'époque Colbert qui jette les bases juridiques de la gestion du littoral des départements d'Outre-mer. Néanmoins, au fil des siècles, de très nombreuses exceptions et dérogations sont venues entraver sa mise en application, ce qui a eu des effets dommageables pour l'ensemble du littoral. La loi Littoral du 3 janvier 1986 est venue, en quelque sorte, rétablir et redéfinir les enjeux en termes d'aménagement et de développement.

C'est aussi une ordonnance de la marine de Colbert, qui, dès 1681, définit le Domaine Public Maritime - DPM - et fonde encore aujourd'hui la protection de ce domaine public maritime naturel. Souvent confondue avec le DPM, cette zone des 50 pas, va au-delà du rivage de la mer, bien en amont dans les terres. Les terrains situés dans cette zone sont imprescriptibles et n'ont pu être aliénés que par l'État. Cependant, son régime juridique a évolué de façon disparate au cours de l'histoire et vient d'être confirmé notamment par le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 4 février 2011.

En Martinique et en Guadeloupe, cette zone a fait l'objet d'une délimitation cartographique en 1972 et en 1974, dates des premiers arrêtés qui délimitaient le rivage de la mer.

En effet, à partir du rivage de la mer, une ligne fictive a été tracée à 81,20 mètres en amont, dans les terres, délimitant, de façon définitive et immuable, la ligne supérieure de la zone des 50 pas.

Aujourd'hui, on peut définir cette zone comme étant une bande littorale de 50 pas de large, comptée à partir du rivage de la mer et qui relève du domaine public de l'État inaliénable et imprescriptible. Le régime juridique de cette zone est inscrit dans l'article L5111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. C'est important, puisqu'au fil des siècles, cette zone a fait l'objet d'occupations, de constructions, posant, aujourd'hui, des problèmes en termes d'aménagement, en termes d'environnement, mais aussi, en termes d'accès au rivage, voire d'ordre public. Le caractère inaliénable et imprescriptible de cette zone a été source de contentieux et de nombreuses contestations par des tiers.



Nous ne sommes pas en Asie du sud-est mais nous sommes dans le sud-est de Fort de France à Volga plage, sur la zone des 50 pas.

À propos de contentieux, il y a celui introduit par un particulier, bien connu en Martinique. Le Conseil Constitutionnel a été saisi le 30 novembre 2010 par la Cour de Cassation, d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité - QPC - relative à la conformité aux lois de liberté constitutionnelle de ce fameux article L5112-3 du CG3P. Le requérant jugeait contraire à la constitution le fait qu'on lui conteste la propriété des terrains situés sur la bande des 50 pas. Par une décision rendue le 4 février 2011, le Conseil Constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution cette disposition de l'article du CG3P. Cette jurisprudence est importante parce qu'elle signifie que seul l'État a pu aliéner une parcelle située dans la zone des 50 pas, et que tous les autres actes, même notariés, (je souligne bien « même notariés », parce qu'on sait que, historiquement, tous les békés avaient leurs notaires) qui ne tirent pas leur origine d'une vente initiale de l'État sont inopérants au regard du droit de la propriété. Le type de propriété qui était contesté, est l'Îlet Oscar.

Les effets dommageables du décret du 30 juin 1955

On a souvent incriminé le développement de l'habitat spontané dans la zone des 50 pas notamment avec la crise sucrière et l'exode rural. Mais, dès 1882, les parcelles de terrain sur les 50 pas avaient déjà fait l'objet d'une privatisation. Par conséquent, le décret du 30 juin 1955, qui classe la zone des 50 pas dans le domaine privé de l'État, n'a fait qu'entériner une situation de non droit. Il a fallu attendre la loi du 3 janvier 1986, dite loi Littoral, pour que cette zone des 50 pas soit définitivement reclassée dans le domaine public maritime de l'État. Jusqu'alors, les textes relatifs au littoral n'avaient qu'une valeur de cadrage et d'orientation des décisions ; sans force prescriptible ils n'étaient donc pas opposables.

Bòdlanmè, un espace économiquement convoité

Depuis la nuit des temps, le littoral a toujours attisé le feu dévorant des convoitises. Aujourd'hui, ces espaces littoraux comptent parmi les parties du monde où la densité, la croissance de la population sont les plus élevées (pratiquement 75% à 80 %, y compris en Martinique). Cette littoralisation massive de la population mondiale a entraîné une déstabilisation, une dégradation irréversible de l'environnement naturel, d'où la nécessité d'instruments spécifiques qui concernent le droit de la mer mais également le droit du littoral.

Les enjeux liés au droit du littoral

La pression urbaine, touristique et portuaire a considérablement bouleversé l'environnement de notre littoral.

La privatisation du littoral, et surtout le laisser-faire, il faut le dire, ont contribué à un mitage des zones côtières et à la mise en place d'une réglementation qui repose essentiellement sur un zonage instauré dans la plupart des documents d'urbanisme. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la loi Littoral qui est un véritable instrument de planification spécifique au littoral. Cette loi a instauré cinq principes de protection dans le Code de l'Urbanisme. Pour autant, se pose le problème important du transfert en mer de l'application de ces règles, non plus des règles d'urbanisme mais d'aménagement, d'environnement et de gestion. C'est à ce niveau qu'interviennent les Schémas de Mise en Valeur de la Mer - SMVM. En dépit de leur nom, ces schémas constituent un instrument de planification de l'espace marin, mais surtout de l'espace littoral. Ils définissent les conditions de la compatibilité des



Fond Batelière

usages entre la terre et la mer. Ces schémas avaient été inscrits dans les lois de décentralisation du 7 janvier 1983 et disaient que la vocation des différentes zones de l'espace maritime était d'être affectée au développement industriel et portuaire, mais également aux cultures marines et aux activités de loisirs. Je pense qu'il va falloir revoir ce texte et le compléter, notamment en y ajoutant les installations liées aux énergies renouvelables.

Quelle est la portée juridique de ces SMVM ? Sont-ils opposables aux tiers, notamment aux demandes de permis de construire ? La réponse se trouve dans l'arrêt du Conseil d'État du 21 juin 2001 à propos d'une affaire bien connue, d'une société civile immobilière contre le Ministère de l'Équipement. Cet arrêt dit que les SMVM ne sont pas opposables aux documents d'urbanisme. Cependant, ils le sont au regard des dispositions d'urbanisme qui relèvent de l'application de la loi Littoral ; c'est la raison pour laquelle j'insiste énormément sur cette loi du 3 janvier 1986. Le SAR/SMVM, dont on salue la présence du président, peut conduire un maire à refuser la construction sur un espace proche du littoral. De même, les opérations d'aménagement touristique liées à la mer ne peuvent être autorisées que si elles sont prévues au chapitre particulier du SAR qui est le SMVM. Il existe une jurisprudence du Conseil d'État sur cette question, c'est celle du 18 octobre 1986, Ministère de l'Intérieur contre Ville de Begles.

Les limites des Schémas de Cohérence Territoriale - SCoT

Je ne traiterai pas des limites juridiques du SCoT, j'aborderai un aspect qui nous concerne tout particulièrement, celui de l'urbanisme commercial, puisque du petit commerce de quartier au grand magasin des centres villes et maintenant les hypermarchés de la périphérie, la Martinique n'a pas échappé à la problématique de l'urbanisme commercial.



Port de Fort-de-France

Il suffit de se balader dans l'île pour s'en rendre compte. La place réelle de ces commerces, dans la planification spatiale, est une préoccupation des collectivités, même si la loi du 31 décembre 1969 établissait déjà une législation spécifique pour une implantation commerciale.

Désormais, une seule autorisation sera requise en matière d'urbanisme commercial, c'est le permis de construire. Le SCoT devient donc le socle de la régulation commerciale. Cependant, les dégâts en termes d'aménagement du territoire sont énormes car l'urbanisation commerciale s'est considérablement étalée au détriment des espaces naturels et des terres agricoles.

L'implantation d'un hypermarché sur la zone de Génipa a été l'objet de contentieux, notamment au niveau du Conseil d'État. Dans un tel contexte, les Schémas de Cohérence Territoriale arrivent, bien tardivement, pour espérer inverser ces phénomènes de concentration commerciale, et demeurent tout à fait impuissants pour tenter de sauver les centres bourgs d'une mort annoncée, y compris le centre bourg de Fort de France, même si c'est la capitale.

Les enjeux liés à la mer

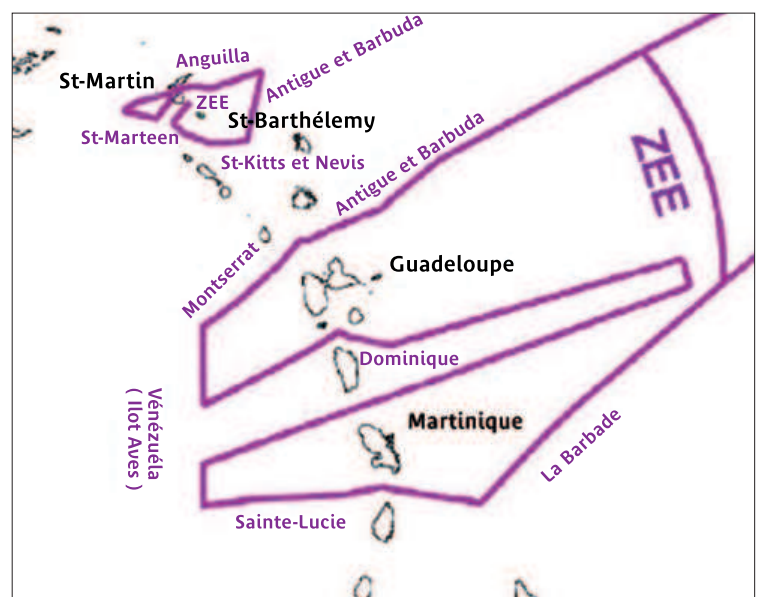
On sait que, grâce aux Outre-mer, la France dispose de la seconde Zone Économique Exclusive - ZEE, tant par son étendue, que par sa richesse en biodiversité marine. Cependant, en dépit de cet atout, la France n'est pas une puissance maritime, et l'Outre-mer français, singulièrement la Martinique, ne tire pas les fruits de sa position stratégique ni en matière de pêche maritime, ni en matière d'exploitation des ressources de cette ZEE.

L'influence du droit de l'Union Européenne, en matière de pêche maritime, est importante. Globalement, la Martinique, ainsi que les autres régions d'Outre-mer, en tant que régions ultrapériphériques de l'Union Européenne, relèvent de la Politique Commune de Pêche, la PCP. Cette compétence est exclusivement communautaire et a été réaffirmée par une décision de la cour de justice de la communauté européenne, dans le fameux arrêt Kramer. Cette PCP est un outil de gestion qui vise bien sûr, notamment pour le thon rouge dans la Méditerranée, à limiter la pression de la pêche et à préserver la ressource concernant la pêche industrielle. Or, en Martinique, on l'a déjà évoqué, ces mesures de restriction et de quotas de capture sont également applicables, et ce conformément, à l'article L.921-2-2 du code rural et de la pêche. Ce qui nous cause un problème, car, actuellement, cette pêche artisanale traverse d'énormes difficultés. On a abordé la question des pollutions agricoles, notamment celles liées au chlordécone, avec l'interdiction de pêche sur 33 % de notre littoral, mais également dans les fonds de baie du François, du Robert, de Génipa... Ce constat appelle à une mutation des pratiques de pêche, (sur ce point, je rejoins totalement le Président du Comité des Pêches) et demande également une approche plus prospective de la filière aux Antilles. L'orientation de la pêche hauturière semi-industrielle s'appuie sur des aides européennes, alors que, paradoxalement, l'Europe aide les pays ACP, y compris le Venezuela, qui sont, quelque part, des concurrents. Compte tenu que nous sommes régions ultrapériphériques, nous avons des directives européennes qui s'appliquent de plein droit. En faisant évoluer les choses, nous pourrions



Délimitation de la zone des 50 pas en fuchsia Zone de Génipa, avec l'implantation d'un hypermarché

développer ce secteur économique qui joue, dans certaines communes, un rôle de soupape sociale (dans certaines communes, comme le Vauclin, plus de 25 % des hommes sont des pêcheurs). Si je vous dis que la Martinique est un pays de 48 768 kilomètres carrés, ce n'est pas une provocation. Notre superficie est, certes, de 1128 kilomètres carrés, mais si on ajoute la ZEE qui en couvre 47 640, on arrive bien à ce total de 48 768 kilomètres carrés. On peut donc dire qu'il faut opérer une mutation du regard sur notre pays, puisque la Martinique est plus grande que la Suisse (un pays enclavé d'une superficie de 42 290 kilomètres carrés).



La Martinique est un pays de 48 768 km² !
La superficie de l'île est de 1 128 km², et celle de la Z.E.E. est de 47 640 km²
soit un total : 48 768 km²

C'est un sujet de réflexion sérieuse au regard des ressources de cette Zone Économique Exclusive. Les collectivités locales d'Outre-mer qui sont dotées de l'autonomie sont directement compétentes dans cette zone. La Polynésie française possède, notamment à travers la loi organique du 7 février 2004, certaines attributions qui lui permettent de négocier et de signer des conventions internationales dans le domaine de la pêche industrielle, ainsi que dans l'exploration et l'exploitation des ressources de la ZEE. Ces dispositions ne sont pas applicables dans les DOM.

En conclusion de cet exposé, il ressort que la Martinique, à l'instar des autres régions d'Outre-mer, dispose des principaux outils législatifs réglementaires lui permettant de mettre en œuvre des politiques d'aménagement et de préservation du littoral et du milieu marin. Mais ces politiques ne peuvent

pas se résumer à une juxtaposition d'instruments juridiques dont la multiplication ne facilite pas la mise en cohérence des grandes orientations stratégiques et des plans d'action pour l'outre-mer. Elle passe nécessairement par la domiciliation de pouvoirs normatifs qui englobent certaines attributions internationales, notamment pour l'exploitation des ZEE mais aussi pour des problématiques juridiques de surveillance et de police de l'environnement (ce qui nous a valu par le passé, notamment avec la Dominique, notre voisine du Nord, bien des soucis). Ainsi, pour mettre en œuvre des solutions plus efficaces, il convient d'analyser la question de l'aménagement du littoral martiniquais et du développement soutenable à travers une démarche plus prospective et innovante. Je vous remercie. ■■■■

Louis BOUTRIN
Docteur en droit

Les outils de financement Fonds publics et prêts bancaires



Jean-Marc EDOUARD
Conseiller COFINCA

pourquoi les prêts immobiliers ?

P Parce que de plus en plus de personnes, qui n'avaient pas de titre de propriété, en ont aujourd'hui. Avant, ces personnes faisaient des prêts à la consommation. Aujourd'hui, pour améliorer leur habitat, elles peuvent, avec leur titre de propriété, demander un prêt immobilier, en passant par leur établissement bancaire. Certaines entreprises, situées sur le littoral, ont pu, elles aussi, accéder à la propriété et, par conséquent, contracter un prêt immobilier.

Les conseils que nous leur donnons visent à distinguer l'outil *entreprise* du *terrain*, donc de faire l'acquisition du terrain à titre personnel ou sous une forme juridique telle que SCI ou SARL en distinguant bien l'exploitation qui sera tout à fait différente.

Ce qui nous conduit directement aux prêts professionnels. Je précise, par rapport à certains propos que j'ai pu entendre, que les établissements bancaires aujourd'hui financent des projets. Un projet c'est d'abord un porteur de projet. Le porteur de projet doit apporter des éléments consistants aux établissements financiers. La chose la plus importante, au-delà des prévisionnels et de tout ce que l'on pourrait avoir, c'est le capital humain. Cet homme ou cette femme qui est derrière le projet, que peut-il/elle apporter et que va-t-il/elle dire afin que nous puissions lui faire confiance lors d'une présentation de dossier ? Il me semble très important de dire aux futurs porteurs de projet de bien insister sur ces aspects lorsqu'ils vont constituer leur dossier et lorsqu'ils vont le présenter à un établissement financier, à un organisme gestionnaire de fonds publics, ou à la Région... Le porteur de projet doit aussi s'informer des garanties qu'il peut apporter ; OSEO est en mesure de fournir des informations et des conseils sur ce point. En parallèle des prêts, souscrits auprès des établissements bancaires, il existe aussi les fonds publics, tels que les fonds de la Région, du FEDER... Toutes les entreprises sont éligibles à ces différentes formes de fonds publics sauf celles qui interviennent dans les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de l'agriculture. Bien sûr, les entreprises déjà en activité qui en font la demande doivent justifier d'une situation saine, au niveau fiscal et au niveau social. ■■■■





TABLE RONDE 3

Du projet à la réalisation

Sophia LETRAIT, Chargée d'affaires COTRAM ASSAINISSEMENT

Dolor RAVI, Direction de l'accompagnement des entreprises à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

Francis PRUCHE, Adjoint au Maire de Senlis, chargé du développement économique

André BIRMINGHAM, Directeur du développement du Crédit Maritime Mutuel Outre mer

Alain MARAGNES, Directeur adjoint, Direction de la Mer

Philippe ARDON, Chef de service en charge de l'activité OSEO - Agence Française de Développement Martinique

Camille CHAUVET, Président de la Commission Évaluation du SAR du Conseil régional de la Martinique - CESAR

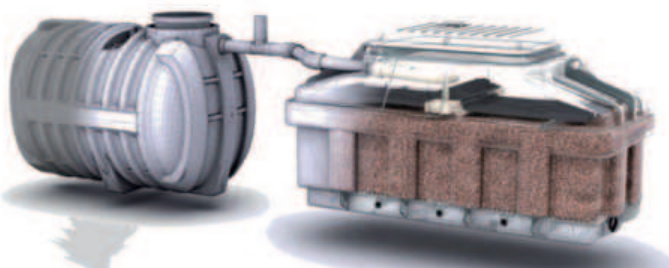
Jean-Louis VERNIER, Directeur adjoint de la DEAL Martinique



Sophia LE TRAIT
Chargée d'affaires COTRAM
ASSAINISSEMENT

COTRAM ASSAINISSEMENT est une entreprise de travaux qui construit des stations d'épuration proposant deux solutions écologiques : la station filtre plantes et de végétaux et la station filtre à coco.

La station filtre plante et de végétaux est une grande première en Martinique. Nous l'avons réalisée pour le compte de l'Agence des 50 pas géométriques sur le quartier Mansarde Rancée au François. Je dois dire que pour nous, c'est une très belle réalisation.



L'épuration des eaux sur fibre de coco



L'épuration des eaux
par les végétaux



Il nous semblait important de vous présenter également l'épuration des eaux sur la fibre de coco pour garantir que cette solution n'est pas utopique. En effet, il est tout à fait possible de traiter les eaux sur ce support naturel qu'est la fibre de coco. Je vous invite à venir découvrir, toucher, palper un échantillon de ce média filtrant sur le Village Expo où nous sommes présents.

Ces deux solutions sont écologiques et parfaitement réalisables. La station Mansarde Rancée au François est un exemple concret. Le premier filtre à coco, quant à lui, a été mis en application il y a sept ans et fonctionne toujours très bien. Mon discours est un peu différent des interventions précédentes. Mon objectif était de vous présenter des solutions concrètes de construction, des solutions réalisables.

Pascal SAFFACHE

C'est bien tout l'intérêt de cette table ronde qui vise à montrer comment passer du projet à la réalisation de façon concrète.



Dolor RAVI
Direction de l'accompagnement
des entreprises à la Chambre
de Commerce et d'Industrie
de la Martinique

Entre autres missions, la Direction de l'accompagnement des entreprises est chargée du parcours du créateur et propose plusieurs dispositifs.

Parmi ces dispositifs, le « suivi post-crédation » est mené avec la participation du fonds social européen, du Conseil régional et de la Chambre de Commerce. L'objectif vise à accompagner ces créateurs depuis le projet. Nous les recevons, nous les informons sur les différents statuts juridiques de l'entreprise. Ils sont ensuite en mesure de procéder à leur inscription au Centre de Formalité des Entreprises. Nous proposons également un partenariat avec le groupe HEC Paris pour les entreprises qui ont des projets à plus long terme, en matière de développement. Le tableau suivant indique nos différents champs d'intervention ainsi que les publics concernés.

Nous intervenons dans le domaine des T.I.C, de la transmission de l'entreprise, dans le domaine également de tout ce qui est accompagnement, création, immatriculation des entreprises...

Champ d'intervention	Publics	Commentaires
Projets de création ou de reprise	Porteurs de projets Investisseurs	Action intervenant avant l'immatriculation de la société ou pour des immatriculations prématurées »
Immatriculation	Futurs dirigeants prêts à immatriculer	Cf DEFM
Post – création	Jeune entreprise de moins de 3 ans	
Compétitivité et Performance	Entreprises de plus de 3 ans	Pré-requis : Suivi de gestion et tenue d'une comptabilité
Développement international et inter-régional	Toutes entreprises sur la base d'un diagnostic Export	Pré-requis : Suivi de gestion et tenue d'une comptabilité
Application de la réglementation	Ressortissants CCIM	
TIC	Ressortissants CCIM et porteurs de projets	
Difficultés	Chefs d'entreprise	
Transmission	Cédants et cédants potentiels	



Francis PRUCHE
Adjoint au Maire de Senlis,
chargé du développement
économique

La ville de Senlis lance un ambitieux projet d'aménagement territorial basé sur la création du premier centre européen de biomimétisme. Ce projet d'envergure, situé sur le site de l'ancienne caserne militaire Ordener de Senlis, regroupera un campus adossé à une technopole. Cette infrastructure unique en France et en Europe, représente un véritable vecteur de croissance et d'emplois pour la ville, son bassin urbain et l'ensemble de la région Picarde.

Pourquoi les entreprises sont-elles intéressées par ce projet de biomimétisme ? Je crois que c'est quelque chose qui correspond à l'actualité. On parle de start-up, de PME, de DPI, de grands groupes. Aujourd'hui, je dirai qu'il y a un changement que nous pouvons essayer d'anticiper. Les grands groupes vont travailler avec des start-up, sur un mode collaboratif qui arrive. Nous ne sommes plus dans cette situation avec des grands groupes tous seuls qui vont absorber des PME. Il s'agit de savoir comment ces PME vont apporter une richesse à ces grands groupes et comment on va maintenir ces PME prospères pour qu'elles continuent d'apporter cette richesse. Nous sommes sur un mode collaboratif d'enquête, cela veut dire aujourd'hui faire de la recherche ensemble. Nous devons créer le cadre juridique pour que cela puisse se faire ; c'est aussi le besoin des entreprises aujourd'hui. Les nouveaux secteurs comme le biomimétisme peuvent intéresser les entreprises, car ils se situent dans un cadre de recherche d'innovation de rupture. L'innovation de rupture nous amène à repenser et à trouver

des solutions à des problèmes en observant la nature, c'est le cas du biomimétisme par exemple, en utilisant cette bibliothèque de la biodiversité qui est tout à fait proche de nous. C'est se dire que pour faire de la recherche, pour la concrétiser, c'est 80 % de facteur humain. Comme vous le savez, aujourd'hui on a toutes les informations, les bases de données, les publications ; c'est revenir à quelque chose d'essentiel. L'intérêt, c'est aussi aujourd'hui de faire des centres intégrés ; c'est ce que nous avons voulu faire et qui présente un intérêt. Nous avons voulu réunir, sur un même site, de la formation, de la recherche et de l'ingénierie, sur un mode d'échange de compétences en revenant sur cette notion importante de campus et non pas de macrocampus, comme c'est la tendance en France, alors que des exemples à l'étranger nous prouvent que cela fonctionne.

Et puis, lorsque l'on parle de recherche mutualisée, on sait que les entreprises sont réticentes au début des recherches ; elles ne veulent pas s'afficher, souhaitant de la confidentialité dans certains domaines de recherche et développement. Là aussi, ce sont des facteurs très importants, dont on doit tenir compte. Sur un campus comme celui de Senlis, une dizaine de groupes du CAC 40 ont manifesté leur intérêt ; c'est vous dire que le sujet intéresse, c'est un bon test. Si votre projet n'intéresse personne, vous pouvez vous interroger, ça peut être une bonne idée, mais qui n'est pas en phase avec la demande. Il est important de savoir si son travail correspond à une demande à un moment donné, de s'interroger à chaque fois sur ces points et de créer une dynamique.

Pour terminer, je pense qu'il est important de parler de cercles vertueux. Créer un centre de recherche concerne toute la collectivité ; cela implique de la recherche, de la compétence, de la formation et du savoir faire. À partir du moment où ces conditions existent au niveau local, on peut créer de l'emploi, on peut maintenir l'emploi, faire émerger de nouvelles compétences. Ce qui est important, c'est qu'auprès des jeunes, le développement durable ne va pas être vécu comme une contrainte, mais comme un espoir. Cela va nécessiter du temps, Il suffit de prendre les choses par le bon bout. ■■■■



André BIRMINGHAM
*Directeur du développement
 du Crédit Maritime Mutuel
 Outre-mer*

Je prends place à vos côtés dans cette table ronde à la demande du Président de l'Agence des 50 pas géométriques. Je précise qu'il n'était pas prévu que j'intervienne ; c'est donc pris au dépourvu, que je vais vous dire quelques mots sur nos missions. Le Crédit Maritime accompagne pratiquement toutes les activités ; il est porteur d'affaires dans le domaine de la mer, du nautisme, de la pêche ainsi que dans d'autres secteurs. Le Crédit Maritime est une structure qui a été créée par les professionnels de la pêche, pour leurs besoins de financement et qui s'est agrandie au fil du temps. Aujourd'hui, le secteur de la pêche représente à peine 40 % de notre activité.

Cependant, mon propos va plutôt concerner ce secteur d'activité. Nous accompagnons des porteurs de projet pour la réalisation de leur financement et pour la continuité de leur activité. La difficulté que nous rencontrons, c'est que la plupart des pêcheurs, en yoles traditionnelles, ne tiennent pas de comptabilité et qu'ils sont des entrepreneurs individuels. Ce qui fait que souvent, ils ne sont pas en mesure de nous fournir des documents comptables, nous permettant d'être en phase avec l'AMF, c'est-à-dire l'Autorité des Marchés Financiers qui nous contrôle. Par conséquent, nous avons dû créer un outil un peu spécifique qui nous permet d'établir des ratios à partir des informations et des chiffres communiqués par les pêcheurs, remplissant ainsi le rôle de comptable pour ces professionnels.

En ce qui concerne le financement, nous avons un fonds de garantie spécifique pour la pêche. Nous utilisons également le fonds de garantie OSEO appelé FOGAP, géré par l'AFD. Il faut savoir que les professionnels doivent fournir des documents comptables à OSEO s'ils veulent voir leurs dossiers acceptés par le FOGAP ; faute de quoi, ces dossiers ne peuvent être garantis.

Pour répondre aux propos qui remettaient en question les établissements financiers, je dirai qu'en ce qui nous concerne, nous arrivons à suivre, tant bien que mal, la plupart des professionnels qui ont leur compte chez nous. ■■■■



Alain MARAGNES
*Directeur adjoint,
 Direction de la Mer*

Je ne suis pas certain de pouvoir illustrer mes propos de façon très concrète, mais je me suis laissé inspiré par le titre de cette table ronde « du projet à la réalisation », et j'ai tout de suite pensé ingénierie de projets.

Les porteurs de projets sont très différents, les projets également sont très différents, de même que les contraintes de sites. Bien manager son projet est un enjeu majeur pour le porteur de projet. En effet, un projet, c'est une idée de départ, un besoin, la destination de l'objet que l'on souhaite réaliser, pour arriver à la concrétisation de la mise en travaux. Les compétences administratives, financières, techniques mais aussi relationnelles sont les ingrédients qui favorisent la réussite en matière de réalisation de projets. Lorsque je parle de compétences administratives, cela signifie que le porteur de projet doit tenir compte de contraintes extérieures (comme les schémas prescriptifs SAR, SCoT, PLU, SMVM...) qui constituent des éléments qu'il doit intégrer le plus tôt possible, pour ensuite s'intéresser aux contraintes de site (stabilité ou non du sol par exemple). Ensuite, les études techniques mises en œuvre sont forcément fonction de la complexité de l'objet à réaliser.

Je voudrais insister sur d'autres contraintes, malheureusement souvent négligées ; il s'agit des contraintes internes qui peuvent poser des problèmes de délai. Manager un projet, c'est à la fois gérer des délais, des coûts et une qualité de réalisation, et lorsque les grains de sable se mettent en travers de la route du porteur de projet, les conséquences peuvent être très graves. Il peut s'avérer, toujours à propos des contraintes internes, qu'on définisse mal son besoin de départ et que l'on soit obligé ensuite de rattraper son retard, ou encore, que l'on néglige les conditions de solvabilité, le plan de financement. Le porteur de projet qui se lance, doit bien étudier son besoin de financement, et trouver, là où il le souhaite, un soutien en crédit bancaire, parce qu'il doit effectivement rassurer les financeurs publics du sérieux, de la solvabilité et de la soutenabilité de son projet.

Bien sûr, cela a déjà été évoqué, il doit être à jour de sa situation fiscale et sociale c'est une condition sine qua non pour percevoir des aides publiques.

L'autre contrainte interne à la structure, ce sont les moyens et compétences humains dont on dispose pour initier, suivre son projet, de la conception à la réalisation. Je terminerai mon propos en soulignant que dans le domaine

maritime, la concertation est essentielle. Des commissions nautiques locales ne manquent pas dans ce secteur et permettent d'examiner les projets, de confronter les points de vue et les conflits d'usage, le plus en amont possible pour anticiper au mieux leur réalisation. Pour ma part, je dirai que l'art de l'ingénieur de projet, c'est notamment d'anticiper les difficultés et de bien maîtriser le contexte institutionnel et juridique. Sur certaines contraintes nouvelles, chaque entreprise, chaque collectivité, chaque maîtrise d'ouvrage a une responsabilité sociale et sociétale. Il s'agit de la dernière couche à intégrer au projet, de manière à ce que ces démarches soient les plus intégrées possibles et les plus intrusives possibles. C'est pour moi la dernière couche, la dernière nouveauté ; chaque maîtrise d'ouvrage doit désormais intégrer ces données pour un projet réussi, fidèle au besoin de départ, de qualité, en ayant pris soin d'économiser effectivement ces ressources en termes de délai. ■■■■



Philippe ARDON
*Chef de service en charge
 de l'activité OSEO - Agence
 Française de Développement
 Martinique*

L'AFD et OSEO interviennent principalement pour accompagner les entreprises, pour accompagner le porteur de projet. Notre rôle c'est d'intervenir sur des créneaux qui sont généralement peu ou mal couverts par les autres opérateurs bancaires. Cela veut dire que, d'une manière générale, nous intervenons en subsidiarité.

Cela passe en général par des fonds de garantie que nous mettons en place ou par des financements bancaires. À propos de ces financements bancaires, nous opérons en général par des partenariats bancaires, même si nous avons quelques outils qui nous permettent d'intervenir en direct. Intervenir via les partenariats bancaires signifie que les banques ne sont pas seules à prendre le risque. Nous les accompagnons. Nous leur apportons une garantie supplémentaire pour leur permettre de mener à bien le projet, avec un risque d'autant diminué. Lorsque nous intervenons au profit d'une entreprise, nous essayons de la rencontrer et tentons de lui expliquer que travailler avec le banquier, cela suppose de comprendre ses attentes. Malheureusement, le plus souvent, le porteur de projet vient nous voir en pensant qu'il va forcément bénéficier d'un financement. La réalité est un peu différente. Effectivement, notre souhait, c'est d'accompagner le projet. Mais nous attendons du porteur de projet qu'il nous apporte un minimum d'informations, qu'il

soit conscient des difficultés qu'il va rencontrer et qu'il soit en mesure d'anticiper les problèmes qu'il devra affronter. Ce n'est pas toujours le cas, parce que les porteurs de projet minimisent souvent les risques pour mettre en avant toutes les qualités de leur projet. Je vous dirai qu'à titre personnel, quand je reçois un dossier, j'ai plutôt tendance à examiner le côté négatif plutôt que le côté positif, non pas parce que je ne veux pas accompagner le projet, mais parce que je veux voir comment réagira ce projet à des conditions d'exercice plus difficiles que prévues. Si le porteur de projet n'a pas anticipé un ralentissement de son activité, les délais de paiement, s'il n'a pas anticipé qu'il fallait un niveau de fonds propres minimum, son projet n'ira pas très loin. Notre rôle consiste à accompagner, à donner des conseils, et à servir de garantie aux banques pour leur permettre d'aller plus loin. ■■■■



Camille CHAUVET
*Président de la Commission
 Évaluation du SAR du Conseil
 régional de la Martinique
 CESAR*

Je tiens tout d'abord à remercier Ralph MONPLAISIR, Président de l'Agence des 50 pas géométriques, qui est aussi Maire et qui a eu l'idée d'organiser cette rencontre. La mer est un espace qui doit être organisé. Nous sommes, en Martinique, sous l'administration française et également sous l'administration européenne à certains niveaux ; il est clair que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Je remercie le collègue Louis BOUTRIN, qui est aussi membre de la Commission Régionale du SAR, Schéma d'Aménagement Régional, SMVM, Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Le SAR, c'est quoi ? C'est le dispositif d'organisation de l'espace avec des outils pour développer le pays. Le BÔDLANMÈ est un espace particulier, il s'agit de la mer, il s'agit des littoraux. On enseigne aux jeunes à l'Université, à l'école dans les classes primaires ou pré-élémentaires, que les interfaces maritimes sont des interfaces de développement. Ici, nous n'échappons pas à cette règle. On ne peut pas matin, midi et soir parler de développement durable et faire n'importe quoi sur les espaces littoraux. Il faut arrêter ça. On veut donner de l'argent, on veut aider absolument. Au niveau du dispositif SAR mis en place, un diagnostic a été réalisé et différentes instances intéressées par ce document d'aménagement sont régulièrement consultées. Aujourd'hui, la mer est un enjeu et l'État français l'a bien compris. Tout est encadré.

En ce moment, se déroulent les Assises de la mer et du littoral où tout est dit, tout ce qu'il faut faire et tout ce qu'il ne faut pas faire. Le collègue BOUTRIN a évoqué le Grenelle 2009-2011 et a bien expliqué le dispositif. Concernant les littoraux, il y a sûrement dans cette salle des gens qui fréquentent d'autres personnes qui ont une maison au bord de l'eau, qui sont contents d'y aller, mais qui, sans fosse septique, déversent leurs rejets vers la mer. Ce sont des assassins de la biodiversité. Je crois que la question aujourd'hui intéresse ceux qui sont dépositaires de ce suffrage universel. Vous avez des exemples ici en Martinique ; on peut parler d'un maire qu'on appelle gentiment le pape de l'écologie, Monsieur Garcin MALSA, avez-vous vu Sainte Anne ? Il se bat, matin, midi et soir pour sa ville. On peut également citer Louis BOUTRIN, un des ayatollahs de l'écologie, Marcellin NADEAU ; ces élus se battent également. Du projet à la réalisation, il faut que tout le monde ait bien en tête que tout est encadré. Il faut faire respecter la loi. J'ai à côté de moi, sur cette table ronde, l'État, qui est responsable de la police du SAR. Quand on ne respecte pas les règles, on ne peut pas avancer. Dans les années 1980, avec le préfet CHEVANCE, on a détruit une maison construite sur les 50 pas géométriques ; Il avait fait exploser une maison ; on ne l'a plus fait. Et on se rend compte, quand on est du côté de Volga, vu d'hélicoptère, ou même du côté de mon quartier Bo Canal, ou du côté de la Pointe des Nègres, on ne sait plus où on est ! On n'a pas le sentiment d'être en Martinique. Pensez-vous qu'un maire va faire détruire une maison sur les 50 pas géométriques ? Non ; le Président de l'agence, la mort dans l'âme, est obligé de donner les titres de propriété. Il y a là un problème que seuls nous, Martiniquais, pouvons régler ici. C'est bien d'être accompagné de l'éclairage de nos amis qui viennent de l'autre côté de l'Atlantique, de l'Outre-Mer, car c'est l'Outre-mer pour nous ; nous sommes le petit Outre-Mer, ils sont le grand Outre-Mer pour nous.

Je crois qu'il faut bien comprendre que nous sommes dans une démarche de responsabilité et que l'on peut faire autant de Forums BÔDLANMÈ que l'on veut, si les Martiniquais eux-mêmes ne se prennent pas en charge pour contrôler ces espaces, tous les projets qu'on veut mettre en place, ne seront jamais réalisés. On ne peut pas faire n'importe quoi dans les zones littorales. Il faut savoir aussi que sur un certain nombre d'espaces du territoire, (les chiffres ont été donnés par l'Agence), des milliers de mètres carrés sont déclassés et appartiennent à des personnes qui ont des titres de propriété. Vous vous doutez bien que quand ces terrains se situent en face de la mer, des projets émergent, mais des dispositifs existent. Un amendement a été obtenu par le député LETCHIMY concernant l'aménagement des 50 pas. L'un des objectifs du SAR vise la densification des bourgs, il faut faire habiter les bourgs. Là où vous avez des dents creuses, il faut construire avant de laisser les gens s'enfuir dans différents espaces. Les littoraux doivent être des espaces complètement sanctuarisés. En plus, ces zones

sont soumises à des aléas et font l'objet de plans de prévention des risques (PPR). Vous avez des maires comme le Maire du Marin, Rodolphe DÉsirÉ, qui a des projets qu'il ne peut réaliser parce qu'ils se situent dans des zones d'aléas. Le Président de Région a la volonté d'accompagner tous les projets. Mais aucun projet ne sera réalisé sans étude d'impacts, sinon, nous serions des criminels. Nous avons ici de l'intelligence ; nous avons des spécialistes en la personne de Pascal SAFFACHE, spécialiste des milieux littoraux, qui n'est pas là innocemment, Louis BOUTRIN, un ami qui est devenu docteur en droit, qui propose des dispositifs de loi. Donc, nous avons sur place et à la Région tous les outils pour nous protéger et pour aller du projet à la réalisation. Nous n'allons pas attendre que l'Outre-Mer, l'autre côté hexagonal vienne ici nous dire ce qu'il faut faire. Nous savons aussi que nous sommes sous l'administration française et que tout est encadré. Le SAR est un outil très important ; ceux qui connaissent ce dispositif le savent. Du projet à la réalisation, il y a beaucoup de choses à faire, mais on ne fait pas n'importe quoi sur les littoraux. ■■■■

Camille CHAUVET

*Président de la Commission Évaluation du SAR
du Conseil régional de la Martinique CESAR*



Jean-Louis VERNIER

*Directeur adjoint
de la DEAL Martinique*

Je souscris aux propos du Président de la CESAR ; il ne faut pas laisser faire n'importe quoi sur le littoral. Ce message était celui du premier Forum BÔDLANMÈ, il y a cinq ans, et avait donné lieu à l'institution d'une charte proposée à l'ensemble des Maires de la Martinique, justement pour respecter ce principe. Pour respecter ce principe, la société a mis en place des règles, des règlements, des plans, des plans d'aménagement, des documents stratégiques, des documents d'urbanisme. Par conséquent, les projets qui sont imaginés, conçus par un maître d'ouvrage, qu'ils soient particuliers ou qu'ils soient collectifs, se plient à une série de procédures. Dès lors que l'on parle de procédure, on voit tout de suite le côté obscur des administrations. On voit les entrepreneurs s'inquiéter des tracasseries, des documents compliqués qui vont prendre un temps fou, et qui n'apportent rien sur leur projet, alors que c'est l'inverse. D'abord, la société doit bien s'assurer qu'un projet d'intérêt particulier n'a pas d'impact négatif sur l'intérêt général. C'est pour cela que dans le domaine particulier de l'eau, la loi sur l'eau s'applique depuis

une vingtaine d'années, et a défini une nomenclature pour trier de manière assez exhaustive les différents impacts que peuvent avoir sur l'eau, prélèvements, rejets, travaux en rivière, travaux en mer... Pour obtenir une autorisation, le principe est simple, il faut **déposer un dossier auprès d'un guichet unique à la préfecture**. Ce dossier est ensuite soumis à une **instruction** qui comporte plusieurs étapes :

- Un avis instructeur de l'État ; la DEAL est l'un des services les plus concernés par cette instruction,
 - Un avis de l'autorité environnementale,
 - Un avis de la Commission Départementale « CDNPS » qui rassemble l'ensemble de la société civile, associations de protection de l'environnement, professionnels, chambres consulaires, État, élus,
 - Un avis qui fait suite à une enquête publique ; les citoyens, le commissaire enquêteur donnent leur avis sur ce projet.
- On voit bien qu'il existe une gradation dans les avis : l'administration, l'autorité environnementale, la commission départementale et l'avis finalement de l'ensemble des citoyens qui donnent ou non un arrêté d'autorisation signé par le préfet.

Les délais font souvent fuir ou font peur aux entrepreneurs. On a l'impression que l'on n'a pas de prise sur l'instruction administrative ; il est vrai que les délais sont incompressibles. Mais lorsque la procédure est menée rapidement, lorsque le dossier est complet, il va pouvoir donner lieu à une autorisation sous huit mois.

L'évaluation environnementale a été mise en place par l'Europe depuis plus d'une vingtaine d'années. C'est une procédure maintenant codifiée par différents textes dont le dernier en date est de 2011. C'est une démarche qui me paraît fondamentale et que l'on oublie beaucoup trop souvent. Anciennement, il s'agissait de proposer un projet, d'assurer son instruction financière, son instruction technique. Une fois le projet bouclé, on demandait à un bureau d'étude d'en apprécier l'impact, de chiffrer l'impact sur l'environnement voisin, sur l'environnement général, sur les habitants, sur la faune. L'évaluation environnementale change la donne ; elle se fait au fur et à mesure de la conception de chaque projet. Le maître d'ouvrage, dès le départ du projet, demande à un bureau d'étude d'en évaluer les impacts environnementaux ; le projet évolue, s'enrichit, va s'améliorer au fur et à mesure qu'il se conçoit. Quand on parle d'impact sur l'environnement, il faut entendre environnement au sens très large : c'est la qualité de vie des voisins, c'est la qualité de la biodiversité, c'est la qualité des milieux... Très souvent, les projets menés avec une évaluation environnementale complète sont au bout du compte beaucoup plus performants, beaucoup plus pertinents et coûtent moins chers. Les maîtres d'ouvrage doivent absolument s'approprier cette démarche qui est une démarche itérative.

À propos de cette démarche, j'insiste sur les impacts qui se répartissent en trois catégories : les impacts que l'on peut

supprimer, les impacts que l'on peut réduire et ceux que l'on peut compenser. La priorité consiste à supprimer les impacts. Trop souvent, les projets ne proposent qu'une seule situation géographique, qu'un seul process technique, qu'une seule idée sans prendre en compte l'ensemble des alternatives. Très vite limités, ils sont obligés d'avoir des impacts. Si, au contraire, au fur et à mesure de l'évolution de ce projet, on a bien pris en compte les différents impacts possibles, les différentes alternatives qui permettent de les réduire voire de les supprimer, on arrive à un projet respectant l'intérêt général et qui suit l'intérêt du maître d'ouvrage. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Merci Jean-Louis VERNIER. Pour faire suite à vos propos, je souhaite apporter une précision. Camille CHAUVET soulignait qu'il fallait respecter la loi, vous-même avez énoncé un certain nombre de principes et avez fait allusion à la charte qui devait être signée suite au premier forum BÔDLANMÈ. Seulement cinq maires ont signé cette charte qui portait sur un engagement collectif pour la protection et la valorisation de notre littoral. On peut déplorer que cette charte, qui engageait les signataires à ne plus faciliter ou accepter de nouvelles constructions en zone côtière, n'ait pas été signée par tous les maires des communes de notre littoral. ■■■■

Jean-Louis VERNIER

C'est vrai que tous les maires n'étaient pas présents le jour du forum ; certains ont eu l'occasion de la signer après. Comme l'a souligné Camille CHAUVET, l'application de la loi ne peut se faire qu'avec l'assentiment et la volonté de l'ensemble des Martiniquais. À propos des constructions illégales, au-delà de la volonté de quelques élus qui officiellement ont pris un engagement fort, le Préfet depuis un an, avec quelques élus, mène une politique innovante. Depuis le début de l'année, l'État et cinq communes ont mis en place un système de surveillance qui se veut le plus vigilant possible. Quand le démarrage d'une construction illégale est constaté, État et personnel communal, préfecture et maires se mettent ensemble et vont rapidement sur place pour stopper l'évolution de cette construction. Chacun sait que lorsqu'une construction est terminée, que le toit est posé, qu'elle est habitée par la famille, il est toujours extrêmement difficile d'appliquer une décision de justice quelle qu'elle soit. Ce principe, avec l'appui et l'assentiment des maires, consiste à avoir un contrôle quotidien ou hebdomadaire et traduit, dans les faits, cette volonté émise lors du premier forum BÔDLANMÈ. ■■■■



ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Pascal SAFFACHE

Pour passer du projet à la réalisation, il a été précisé qu'une bonne maîtrise des outils institutionnels, qu'une bonne maîtrise du droit étaient nécessaires. Je me tourne vers Sophia LETRAIT qui nous a présenté un projet très concret, un projet d'assainissement, pour lui demander si son entreprise a connu ou rencontré des difficultés ou au contraire, qu'est-ce qui a facilité l'émergence et l'aboutissement de son projet ? ■■■■

Sophia LETRAIT

C'est vrai que souvent nous avons des personnes qui prennent contact avec nous et qui ont des problématiques à régler. Le plus souvent ces personnes n'ont malheureusement pas anticipé leur projet en matière de traitement des eaux. Elles peuvent se trouver sur le littoral ou dans une zone enclavée, avec un projet de construction qui n'a pas été suffisamment réfléchi. Nous pouvons, bien entendu, leur proposer des solutions, mais qui malheureusement deviennent plus onéreuses. Dans ce cas, ces personnes peuvent se tourner vers des organismes qui proposent des subventions pour aider à l'assainissement (ODE, CGSS, CAF) et bénéficier de notre part de conditions de paiement plus souples. ■■■■

Jeanne DEFOI

Je n'interviens pas en tant que directrice de l'Office de l'Eau, mais en tant qu'usager. Les établissements financiers ont indiqué qu'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales était une exigence demandée au porteur de projet. Comment cette condition peut-elle être appliquée s'il s'agit d'un premier projet ? Est-ce que cette condition est bloquante, ou pouvez-vous financer les premiers projets ? Cela voudrait-il dire qu'aucun primo porteur de projet ne pourrait bénéficier de ces financements ? Est-ce que j'ai mal compris ?

En fait, l'expérience autour de moi me fait dire qu'il est vraiment très difficile à un porteur de projet en Martinique de pouvoir faire aboutir son projet s'il ne peut compter sur l'aide de ses parents ou s'il ne dispose pas d'auto financement. Je trouve les banques très frileuses vis-à-vis des porteurs de projet autochtones.

Par ailleurs, pour préciser le propos de Sophia LETRAIT sur le financement des systèmes d'assainissement non collectifs, effectivement, notre programme pluriannuel d'intervention prévoit des aides. Ces aides interviennent uniquement dans les zones à enjeux puisque notre budget ne nous permet pas de financer toutes les actions ; les missions de l'Office de l'Eau sont très importantes et nombreuses, pour un budget qui doit permettre de tout faire.

Lorsqu'un maître d'ouvrage, privé ou public propose un dispositif innovant et qui respecte l'écologie, dans une zone à enjeux où, notamment la qualité des eaux est en jeu, notre Conseil d'Administration accepte d'apporter un financement au projet. C'est le cas des deux projets présentés par la COTRAM pour lesquels nous sommes partie prenante. Je confirme également que la Caisse Générale de Sécurité

Sociale apporte un financement pour les personnes âgées qui ne disposent pas de gros moyens financiers. La CAF peut, quant à elle, aider les familles nombreuses. Par ailleurs, nous sommes en train d'examiner, avec le Ministère des Outre-Mer, comment apporter un complément plus substantiel que ce qui se fait actuellement. ■■■■

Un participant

Pour compléter l'intervention de Madame DEFOI, je dirai que très peu de banquiers comprennent ce qu'est un projet innovant, tout simplement parce qu'un projet innovant ne peut pas exister puisqu'il est innovant. Le banquier vous dit que si ce projet était possible, il aurait été fait ailleurs. Les banquiers ne croient pas en nous, alors que l'innovation existe en Martinique ; j'ai entendu l'AFD le dire, mais je ne suis pas sûr qu'il l'applique. Il faut dire que l'AFD fait toujours du complément, le banquier de base a du mal à prêter parce qu'il ne croit pas en vous et parce qu'il n'a pas de compétence en matière d'innovation. Je prendrai par exemple le cas d'Olivier LAOUCHEZ, qui a fondé TRACE. Ce Martiniquais a échangé avec des banquiers ici, en Martinique ; ces derniers lui ont dit qu'il était fou. Il a rencontré la banque d'investissement GOLDMAN SACHS qui lui a dit « où est-ce qu'on signe ! » Ils n'ont pas demandé quels sont les risques, parce qu'ils ont compris. Voilà notre problème. ■■■■

Marie-Lucile BRESLAU

Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe

Je veux m'adresser à Monsieur le conseiller régional Camille CHAUVET. Je voudrais vous dire que des maires sont présents dans ce forum. Le Président d'Honneur du Forum est Maire et il est présent. Vous avez parlé du SAR mais il faut faire savoir que le SAR est réalisé après consultation de tous les maires. Je tiens à féliciter Ralph MONPLAISIR à nouveau pour le Forum BÔDLANMÈ parce que je pense qu'il faut prendre le temps avec les professionnels, avec les élus, pour porter l'information à la population. Je n'admets pas vos critiques, quand vous parlez des maires. Je dis que nous sommes au quotidien face à la population, nous respectons le droit ; l'environnement c'est le cheval de bataille de tous les maires. Nous ne travaillons pas n'importe comment. Nous ne pouvons pas « shooter » quelqu'un qui habite sur une parcelle, depuis trente ou cinquante ans, sans concertation. Effectivement, il y a le droit à respecter, mais c'est le maire qui a le travail le plus dur face à la population. Sortir les gens de chez eux, ce n'est pas une chose facile. L'Agence, dont le titre complet est « Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques » est là pour servir de tampon entre les élus et les services de l'État. Nous venons d'obtenir la prolongation de l'activité des agences de Martinique et de Guadeloupe, face aux nombreux dossiers que nous recevons, et à la réaction de la population qui souhaite régulariser sa situation. Je dis que même si vous êtes écologiste, faites attention dans vos interventions. Nous sommes Français ;

quand vous parlez du droit, nous sommes dans un pays français. Depuis hier, j'entends qu'on ne doit pas faire venir des élus d'ailleurs ; je dis que Ralph MONPLAISIR a bien fait de faire venir nos amis de la Métropole. Jean-François RAPIN est Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral et il est là en tant que président d'honneur. Et s'ils sont présents, c'est aussi parce que nous travaillons ensemble puisque nous avons des élus qui font partie de l'ANEL. Je dis qu'on doit faire attention quand on fait des interventions surtout quand on est conseiller régional. Merci. ■■■■

Camille CHAUVET

Je vais tout de suite vous répondre, Madame la Présidente. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Vous avez bien compris cela, je vous respecte, vous me respectez. Cela doit être clair dans votre tête. Nous sommes sous administration française, c'est évident, encadrés par les Assises de la Mer, c'est une première chose. Deuxième chose, nos invités sont chez eux en Martinique, nous sommes en France. Lorsque je parlais des maires, il ne s'agissait pas de nos invités. En revanche, je prendrai vos coordonnées pour vous envoyer la liste des maires martiniquais qui laissent faire sur le littoral ; c'est le conseiller régional qui parle. Monsieur MONPLAISIR le sait très bien, s'il dit que ce n'est pas vrai, qu'il le dise tout de suite. Il y a des maires qui laissent faire et j'ai simplement dit que les maires ne doivent pas laisser faire n'importe quoi. Je suis aussi responsable que vous. Vous n'avez pas de leçons de responsabilité à me faire, je ne vous en fais pas. Ça doit être clair pour vous. Vous êtes chez vous ici, nous sommes en France, et en Guadeloupe c'est la même chose, mais vous êtes Guadeloupéenne et je suis Martiniquais. C'est clair pour vous maintenant ? Alors, ne me faites pas de leçons ; je ne vous en ferai pas. ■■■■

Ralph MONPLAISIR

Merci. Je tiens une fois de plus à dire que ce forum permet des échanges. La nature humaine veut que chacun s'exprime à sa façon et avec son tempérament. Je suis heureux que la présidente ait pu s'exprimer, et que, de la même façon Monsieur CHAUVET ait pu dire ce qu'il avait à dire. Monsieur CHAUVET et la Présidente ont tous deux raison. Je m'explique. Monsieur CHAUVET est dans son rôle. Il est dans son rôle parce qu'il défend une situation qui est de mettre de l'ordre. Mettre de l'ordre n'est jamais facile quand les choses ont été laissées à l'abandon. Cette Agence des cinquante pas, en Guadeloupe comme en Martinique, fait son possible, a permis une prise de conscience. Et je pense que ce BÔDLANMÈ a fait prendre conscience de beaucoup de choses. Les marins pêcheurs, les banquiers, les chercheurs, les investisseurs ont tous compris que c'est ensemble que l'on construit, et qu'on ne construit jamais les uns contre les autres. Aujourd'hui, l'Agence des cinquante pas a réussi à motiver la population à venir mettre de l'ordre, à entrer dans une démarche de régularisation. Et cela est important. La volonté de l'Agence de Guadeloupe comme celle de Martinique, par la responsabilité que l'on nous a donnée, est de faire avancer

ces dossiers, de faire le maximum également pour arrêter tout ce qui peut se passer hors autorisation, c'est ce que Monsieur CHAUVET a expliqué.

Madame la Présidente a dit quelque chose qui est exact. Je le sais, tous les élus et surtout les maires qui sont là le savent. Quand on est maire, on est confronté à sa population directe. Chaque personne qui vient vous voir, vient vous voir avec son problème qui pour elle est unique. Dans la procédure de régularisation, les maires ont un avis à donner. Chaque fois qu'il y a une demande de cession, l'Agence des cinquante pas transmet les dossiers au maire, qui les étudie au cas par cas. Je ne parle pas des gens qui se mettent à construire aujourd'hui, parce le rôle du maire est de casser ce qui se construit aujourd'hui ; on ne peut pas vouloir mettre de l'ordre en continuant le désordre. Nous avons déjà assez d'ordre à mettre sur notre île. C'est évident que ce n'est pas facile, mais il faut le faire. Pour ceux qui ont la possibilité de déposer leur demande de cession, cette dernière entre dans une procédure où la concertation est très présente. Je remercie Madame la Présidente d'avoir fait son intervention qui correspondait à ce qu'elle ressentait. Je pense que Madame BRESLAU, comme Monsieur CHAUVET ont cette même volonté, c'est que les choses se mettent en ordre. Je pense que ces échanges sont nécessaires ; et même s'ils sont parfois un peu vifs, nous avons besoin de ces échanges. ■■■■

Pascal SAFFACHE

C'est du débat que jaillit la lumière et ces échanges prouvent bien qu'il y a une vraie problématique sur notre territoire, celle de l'aménagement. Aménagement, qui parfois, peut poser problème et particulièrement sur le littoral. Comme vous le précisiez Monsieur le Président, les littoraux évoluent ; des maisons situées il y a quelques années, quelques dizaines d'années, à quelques centaines de mètres de la zone de déferlement, se retrouvent à quelques dizaines de mètres voire, à quelques mètres de cette zone. Cette situation pose un problème à résoudre par les juristes. Il faudra bien le résoudre un jour. Comment considérer les propriétaires ou ce que j'appellerai ces nouveaux propriétaires ? Faut-il les considérer comme devant être expulsés ou pas, alors que la bande côtière se réduit à une peau de chagrin ? Je rappelle que le débat autour de cette table ronde est le suivant : « du projet à la réalisation ». ■■■■

Vincent CHÉRY

Directeur de l'ONF

Je rebondis à propos de la remarque sur les prêts bancaires pour dire que les exploitants forestiers vivent exactement la même situation sur l'île, que ce soit en forêt publique ou privée, par rapport à une ressource renouvelable, elle aussi, et cette fois-ci sous-exploitée. Le problème s'élargit à d'autres domaines que le littoral. Je voulais, par ailleurs, apporter une précision suite à l'exposé de Louis BOUTRIN sur la situation juridique. Je pense qu'il est important aujourd'hui de préciser que la moitié du trait de côte, sur les cinquante pas géométriques, présente un statut particulier de forêt

domaniale du littoral. Je ne suis pas là pour dire si c'est une bonne ou une mauvaise chose, mais la réalité, c'est qu'il y a bien deux statuts juridiques aujourd'hui sur cette bande des cinquante pas géométriques. La zone des cinquante pas géométriques (DPM - Domaine Public Maritime), gérée par l'Agence des cinquante pas géométriques, constitue, en général, un espace urbain ou à vocation à être urbanisé. Aujourd'hui, la zone située en FDL - Forêt Domaniale du Littoral, après la prise des arrêtés préfectoraux dans les années 1983-1984 et puis la loi de 1986, est redevenue du domaine privé de l'État, inaliénable et imprescriptible. Nous sommes, de manière claire, dans une autre situation, il est important de le rappeler, parce qu'aujourd'hui, sur le littoral, nombreux sont ceux qui ne le comprennent pas. Bien sûr, nous tentons d'expliquer avec pédagogie cette cohabitation de deux situations juridiques clairement distinctes sur le littoral. Je rappelle que la Forêt Domaniale du Littoral et sa partie naturelle constituent plus de la moitié du trait de côte ; c'est un domaine très important sur ce trait de côte. Je précise également qu'aujourd'hui, par photos aériennes, on en voit tout de même les bénéfiques, on voit des côtes qui ont gardé ce caractère naturel. Il est important de préciser (concernant le territoire dont j'ai la gestion) que l'hémorragie est stoppée. En termes de régularisation, nous ne sommes pas en train de courir derrière un curseur qui continue à avancer, le curseur aujourd'hui est globalement bloqué. On peut se lancer dans une démarche de régularisation mais qui n'est pas la même que dans la zone de l'Agence des 50 pas géométriques. Certes, cette régularisation est plus précaire mais elle existe et permet de remettre, comme l'indiquait Monsieur le Préfet, les résidents dans le bon droit. ■■■■

Pascal BACH

Institut de Recherche pour le Développement

Je voudrais rappeler que le thème de la table ronde s'intitule « du projet à la réalisation ». Après ces échanges, je dirai que nous sommes plus proches du thème « du projet à la destruction ». Je pense qu'il serait bien de recentrer le débat et de retourner vers le sujet initial.

Ce que je veux dire par là, c'est que les interventions faites tant par le secteur bancaire, que par certains politiques et représentants de l'État ont laissé transparaître un univers un peu anxigène. Quand on constate le parcours du combattant nécessaire pour construire un projet, on baisse les bras, on préfère rester chez soi, et on se dit qu'on ne va pas monter ce projet. Les participants à cette table ronde pourraient-ils au moins donner une note positive pour motiver les futurs porteurs de projets à tenter d'entreprendre ce parcours du combattant ?

La deuxième question s'adresse à Philippe ARDON. Je voulais savoir si vous avez une idée de ce que pourrait changer la Banque Publique d'Investissement à propos des montages de projets, des aides aux financements de porteurs de projets ? ■■■■

Philippe ARDON

Pour donner une note positive et cela me permet de répondre en même temps à la personne qui parlait d'innovation, j'ai constaté que lorsque nous financions une innovation, le porteur de projet avait souvent plus de facilité à obtenir des financements ou des accompagnements. Monsieur GARNIER me signalait qu'à partir du moment où il a obtenu une aide, une reconnaissance d'OSEO, les portes se sont ouvertes. Cela ne répond pas à toutes les problématiques mais c'est une donnée positive et qui répond en même temps à vos questions. Concernant la Banque Publique d'Investissement, on ne sait pas, pour l'instant dans les DOM-TOM, comment cela va se mettre en place. Nous attendons un retour prochainement. Cette option devrait permettre de couvrir toutes les thématiques, et donc d'apporter des solutions intégrées. Les produits, en tant que tels, ne devraient pas tellement évoluer bien que depuis le début de l'année on en a vu apparaître deux ou trois nouveaux. L'objectif vise à être plus cohérent dans la démarche, et à essayer de trouver des solutions au plus grand nombre de porteurs de projets. ■■■■

Jean-Louis VERNIER

Pour poursuivre sur une note positive, je dirai qu'en trente-huit ans de carrière, je n'ai jamais connu un seul projet de qualité qui ne soit pas financé, qui ne soit pas réalisé. Si des projets de mauvaise qualité ont pu se faire, à l'inverse, je n'ai jamais connu de bons projets qui ne se soient pas réalisés.

Alain MARAGNES

Pour répondre à Pascal BACH sur le parcours du combattant, il faut savoir que les services de l'État, comme ceux de la Région ou d'autres structures suivent une procédure. Comme toute procédure, comme tout suivi comptable et financier, il existe des règles, des formulaires de demande. Tout cela paraît très compliqué mais les services sont là pour répondre à vos préoccupations.

Concernant la question portée par Jeanne DEFOI sur les cotisations fiscales et sociales, effectivement le porteur de projet qui arrive, tout neuf, qui n'a pas d'histoire, ne peut apporter cette garantie. Toute la question est alors de savoir si quelqu'un qui a une idée innovante, ou une idée tout court, peut accéder à des financements sans autres garanties. Je pense quand même que l'une des premières garanties, c'est la solvabilité de cette entreprise, et l'un des marqueurs reste quand même les dettes sociales et fiscales de cette dernière. Si le porteur de projet n'a effectivement pas d'existence, ou une existence récente, c'est peut-être très difficile, mais il faut savoir que les entreprises qui souhaitent accéder aux financements publics, doivent être à jour de leurs cotisations ; c'est une obligation légale, on ne peut pas changer la loi. L'entreprise qui se lance dans un projet, doit pouvoir aussi rassurer les financeurs ; les banques ne sont pas des philanthropes. Si le projet n'est pas viable, s'il ne génère pas de la richesse pour couvrir les frais d'exploitation,

réaliser si possible du bénéfice et de l'emploi, je pense que les banques ne seront pas rassurées, et n'accepteront pas de suivre ce projet.

Il existe un mécanisme de garantie, (c'est le cas pour le FEP à travers le FOGAP, le fonds de garantie que gère l'AFD) ou des dispositifs internes à la banque qui peuvent intervenir pour consolider la situation financière du porteur de projet et faciliter la réalisation du projet. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Vous ne nous rassurez pas Monsieur MARAGNES. En effet, vous énoncez un certain nombre de dispositifs qui semblent être favorables aux porteurs de projets mais qui donnent l'impression d'une sorte d'imbroglio ou de dédale de procédures qu'il faut maîtriser. Ceci semble difficile lorsqu'on est porteur de projet et pas spécialiste de ces questions. Pour aller à l'essentiel, n'existe-t-il pas une sorte de guichet unique ou de portail unique qui pourrait offrir au porteur de projet l'ensemble des informations qui lui permettrait d'y voir plus clair ?

Je sais que l'Agence pour le Développement Économique de la Martinique, la Région, la Chambre de Commerce, OSEO, l'AFD..., de nombreux partenaires aident les porteurs de projets ; vers quel organisme le porteur de projet doit-il se tourner pour être aidé ? ■■■■

Alain MARAGNES

Directeur adjoint, Direction de la Mer

Ces guichets uniques existent souvent dans les collectivités comme l'Espace Sud ou la CACEM qui ont des services économiques pouvant aider l'entreprise. Je pense que par la connaissance mutuelle que nous avons des différents services, les porteurs de projet peuvent être aiguillés vers les personnes ressources. Ces guichets uniques existent, il faut seulement bien les repérer, d'où la nécessité pour les services de clarifier leur organisation interne pour pouvoir passer le relais à d'autres organismes connus et identifiés. ■■■■

Philippe ARDON

Pour compléter les propos de Monsieur MARAGNES, il existe, à la Chambre de Commerce, un service et un site qui permettent d'identifier les aides aux entreprises, notamment les aides privées ; pour ceux qui sont intéressés, vous pouvez vous rapprocher de la Chambre de Commerce. ■■■■

François TOURNIER

Pêcheur Armateur

Notre projet en quelques chiffres, c'est, 1 000 tonnes de poissons, 20 bateaux, 8 millions d'investissement. Aujourd'hui, ce projet est bien avancé et je crois qu'il a été dit que les bons projets trouvent des financements. Par conséquent, ce qu'il faut, c'est bâtir un projet « béton » qui s'irradie par lui-même, et automatiquement, crée une ambiance favorable. Dans notre

cas, nous avons encore du travail à faire mais nous arrivons à un moment où nous avons besoin par exemple de 100 000 €, même 55 000 € pour réaliser les plans. Pour ce faire, nous avons des contacts avec OSEO, et nous allons tenter cette voie. Il nous faudra, ensuite, financer 300 000 € à 400 000 € pour construire le premier bateau, et à ce moment-là, je n'irai pas voir les banques c'est clair. Nous allons rassembler la somme nécessaire avec des amis, des gens qui croient à notre projet. Nous allons créer le prototype, le faire tourner un an, voir s'il transpire la rentabilité et procure de bons salaires comme nous le pensons. On peut passer par une coopérative et tout mettre en œuvre pour financer le premier bateau. Trois bateaux sont prévus ; Il faut savoir que trois bateaux permettent de payer un quatrième. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Monsieur TOURNIER, si je peux me permettre, pourquoi ne vous rapprochez-vous pas des banques ?

Un partenaire comme OSEO peut-il vous aider ? ■■■■

François TOURNIER

Parce qu'il n'y a pas de banque en Martinique comme vous l'avez dit, et il n'en y a jamais eu ! Il y avait des banques en France, mais depuis quelques années, depuis 1988, il n'y en a plus, puisque le fric des banques va dans la circulation internationale et ne va pas dans le domaine réel sauf dans le cas où des profits importants sont dégagés !

OSEO peut nous aider à déclencher l'opération parce qu'ils sont limités en financement. Je compte bien aller les voir. ■■■■

Olivier MARIE-REINE

Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique

J'ai l'impression de vivre une fiction ! Oui, tout va bien ! Il suffit d'être porteur de projet, venez nous voir, nos outils sont là. FAUX !

En ce qui me concerne, le guichet unique c'est l'ADEM et les Affaires Maritimes. Je récupère les porteurs de projets dans la rue, parce qu'ils sont passés dix fois aux Affaires Maritimes. Ils sont désespérés, disant qu'ils ont été mal encadrés. C'est simple, pour nous, l'innovation ce n'est pas finançable. Pas d'aide publique sur le neuf, c'est une contrainte de la politique commune de la pêche. Il n'y a pas d'aide publique sur tout ce qui est innovation. Le taux de production pour le pêcheur, c'est son bateau, donc le pêcheur n'a droit à aucune aide publique. C'est le résultat hérité de la politique commune de la pêche de l'Union Européenne. Pour peu qu'il y ait un projet d'un aquaculteur qui est finançable, c'est le parcours du combattant. La première étape, c'est l'instruction du dossier : zéro, je les récupère dans la rue. Il y a une volonté de proposer des projets, et il y a une volonté de ne pas faire les choses correctement ; il faut assumer. Quand on doit faire des instructions de dossiers, il faut bien les faire. Dans le contexte de chômage que nous

connaissons en Martinique, aujourd'hui, je récupère des jeunes dans la rue, alors que leurs dossiers consistaient à de simples actions de modernisation. C'est quoi la réalité, le concret de la vie du marin pêcheur ? Changer, moderniser son outil, mettre un peu de sécurité à bord ; il a droit à un financement. Quand il va dans un guichet pour pouvoir accéder aux fonds européens, au moment où il doit présenter son dossier, on lui demande, pour un investissement de 15 000 €, une pré-autorisation d'une banque pour rendre son dossier éligible. Ça veut dire que pour passer la première porte, il doit déjà demander une autorisation à la banque. C'est de la fiction. Cela ne fonctionne pas, le modèle est à revoir. Il est de votre responsabilité de dire que cela ne fonctionne pas, que ce n'est pas bon. Vous ne l'avez pas fait. Ayez le courage de dire que ce n'est pas réalisable. Les outils ne sont pas adaptés. Le contexte local n'est pas bon, donc il faut le dire. ■■■■

Nicolas DIAZ

Secrétaire général du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guadeloupe

Je vais essayer d'être bref et de respecter les estomacs des uns et des autres. La réalité a très bien été décrite par Olivier MARIE-REINE. De nombreux dispositifs existent, mais sont trop souvent des copiés collés d'ailleurs et taillés à d'autres dimensions que les nôtres. Il faut se rappeler que les professionnels dont on parle sont des marins pêcheurs qui évoluent dans de très petites entreprises artisanales. Le pêcheur artisan n'a pas un service d'ingénierie financière développement, ce n'est pas sa spécialité. Son métier, son savoir-faire, c'est d'aller sortir du poisson de l'eau et il faut pouvoir le laisser faire son métier. Ce qu'on lui propose en termes de guichet, de mécanismes divers lui échappe très largement.

Je parle de la pêche mais c'est la même chose pour l'agriculture, l'artisanat, nous travaillons à la même échelle, notre tissu productif ce sont des TPE, des micros TPE ; il faut en tenir compte une bonne fois pour toutes. Si on veut rendre ces mécanismes accessibles, le crédit accessible, alors il faut les accompagner du projet à la réalisation et c'est vraiment tout l'enjeu. À titre d'exemple, en Guadeloupe, sous toute la précédente programmation européenne, on n'a pas été foutu d'aider une seule entreprise de pêche à moderniser ses petits navires, alors que les règles étaient plus permissives. Pourquoi ? Parce qu'on laissait les pêcheurs se débrouiller avec l'administration et ce fameux guichet. On leur donnait un dossier en leur disant, voilà il faut remplir ce document, et une fois rempli, vous venez nous voir, et puis après on traitera. Dans le cadre du FEP (Fonds Européen pour la Pêche), nous avons réussi à financer ce qu'on appelle de l'assistance technique. La différence, c'est qu'il existe bien un guichet, proche des socioprofessionnels et pas de l'administration, qui peut proposer un accompagnement. Les porteurs de projet exposent leur idée à un agent de développement dont c'est le métier, avec un suivi de l'idée à la concrétisation et, au-delà

de la réalisation, de l'investissement. Le professionnel est accompagné en longitudinal et il est affranchi de toute cette connaissance de la sphère des financements, des règles européennes, de formalisme des dossiers, des guichets. Il est accompagné pour monter un dossier conforme, éligible aux aides européennes, pour pousser la porte du banquier, le Crédit Maritime, qui lui aussi a accepté de jouer le jeu. Au final, on obtient des dossiers consolidés qui arrivent entre les mains de ce banquier et qui, malgré l'absence de trois années de comptabilité à produire, sont rendus crédibles. Nous allons obtenir l'aide, nous allons réaliser l'investissement et ça ne s'arrête pas là, nous allons jusqu'à la liquidation définitive des dossiers, jusqu'à ce que le remboursement de l'aide publique arrive sur le compte de l'entreprise. Voilà à quelle condition, considérant notre tissu de TPE, et le fait que les chefs d'entreprises ont autre chose à faire, on peut monter des projets. Cela nécessite de l'accompagnement, de l'assistance technique de haut vol. Les gens qui ont été embauchés pour faire ce travail ne sont pas de simples agents administratifs qui vont se contenter de remplir des dossiers, de faire des photocopies, il s'agit de personnes qui ont un niveau bac plus 4, bac plus 5, qui ont ce niveau de compétences et qui le mettent au service des TPE. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Animateur

Merci Nicolas DIAZ. Nous avons tous compris, et c'est l'idée qu'il faut retenir, qu'il existe un réel potentiel, qu'il existe des financements, et que visiblement, ces derniers sont parfois difficiles à obtenir en raison, on va dire, d'une architecture assez complexe. Cette architecture est complexe non pas parce que l'on ne veut pas financer mais tout simplement parce que les arcanes du système sont relativement complexes. On peut noter qu'il a souvent été dit dans cette table ronde qu'il n'y aurait pas de banque en Martinique. C'est vrai que cela peut poser problème quand on cherche des financements pour réaliser un projet. ■■■■



TABLE RONDE 4

Quel tourisme pour notre territoire ?

Nadia LOURY, Directrice ÉMERGENCES

Patrick DUCHEL, Manager du Réseau TAK TAK Martinique

Benoît BERARD, Enseignant Chercheur de l'Université des Antilles et de la Guyane

Patrick NAUDIN, Sous préfet du Marin

Philippe JALTA, Directeur du développement au Comité Martiniquais du Tourisme

Aurore JORIS, Chargée de mission Littoral, plaisance, croisière ATOUT FRANCE

Gérard RUIZ, Président de la Commission Coopération de l'ANEL

Marcellin NADEAU, Maire du Prêcheur, Conseiller général



Nadia LOURY
Directrice ÉMERGENCES

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord je souhaite vous adresser un grand merci pour votre invitation au Forum BÔDLANMÈ, qui est une rencontre avec des accents « grenelliens ». Cette façon de débattre ensemble est tout à fait prometteuse pour l'avenir de la Martinique.

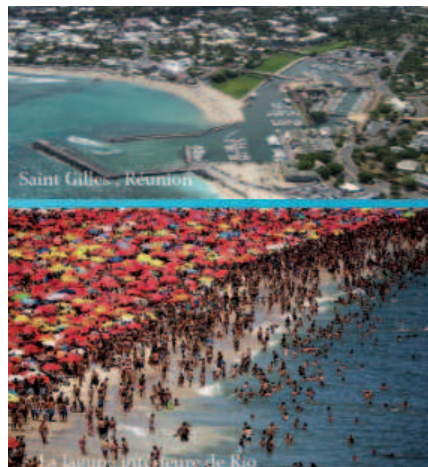
Je suis consultante, géographe de formation. J'ai beaucoup travaillé sur les questions de valorisation patrimoniale, de territoire avec des élus ou des entreprises. J'ai également participé au Grenelle de l'Environnement. Effectivement, pouvoir travailler ensemble et élaborer une vision partagée d'un territoire lorsqu'il y a potentiellement des conflits d'usage, c'est extrêmement riche. Cette manière de faire permet de mettre clairement sur la table un certain nombre de sujets.

Quels tourisimes pour notre territoire ? Vous noterez le « s » à tourisimes parce que, bien évidemment, il n'existe pas qu'une seule forme de tourisme sur un territoire. J'ai choisi de vous montrer quelques photographies qui mettent en évidence des formes de tourisme porteuses de réflexion pour notre table ronde. (cf. photos ci-contre)

Ces exemples m'amènent à poser des questions déroutantes sur l'avenir du tourisme. Quel développement touristique veut-on d'ici quinze à vingt ans ? Comment l'île aura-t-elle évolué d'ici quinze à vingt ans ? Peut-on continuer à accueillir des touristes, sans réguler, sans s'interroger sur la capacité de charge, compte tenu du développement de la population elle-même ?

Le Maire de Porquerolles, devant la montée en puissance du nombre de visiteurs sur cette petite île méditerranéenne de 1 000 hectares, avait dit cette phrase : « il faut se suffire à soi-même et ne pas aller au-delà de ses propres ressources », ce qui est peut-être préfigurateur d'un avenir incertain. J'insiste beaucoup sur cette notion d'incertitude. Nous vivons dans un monde complexe ; le principe d'incertitude est le moteur qui va nous guider dans les vingt prochaines années dans la mesure où on ne sait pas comment vont se développer les activités touristiques. Est-ce que ce sera toujours la mer, est-ce qu'il y aura toujours autant de voiliers, toujours autant de nautisme, est-ce que la crise du pétrole, dont tout le monde parle, va limiter ou interrompre le transport par avion, les moyens dont disposent les touristes vont-ils se réduire ? Tous ces paramètres vont bien sûr influencer les différentes formes de tourisme. (cf. tableau page suivante)

À propos des impacts du tourisme sur la biodiversité, je ne vais pas être catastrophiste, mais c'est vrai qu'un catastrophisme



La sur fréquentation de la baie de Rio de Janeiro



Un écotourisme potentiel dans le centre de la Martinique

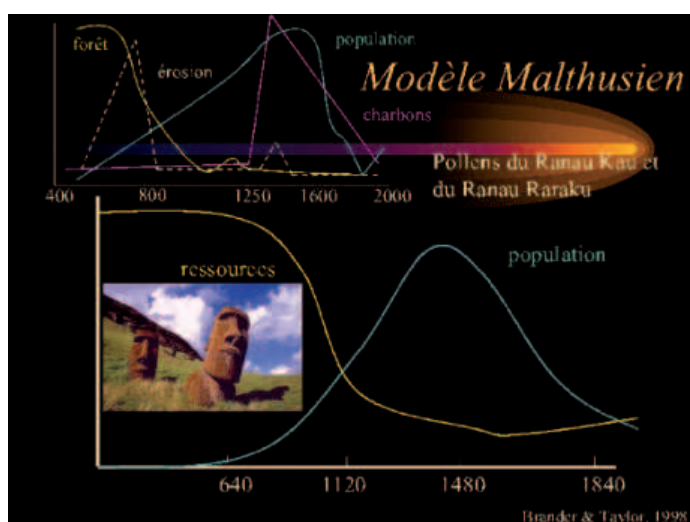
éclairé permet d'aborder l'incertitude de l'avenir. Dans le monde insulaire, prenons l'exemple un peu caricatural des Maldives. C'est une histoire avec un décor et l'envers du décor. C'est un monde merveilleux où l'on peut se déplacer à travers 1 200 îlots, 87 « resorts » qui génèrent bien sûr des déchets. Que fait-on de ces déchets ?

C'est une vraie question que l'on peut se poser dans un monde insulaire. Dans le cas des Maldives, il s'agit d'une île complètement dévolue à l'accueil et au retraitement des déchets. C'est donc l'envers du décor. La fragmentation est, bien sûr, tout à fait dommageable à la préservation de la biodiversité, au continuum de vie. La sur-fréquentation, la pollution, l'appauvrissement des ressources naturelles fragilisent le capital nature, auquel l'humain appartient. Si l'on veut développer harmonieusement un territoire, c'est à partir de l'humain, et avec lui, au cœur des aménagements, que l'on peut effectivement imaginer sereinement l'avenir. L'appauvrissement des ressources conduit à couper la branche sur laquelle on est assis, à tuer la poule aux œufs d'or ; maints exemples en font la démonstration. C'est donc vraiment une question préoccupante.

La question des flux liés aux déplacements pose le problème de la production des gaz à effet de serre, et doit être prise en compte partout dans le monde et pas seulement lorsqu'on vit sur une île. Pour illustrer ce désastre écologique, je prendrai l'exemple caricatural de l'île de Pâques, laquelle, au fil du temps et au fil de l'eau, est passée de 6 000 à 60 000 visiteurs, puisqu'il n'y a pas eu une vision d'avenir, pas de vision concertée avec l'ensemble des acteurs, mais de la cupidité. Vous imaginez bien que cette île est devenue une île poubelle. (cf. photos page précédente)

Îles	Superficies	Fréquentation de visiteurs	Flux de visiteurs en 2012	Commentaires
MALDIVES	1200 îlots 227 km ²	1986 : 114 000 1996 : 338 000 1998 : 396 000 1999 : 430 000	700 000	Tourisme 30 % du PIB, 4 500 dollars/an/hab
MAURICE	1865 km ²	1975 : 75 000 1985 : 148 860 1990 : 291 500 2000 : 650 000 soit +15 à 25%/an	5 millions	1 million d'hab
MADÈRES	800 km ²	2005 : 85 000		334 hab/km ² 267 785 hab Tourisme 20 % PIB
PORQUEROLLES	1000 ha	1981 : 500 000 2002 : 1 million	900 000	Visites concentrées en juillet/août 13 000 visites/jour
MARTINIQUE	1128 km ²	2010 : 600 000		
ÎLE DES PÂQUES	163 km ²	1999 : 6 000	60 000	Soit plus de 10 fois la population

Funchal, Madère

Tilafushi,
île poubelle
des Maldives

Le désastre écologique de L'île de Pâques



- Forêts riches et luxuriantes, palmier endémique, fougères et graminées, 48 espèces de plantes
- Vie en harmonie pendant 700 ans
- 10 000 personnes vers 1650
- Premiers européens qui débarquent le 5 avril 1722
- Sécheresse de 14 ans, effondrement vers 1680- 1750
- Le tourisme aujourd'hui : de 6000 visiteurs/an en 1999 on passe à 60 000 visiteurs en 2012 ! Une gigantesque poubelle !

La capacité de charge, que nous aborderons peut-être dans cette table ronde, est une notion environnementale et sans doute liée au tourisme. Des chercheurs de l'Unité Mixte de Recherche du CNRS de GEOMER ont développé une méthodologie d'approche de la capacité de charge, en étudiant des flux de fréquentation, notamment sur les îles de Porc-Cros et Porquerolles, de façon à mieux connaître la fréquentation de ces îles en termes qualitatif et quantitatif dans l'objectif de mieux envisager l'avenir. On pourrait s'inspirer des critères indicateurs utilisés sur Porquerolles dans le cadre d'un observatoire sur la Martinique. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Merci Nadia LOURY. Je retiens que le tourisme est une activité économique plus que nécessaire puisqu'il soutient et permet le développement d'un territoire. Cependant, nous devons nous poser la question de la capacité de charge, particulièrement sur une île comme la nôtre. Je précise que la densité de population en Martinique est trois fois plus importante que la densité moyenne hexagonale : 370 habitants par km² en Martinique contre environ 120 habitants par km² en France hexagonale. Même si les moyennes ne veulent pas dire grand-chose, ces chiffres permettent d'appréhender une certaine forme de réalité. ■■■■



Patrick DUCHEL
Manager du Réseau
TAK TAK Martinique

Le réseau TAK TAK Martinique existe depuis quelques années ; notre premier travail a été de fédérer les hommes, de mutualiser les partenaires. La mutualisation constitue le premier geste écologique. Quand vous travaillez ensemble, vous économisez l'impact sur la nature. On peut être nombreux, mais si on ne travaille pas ensemble, c'est déjà un handicap. À ce jour, nous sommes en train de mettre en place un dispositif de développement écologique sur la destination Martinique, dans une démarche touristique qui vise à repartir de zéro, faire un « reset ». L'activité touristique, pour nous, c'est du développement économique pur et dur, c'est l'exportation de ma différence. Pour illustrer mon propos, cela veut dire que si j'ai 500 000 personnes qui viennent en Martinique, je mets un protocole d'accueil en place afin que chaque personne soit accueillie avec un coco à l'arrivée et un coco au départ. Si on compte deux euros par coco, on arrive à quatre euros qui seront redistribués dans le pays. Chaque Martiniquais doit trouver sa place dans le développement que nous proposons. ■■■■

USAGES ET USAGERS

- consommation d'eau
- traitement des eaux usées
- gestion des déchets
- débarquement par navette
- fréquentation des sentiers
- fréquentation des plages
- fréquentation nautique

CONDITIONS MÉTÉO

- durée d'insolation et température
- force et direction des vents

INFRASTRUCTURES

- capacité d'accueil à terre
- capacité d'accueil en mer
- parc de vélos

ENVIRONNEMENT NATUREL

- érosion par piétinement
- suivis naturalistes

BIEN-ÊTRE DES PORQUEROLLAIS

- en cours de réalisation

SÉCURITÉ

- relevé des interventions
- fermeture des massifs

PROFIL DU VISITEUR

- caractéristiques du visiteur
- activités de loisirs du visiteur
- modalités de la visite

BIEN-ÊTRE DU VISITEUR

- perception de la visite
- perception du degré de fréquentation
- perception de la réglementation

COMPORTEMENT DU VISITEUR

- connaissance de la réglementation
- compréhension et intégration de la politique de gestion

■ Critères et indicateurs de Bountilles Porquerolles



Benoît BERARD
Enseignant Chercheur
de l'Université des Antilles
et de la Guyane

J'aborderai, dans mon intervention, le patrimoine culturel et plus particulièrement historique comme une source possible de développement touristique pour la bande littorale en Martinique. C'est poser les choses dans un balancement, un rééquilibrage entre tourisme balnéaire et tourisme patrimonial, entre un touriste consommateur et un touriste acteur. C'est également un balancement entre un touriste Bòdlanmè et un touriste bòdlatè. Ce patrimoine est composé, bien entendu, d'éléments environnementaux. Quand on pense tourisme, on pense d'abord mise en valeur du patrimoine environnemental de l'île, mais ce patrimoine est aussi culturel et comporte des aspects immatériels comme matériels.

Au niveau de la mise en valeur de ces aspects immatériels du patrimoine, un certain nombre d'actions ont été menées, entre autres, celles sur les pratiques de navigation traditionnelle de la Martinique. Il ne s'agit pas de faire venir des touristes pour regarder le Tour des Yoles, mais plutôt de proposer des actions plus limitées de participation, de sensibilisation, d'initiation. On peut citer, par exemple, les embryons d'activité de l'Association CARISCO sur des développements touristiques, des activités d'initiation au gommier, des actions d'initiation à la pratique de la yole menées dans certaines communes. La mise en valeur du patrimoine culturel, immatériel, peut se faire à travers d'autres types d'action. Je pense par exemple à une action proposée par la Mairie de Bellefontaine ; les touristes étaient conduits à Bellefontaine pour participer à un coup de senne avec les pêcheurs, et consommaient ensuite le produit de leur pêche. Dans ce cadre, le touriste, simplement consommateur, devient acteur sur la bande littorale. Les spécialistes des pratiques halieutiques peuvent discuter de l'impact de la senne sur les fonds marins ; je pense que la logique de ce type de développement est intéressante.

Le patrimoine historique me paraît intéressant d'un point de vue culturel et comporte une grande richesse en termes de bâti. En effet, la bande littorale a joué un rôle important dans le développement de l'île. Rappelons que pendant très longtemps, on est arrivé en bateau en Martinique, faisant de son littoral un pôle historique de développement majeur. On a abouti, de fait, à la production, sur cette bande littorale, d'un patrimoine historique extrêmement important.

Actuellement, nous sommes dans un contexte favorable de patrimonialisation de ces héritages, à travers l'action du Conservatoire du Littoral qui récupère la maîtrise de la bande

littorale impliquant des espaces naturels, mais aussi des sites historiques. On a vu ces dernières années, les travaux menés par cet établissement public sur l'Habitation Anse Couleuvre au Prêcheur, ou plus récemment sur Fond Moulin à Grand Rivière. En outre, on peut se féliciter que l'îlet Ramier, avec son Fort historique, soit tombé dans le giron du Conservatoire du Littoral. L'autre facteur important est le développement de politique de protection patrimoniale à travers les classements et inscriptions au titre des Monuments Historiques de nombreux sites sur la bande littorale.

Enfin, la démilitarisation d'un certain nombre de sites constitue un troisième point essentiel. La présence militaire en Martinique, pour des raisons de stratégie de défense, a très longtemps été localisée quasi exclusivement sur les côtes. Aujourd'hui, la présence militaire étant fortement réduite, on assiste à une démilitarisation de ces sites historiques. L'îlet à Ramier en est un exemple ; d'autres encore pourraient connaître le même sort. Nous nous situons dans un contexte qui permet d'imaginer le développement d'un tourisme patrimonial sur la bande littorale, et peut-être aussi un tourisme sur la mer, par la mer. Pour donner rapidement un exemple, on pourrait très bien imaginer des sorties en bateaux, liées à une découverte du patrimoine historique militaire de la Baie de Fort de France. Il serait alors possible de visiter ces sites, qui constituent un pôle patrimonial important, et qui sont encore actuellement en activité, comme le Fort Saint-Louis. Pour reprendre l'exemple de l'îlet à Ramier, propriété du Conservatoire du Littoral, ce dernier est géré par l'Association CARISCO qui a pour mission de le mettre à la disposition du public et de développer l'activité touristique autour de ce site.

Je pense que ce développement de tourisme patrimonial, comme tout tourisme patrimonial, a un double intérêt ; la valorisation économique du patrimoine peut permettre la préservation de ce patrimoine, et la préservation du patrimoine peut permettre le développement d'une activité économique touristique. Je vous remercie.



Patrick NAUDIN
Sous préfet du Marin

Le nautisme constitue l'une des voies pour le tourisme. C'est un secteur assez concurrentiel dans la Caraïbe qui intègre la plaisance et la grande plaisance (grands yachts, plongée et sports liés à la mer comme la voile légère, lodges sur l'eau...).

Nous avons mis en place, en Martinique, un plan de développement spécifique piloté par une instance qui réunit des élus, les professionnels et les établissements scolaires concernés. L'objectif est de recenser l'ensemble des projets, de les positionner ensuite pour des financements potentiels sur le prochain programme européen 2014/2020, et de mener tout un travail autour de l'emploi. En effet, nous devons définir les métiers et emplois générés par les marinas, les ports à sec, les mouillages réglementés, les pontons qui seront en mesure d'accueillir la grande plaisance et mettre en place, par rapport aux programmations potentielles, des formations pré qualifiantes. Ainsi, lorsque ces structures seront bien mises en œuvre, elles pourront trouver la main-d'œuvre qualifiée qui convient.

Aujourd'hui, nous avons, en Martinique, un lycée des métiers du nautisme clairement identifié ; il s'agit du Lycée Raymond Nérès au Marin. Cet établissement scolaire a signé le 21 mai 2013 une convention de partenariat avec le Lycée Éric Tabarly situé aux Sables d'Olonne. Ceci laisse présager des perspectives très intéressantes pour nos jeunes. Il faut savoir que nous comptons actuellement 1 500 anneaux et que notre objectif est d'en atteindre 3 500 de façon à offrir, dans l'espace caribéen, une vraie offre potentielle sur le nautisme. Bien sûr, les autres pays de la Caraïbe ne restent pas inactifs et sont en train d'investir massivement dans la construction de marinas, de ports à sec. C'est la raison pour laquelle nous ne devons pas trop tarder à positionner des projets. Je profite de l'occasion pour saluer l'initiative du port exemplaire de Case Pilote. Ce projet à étages intègre, dans sa partie supérieure, des anneaux pour une marina, à l'étage en dessous un port à sec, et dans un espace inférieur le parking prévu pour les charrettes et autres éléments qui permettent de transporter les bateaux.

Tous les acteurs qui travaillent sur ce projet de développement, et ils sont nombreux, sont persuadés que le nautisme, et la plaisance notamment, constituent une piste importante pour développer un autre tourisme que le tourisme de plage, qui lui-même garde son importance.

Merci. ■■■■■■



Philippe JALTA
Directeur du développement
au Comité Martiniquais
du Tourisme

La Martinique compte actuellement 600 000 touristes répartis sur les différents secteurs qui sont le séjour, la croisière et la

plaisance, générant un chiffre d'affaires de 309 millions d'euros. On recense 2 510 établissements touristiques (hébergement, restauration, activités diverses) et 10 500 emplois dans le secteur du tourisme.

Dans le cadre de la réforme touristique mise en place en 2011, les objectifs pour 2020 visent à atteindre un million de touristes, un chiffre d'affaires de 620 millions d'euros et un taux de satisfaction plus important. Aujourd'hui, 60 % des clients qui viennent en Martinique sont très satisfaits ; nous comptons augmenter ce résultat de 20 points d'ici 2020.

Quelles sont les filières que l'on souhaite développer ?

Pour aller dans le sens de Monsieur NAUDIN, le **nautisme** est, en effet, un secteur d'activité que nous souhaitons développer. D'autres filières comme le **tourisme vert** et plus largement le **tourisme de nature** sont intéressantes avec l'objectif de protéger un certain nombre de sites remarquables comme par exemple la Caravelle, la réserve des Ilets de Sainte Anne et de valoriser la biodiversité présente dans nos mangroves. Nous souhaitons également développer la **croisière** qui était, il y a quelques années, une de nos activités phares. En 1998, 400 000 à 500 000 croisiéristes passaient par la Martinique. En 2011, suite à la grève de 2009, ils n'étaient plus que 41 000. Aujourd'hui, on en compte 93 000. Si notre ambition est de développer cette activité, nous avons la volonté de le faire tout en faisant attention aux effets de pollutions éventuelles. Nous entendons également proposer une croisière en tête de ligne, c'est-à-dire avec des bateaux qui embarquent des passagers au départ de la Martinique. En outre, le **tourisme de santé** et le **tourisme d'affaires** présentent un vrai potentiel à développer.

Notre objectif vise à diversifier nos marchés afin de ne pas dépendre uniquement du marché métropolitain ; aujourd'hui, 77 % de la clientèle vient de la Métropole. Nous visons le marché américain (États-Unis, Canada) ; deux nouvelles lignes viennent d'être inaugurées, American Airlines au départ de Miami et Seaborn Airlines, de Porto Rico. D'autres destinations sont en projet comme le Brésil. Parmi les actions mises en place pour atteindre cet objectif, on peut souligner la volonté d'une politique de labellisation d'un certain nombre d'hébergements avec le label Clévacances, le label tourisme handicap, le label forêt d'exception... ■■■■■■

Pascal SAFFACHE

Si je synthétise votre propos, l'objectif est d'accroître le nombre de touristes et de générer des dividendes plus importants. La question que je voudrais vous poser, à laquelle vous répondrez plus tard, c'est : « on fait comment ? » À cela, vous répondez, diversification, labellisation. C'est très bien, mais je repose quand même ma question ; comment fait-on pour faire venir ces touristes, quand bien même on aurait

des produits de qualité comme le nautisme, comme la croisière et les produits liés à la croisière qui seraient plus alléchants que ceux que nous proposons actuellement ?



Aurore JORIS
Chargée de mission Littoral,
plaisance, croisière
ATOUT FRANCE

ATOUT FRANCE est l'agence de développement touristique de la France, un outil technique au service de l'État pour la promotion de la destination France à l'international et la détermination d'une offre « produit ».

Pour répondre à la demande qui m'a été faite, je poursuivrai, à travers quelques grandes idées, sur le thème du nautisme, sujet dont on sent bien, qu'il peut prêter beaucoup à débat. Tout d'abord, le nautisme, au sens large, recouvre la plaisance, les sports et loisirs nautiques. On a tendance à oublier les sports et loisirs nautiques, alors qu'ils constituent une filière très intéressante en termes de découverte du territoire. Le nautisme, c'est tout d'abord un élément de la carte postale de la destination mer, de façon encore plus marquée de la destination île et de la destination île Caraïbe. C'est une filière touristique parmi d'autres, comme la croisière, le tourisme vert... C'est aussi une offre de loisirs pour les habitants et une filière économique. La plaisance pour la Martinique et la Guadeloupe (mes chiffres datent un peu mais permettent de donner une idée), c'est plus de 400 entreprises et 1 700 emplois directs. On compte aujourd'hui, 111 clubs de sports nautiques sur ces 2 îles et 5 stations nautiques labellisées. Il faut savoir qu'à l'échelle nationale, une station nautique accueille, en moyenne, 17 000 personnes (chiffres du réseau France Station Nautique), ce qui représente 31 équivalents temps plein. C'est une activité économique en Martinique et en Guadeloupe qui se caractérise par de nombreuses petites structures.

Pour répondre à cette question posée précédemment « comment la préservation du littoral pourrait être une source de développement ? », je répondrai qu'effectivement, le nautisme est clairement une des solutions. Rappelons que le fond de commerce du nautisme, des sports nautiques et de la plaisance, c'est bien l'environnement qu'il soit marin, sous-marin ou paysager. Par conséquent, pour attirer le touriste, cet environnement doit être préservé.

Pour revenir à cette idée de reset et de changement de paradigme, je dirai que la plaisance et les sports nautiques

sont aussi, tout simplement, une autre manière de faire découvrir l'environnement et de voir l'île. C'est l'idée de faire évoluer ce tourisme du « bronzé idiot » vers un tourisme de sens. Il existe aujourd'hui des clientèles qui sont dans cette recherche de sens ; c'est ce qu'on appelle, dans le jargon marketing, le tourisme d'expérience. Il ne s'agit pas d'un touriste qui vient et qui « consomme » le territoire, mais qui veut le vivre, le vivre avec des personnes qui le font, qui veut vivre une expérience. Le nautisme peut aussi être vendu comme une expérience.

J'en resterai là pour laisser la place au débat. Bien sûr, se pose la question du seuil et de la capacité de charge, la question du partage de l'information mais aussi du partage de l'espace en mer et des activités qui sont de plus en plus nombreuses sur la terre et qui doivent se partager. Des expériences aujourd'hui se mettent en place, les stations nautiques en sont une image. Tout le monde doit réfléchir autour de la table sur les besoins de chacun, sur la façon de travailler de chacun... On parle beaucoup de la planification à terre ; dans la planification en mer, il ne faut pas oublier les activités touristiques, nautiques, de sports et de loisirs qui ont toute leur place et qui peuvent participer à cette découverte et à cette préservation de l'espace.

Je termine en mettant l'accent sur le fait que ces activités ne doivent pas être conçues pour les touristes exclusivement. Elles doivent s'insérer dans leur milieu afin de vraiment s'enraciner. Les habitants doivent être la première clientèle, les premiers à pratiquer ces activités ; ce sont les premiers que nous devons mettre sur l'eau et dans l'eau. Ainsi, ils seront mieux placés pour assurer la prévention et participer à la préservation et au développement de leur milieu.

Pascal SAFFACHE

Merci Madame JORIS. À l'image des propos tenus par le Préfet NAUDIN, vous dites, vous aussi, que le nautisme est un support de l'activité touristique. Vous nuancez votre propos en précisant que le nautisme peut être une solution qui ne devrait pas s'adresser uniquement aux touristes, mais aussi aux locaux, aux autochtones sans qu'il y ait de connotations négatives par l'emploi de cette formule.

Je pose une question à laquelle vous ne répondrez pas tout de suite ; comment fait-on pour lutter ou pour concurrencer les pays voisins ? Je pense aux Grenadines qui proposent 15 000 ou 20 000 places dans des ports de plaisance ; je pense à Porto Rico qui en offre environ 30 000, et je ne parle même pas des Bermudes avec 70 000 places ! Ce sont autant de questions auxquelles il faudra répondre. Le nautisme oui, mais un nautisme qui pourrait concurrencer les pays voisins, ce serait excellent ; sommes-nous capables de le faire ?



Gérard RUIZ
Président de la Commission
Coopération de l'ANEL

Merci Monsieur le Président de nous avoir associés à ce débat particulièrement passionnant.

Pour commencer, je ne vous dirai pas quel tourisme faire sur la Martinique. J'ai mis les pieds en Martinique il y a 42 ans et le problème était déjà posé. Entre-temps, il s'est passé toute une série de choses. Ce sont des choses qui vous appartiennent et je ne permettrai pas de vous dire quelle recette utiliser.

En revanche, je reviens sur une conviction personnelle liée à une question que vous avez posée : BÔDLANMÈ, est-il une zone de croissance durable ? Je suis un peu comme celui qui a la foi du charbonnier ; je réponds par l'affirmative à cette question, et, si vous le permettez, par un très mauvais syllogisme. On nous démontre dans ce forum que l'environnement est le facteur majeur du développement futur au niveau de l'humanité, que le tourisme durable, au sens général, est concerné par l'environnement. J'en conclus que le tourisme, qui est un élément majeur de votre activité économique dans les îles, ne peut être que durable.

Quand on demande comment faire ? Là, ça change un peu. C'est bien à cette question qu'il faut s'intéresser. Compte tenu des activités que je mène, je souhaite simplement vous apporter des éléments de réflexion, des évolutions dont vous devez tenir compte. Quand je dis : « vous », je ne m'adresse pas seulement à vous Martiniquais.

Pourquoi s'intéresse-t-on au tourisme comme une activité dans le cadre du développement durable ? Parce qu'il touche à peu près tous les secteurs d'activité, par sa transversalité. Si vous regardez bien, le tourisme concerne le bâtiment, l'énergie, la gestion des déchets, le patrimoine naturel...

Le tourisme est au cœur de toutes ces problématiques.

Par ailleurs, je précise que le tourisme est une activité qui, effectivement, joue sur la différence de l'un par rapport à l'autre. Il faut apporter quelque chose à l'autre. Pour faire du tourisme durable, un certain nombre de paramètres ne peuvent être oubliés. D'abord, il ne peut s'agir d'une activité qui fasse abstraction de la population locale. On ne peut concevoir de projets touristiques dont la population locale serait exclue, cela n'existe pas ; sinon, ce projet ne serait pas durable. Ensuite, les retombées économiques d'un projet touristique doivent être équitablement réparties au sein de la population. Dans les modèles anciens, des groupes internationaux venaient se poser dans des pays qui offraient du soleil, du sable et la mer. Que restait-il à la population ? Pratiquement rien. Sur cette question, il faut être vigilant.

Le PIB par tête doit augmenter avec l'activité touristique, parce que s'il n'augmente pas, il ne sera pas accepté.

Le tourisme doit être durable, notamment sur les îles, car ce sont des territoires contraints, des territoires fragiles économiquement et sur le plan environnemental ; par conséquent il doit avoir une empreinte écologique la plus faible possible.

À propos de **la capacité de charge**, je dirai qu'il n'existe pas de normes. Je vous donne un exemple très simple. Chez moi, sur le Bassin d'Arcachon, la dune du Pyla, qui mesure 2,5 kilomètres sur 500 mètres, accueille 1 600 000 visiteurs. Cela ne pose aucun problème au niveau local. En revanche, 10 000 visiteurs sur l'Antarctique, nous ne sommes plus à la même échelle ! **La capacité de charge se définit bien en fonction du territoire, par rapport à la traçabilité que l'on peut obtenir.**

Je pense qu'un bon tourisme, aujourd'hui, doit d'abord se situer dans une logique de représentativité mondiale parce que les choses changent, parce que tout va vite et que les pays, notamment dans la Caraïbe, sont en train de réfléchir à la manière de structurer le tourisme pour être attractifs. La filière importe peu, car vous avez de nombreux atouts : le nautisme, la forêt, le patrimoine culturel, l'histoire des Caraïbes... Ce sont là des choses magnifiques à faire passer mais, il faut qu'il y ait une adhésion locale à cela et il faut que les gens soient formés à cela ; **il n'y a pas de meilleur ambassadeur que sa propre population résidente.** Il ne faut jamais oublier que **le tourisme est une activité de services**, et dans le service, nous sommes très mauvais. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on n'est pas bon sur la qualité. Je ne parle pas de la concurrence prix, mais de la concurrence service. On n'est pas bon parce qu'on n'a pas cette relation, on ne considère pas que c'est quelque chose de valorisant. Je ne parle pas seulement de la Martinique, je parle de la France entière. Je fais partie d'un groupe de travail au Ministère de l'Emploi qui travaille sur le problème de l'emploi dans le tourisme. Tous les professionnels nous font remonter qu'ils n'ont pas avec eux des personnes convaincues que le service est une activité de qualité, et que **ce service constitue l'essentiel qu'il faut apporter.** Nous devons intégrer cette réalité, faire ce travail, du jeune employé de base qui va commencer sa carrière, jusqu'au responsable de gestion. Si nous ne le faisons pas, aujourd'hui, nous nous ferons distancés par de nouveaux venus, et tout va très vite. J'ai le plus grand mal aujourd'hui à faire partager cette idée par les responsables politiques du tourisme en France pour des raisons tout à fait justifiées, de coût, d'urgence, de disponibilité. Mais quand vous regardez ce qui se fait dans les pays qui émergent, là où se trouvent les nouveaux flux touristiques, dans les 10-15 ans à venir, c'est ce qu'on va venir chercher. Avec les atouts qui sont ceux des îles de la Caraïbe, pour revenir sur ce qui nous intéresse, il est important que l'on puisse réfléchir à cette question importante. Par ailleurs, je pense que vous avez toute la technicité et à peu près toutes les solutions techniques pour faire du bon tourisme. ■■■■

Pascal SAFFACHE

Je retiens, Monsieur RUIZ, que l'environnement peut être une voie d'avenir. Que le tourisme, s'il est respectueux de l'environnement, peut être un biais pour permettre le développement économique, mais qu'il doit se faire avec la population, que les retombées de cette activité doivent être également réparties. Nous nous situons toujours dans cette logique de changement de paradigme. Par ailleurs, on ne peut pas parler de l'empreinte écologique de façon globale, il faut voir au cas par cas, car cette empreinte écologique n'est pas la même partout.

Vous avez précisé que le tourisme était une activité de service et avez souligné nos lacunes à ce niveau ; la vraie question n'est-elle pas liée à des problématiques culturelles, au fait qu'il y a une forme de confusion entre service et servitude ? Est-ce que le véritable problème de notre mal développement ou de notre développement assez sommaire n'est pas aussi lié à cette problématique culturelle qui n'a pas été encore véritablement abordée, étudiée et surtout évacuée ? Je vous propose d'y revenir plus tard. ■■■■



Marcellin NADEAU
Maire du Prêcheur,
conseiller général

Avant de démarrer mon propos, je veux féliciter ce 3^e Forum BÔDLANMÈ, à l'initiative de l'Agence des 50 pas géométriques, son président, son directeur, son personnel, saluer également les délégations de Guadeloupe et de l'ANEL, qui est pour nous, un excellent lieu d'échange et de mutualisation. Nous avons nos spécificités, comme l'a dit Gérard RUIZ, il nous appartient de trouver nos voies, y compris à partir des échanges et des confrontations que nous pouvons avoir avec les amis venant de l'extérieur.

Je voudrais interroger l'affirmation « tourisme durable », en me demandant si nous n'avons pas à faire à un oxymore. Y a-t-il un tourisme de croissance durable ? Si l'on entend la durabilité au sens du développement durable, c'est-à-dire, écologiquement soutenable au moins, est-ce que la croyance dans une croissance, dans des ressources inépuisables, infinies, n'est pas une illusion ? Je suis un peu provocateur, mais je le dis d'autant que le modèle de tourisme qui a été développé chez nous répond point pour point à cela. Est-ce que nous nous interrogeons sur le tourisme que nous développons ? Le tourisme que nous avons a un foyer d'émission qui se situe à 8 000 kilomètres, avec les vols d'avion et les gaz à effet de serre qui vont avec. C'est un tourisme avec un

financement largement basé sur la défiscalisation. On en voit les résultats à Saint Martin, où certains groupes, qui ont bénéficié de cette défiscalisation, sont à l'origine des friches hôtelières qui polluent au moins visuellement le littoral. Toutes ces conséquences sont liées au tourisme conventionnel et prédateur que nous avons. On a parlé de nautisme, de solution..., en ayant l'impression d'avoir des éléments de juxtaposition qui régleraient les problèmes. En fait, je fais le parallèle avec l'agriculture. Quand on nous a parlé d'alternative à l'unique spéculation qu'était la banane ou la canne et qu'on a fait de la diversification agricole, on a substitué d'autres spéculations aux spéculations dominantes, et finalement cela n'a rien donné. J'espère qu'en matière de tourisme, il n'en sera pas de même.

Au fond, je vais interroger ce tourisme sur une problématique qui nous concerne tous, c'est le changement climatique. Quelles sont, justement, les conséquences du changement climatique sur le tourisme ? C'est déjà le fait que les équipements touristiques très « littoralisés » soient menacés, ou que les équipements utiles au tourisme soient amenés à être détériorés compte tenu du caractère extrême des événements climatiques que nous connaissons. C'est aussi le développement d'un certain nombre de maladies parasitaires tropicales ; on se souvient de la crise du chikungunya à la Réunion, de la dengue en Martinique et en Guadeloupe et de leurs conséquences. C'est la problématique de la ressource en eau avec la baisse des précipitations ; on a vu au Maroc la fermeture des robinets des particuliers pour alimenter les hôtels. Est-ce qu'on va arriver à cela ? Ensuite, on peut parler des conséquences sur les ressources naturelles, le blanchissement des récifs coralliens, l'érosion côtière, la diminution des plages, nos forêts qui sont malmenées... Toutes les mesures qui seront prises pour limiter les gaz à effet de serre, notamment avec simples réductions, auront forcément des conséquences sur notre tourisme compte tenu de la situation géographique de notre foyer émetteur. On voit bien, finalement, que notre tourisme est en train de scier la branche sur laquelle il est assis. Si j'étais un dialecticien marxiste, je pourrais me dire que toutes ces contradictions vont amener à la disparition de ce tourisme. En fait, je me dis que c'est dommage, parce que, finalement, cette logique peut détruire la base matérielle sur laquelle ce développement touristique est assis, c'est-à-dire, les ressources naturelles. Il faut absolument faire quelque chose. Il faut changer de paradigme, il ne s'agit pas de petites solutions, d'ajouter ceci à cela, il faut changer de logique, il faut changer le logiciel et passer, bien sûr, à une autre forme de tourisme. Quelle est cette forme de tourisme ?

Je ne dis pas que c'est la solution pour toute la Martinique. Pendant des années, la vision du développement de la Martinique reposait sur cette réalité : le tourisme au Sud, la banane sur le Nord Atlantique, les équipements administratifs et commerciaux au Centre sans savoir ce qu'on faisait de Saint Pierre et du Nord Caraïbe. Aujourd'hui, tout le monde parle

du grand Saint Pierre. Heureusement, dans le Sud de la Martinique, deux villes font exception et échappent à cette logique touristique du Sud. Il s'agit de Sainte Anne bien sûr et des Anses d'Arlet. Ne refaites pas dans le Nord, ce que vous avez fait dans le Sud. Nous avons une chance, et le représentant du réseau TAKTAK peut en témoigner, de proposer une autre forme de tourisme. Nous devons adopter une logique globale, en posant le problème de l'environnement, mais aussi celui de notre dépendance, ne serait-ce qu'alimentaire. Qu'est-ce qu'un secteur touristique ? De quoi est-il porteur ? Lorsque tous les produits consommés par les hôtels viennent de l'extérieur, lorsque, y compris les produits artisanaux sont produits en Thaïlande ou je ne sais où, que fait-on ? Où est le rôle moteur du tourisme ? Il ne faut pas se faire d'illusion sur la proportion relative du tourisme, dans l'ensemble de l'économie ; par conséquent, on attend du tourisme qu'il ait un rôle moteur. Si nous n'adoptons pas des logiques de circuits courts, d'organisation de filières, quel sera l'effet moteur du tourisme dans ce pays ?

Sur la question du financement, en tant que maire d'une petite commune, je confirme les difficultés rencontrées par de nombreux pêcheurs qui souhaitent financer leur projet. J'insiste pour dire que parallèlement au secteur bancaire, des outils financiers de proximité doivent être mis en place pour aider les microprojets. En effet, à côté d'un tourisme qui correspond au modèle conventionnel, il y a la place pour essayer une autre forme de tourisme basé sur les ressources locales, respectueux de l'environnement, partant de financements de proximité.

Ce tourisme idéal existe-t-il en Martinique ? On peut dire que des expériences sont menées et citer par exemple le réseau TAKTAK, l'association CARISCO, notre volonté municipale au Prêcheur de développer le tourisme patrimonial, le projet de pays d'art et d'histoire de la Communauté des Communes du Nord de la Martinique. Et puis je vais quand même lancer le pavé, non pas dans la marre, mais dans la mer : il y a le Grand Saint Pierre. Les gens ne connaissent pas forcément la Martinique, mais ils connaissent La Pelée, Aimé CÉSAIRE, et Saint Pierre qui constituent un outil de développement de notre territoire. À ce titre, la place des acteurs municipaux, des acteurs privés joue un rôle important dans le développement de ce type de projet. Le message que je voudrais passer avant de laisser la parole, c'est qu'il n'y a aucun développement de territoire autocentré avec des objectifs liés aux intérêts de la population qui ne soit contrôlé et cogéré par la population, et parmi les premiers, les élus. Je crois que c'est fondamental. Cela nous ne devons jamais l'oublier. Il faut co-construire un projet touristique. Je crois que le Nord de la Martinique est ouvert à l'expérimentation d'une autre forme de tourisme, et d'ailleurs, ce n'est pas difficile. Il existe deux modèles touristiques au moins dans les pays voisins : celui de Sainte-Lucie, qui est un tourisme essentiellement balnéaire, et celui développé par la Dominique qui met l'accent sur leur capital naturel. Je suis

persuadé que le tourisme tel qu'il est développé à la Dominique a beaucoup plus d'avenir que celui qui est développé à Sainte-Lucie. Sur tous ces problèmes de changement climatique, il faut absolument anticiper. Aucun plan de développement touristique, aucune réflexion sur un modèle touristique ne peut faire abstraction de cette réalité du changement climatique. Se posent également les questions d'aménagement, les questions d'adaptation à la clientèle, parce qu'il y aura forcément un redéploiement de clientèle. Si nous voulons aujourd'hui avoir un tourisme porteur, il faut absolument aborder ces questions.

Pour finir (on me dit souvent que je suis un doux rêveur, un utopiste), je vais oser un mot que je n'aime pas beaucoup, en faisant un peu de marketing. Un certain nombre d'études, notamment celle du CREDOC en France, indiquent que de plus en plus, apparaît un segment de clientèle intéressant ; ce sont les fameux créatifs culturels qui sont de plus en plus sensibles aux produits touristiques labellisés, au tourisme responsable, au tourisme respectueux de l'environnement. Le tourisme responsable respecte aussi le droit des travailleurs et leur droit à disposer d'organisations syndicales. La Caraïbe est l'une des meilleures destinations touristiques du monde ; quand nous avons 1 % de clients, Cuba et Saint Domingue en accueillent 34. On nous dit que c'est notre image qui est désastreuse parce que nous sommes trop bien organisés syndicalement. Alors, il vaut mieux aller à Saint Domingue où l'on sait que les droits des travailleurs ne sont pas toujours respectés. Nous demandons à nos travailleurs d'accepter des sacrifices justement par rapport à leur niveau de vie pour être compétitifs par rapport à d'autres destinations. Je crois que la voie du développement touristique n'est pas cette voie, parce que ce n'est pas la voie du développement humain que nous espérons. ■■■■■

Marcellin NADEAU

Maire du Prêcheur, conseiller général



ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC



Pascal SAFFACHE
Animateur

Après votre exposé, Monsieur NADEAU, je retiendrai un élément, une question, quel tourisme pour la Martinique ? En fait, vous reposez la question et vous avez raison de le faire. En ce qui vous concerne, vous répondez à cette question par un changement profond de paradigme.

Je vais me permettre, avant de passer la parole à la salle, de synthétiser ce qui a été dit jusque-là.

Ont été évoqués un certain nombre de mots clés, d'idées fortes qui reviennent systématiquement. La notion de capacité de charge sur un territoire aussi petit que le nôtre, le fait de repartir de zéro, on a parlé de reset, de changement de paradigme ; on a parlé de tourisme intégré avec un tourisme qu'il faudrait plus patrimonial ou plus « patrimonialisé », que cet aspect patrimonial soit matériel ou immatériel. On a dit aussi qu'il fallait faire venir les touristes, les faire revenir avec une certaine conviction. La question est comment les faire venir ou les faire revenir ? Est-ce que le patrimoine ne pourrait pas être un biais pour les faire venir ? On a beaucoup parlé du nautisme comme solution, un nautisme qui ne serait pas seulement tourné vers l'extérieur, mais aussi vers la population locale et enfin cette question qui a été posée par Monsieur NADEAU.

J'ajoute à cela quatre questions que je pose ; j'invite ceux qui veulent y répondre à le faire.

La première concerne la formation ; on a parlé d'un lycée des métiers, c'est très bien, je crois qu'en effet, et je suis bien placé pour le dire, quand on parle de développement économique, il faut que les hommes soient bien formés. Mais que faire alors de l'École de Formation Maritime et Aquacole qui existe à Trinité ? N'est-on pas en train de reproduire des schémas qui ont existé déjà en Martinique où, sur un même territoire, plusieurs entités font grossièrement la même chose ? Par conséquent, comme elles font la même chose sur un territoire très petit, à vouloir trop faire, on finit par ne rien faire.

La deuxième question, c'est se demander comment faire revenir le touriste. Accueillir un million de touristes, c'est une très bonne idée, obtenir 600 millions de dividendes par cette activité, nous sommes tous d'accord, mais, concrètement, comment fait-on pour ramener des touristes ? Est-ce qu'on les attache, est-ce qu'on va les chercher et on les enferme, on les fait venir de force ? Comment faire revenir les touristes ?

Le troisième point concerne le nautisme. Nous sommes tous convaincus que le nautisme peut être un biais, mais comment peut-il jouer un rôle moteur, quand on sait que sur les îles

voisines ou sur les archipels voisins, le nautisme est aussi une activité particulièrement porteuse depuis de nombreuses années, quand on sait qu'il existe un savoir-faire à quelques encablures de chez nous ?

Enfin, la question culturelle qui dérange un peu est liée aux notions de service et de servitude. Ne faudrait-il pas, avant tout, résoudre le problème culturel que nous avons par rapport au tourisme et par rapport au fait que, servir et servir l'autre nous renvoie à des schémas d'une servitude passée et c'est peut-être ce qui fait que ce tourisme ne fonctionne pas ? ■■■■



Patrick NAUDIN
Sous préfet du Marin

Pour répondre à la question liée à la formation dispensée au Lycée Nérès et à l'École de la Mer. L'École de la Mer forme aux métiers exercés sur l'eau, sur la mer comme le métier de skipper ou de marin pêcheur par exemple. Le lycée Nérès, quant à lui, forme aux métiers à terre comme la voilerie, les moteurs. La séparation est très simple et très claire, des réunions entre les deux établissements ont permis de bien clarifier les choses.

À propos de la concurrence forte rencontrée dans la Caraïbe, il faut se dire que dans la plaisance, les gens bougent beaucoup et naviguent sur plusieurs sites. Au-delà des atouts proposés par la Martinique, nous proposons des sites attractifs comme Fort de France, la baie du Marin, l'Habitation Clément, des sites remarquables comme les Salines, Saint-Pierre qui présente un intérêt d'un point de vue historique. D'autres paramètres sont importants comme la sécurité ; la sécurité au niveau des hommes et des biens, mais aussi la sécurité au niveau de la santé avec le CHU de Martinique qui bénéficie d'une bonne réputation. Il faut savoir que Sainte Lucie assure sa promotion en indiquant qu'un hôpital réputé se situe à 15 minutes de chez eux ; cet hôpital est le CHU de la Martinique. Voilà des atouts qui sont quand même très intéressants, et qui nous permettent de nous positionner. J'étais surpris, par exemple, de voir Bill Gates, avec son méga yacht de 200 mètres de long, venir dans la Baie du Marin pendant cinq jours. Nous n'avions pas de ponton assez grand à l'époque pour l'accueillir à terre ; nous serons bientôt en mesure de proposer ce dispositif. Nous avons travaillé dans le même temps sur la liaison inter-mer et avons prévu derrière le ponton, des espaces pour les pêcheurs, des restaurants qui pourront valoriser le poisson des pêcheurs et qui seront même tenus par les pêcheurs eux-mêmes, pourquoi pas. Ce travail sur le lien terre mer est mené également au bénéfice de la population locale. ■■■■

Benoît BERARD*Enseignant Chercheur de l'Université des Antilles et de la Guyane*

Je voudrais répondre aux deux premières questions de Pascal SAFFACHE, ou du moins tenter d'y répondre. Comment faire venir les touristes, d'une part, et aborder les notions de service et servitude d'autre part ; ces deux questions sont sans doute liées.

Nous avons beaucoup parlé de capacité de charge en pensant aux questions écologiques, mais je crois qu'il faut aussi évaluer les capacités de charges sociales de la population de la Martinique à pouvoir accueillir des touristes. Faire venir les touristes, ce n'est pas très difficile. Déclarons demain la Martinique indépendante, remplaçons la banane par du cannabis, faisons venir en masse des prostituées de l'Est et de République Dominicaine, ouvrons des casinos, on peut même ajouter du blanchiment d'argent de la drogue et de la banque Offshore, et nous aurons des touristes !

La question est de savoir comment faire venir les touristes ? Qu'est-on prêt à faire pour faire venir les touristes ? On ne pourra pas avoir un développement du tourisme s'il n'y a pas une retombée symbolique pour la population, et là je ne parle pas de l'aspect économique. Il est évident que le tourisme vert ou le tourisme patrimonial sont des formes de tourisme qui sont moins rentables économiquement que de faire venir des centaines de milliers de touristes dans des hôtels ou de leur louer des bateaux de croisière. D'ailleurs, nous ne serions pas en mesure de gérer ces masses importantes sur ces formes de tourisme. Il est vrai que cela permettrait d'élever le seuil de capacité de charge sociale de la Martinique, proposant des produits d'appels symboliques pour faire venir les touristes. Si demain nous devons choisir entre partir en vacances en République Dominicaine, à Cuba ou en Guadeloupe, ce n'est pas la qualité des plages et des spots de plongée qui fera la différence. On sait très bien que quelle que soit l'île choisie, on aura des plages et des spots de plongée de qualité. On va aller à Cuba parce qu'on aime Ernest Hemingway, Che Guevara, les cigares et la salsa, on va aller pour d'autres raisons à la Guadeloupe, parce que le fond de l'offre reste le même. Je pense qu'effectivement, dans le contexte particulier qui est le nôtre, historiquement et socialement, (je rejoins en partie Pascal SAFFACHE sur cette analyse), je pense que cette question de notre capacité de charge sociale à faire du tourisme est réelle. Et pour revenir sur ce que disait Monsieur RUIZ, effectivement cela fait 40 ans que le problème du tourisme se pose en Martinique. Mais si cela ne marche pas, c'est peut-être parce qu'inconsciemment ou consciemment on ne veut pas le faire socialement. Si on ne veut pas le faire, on peut inventer tout ce que l'on veut, cela ne marchera pas. ■■■■

Philippe JALTA

Ce que l'on souhaite, c'est que la dépense moyenne par touriste soit plus importante en ayant du qualitatif ; on a parlé de la plaisance, on a aussi parlé des mégas yachts. Nous voulons faire venir des touristes à forte valeur ajoutée, nous avons

cité le tourisme d'affaires. Nous devons savoir quel type de touriste nous souhaitons cibler. Nous savons bien que nous ne pouvons pas proposer du tourisme de masse ou faire venir des personnes qui vont rester dans des hôtels avec des formules « all inclusive ». Nous avons d'autres valeurs à partager ; on a parlé d'expérience, d'authenticité, de culture, de rencontre avec les gens.

Sur la notion de service, j'aimerais quand même dire deux mots. Si vous comparez l'accueil dans un établissement hôtelier, et dans un meublé de tourisme, chez un particulier, vous aurez deux retours d'expérience différents. Le problème n'est pas que l'on ne sache pas accueillir, nous devons proposer d'autres formules, travailler sur d'autres thématiques. Sur la question « comment fait-on ? » Il faut absolument une implication de la population. À destination des jeunes, nous organisons des semaines du tourisme à l'école avec l'État, avec le Rectorat, mais ce n'est pas suffisant. Il faut une éducation au tourisme ; nous devons mieux connaître notre patrimoine, parce que pour pouvoir le protéger, il faut le connaître. À travers des appels à projets touristiques, il est possible d'apporter des idées, d'être accompagné et pourquoi pas devenir ambassadeur de son île.

Nous avons eu, au cours du forum, l'occasion d'évoquer le rééquilibrage territorial. Les Espaces d'Aménagement Touristique - EAT - ont été conçus et sont en train d'être mis en place.

Toutes ces mesures conjuguées, avec le Martiniquais au centre, et avec la volonté de tous les acteurs, nous serons en mesure de proposer un tourisme de qualité et porteur économiquement.

■■■■

**Gérard RUIZ***Président de la Commission
Coopération de l'ANEL*

Je ne me lancerai pas dans le débat service/servitude, je dirai simplement que par notre culture républicaine (mon propos concerne l'ensemble de la France), la notion de service dans le tourisme n'est pas valorisante et chacun la gère en fonction de sa culture. Le problème se situe au niveau de la relation à l'autre. Par conséquent, si vous n'êtes pas convaincu que vous exercez un métier noble, un métier intéressant, vous ne pouvez pas faire un bon métier. C'est la première idée qu'il faudra faire passer.

Le deuxième point sur lequel je souhaite revenir concerne le tourisme local ; il est certain que la population doit tirer un bénéfice du tourisme développé chez elle car nous ne sommes pas à l'échelle de la Métropole. Je rappelle qu'en France hexagonale, 85 % du tourisme est un tourisme interne, réalisé par les Français eux-mêmes. Le tourisme international ne

représente que 15 %. Ici, c'est peut-être l'inverse. Il faut savoir que les touristes internationaux sont très volatils. Ils peuvent aller n'importe où dans le monde. Aujourd'hui, on compte un milliard de touristes dans le monde ; ces derniers seront 1,6 milliard dans dix ans. Aujourd'hui, les touristes internationaux les plus nombreux sont Chinois et non Américains. La Chine n'a pas besoin des Antilles pour trouver des qualités touristiques. Ils se rendent sur des destinations réputées appelées des spots touristiques. Ils vont à Paris par exemple. Dans ce système concurrentiel, comment se positionner ? Un intervenant l'a parfaitement souligné, si vous voulez faire de la plongée, prenez n'importe quelle île des petites Antilles, vous trouverez satisfaction. La question est de savoir ce que vous pourrez trouver en plus, comment les gens vont vous vendre la destination par exemple ; c'est ce qui est important, c'est sur ces aspects qu'il faut travailler. Aujourd'hui, nous ne devons plus avoir une logique de tourisme du type traditionnel, Marcellin NADEAU l'a très bien dit, il faut changer de paradigme. On ne peut plus être sur le modèle business, il faut être sur un système nouveau. Et le système nouveau, c'est le système durable. Si vous arrivez dans un endroit dégradé, dans un endroit où socialement les gens ne sont pas en phase avec leur patrimoine, s'ils ne tirent aucun profit de leur activité, au sens noble du terme, sans aucun avantage personnel et collectif, sans aucune satisfaction, ce sera un échec. C'est une condition pour faire venir les touristes. ■■■■



Nadia LOURY
Directrice ÉMERGENCES

Très rapidement, je souhaite donner une juste définition de ce qu'on appelle la capacité de charge. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, c'est le nombre maximum de personnes pouvant se rendre dans une destination touristique, au même moment, sans provoquer de destruction de l'environnement physique, socio-économique et socioculturel, et sans diminution inacceptable de la satisfaction des visiteurs. La concertation est, par conséquent, indispensable entre populations, collectivités, communes pour effectivement arriver à construire ensemble un tourisme partagé qui soit accepté et viable, qu'on se trouve sur un continent ou sur une île. Rappelons qu'une île est fragile, tout le monde s'est accordé à le dire, par conséquent, quand on construit un équipement, on doit pouvoir analyser les externalités négatives, de façon à pouvoir les réduire ou les compenser. Pour prendre l'exemple du nautisme, cette activité, dans d'autres régions

du monde, peut provoquer beaucoup de dégâts, si elle n'est pas contrôlée. Il n'y a pas de garde derrière chaque bateau pour savoir ce que font les gens en plongée. Aux Maldives par exemple, la pêche, qui est essentielle dans l'économie de ces îles, a été fortement dégradée par le nautisme, un certain type de nautisme qui n'était pas contrôlé. C'est très bien une croissance infinie dans un monde fini, mais que fait-on sur une île qui accueille 500 000, 600 000, 1 million de touristes ? Il est essentiel d'analyser toutes les conséquences. ■■■■

Robert DULYMOIS
Responsable Urbanisme au Conseil régional de la Martinique

Monsieur JALTA a indiqué des objectifs en termes de chiffre d'affaires, de 310 000 euros à 600 000 euros par exemple, mais il n'a pas abordé l'incidence en termes d'emplois. On sait qu'il ne peut y avoir de politique touristique sans supporter des coûts écologiques. La question à laquelle nous devons répondre et nous n'y répondons pas, depuis le début du forum, parce qu'elle est compliquée, c'est de savoir quel coût écologique accepter. En tant que responsable de l'urbanisme, d'aménagement à la Région Martinique, je ne suis pas convaincu que le tourisme soit la voie de notre développement. Je crois beaucoup à notre agriculture et à l'artisanat. Il existe en Martinique des petites entreprises qui ont un savoir faire dans la transformation de produits agroalimentaires ; je trouve dommage de voir l'agriculture attaquée. Des erreurs ont été commises, mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Je déplore que la parole ne soit pas suffisamment donnée au public participant au forum car il y a de très bonnes choses à dire. ■■■■



Philippe JALTA
Directeur du développement au Comité Martiniquais du Tourisme

Pour répondre à la question liée à l'impact sur l'emploi, je reprendrai les propos de mon intervention. Le secteur du tourisme génère aujourd'hui à peu près 10 500 emplois ; nous espérons la création de 5 000 emplois

Patrick NAUDIN

Pour apporter un complément d'informations sur ce point, je dirai qu'un port à sec pour 100 bateaux, c'est 10 emplois, qu'une marina procure 200 emplois directs et 400 à 500 emplois indirects. C'est quand même des chiffres qui parlent et qui sont démontrés. ■■■■



Damien DEVAULT
*Responsable du Pôle
 « Pollutions » du groupe
 de recherches Biosphères
 Université des Antilles
 et de la Guyane*

J'apporterai tout d'abord une remarque à propos de l'île de Pâques qui n'est certainement pas une île poubelle. Nous sommes très loin, en Martinique, d'avoir un environnement aussi protégé que l'île de Pâques.

Je tenais à revenir sur cette volonté de rapprocher du littoral les zones de terre et l'arrière-pays, et sur cette idée que la Martinique pourrait être une destination verte, voire propice à l'écotourisme. Très honnêtement, la Martinique, pour une grande partie de sa superficie, est une grande banlieue, ce qui n'est pas de nature à attirer les métropolitains. Autre élément à réfléchir, c'est ce que voient les croisiéristes quand ils visitent Fort de France qui n'est pas forcément un très beau spectacle. L'écotourisme est la forme de tourisme qui demande à mon avis, le plus de compétences, dans les domaines du patrimoine, de l'environnement et de l'histoire du pays. Je ne sais pas si on est en mesure d'avoir vraiment conscience de cela quand on réfléchit à l'écotourisme ici.

Sur la qualité de l'accueil, je ne serai pas d'accord avec Marcellin NADEAU. Un syndicaliste peut être un très bon professionnel et avoir le sourire, et quand on parle de tourisme, il faut sourire. Sur le choix de la destination, on voudrait faire venir les touristes américains, mais ces derniers peuvent faire le choix des îles anglophones ; ils n'ont pas besoin d'aller en Martinique, si c'est pour avoir du bronzé idiot ou du cocotier. On peut dire la même chose des Espagnols, il existe des îles qui parlent leur langue. Pourquoi ne pas proposer une formation aux langues associées à des pays qui n'ont pas d'îles comme l'Allemagne, comme l'Italie, ou les pays d'Europe de l'Est ?

Enfin, en dernier point, je voudrais saluer le propos de Benoît BERARD ; en Martinique, nous avons des atouts liés à notre patrimoine militaire. Cherchons toujours à savoir pourquoi on choisirait la Martinique plutôt qu'ailleurs. En l'occurrence, le patrimoine bâti ici est exceptionnel. ■■■■

Alain MIOSSEC
*Professeur émérite des Universités,
 Recteur d'académie honoraire*

Si je vous dis que le tourisme c'est la poule aux œufs d'or, combien de personnes vont vouloir me lyncher dans cette salle. Il y a quand même une illusion qui est portée par la notion de capacité de charge, de capacité d'accueil, c'est quand même le « toujours plus ». Pourquoi voulez-vous passer de 500 000 à un million de touristes, pour capter le fric

qui va venir avec eux ? Il faut vous poser le problème des infrastructures d'accueil. Où va-t-on les installer ? Et c'est là qu'on rejoint la géographie. La géographie nous pose au moins deux types de questions ici.

La première, c'est l'insularité. Vous êtes dans un espace, Petites Antilles, où toutes les îles, d'une certaine manière, se ressemblent. Alors pourquoi voulez-vous que la Martinique soit unique en la matière, et que les gens viennent uniquement en Martinique, ou en Guadeloupe.

Sur la question de la capacité d'accueil, je préfère parler de capacité d'accueil plutôt que capacité de charge. La charge est lourde et l'accueil plutôt souriant. Mais, pour moi, la capacité d'accueil procède de l'aménagement. Vous pouvez amener des millions de touristes dans la dune du Pilat si vous organisez le cheminement, si vous faites en sorte que les gens passent aux endroits pouvant tolérer un minimum de dégradation. Partout où il n'y a pas de gestion, il ne peut y avoir que désordres et dégradations. Si vous me donnez encore deux minutes, je vais résonner comme recteur et comme touriste. J'ai beaucoup apprécié ces deux journées de forum, parce qu'au moins, pour une fois dans un colloque, nous ne parlons pas la langue de bois. Nous avons abordé de nombreuses questions, des questions de fond. Nous sommes même allés jusqu'à dire qu'on pourrait développer la prostitution, c'est amusant, mais c'est une réalité, ce n'est pas une réalité amusante, mais c'est une réalité. Lorsque j'étais Recteur en Guadeloupe, nous avions, en 2006, via le Greta, formé plusieurs dizaines de personnes pour le Club Méditerranée. La formation terminée, il m'a été demandé de délivrer les diplômes aux stagiaires ; j'ai passé ma soirée à dire aux braves dames auxquelles je donnais des parchemins, « Madame, souriez parce que c'est la première chose que vous devez retenir de votre formation, et j'observe que vous ne souriez pas ». Je suis retourné quelque temps après au Club Méditerranée, j'ai constaté que ces braves dames étaient figées. C'est là que se pose la question de la servitude et je pense qu'il faut l'aborder franchement. Comme nous l'avons dit ici, un touriste est volatil, il ne reviendra pas s'il est mal accueilli. J'ajouterais qu'un touriste est un ignare qu'il faut informer sur l'endroit où il vient, sur la culture qu'on y développe. J'ai passé plusieurs années en Tunisie, j'ai vu le touriste qui venait en Tunisie, dans son enclave, 95 % ne sortaient jamais de l'enclave, on leur fabriquait des produits dits locaux et à l'époque on ne les fabriquait pas en Chine, c'était une exterritorialité fantastique. Je rejoins un peu les angoisses de Marcellin NADEAU ; il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de syndicalisme dans le domaine touristique. Le problème se pose quand vous avez la Route du Rhum, que vous attendez l'arrivée des délégations de la Route du Rhum, et que tout d'un coup l'UGTG décide de bloquer. Là, je pense que ce n'est pas la meilleure des solutions. Ça veut dire que le dialogue quelque part est absolument nécessaire, de préférence en amont et pas le jour J. Excusez-moi d'être brutal.

Dernier point. Je pense que vous vous faites des illusions les uns et les autres sur le tourisme ; le touriste est fondamentalement volatil. J'ai passé trois semaines en Guadeloupe, tout à fait incognito au mois de février ; j'ai observé sur la plage de Sainte-Anne des gens que je n'avais jamais vus. Des blancs, des gens que j'appellerai des « petits blancs ». D'où venaient-ils ? Ils venaient de métropole parce que les pays arabes, c'est fini. Autrement dit, ces personnes s'étaient adaptées à une nouvelle conjoncture politique en se disant qu'avec le budget dont elles disposaient, elles pouvaient bénéficier du soleil, des plages ; elles ont donc choisi Sainte-Anne sur les plages populaires. Sur le petit marché de Sainte-Anne, la réflexion menée par les commerçants tournait autour de l'idée que pour faire revenir les touristes, il faut les accueillir. Alors je n'ai pas dit d'ailleurs que ces « petits blancs », comme on dit, n'étaient pas non plus avec toutes les caractéristiques du touriste, qui est je le répète, un ignare et un individu qui se conduit souvent d'une manière grossière. Nous assistons aussi à une acculturation des touristes ; c'est la raison pour laquelle je pense que c'est un peu une illusion de vouloir que le développement se fasse sur le tourisme. En même temps, le tourisme est un profond révélateur de tout ce que la géographie nous enseigne, à la fois dans sa dimension culturelle, dans sa dimension de géographie physique, pas seulement dans les questions environnementales, de dégradation de l'environnement. Il ne faut pas trop se focaliser sur cet aspect ; c'est un problème global. À mon avis, la biodiversité n'est qu'un élément marginal, on aurait tort de trop insister sur ce point. Voilà ce que je voulais dire, d'une manière provocante, comme nous a invité à le faire le Professeur SAFFACHE. ■■■■ ■■■■ ■■■■

Stéphane JÉRÉMIE

Animateur du Contrat de la Baie de Fort de France piloté par la CACEM

Je voudrais savoir si nous préparons la Martinique à concurrencer les destinations de type grande nature, telles que la Dominique, le Costa Rica qui ne sont pas loin de nous et dont le message est clair, nous attendons d'accueillir les touristes qui désirent trouver une destination lorsque vous aurez détruit tous vos milieux naturels ? ■■■■ ■■■■ ■■■■



Patrick DUCHEL
*Manager du Réseau
TAK TAK Martinique*

Tout d'abord, le tourisme, comme vous l'avez tous dit, est très transversal, mais avant le reset, puisqu'on a parlé de reset, il faut faire un diagnostic. Dans les années 1960, nous n'avons jamais décidé du tourisme que nous allions proposer. Les compagnies aériennes se sont imposées sur le territoire ; elles avaient leurs avions, leurs hôtels et leurs agences de voyage ; elles étaient nombreuses. À l'époque, la Martinique figurait parmi les 10 premiers sur les 150 destinations les plus touristiques. Les compagnies sont parties et ont laissé des ruines. Nous, Martiniquais, nous sommes entrés dans les ruines et nous n'avons ni travaillé sur notre identité, ni sur l'organisation du territoire. Il est resté, je dirais, de belles briques, et aujourd'hui on continue à faire des briques. On met une yole par ci, autre chose par là. Ce sont des briques qui sont dans des quincailleries, qui ne rapportent rien parce qu'elles ne sont pas dans la construction identitaire, et ne se construisent pas ensemble. Il n'y a pas un cap partagé. Je vais juste vous parler de ce que notre réseau est en train de faire ; nous sommes dans la réalisation de nos expériences. La première chose que nous proposons, et nous sommes en train de le faire, c'est de mettre en place ce que j'appelle un atlas. Cet atlas est en réalité une bibliothèque de notre patrimoine, de notre culture où l'on trouvera tout ce qui est nécessaire à tous ceux qui sont appelés à faire l'accueil. Il s'agit de mettre dans leur tête un logiciel d'accueil intellectuel, leur permettant de répondre à toutes les questions, de connaître le pays dans toutes ses dimensions. Nous sommes dans la réalisation de cet atlas, de ce livre ; nous sommes déjà en train de le proposer à des institutions. C'est lorsque nous aurons intégré intellectuellement la puissance de notre patrimoine, qu'il n'y aura plus de problème de servitude, que nous serons des hommes fiers. Cette intégration nous permettra de faire du développement économique. Parce que, comment pouvez-vous vendre un produit que vous ne connaissez pas. Les gens qui font du tourisme aujourd'hui ne sont pas dans une référence partagée. Je pense au directeur d'un hôtel, il est l'équivalent d'un directeur de prison. Il n'a aucun lien avec celle qui passe le balai. Ce qui pourrait faire leur lien, c'est qu'ils partageraient une puissance de notre patrimoine. On pourrait parler de la marque d'une destination, on peut parler d'un pays. Je vais vous donner un exemple sur lequel nous sommes entrain de travailler.

On parle de 500 000 personnes de plus, soit environ 10 000 personnes par semaine, des personnes qu'il faudra nourrir. Les agriculteurs ne pourront faire face, mais nombreux sont ceux qui possèdent des arbres, des jardins, des fruits, des légumes. Si nous conventionnons avec ces personnes, elles pourront contribuer à produire et à satisfaire les besoins. Tout un chacun, la dame à la retraite, le chômeur qui a un bout de terrain, peut participer au développement. On propose à la Martinique un développement durable avec des hommes bien dans leur tête ; je parle d'expérience, d'expérimentation. C'est ce que nous sommes en train de faire. Et pour conclure, je dirai que tout ceci ne sert à rien si nous n'avons pas la passerelle économique : le tour-opérateur, afin de pouvoir éditer des catalogues nautiques, des catalogues mariage, des catalogues de tout ce que vous voulez que nous pourrions vendre dans les agences de voyage. Les responsables de collectivités et de mairies sont invités à nous rejoindre sur cet atlas.

Nous devons arriver à comprendre que le premier outil d'un pays, c'est l'homme. ■■■■ ■■



Benoît BERARD
Enseignant Chercheur
de l'Université des Antilles
et de la Guyane

Sur la question de la capacité de la Martinique à concurrencer les destinations de grande nature. Je crois qu'il ne faut pas s'illusionner. Si nous voulons concurrencer le patrimoine naturel de la Dominique, il faut, soit que la Dominique dégrade le sien très rapidement, soit que nous attendions de très longues années pour restaurer le nôtre. Je ne dis pas que nous n'avons pas de patrimoine naturel, mais par rapport à des îles qui ont connu un impact de la colonisation sur l'environnement beaucoup plus faible que celui de la Martinique, et qui ont connu un développement post deuxième guerre mondiale avec une économie de consommation beaucoup plus faible que la nôtre, aujourd'hui, on ne bénéficie pas des mêmes atouts et cela me paraît difficile. ■■■■ ■■

Philippe JALTA


Pour que les choses soient claires, J'ai donné un chiffre de 1 million au départ sans faire de détail. Le segment séjour c'est environ 500 000, le segment croisière, 41 000, puis le segment plaisance, 93 000. L'idée est de pouvoir se tourner vers la mer et attirer ces clientèles plaisance croisière dont on estime la capacité de charge à 600 000 pour venir faire le complément. ■■■■ ■■



Marcellin NADEAU
Maire du Prêcheur,
conseiller général

Je voudrais répondre parce que j'ai été interpellé sur la question du syndicalisme. Bien sûr, il y a un problème de formation, d'accueil, de tout ce que l'on veut. On stigmatise seulement le capitalisme, mais on ne stigmatise pas la qualité du dialogue social. Il faut poser le problème du dialogue social. Ce n'est pas forcément les syndicalistes qui ont tort. Là aussi j'assume mes propos. Sur l'histoire de Martinique, grande banlieue, je ne suis pas du tout d'accord. C'est vrai qu'il y a une tendance à transformer notre pays en ville île. Je suis contre, je reprends l'idée qu'on est un pays insulaire et je ramènerai ce propos à un débat qui est d'actualité, et qui concerne les événements de Grand Rivière. Des gens qui sont très forts en économie, qui ont une grande réputation, disaient au nom du tourisme : « Les maires de Grand Rivière et du Prêcheur sont des petits cons ; la solution, c'est de faire la route, Prêcheur/Grand Rivière ». Je dis que ce serait une catastrophe écologique et que cette solution ne développerait en rien le tourisme. Par rapport à l'intervention du professeur MIOSSEC, il me vient une idée que développait Catherine BERSANI. Effectivement, nous sommes dans la Caraïbe, avec des lieux qui se ressemblent et avec des différences sur l'état des écosystèmes ; l'idée de multidestinations peut être un créneau intéressant. On propose un ticket à des gens qui peuvent aller à la Martinique, en Guadeloupe, à la Dominique et à Sainte Lucie. Je crois aussi qu'il faut penser à ce type de piste. Et puis moi qui veux faire du développement durable, je souhaite développer un tourisme tourné vers notre capital naturel ; c'est le projet de Pointe Savane. Une étude économique indique que j'ai tout faux, que ce n'est même pas la peine d'envisager cette option, je vais résister. On me dit que la clientèle touristique est plus intéressée par les distilleries que par Pointe Savane qui va permettre aux gens d'accéder à une culture scientifique. Mais je crois qu'il faut maintenir le cap, il y a une clientèle pour ce type de tourisme. Il faut s'accrocher à l'idée que notre capital naturel, que notre passé, notre histoire, notre patrimoine sont des ressources fondamentales de développement touristique. Et j'y crois dur comme fer. Merci. ■■■■ ■■



 **Stratégie environnementale de la Ville du Lamentin
Cuba-Martinique : même diversité du vivant
mais diversité des pratiques**

Christina JOSEPH-MONROSE, Présidente de la Commission
Coopération de la Ville du Lamentin..... 172

 **Protéger et valoriser la baie de Fort de France**
Émile GONIER, Élu membre du Comité de la Baie de Fort de France
piloté par la CACEM174

Stéphane JÉRÉMIE, Animateur du Contrat de la Baie
de Fort de France piloté par la CACEM176



*Actions de valorisation
de territoires,
quelques exemples*

Stratégie environnementale de la Ville du Lamentin

Cuba-Martinique : même diversité du vivant mais diversité des pratiques



Christina JOSEPH-MONROSE
Présidente de la Commission
Coopération de la Ville
du Lamentin

Bonsoir à tout le monde. Je suis élue de la Ville du Lamentin, en charge des Relations Internationales. Je souhaite, avant de présenter ce qu'on a appelé la biodiversité, faire un peu la genèse de ce projet. Depuis plus de seize ans, la ville du Lamentin, qui compte 42 000 habitants, est jumelée avec la ville de Santiago à Cuba, une ville de 500 000 habitants. Notre partenariat, depuis une quinzaine d'années, concernait la santé, la culture, le sport, la solidarité et tout ce qui a trait aux risques majeurs. Depuis bientôt trois ans, nous avons signé des accords pour tout ce qui est biodiversité. En 2010, nous avons reçu une délégation de Santiago de Cuba, constituée, notamment, de collaborateurs du centre de recherches BIOECO. Nous avons travaillé sur notre mangrove pendant quatre semaines et avons réalisé ce qui s'appelle un diagnostic de notre territoire. Le Maire du Lamentin a souhaité mettre en place une stratégie environnementale visant à protéger les espèces qui existent dans notre mangrove. Mais nous nous sommes rendu compte que cette initiative ne pouvait pas seulement concerner Le Lamentin. En effet, Le Lamentin, c'est le Cohé, mais c'est aussi, à côté, la Baie de Génipa. En conséquence, nous avons associé les trois communes limitrophes, Rivière Salée, Ducos et Trois Îlets. Durant cette période de diagnostic, nos amis cubains sont venus voir un peu ce qui se passait chez nous. Nous avons travaillé sur la stratégie, nous avons associé des scientifiques martiniquais, mais aussi des étudiants de l'Université des Antilles et de la Guyane, ainsi que des services de l'État. Sept scientifiques Cubains sont actuellement présents sur le territoire du Lamentin. Ils ont commencé à travailler sur la biodiversité.

Depuis 2011

En septembre 2011, une visite, avec les scientifiques cubains, s'est organisée sur le territoire du Lamentin. En mars 2012, une équipe composée de scientifiques martiniquais du Parc Naturel Régional et de l'UAG s'est rendue à Cuba afin d'étudier la façon dont les Cubains pouvaient appréhender leur écosystème. Les Martiniquais se sont rendu compte que les Cubains avaient une autre approche de leur écosystème. C'est-à-dire, qu'ils pouvaient associer à la fois la population, les scientifiques et le gouvernement, tous ensemble autour d'une table pour échanger sur la problématique de la biodiversité, ce que nous ne sommes pas capables de faire ici.

Le diagnostic de notre territoire

Nous avons mis en exergue six types de problèmes : l'éducation et l'implication environnementale au sein de la population aussi bien lamentinoise que martiniquaise, la dégradation de notre écosystème urbain par le bruit, l'affichage..., la pollution de nos eaux marines et continentales, la déforestation, la dégradation des sols, la perte de notre biodiversité.

Nous avons travaillé sur ces différents aspects sur Le Lamentin, mais aussi sur la baie de Fort de France, jusqu'aux Trois Îlets, en y associant les partenaires, les marins pêcheurs, les agriculteurs, pour préserver les écosystèmes comme la baie, la mangrove, les zones agricoles, les bassins versants et les forêts. Nous avons relevé des problématiques et des enjeux du Projet d'aménagement et de développement durable : la valorisation du cadre de vie et du fonctionnement urbain des déplacements, une croissance maîtrisée de la population, un espace humain équilibré, et enfin, une valorisation des paysages et des protections de l'environnement. Le Lamentin a vu sa population croître rapidement ; nous sommes actuellement 42 000 habitants, avec des incidences sur la dégradation de l'écosystème urbain.

En 2012, nous nous sommes centrés sur d'autres démarches du territoire, et nous avons identifié et orienté nos actions sur d'autres politiques publiques : le projet de ville de la Ville du Lamentin, la charte du PNRM, l'Agenda Interne, la stratégie locale et nationale de la biodiversité, le programme régional de santé... Une soixantaine d'actions pré-identifiées seront mises en place.

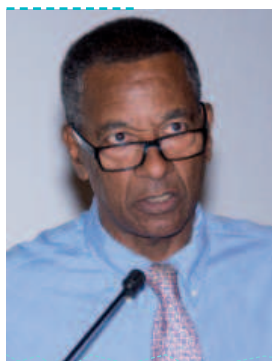
Depuis mars 2013, nous avons lancé officiellement la stratégie environnementale que nous avons appelée SELA, Stratégie Environnementale du Lamentin, validée par le conseil municipal de février 2013, avec une vision territoriale de développement durable pour protéger les écosystèmes, et le développement social et économique puisque nous mèneront cette stratégie avec la population. Depuis quelques années, nous avons mis en place une démarche de démocratie participative au sein de la ville. La population est, par conséquent, au fait de notre projet, et participe aux travaux. Aujourd'hui, l'équipe de Cuba est en place avec les scientifiques de la Martinique. Une formation se déroule avec les Cubains pour la mise en place de l'inventaire biologique rapide. Il s'agit d'un outil d'évaluation globale des

écosystèmes qui va nous permettre d'identifier les espèces, d'élaborer des stratégies de gestion, mais aussi d'étudier tout ce que nous avons dans nos écosystèmes. Nous allons tenter de tout identifier. À l'issue de cet inventaire biologique, nous allons mettre ensemble ce que nous avons découvert, chacun de notre côté, scientifiques cubains, scientifiques Martiniquais, marins pêcheurs, associations, spécialistes, amateurs, apiculteurs..., toute la population qui gravite autour de la mangrove. Nous allons en faire l'inventaire et éditer un livre qui sera vulgarisé auprès de la population. Cette démarche doit aboutir à la mise en place d'actions aussi bien auprès des écoles que dans les associations à la portée de chacun pour la préservation de notre mangrove. ■■■■



Protéger et valoriser la baie de Fort de France

Programme d'actions du Contrat de la Baie de Fort de France



Émile GONIER
Élu membre
du Comité de la Baie
de Fort de France
pilote par la CACEM

Diffusion du film « préserver et valoriser la Baie de Fort de France » pour introduire l'intervention

Je précise que le Président du Comité de contrat de baie de Fort de France, Yvon PAQUIT est absent du département. Je suis Émile GONIER, membre de ce comité et par ailleurs Président de la Commission Eau et Assainissement de la CACEM ; c'est à ce titre, et avec beaucoup de plaisir, que j'ai accepté de prendre sa place pour faire cette présentation.

La baie de Fort de France baigne sept communes ; elle va du Cap Salomon jusqu'à Fond Bernier et traverse, du nord au sud, les villes de Schœlcher, Fort de France, Lamentin, Ducos, Rivière Salée, Trois Îlets et Anses d'Arlet. Ce bassin fermé synthétise pas mal de problématiques que nous avons eu à développer à travers ce Forum Bòdlanmè. Le contrat de baie constitue, lui-même, un des outils, ce n'est pas le seul, que l'on peut proposer à la résolution de problématiques connues dans la baie. Ce contrat de baie, il faut le rappeler, est un engagement fort de 44 partenaires, pour reconquérir la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie de Fort de France. C'est un programme sur cinq années, de 2010 à 2015. Trois grandes actions sont développées par la CACEM qui est le pilote de ce contrat de baie.



Deux actions vont concerner des infrastructures et la troisième va concerner les eaux urbaines. Notre volonté est de multiplier les déchetteries sur le territoire communautaire. À l'heure actuelle, il en existe deux, mais leur nombre va augmenter au cours de l'année 2013 puisque la CACEM va augmenter sensiblement ce nombre de déchetteries sur les communes de Saint Joseph et du Lamentin qui n'en sont pas encore pourvues. Concernant les infrastructures, la réhabilitation du centre de stockage des déchets non dangereux à la Trompeuse est en cours. Cette réhabilitation va permettre l'arrêt total de certains rejets en mer ainsi que la collecte de biogaz avec des analyses qui

ont déjà commencé ; des mesures régulières sont réalisées pour véritablement évaluer l'effet sur les eaux de la mer. Dans les mois qui viennent, la CACEM va diriger sur le même site, un Parc Technologique et Environnemental, un PTE, qui sera principalement dédié au développement de filières innovantes de traitement et de valorisation. Ce PTE est destiné à accueillir des structures d'insertion par l'activité économique ainsi que l'outil pédagogique de sensibilisation à la protection de l'environnement. Près de 5 millions d'euros ont été consacrés aux études de viabilisation du parc. C'était là les deux actions en termes d'infrastructure, mais tout cela ne vaudrait si l'action n'était

Environnemental de la Trompeuse



CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Unité de broyage du verre



Unité de valorisation des boues par biomasse



Un outil exemplaire au service du développement durable, implanté sur le site du centre d'enfouissement technique de la Trompeuse.

La réhabilitation du site en 2 phases :

- Phase 1 (partie sud du massif de déchets) achevée en 2009
- Phase 2 est prévue après la fin de l'exploitation, à partir de 2013.



Un centre d'activités et de recherches développé autour d'un pôle environnement multi filières (déchets, énergies renouvelables, protection et gestion de l'environnement, éducation, la formation et la recherche en matière environnementale).

11 unités fonctionnelles

- Valorisation du biogaz • Broyage déchets verts • Traitement boues urbaines par four biomasse • Traitement des VHU/ferrailles
- Recyclerie de Déchets électriques, électroniques et électroménagers (DEEE) • Centre de transfert/Tri • Verrière • Traitement boues de balayage urbain • Valorisation pédagogique du site avec la Maison de l'environnement
- Bassin pour collecter l'eau de pluie pour le nettoyage des véhicules CACEM et pour alimenter les balayeuses mécanisées qui procèdent au lavage des voiries des centres bourgs des communes membres de la CACEM • Centrale photovoltaïque sur dôme décharge

Unité de matière de vidange



Unité de valorisation du Biogaz



Centrale Photovoltaïque dôme CET (3,5 hectares)



pas menée en direction des acteurs, de la population elle-même. On a suffisamment souligné au cours du Forum le rôle important de l'homme au centre de tout cela. La troisième action vise à sensibiliser sur le terrain. La CACEM, en ce sens, a mis sur pied une brigade de l'environnement, composée actuellement de huit hommes. Ces hommes, extrêmement valeureux, déploient véritablement des interventions sur l'ensemble du territoire communautaire pour informer les usagers, les prévenir des dangers générés par les comportements inciviques et susciter un changement progressif des comportements de nos concitoyens dans la gestion des déchets. Nous avons déjà, de manière très concrète, un effet majeur bénéfique de ce contrat de baie, comme cela a été évoqué dans le film diffusé. La baie de Fort de France a été admise au club très fermé des plus belles baies du monde. Nous avons concouru au Sénégal, puis, l'année dernière en Turquie et en Grèce. Voilà un résultat très concret, nous devons être encouragés à aller plus loin dans le développement de ce contrat de baie puisque ce label peut se perdre. Il faut venir régulièrement témoigner des efforts réalisés, pour véritablement mériter cet honneur d'être parmi les plus belles baies du monde. Alors, inutile de préciser que cela suscite des préoccupations. Ces préoccupations ont été évoquées au cours de la table ronde sur le tourisme, lorsque nous avons parlé de nautisme, de plongée sous-marine, d'eaux de baignade... Lorsque la baie de Fort de France voit la qualité de ses eaux s'améliorer, lorsque la beauté de cette baie est protégée, entretenue, nous sommes, Monsieur le Président de l'Agence, au cœur même de la problématique proposée par ce Forum BÔDLANMÈ ; nous nous situons bien dans une zone de croissance durable. ■■■■



Stéphane JÉRÉMIE
*Animateur du Contrat
 de la Baie de Fort de France
 piloté par la CACEM*

En tant qu'animateur du Contrat de la Baie de Fort de France, je joue le rôle de praticien dans tout le processus. Mon rôle consiste à créer du lien entre tous les partenaires qui concourent à cette dynamique. Pourquoi ? Parce que le taux de réalisation est passé à 65 % aujourd'hui. Considérant que cette progression est un peu lente et afin de décupler l'action de valorisation de cet espace, l'implication supplémentaire de la population est nécessaire surtout au niveau de l'expression de chaque sensibilité que ce soit la sensibilité de l'entrepreneur, celle du producteur ou du promoteur touristique, etc. Le Contrat de la baie de Fort de France est une démarche partenariale pour laquelle,



aujourd'hui, l'adhésion politique sociale est homogène ; nous concourons à faire le rapprochement avec les entreprises qui sont également partie prenante. En effet, courant 2013, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique a fait un pas vers la dynamique et nous pensons que les entreprises aideront à la développer. Notre mission consiste à faire vivre, plutôt à vivre de l'environnement, vivre dans l'environnement. Notre objectif est d'œuvrer, de dégager un consensus social. Nous nous situons dans une dynamique partenariale, avec un consensus social qui permettra à chacun d'adopter temporairement le paradigme, le prisme de vision de son partenaire, et de cela, jaillira la possibilité de rendre utiles tous les outils que nous utilisons aujourd'hui. Ce que nous visons, c'est de changer, c'est de faire participer au changement culturel pour faire respecter les règles et les usages que nous avons adoptés, et qui sont parfois difficiles à atteindre. En tant que patricien, je pense que le contrat de la baie de Fort de France est un outil qui incite au courage de la complexité, c'est-à-dire accepter les difficultés, accepter les points de vue des partenaires, afin de pouvoir résoudre les difficultés que nous avons à gérer sur le plan environnemental. Pour conclure, au niveau pratique, nous pensons, à la CACEM, que ce littoral est vraiment une zone de croissance où les initiatives économiques sont réalisables. C'est ce que nous essayons de faire émerger à travers ce programme. Nous lançons un appel à tous ceux qui ont ce savoir-faire entrepreneurial, je vous invite à nous rencontrer, à faire un pas vers nous, vers le monde des techno-bureaucrates. Et puisque l'action publique de la CACEM repose aussi sur les idées très novatrices du service valorisation des projets environnementaux, je vous suggère de vous rapprocher de Madame Dominique DEROND qui pourra étalonner vos projets, qui les mettra en lien avec la direction du développement économique et la Techno-pôle à la Martinique.

Je vous remercie de votre attention. ■■■■

Émile GONIER

J'ajoute un mot pour remercier les personnes qui, à travers le film diffusé «Préserver et valoriser la Baie de Fort de France», ont permis une meilleure compréhension du rôle qui doit être celui de l'usager, que cet usager soit un particulier ou une entreprise. Elles ont favorisé une meilleure lisibilité de l'action menée. Il s'agissait, dans le cadre de ce forum BÔDLANMÈ, de faire des focus sur des actions en cours. En tout cas, l'objectif politique est véritablement de travailler à faire en sorte que dans un futur assez proche, nous puissions retrouver une baie de Fort de France où, avec autant de plaisir qu'auparavant, nous puissions nous baigner sans crainte, pêcher sans crainte. Ce n'est pas un rêve, et grâce à nos efforts, c'est chaque jour un peu plus une réalité. Merci. ■■■■



Jérôme BIGNON
Président de la Commission
Environnement de l'ANEL

Je voulais dire un mot parce que je ne suis pas pour rien dans l'histoire qui vient d'être racontée sur le club des plus belles baies du monde. En effet, j'ai longtemps présidé ce club ; j'étais président quand la baie de Fort de France a été admise dans ce club au Sénégal ; c'est donc pour moi, un grand plaisir. J'insiste pour dire que la baie de Fort de France, dans le club des plus belles baies du monde, ce n'était pas simplement une sucette donnée à Fort de France.

Le Club des plus Belles Baies du Monde, c'est un laboratoire, une espèce de vitrine, qui a été créé il y a un peu plus de quinze ans maintenant, entre la baie d'Ha-Long et le golfe du Morbihan. L'idée est d'inscrire son développement dans une dynamique durable. Lorsque j'étais parlementaire, nous avons échangé Serge LETCHIMY et moi-même sur ce contrat de baie qui paraissait demander un effort particulier, une mobilisation locale intensive sur les sujets qui ne sont pas très faciles à vendre à la population. Il fallait donc accompagner cet effort ; l'idée de la reconnaissance « club des plus belles baies du monde » était quelque chose qui s'inscrivait dans cette dynamique. Dans le club des plus belles baies du monde, il y a aussi bien la baie d'Ha-Long que la baie de San Francisco. Quand vous regardez la baie de San Francisco d'avion, c'est somptueux, c'est magnifique. Si vous regardez dans le détail, cela peut être infecte ; on peut trouver une baie qui s'est réduite, qui est polluée. Aujourd'hui, on essaie d'aller dans une dynamique durable. Je finis, pour dire encore un mot sur la suite, avec la complicité ou avec la bienveillante attention de Gérard RUIZ qui est ici intervenant comme moi. Le club des plus belles baies du monde va entrer dans un partenariat mondial sur le tourisme durable. L'idée c'est d'entrer dans cette logique de tourisme durable où tous les pays qui en sont membres, tous les réseaux qui travaillent à ces questions puissent échanger. Fort de France s'est inscrite dans cette dynamique et quelque part toute la Martinique, puisque vu du monde, Fort de France c'est la Martinique, et la Martinique c'est Fort de France. Je voulais vous dire cela parce que c'est important ; il ne s'agit pas d'un gadget, c'est une vraie dynamique qui est mise en œuvre. Je dois dire, pour terminer, que Fort de France n'est pas seule, vous savez comme moi que la baie des Saintes est également au Club des Plus Belles Baies du Monde, mais également, sur la Caraïbe, la Baie de Carthagène, ainsi qu'une baie sur la République Dominicaine. On compte quatre baies des Caraïbes qui font partie de ce club très fermé, vous aviez raison de le dire Monsieur le Président. ■■■■





Axel VILLARD-MAUREL, Responsable Environnement
de la Mairie de Case Pilote180

Un outil d'aide à la gestion environnementale des communes



Axel VILLARD-MAUREL
Responsable Environnement
de la Mairie de Case Pilote

Bonsoir à tous, j'espère que vous n'êtes pas trop fatigués car c'est la dernière intervention. J'ai envie de dire : « yé cri yé cra », comme la cour ne dort pas, je vais pouvoir commencer ! Je suis responsable Environnement à la Mairie de Case Pilote et membre de l'Association A.SEVE ; c'est à ce titre que je vais vous présenter aujourd'hui l'outil sur lequel nous avons travaillé ces derniers mois. C'est un outil d'aide à la gestion environnementale des communes.

Je souhaite dans un premier temps vous présenter notre Association. L'A.SEVE est une association qui vise à impulser des démarches plus durables au sein des collectivités territoriales de la Martinique. Elle existe depuis 2002, et regroupe les responsables Environnement des collectivités territoriales et des EPCI de la Martinique. Elle permet notamment de favoriser les échanges entre membres, échanges d'outils, d'informations, d'élaborer des outils de communication et d'information, d'aider à la création des services Environnement dans les collectivités territoriales et de sensibiliser le grand public à l'environnement.

Le contexte

L'origine de notre démarche part du constat d'une hétérogénéité des communes en matière de gestion de l'environnement, selon leur taille et leurs moyens. En effet, si certaines communes sont à la pointe dans leur gestion de l'environnement avec parfois une brigade de l'Environnement, d'autres sont bien moins avancés, sans service Environnement.

La volonté de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

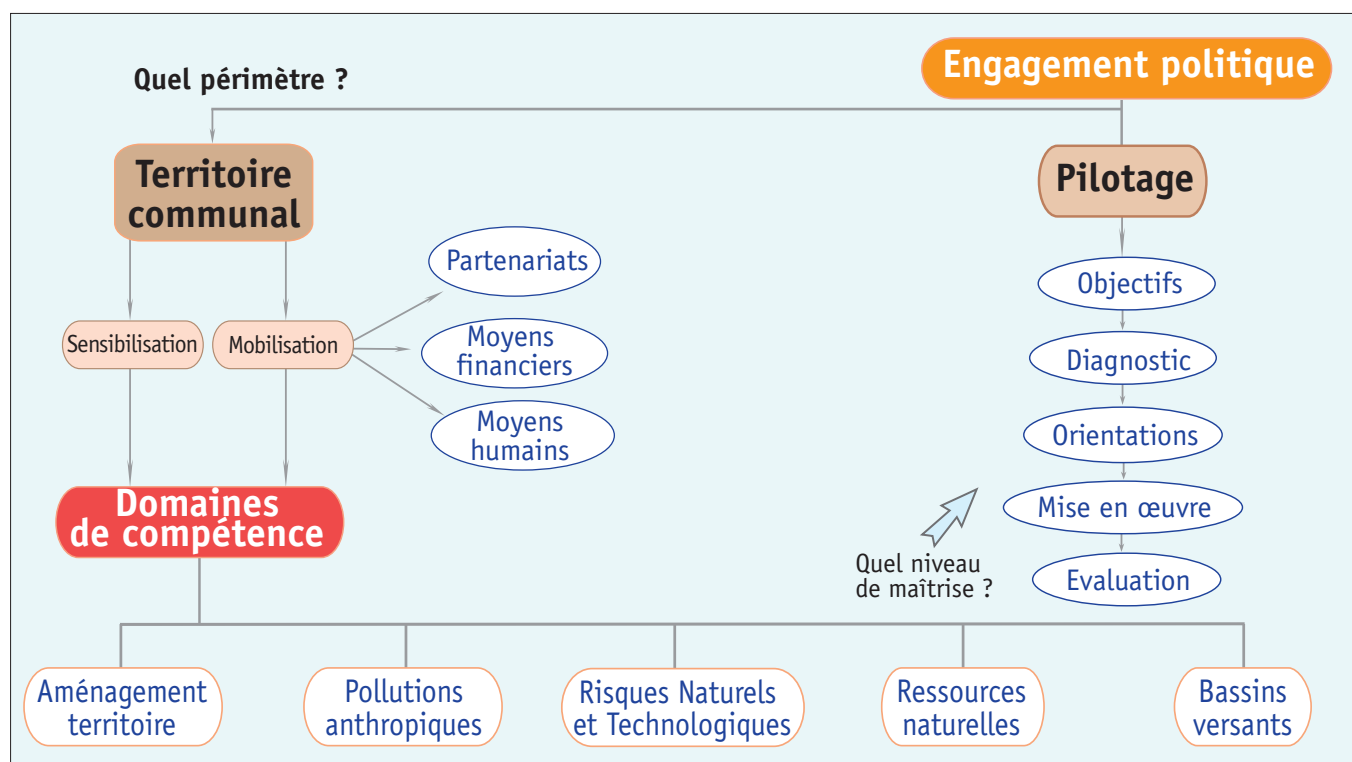
Cette démarche part également d'une volonté d'impliquer les communes sur la question de l'environnement et de la réelle motivation de l'Agence des 50 pages géométriques de contribuer à l'amélioration de la gestion environnementale du territoire. C'est la raison pour laquelle l'Agence des 50 pages géométriques a sollicité l'Association A.SEVE pour élaborer un outil d'aide aux communes martiniquaises pour l'amélioration de leur gestion environnementale.

Les objectifs de cet outil

Cet outil a pour but de permettre aux communes de :

- mieux appréhender leurs compétences dans le domaine de l'environnement (certaines d'entre elles ne connaissent pas toutes leurs compétences en matière d'environnement),
- contribuer à l'amélioration de leur stratégie environnementale,
- définir un programme d'actions opérationnelles cohérent
- inscrire leur démarche environnementale dans un processus raisonné et durable.

Enfin, cet outil est conçu pour être facile d'accès et facile d'usage pour les communes quel que soit leur niveau.



	Maîtrise des pollutions anthropiques	Réponses possibles
30	La commune met-elle en œuvre des initiatives visant la mise en conformité des dispositifs d'assainissement des eaux usées par la population?	1 - Non 2 - Oui, des campagnes de sensibilisation, des réunions avec les habitants sont organisées...)? 3 - Oui et une procédure existe pour l'accompagnement financier
31	Existe-t-il un processus de traitement des requêtes relatives à la salubrité et à diverses nuisances et pollutions (eau, air, sols, bruit, odeurs, ...)?	1 - Non 2 - Oui
32	La commune met-elle en œuvre des actions de prévention des problèmes de salubrité ?	1 - Non 2 - Oui
33	La commune met-elle en œuvre des actions auprès des entreprises visant à lutter contre les pollutions liées aux activités industriels ou artisanales?	1 - Non 2 - Oui
34	La commune met-elle en œuvre des actions visant à lutter contre les pollutions phytosanitaires (agricultures, jardins privés...)?	1 - Non 2 - Oui

Un extrait de la grille de questionnaire

	Maîtrise des pollutions anthropiques	Réponses possibles
35	La commune met-elle en œuvre des actions de sensibilisation auprès de ses habitants visant à préserver des pollutions les milieux naturels sensibles (zones humides, littoral...) et limiter les perturbations des écosystèmes ?	1 - Non 2 - Oui
36	La commune a-t-elle établi un schéma d'assainissement des eaux pluviales?	1 - Non 2 - Oui
37	Les schémas d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont-ils mis en cohérence?	1 - Non 2 - Oui
38	La commune met-elle en application les orientations de prévention et de gestion des déchets instaurées au niveau des autres échelons (EPCI, Région, Département)?	1 - Non 2 - Oui
39	La commune met-elle en œuvre des initiatives communales de prévention et de gestion des déchets?	1 - Non 2 - Oui, des campagnes de sensibilisation sont mises en œuvre 3- Oui, des moyens sont déployés dans l'organisation

Un extrait de la grille de questionnaire

Les champs d'application

Cet outil est conçu par des référents Environnement, à savoir les membres de l'A.SEVE, puisque nous sommes tous des référents Environnement - Développement durable dans les collectivités locales et territoriales de la Martinique.

Il pourra évoluer en intégrant les autres aspects (social et financier) du développement durable, et s'adapter aux autres types de collectivités territoriales que les communes. Le comité technique mis en place se compose d'un certain nombre de membres de l'A.SEVE : Fabienne BORDEAU, Dominique DEROND, Doris JOSEPH et moi-même, et d'un animateur, Marc MARIE-MAGDELAINE de FLEURDO.COM

Méthodologie

Nous avons débuté notre travail par la création d'un « mapping » (une cartographie) qui décrit les différents champs d'intervention de la commune en matière d'environnement. Celui-ci permet, en fait, de dérouler les étapes de la gestion environnementale de la commune depuis l'engagement politique, étape située au plus haut niveau de la structure, jusqu'à sa déclinaison en termes d'actions. Ce « mapping » décrit la structure de l'action environnementale qui part de l'engagement politique, pierre fondatrice de la démarche, pour arriver jusqu'au niveau opérationnel, indiquant les champs d'intervention, les domaines de compétence et les actions déclinées. Ce schéma rend compte du niveau d'efficience d'une démarche environnementale entreprise par une commune. Par un jeu de questions simples, on peut dégager les décisions qui déterminent la démarche. Quel périmètre d'action ? L'action reste-t-elle interne au service ou se place-t-on dans une démarche sur l'ensemble du territoire communal ? Quel est le niveau d'action, s'agit-il d'une sensibilisation ou d'une mobilisation ? Avec quels moyens et quels partenaires ? Toutes ces informations sont déclinées dans l'ensemble des champs opérationnels et des domaines de compétence ou champs d'intervention.

De ce mapping, nous avons extrait les grands champs qui définissent les niveaux de gestion de l'environnement par la commune : l'engagement politique, le pilotage, le diagnostic, la gestion de l'environnement sur le territoire et au sein

des services, la formation, la stratégie de promotion et de valorisation de l'environnement, le développement. Pour chacun de ces champs, une grille de questionnement a été élaborée pour évaluation. Cette grille compte plus d'une cinquantaine de questions. Elle décline les missions de la commune dans ses domaines de compétence, notamment la gestion des ressources naturelles, la maîtrise des pollutions anthropiques, l'aménagement du territoire..., mais également les missions qui relèvent de la sphère interne, la sphère organique, c'est-à-dire, les activités de la commune qui génèrent des impacts sur l'environnement. L'évaluation des réponses obtenues permettra de définir le niveau de maîtrise de la commune pour chacune des missions identifiées ; ses forces, ses faiblesses et ses potentiels seront mis en exergue.

🏠 L'analyse des résultats

Une valeur est attribuée aux réponses données. À cette valeur, un coefficient de pondération est appliqué afin d'accroître ou réduire l'importance de certains critères. Enfin, les résultats peuvent être présentés sous différents formats, notamment en graphique Radar avec marqueurs qui trace le niveau de maîtrise de la commune dans les champs d'intervention prédéfinis. Cette méthode apporte une lisibilité à la commune sur son potentiel d'amélioration et ses points de satisfaction pour chaque thématique abordée. Cet outil d'aide permet au décideur d'engager ensuite des actions dans une optique d'amélioration de sa collectivité en matière d'environnement.

🏠 Les perspectives

Aujourd'hui, cet outil vous est présenté. Il sera ensuite soumis à l'avis de l'ensemble des membres de notre Association, mais également à vous tous qui êtes présents au Forum BODLANMÉ. Il sera important de recueillir votre avis à vous, élus, administratifs, scientifiques entre autres. Il est dès aujourd'hui disponible sur le site de notre Association aseve-martinique.com.

🏠 En conclusion

Cet outil n'a pas la prétention de fournir le niveau exact de performance d'une commune ; sa vocation n'est pas d'attribuer une note à une commune mais de dégager des perspectives d'amélioration raisonnées, cohérentes et durables. Il se veut être fédérateur pour toutes les communes de Martinique. Je vous remercie de votre attention. 🏠

Axel VILLARD-MAUREL
Responsable Environnement
de la Mairie de Case Pilote

Gilles BOEUF
Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
MNHN.....184
Ralph MONPLAISIR
Président de l'Agence des 50 pas géométriques
de la Martinique.....186

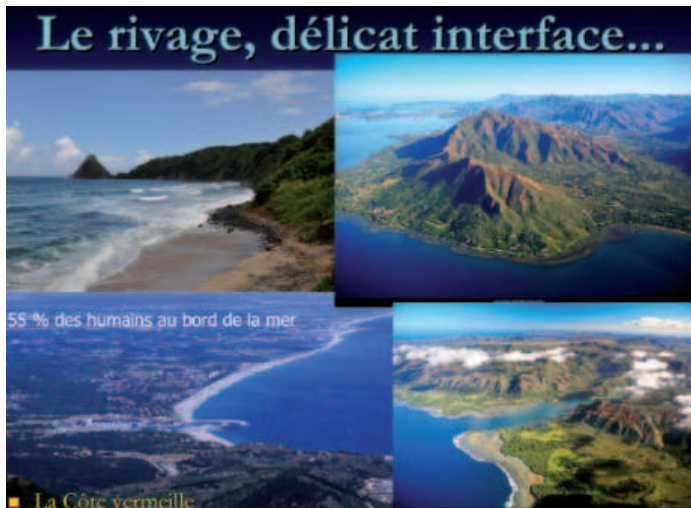


Conclusions Recommandations Clôture du forum



Gilles BOEUF
Président du Muséum National
d'Histoire Naturelle - MNHN

Compte tenu du départ, en raison de ses obligations, de Jean-François RAPIN, Président d'honneur de ce forum BÔDLANMÈ 3, il m'a été demandé de conclure ces deux journées de fructueux échanges. Si vous vous souvenez, j'avais déjà conclu le forum BÔDLANMÈ 2, il y a vingt mois maintenant, en tant que Président d'honneur ; c'était en octobre 2011. Cet exercice n'est pas évident à faire quand on est prévenu, alors, quand ce n'est pas le cas, je ne vous raconte pas !



Précédemment, je vous ai expliqué ce qu'était fondamentalement le littoral dans l'histoire du vivant. La vie apparaît dans l'océan, elle sort de l'océan par le Bôdlanmè, et pas par un autre endroit. Je vous ai montré comment votre sang était un reflet de ce Bôdlanmè ; vous en êtes une fraction, un morceau. C'est une profonde raison pour le respecter beaucoup plus que ce que l'on fait.

Au cours de ces deux journées, nous avons abordé la crise, la crise environnementale, on a affirmé qu'il s'agissait bien d'une crise. On a montré que la crise financière et la crise économique avaient de profondes racines écologiques. On a même dit que ce n'était pas vraiment une crise puisqu'elle dure depuis trop longtemps, or, on sait qu'une crise, c'est un pic. Ensuite, on a souligné que la solution à la crise ne peut pas passer par un abandon de l'environnement. Au contraire, moins on tiendra compte de l'environnement, et plus cette crise, si crise il y a, (je préfère parler d'un événement), sera durable. Ce n'est pas ce que l'on veut. On veut un développement durable possible. Après débat, nous sommes d'accord pour dire que cet environnement est vital pour nous.

🌊 L'environnement, une invention humaine

N'oublions pas ce qu'est l'environnement, c'est une invention de l'humain. L'environnement, c'est la considération de l'humain vis-à-vis de cette nature. Nous travaillons sur l'environnement. J'ai moi-même participé à un gros livre qui s'appelle : « les origines de l'environnement » ; on y précise que l'environnement est une invention de l'humain.

J'ai eu l'occasion de vous préciser que dans un corps humain, on trouve plus de bactéries que de cellules humaines. Un fantasme serait de retrouver quelque part, congelé à Paris, un tube digestif d'un bébé humain mort en 1940. En le comparant avec celui d'un bébé actuel, je vous garantis qu'il sera entièrement différent. L'évolution des bactéries dans notre corps a profondément changé sur 40 ans ; on compte 300 maladies nouvelles chez l'humain depuis 1940. N'oubliez pas les bactéries ; je dis souvent que la terre est une planète bactéries, on en est rempli. Vous, ici en Martinique ou en Guadeloupe, vous devez vous battre pour celles qui ne vivent que chez vous, sur quelques centimètres de sable sur vos plages ; prenez-les en charge !

🌊 La place de l'environnement dans le développement durable

Je rejoins les propos de Marcellin NADEAU qui dit « soit on arrive à le faire, soit c'est foutu ».

Aujourd'hui, nous commençons à avoir les prémices de l'impact du changement climatique. Il faut être de très mauvaise foi pour dire que l'homme n'est en rien responsable du changement climatique, c'est absolument clair. Plus nous mettons du temps à prendre des mesures, et plus nous allons en payer les conséquences, nous ne pouvons pas l'éviter aujourd'hui.

Sur la biodiversité, on peut agir, par conséquent, battez-vous pour cette biodiversité biologique qui est la vôtre et qui ne vit que chez vous.

L'homme est capable du pire ; il peut détruire et polluer, il peut surexploiter, il peut décimer, générer par ses actes des espèces invasives qui posent un réel problème ; on a



🌊 L'humain est capable de mettre en évidence l'aspect merveilleux de la faune dans la baie de Madang

abordé l'invasion du poisson lion. Il peut avoir un rôle sur le changement climatique, c'est le pire. Mais il est aussi capable du meilleur, c'est là que j'ai quand même de l'espoir. Les images nous montrent que l'humain est partout, qu'il est capable de mettre en évidence l'aspect merveilleux de la faune dans la baie de Madang. (cf. photos page 184)

Les laboratoires et les chercheurs mettent en évidence ces espèces et les décrivent. On connaît 2 millions d'espèces, mais il en existe au moins 15 millions ; 13 millions restent à trouver ! Depuis 10 ans, on découvre chaque année 16 000 à 18 000 espèces ; il nous faut mille ans pour continuer, on n'aura pas le temps ! On en aura perdu la moitié à la fin de ce siècle. Par conséquent, le défi lancé est très net. Le meilleur de l'homme se situe là !



■ L'humain est capable du meilleur
Dans la grotte de CHAUVET, des humains sont entrés et ont dessiné des chevaux, des lionnes, sans avoir ces animaux devant eux.

Nous avons beaucoup parlé d'utilitaire depuis deux jours (ce qui m'a un peu gêné aussi) ; il faut dire que l'humain adore des choses qui ne servent à rien ; c'est génial et c'est pour cela que l'humain est différent.

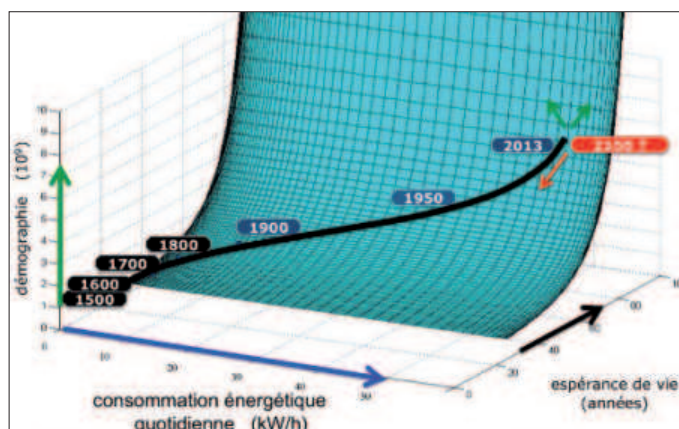
Nous avons peu parlé d'éthique, un peu de sociologie avec nos amis pêcheurs, pas assez d'économie, et pas suffisamment de philosophie. Il aurait été intéressant d'avoir un regard de philosophe sur ces journées passées ensemble.

L'environnement littoral au cœur du territoire : c'est tellement évident sur une île que je ne reviendrai pas sur ce point.

Concilier économie et environnement : c'est vital ! Encore une fois, nous devons sortir de l'économie purement capitaliste, dont le seul sens est la cupidité. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises ; nous devons passer à autre chose, changer de paradigme (même si je n'aime pas trop ce terme). Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut changer... Comment change-t-on collectivement et pour faire quoi ? Ce sont des questions fondamentales.

Diminution de l'espérance de vie

Le tableau ci-dessus met en évidence que ce qu'on croyait



■ Évolution conjointe de la démographie et de l'espérance de vie humaine selon l'énergie consommée per capita au cours des derniers siècles.

acquis pour toujours ne l'est pas. L'humain a gagné 35 ans sur un siècle ; il vit 35 ans plus vieux qu'en 1890. Aujourd'hui, la donne change. Les Russes ont perdu 16 ans d'espérance de vie sur 15 ans, les femmes américaines d'ethnie blanche ont perdu 4 mois sur 3 ans, les Japonaises ont perdu 3 mois sur deux ans ; en 2012, les Français ont perdu 3 mois d'espérance de vie. Se battre pour vivre plus vieux c'est bien, à condition de ne pas passer 15 ans sous forme Alzheimer. Tout ceci est lié et ce sont des choses qu'il faut absolument prendre en considération dans nos réflexions actuelles.

Changer ?

En 1915, un grand penseur indien tenait ces propos : « L'homme ne peut plus désormais supporter le développement gigantesque de la vie extérieure sans un changement intérieur... Si l'humanité veut survivre, une transformation radicale de la nature humaine est indispensable ». À une époque où on ne connaissait pas encore l'écologie, ce penseur disait que si l'humanité veut survivre, elle doit changer !

Les filières professionnelles

J'ai trouvé ce sujet extrêmement intéressant. Nous avons souligné combien il est difficile de passer du projet à la réalisation, surtout ici, en Martinique. J'étais un peu déçu, comme tout le monde, même s'il existe quelques exemples concrets et intéressants.

Pour répondre aux propos de Camille CHAUVET, qui considère « que les Français de l'autre côté de l'Océan viennent donner des conseils aux Martiniquais », je réponds que je ne suis pas ici pour donner des conseils. Je suis ici pour vous amener à réfléchir à des sujets sur lesquels nous avons déjà réfléchi. Si vous arriviez à vous en saisir, à les utiliser communément chez vous, les choses iraient peut-être mieux. Très clairement, aujourd'hui, nous vivons dans un système où, globalement, nous tirons tous parti des enseignements, des expériences vécues partout ailleurs.

Je présidais une conférence à l'Unesco sur le thème : « comment changer l'agriculture, quelle agriculture pour demain ? » lors de laquelle j'ai utilisé l'exemple de la chlordécone qui a

empoisonné des gens ici et qui montre de quoi l'homme est capable. Il faut savoir qu'il existe une infinité d'agricultures qui prennent des formes différentes. Je connais des communautés, en Asie du sud-est, qui ont des rendements agricoles du niveau des nôtres, qui n'utilisent aucun pesticide, aucun insecticide, sans gaspillage d'eau. Il est important d'aller voir ce qu'ils font pour tirer parti de leurs expériences. Je pense qu'il faut développer une infinité d'agricultures avec une infinie variété. Au Pérou, il pousse sept espèces de pomme de terre, 5 000 variétés différentes ; l'avenir est là.

Consommer les produits locaux est bien évidemment indispensable. Quand on sait que le fruit le plus mangé en Caraïbes, c'est la pomme, c'est hallucinant ! Je pense également qu'il faut arrêter de vouloir tout manger tout le temps ; ceci n'a aucun sens ! Quand j'étais petit, je ne mangeais pas de cerises en février !

Sur la question du tourisme, je dirais que si le tourisme est important en Martinique, il ne doit pas constituer la seule carte à jouer.

Vous avez d'autres cartes à jouer sur le territoire martiniquais. C'est à vous de décider, mais il n'est pas inintéressant d'échanger avec d'autres qui ont vécu des expériences heureuses ou malheureuses ailleurs.

S'agissant de la **valorisation des territoires**, nous avons vu des exemples extrêmement intéressants. Nous avons souligné qu'il était important de réconcilier économie et écologie. Nous devons travailler avec des économistes, mais pas n'importe lesquels. Encore une fois, je dis qu'il va falloir taxer de plus en plus toute organisation qui consiste à détruire l'écosystème ou à le surexploiter. Au contraire, nous devons valoriser les activités qui le respectent. Comme le soulignait Francis PRUCHE, « si on perd des espèces, on perd tout ». Jouons sur ce capital.

Je dois faire face, en ce moment, à deux ennemis : le déni et la triche.

Pourquoi n'y a-t-il aucune femme capable de lancer le poids aussi loin que l'Allemande de l'Est il y a 35 ans ? Pourquoi Florence Griffith Junior, la seule femme capable de courir sous 10, 5 secondes au 100 mètres, est morte à 35 ans, avec une corpulence masculine ? On peut tricher pour améliorer les performances.

Et puis, il y a ceux qui sont dans le déni, qui disent : « ce que vous dites n'est pas vrai, ce n'est pas possible ». Ils sont nombreux ceux qui contestent le tableau qui démontre que l'espérance de vie est en train de diminuer ; c'est pourtant ce que nos modèles nous démontrent.

Pour finir, je rappelle qu'en conclusion du forum BÔDLANMÈ 2, nous avons souligné qu'il était important de penser à l'inter BÔDLANMÈ et de poursuivre le travail. Je tiens à dire que j'ai pris du plaisir à participer à ce BÔDLANMÈ 3, que j'ai trouvé un peu plus grenellien que le précédent, avec une perception un peu différente. Vous continuez à avancer. Que ferez-vous entre BÔDLANMÈ 3 et peut-être BÔDLANMÈ 4 ? Comment

travaillerez-vous ? Comment vous organiserez-vous ? Comment tirerez-vous des enseignements de ces deux journées d'échange ? Je pense que vous devez faire ce travail en n'oubliant jamais que vous devez penser d'abord à vous. Pour survivre, il faut être un petit peu égoïste. Pensez à vous, pensez à votre développement, à ce que vous avez envie de faire sur votre île. 400 000 habitants sur une petite île, ce n'est quand même pas si bien que cela, même si on me dit qu'en comptant la Zone Économique Exclusive, la superficie de la Martinique passe de 1 128 kilomètres carrés à 48 768 kilomètres carrés. Tenez compte de cette réalité, et ensuite, en harmonie, en humilité, en partage et en respect, peut-être pourrez-vous accueillir plus de touristes et les faire revenir. Je vous remercie. ■■■■

Gilles BOEUF

*Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
MNHN*



Ralph MONPLAISIR

Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique

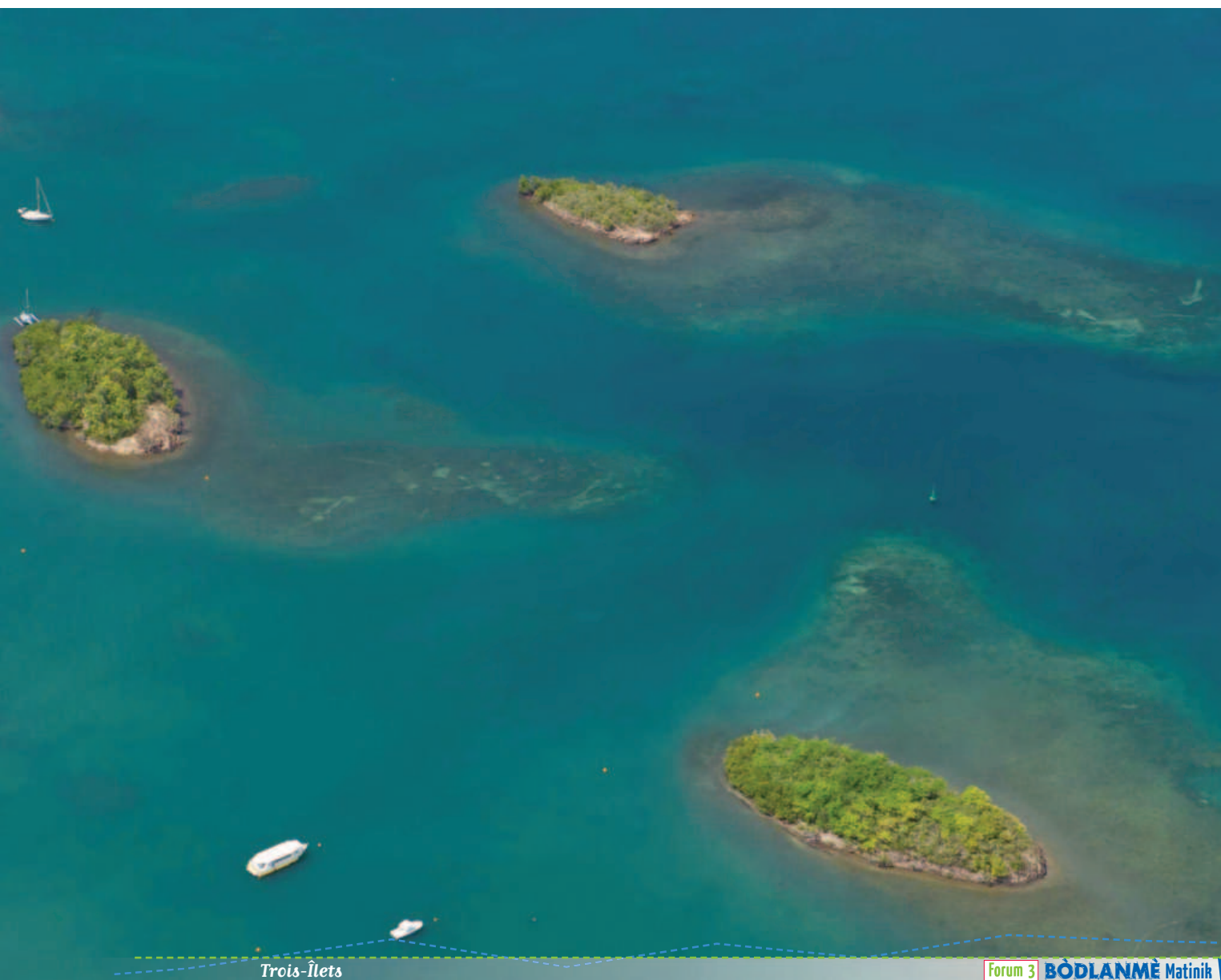
Nous arrivons au terme de ces deux journées de travail ; des personnes de qualité sont venues s'exprimer et je dois dire que ce forum BÔDLANMÈ 3 m'a vraiment fait plaisir. Je souhaite vivement remercier la Région qui nous a aidés à réaliser cette grande rencontre et qui nous aide dans tout ce que nous réalisons.

Ces forums BÔDLANMÈ semblent devenir incontournables. Les trois forums se sont tenus alors que j'étais président de l'Agence des 50 pas géométriques. Je tiens à rappeler que l'initiative en revenait à mon prédécesseur qui était à l'époque le maire du Prêcheur, Roger NADEAU, cousin de l'actuel maire Marcellin NADEAU. Vous voyez, cela reste une histoire de famille ! En tout cas, je suis arrivé et j'ai présidé le premier BÔDLANMÈ, puis le deuxième, et le troisième. Ce que je peux dire, c'est que nous sentons bien que ces forums deviennent de plus en plus pointus, de plus en plus intéressants. Nous avons de plus en plus d'audience, une notoriété qui s'accroît ; nous avons de plus en plus de gens de qualité avec des intervenants qui sont de plus en plus à l'aise sur les sujets, parce qu'ils commencent à sentir ce vers quoi nous essayons d'aller. Je tiens à remercier tous ceux qui sont intervenus ici à ce BÔDLANMÈ qui a permis des échanges cordiaux et intéressants. Nous avons vraiment senti cette prise de conscience que nous sommes une petite chose dans l'univers. Nous vivons sur cette terre dont nous avons la responsabilité, cette terre dont nous

nous plaçons à dire qu'elle est précieuse et dont nous devons prendre soin ; cette terre que nous allons laisser à ceux qui viennent après nous. Un proverbe créole dit « Paròl en bouch pa chaj », ce qui signifie : « les mots dans la bouche ne sont pas une charge » ou « se contenter de parler n'est pas un engagement ». Nous devons penser aux suivants ; si c'est facile à dire, il faut ensuite se mettre dans l'action. Il s'agit bien de ce courage dont nous avons parlé pendant ces deux jours. Nous sommes dans un monde qui change, nous sommes, qu'on le veuille ou non, dans une situation où nous devons voir les choses se passer différemment et rapidement. Je n'ai jamais oublié, lorsque j'étais étudiant à Bruxelles, ce que m'avait dit en 1968 un professeur de comptabilité. Ce dernier nous expliquait que les ordinateurs allaient devenir de plus en plus petits et de plus en plus performants. Notre monde évolue, l'humanité a connu l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du feu ; nous sommes dans l'âge de la vitesse. L'âge de la vitesse, c'est l'avion supersonique, le concorde, le TGV, mais vous n'avez encore

rien vu. L'âge de la vitesse, c'est la communication et l'information. Le monde va évoluer tellement vite qu'il faudra faire attention que ça ne dérape pas.

Après ces deux journées d'échanges, nous avons le sentiment que tout le monde prend conscience qu'il ne peut pas y avoir économie sans environnement, et environnement sans économie. Tout ça doit exister, mais dans le respect des uns des autres, car, s'il n'y a pas de respect, il n'y a rien à construire. J'espère qu'en 2015, notre quatrième BÒDLANMÈ sera aussi riche en personnalités, en compétences, en échanges. Nous avons déjà notre petite idée du thème que nous choisirons, qui, à nos yeux, sera une évolution par rapport à celui de 2008. Pour ma part, ce forum BÒDLANMÈ ne doit pas être le forum de la Martinique, il doit être le forum BÒDLANMÈ de la Caraïbe, le forum BÒDLANMÈ international. En effet, à mon sens, ce qui se dit ici n'est pas propre à nous, mais propre au monde. Je compte sur nos amis venus de tous horizons, qui, par leur qualité, par leurs contacts, par leur connaissance peuvent nous aider à internationaliser ce forum.





[En images] *Visite du Prêcheur*

Accueil des visiteurs par le service culturel de la ville du Prêcheur pour visite guidée du bourg

Samedi 8 juin 2013

Visite du Prêcheur en images



Au fil des anses : visite des anses Coulevre, Lévrier, à Voile, à Sel, Amoureux, des Galets



Déjeuner au restaurant LARI Z'ABIME



Intervenants Lexique

Intervenants

AGATHE Charles, Marin pêcheur et Vice Président du Comité Régional des Pêches et Élevage Marin de Martinique
Page 46

ARDON Philippe, Chef de service en charge de l'activité OSEO Agence Française de Développement Martinique
Pages 110, 126, 129, 143, 149, 150

ARNOUX Harry, Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe - Pages 47, 76

BACH Pascal, Institut de Recherche pour le Développement - IRD Sète
Pages 111, 149

BERARD Benoît, Enseignant Chercheur de l'Université des Antilles et de la Guyane
Pages 157, 165, 169

BERNADOTTE Teddy, Directeur de Cabinet - Ville de Baie-Mathault en Guadeloupe
Collaborateur parlementaire en charge du projet d'aménagement du littoral de Baie-Mahault
Page 92

BIGNON Jérôme, Président de la Commission Environnement de l'ANEL
Président RAMSAR France
Pages 38, 47, 177

BIRMINGHAM André, Directeur du développement du Crédit Maritime Mutuel Outre mer
Page 142

BOUGAULT Hervé, Directeur de l'Agence Française de Développement Martinique
Page 79

BOUQUETY Joachim, Maire de Grand Rivière - Martinique
Représentant Outre-mer au Conseil National du Littoral
Pages 86, 94

BOUTRIN Louis, Docteur en droit
Page 134

BOEUF Gilles, Président du Muséum National d'Histoire Naturelle MNHN
Pages 26, 47, 60, 121, 184

BRADOR Aude, Directrice de l'Écologie à l'Espace Sud - Martinique
Page 93

BRESLAU Marie-Lucie, Présidente de l'Agence des 50 pas géométriques de Guadeloupe
Pages 15, 147

CARRACEDO GONZALEZ Claudio Javier, Centre de recherche BIOECO à Cuba - Traduction assurée par Zuléma GONZALEZ
Page 75

CHÉRY Vincent - Directeur de l'Office National des Forêts - Martinique
Pages 99

CHAUVET Camille, Président de la Commission Évaluation du SAR du Conseil régional de la Martinique - CESAR
Pages 143, 148

CHOMET Daniel, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement du Conseil régional de la Martinique
Pages 18, 127, 128

CLODION Marcel, Consultant international
Pages 32, 47

CONCY Philippe, Simple observateur
Page 126

De ROECK Yann-Hervé, Directeur France Énergies Marines
Page 120

DEFOI Jeanne, Directrice de l'Office de l'Eau - Martinique
Pages 84, 94, 147

DEVAULT Damien, Responsable du pôle « Pollutions » du groupe de recherches Biosphères à l'Université des Antilles et de la Guyane
Pages 88, 95, 167

DIAZ Nicolas, Secrétaire général du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guadeloupe
Pages 116, 130

DUCHEL Patrick, Manager du Réseau TAK TAK Martinique
Pages 156, 168

DULYMOIS Robert, Responsable Urbanisme au Conseil régional de la Martinique
Page 166

EDOUARD Jean-Marc, Conseiller COFINCA
Page 147

FALGUIÈRE Jean-Claude - Chercheur IFREMER
Page 113

GARNIER Bruno
Page 129

GODEFROY Dominique, Directeur de Centre Manche mer du Nord IFREMER
Page 72

GONIER Émile, Élu membre du Comité de la Baie de Fort de France piloté par la CACEM, Adjoint au Maire de Schœlcher - Martinique
Pages 13, 174, 177

HENOCQUE Yves, Conseiller principal Politique maritime et gouvernance IFREMER (LITTOCEAN)
Pages 88, 93

JALTA Philippe, Directeur du développement au Comité Martiniquais du Tourisme
Pages 158, 165, 166

JÉRÉMIE Stéphane, Animateur du Contrat de la Baie de Fort de France piloté par la CACEM
Pages 168, 176

JORIS Aurore, Chargée de mission Littoral, plaisance, croisière ATOUT FRANCE
Page 159

Gérard JOSEPHA, Vice-président de l'École d'Apprentissage Maritime de la Martinique
Page 131

JOSEPH-MONROSE Christina, Présidente de la Commission Coopération de la Ville du Lamentin - Martinique
Page 131

LARCHER Eugène, Maire des Anses d'Arlet - Président de l'Espace Sud Martinique
Page 86

Lexique

LEGRIGEOIS Éric, Directeur DEAL Martinique
Pages 85, 95

LETRAIT Sophia, Chargée d'affaires COTRAM ASSAINISSEMENT
Pages 101, 140, 147

LOUIS-RÉGIS Henri, Président ASSAUPAMAR
Pages 87, 93

LOURY Nadia, Directrice ÉMERGENCES
Pages 46, 154, 166

MARAGNES Alain, Directeur adjoint de la Mer - Martinique
Pages 142, 149, 150

MARIE-REINE Olivier, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Martinique
Pages 123, 151

MIOSSEC Alain, Professeur émérite des Universités, Recteur d'académie honoraire
Pages 42, 96

MONPLAISIR Ralph, Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique
Pages 14, 148, 187

NADEAU Marcellin, Maire du Prêcheur, conseiller général - Martinique
Pages 161, 164, 169

NAUDIN Patrick, Sous préfet du Marin - Martinique
Page 157, 164, 167

PRÉVOST Laurent, Préfet de région - Martinique
Page 20

PRUCHE Francis, Adjoint au Maire de Senlis, Chargé du développement économique
Pages 54, 60, 141

RAPIN Jean-François,
Président d'honneur - Président de l'Association Nationale des Élus du Littoral
Pages 17, 50, 93, 107

RAVI Dolor, Direction de l'accompagnement des entreprises à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
Page 140

REYNAL Lionnel, IFREMER
Page 129

ROSEMAIN Richard
Pages 60, 97

RUIZ Gérard, Président de la Commission Coopération de l'ANEL
Pages 160, 165

SAFFACHE Pascal, Animateur - Université des Antilles et de la Guyane
Pages 13, 46, 64, 85, 89, 94, 97, 114, 120, 126, 128, 129, 140, 145, 147, 148, 150, 156, 161, 164

TOURBILLON Pascal, ASSAUPAMAR
Page 97

TOURNIER François, Pêcheur Armateur - Martinique
Pages 115, 127, 131, 151

VERNIER Jean-Louis, Directeur adjoint de la DEAL Martinique
Pages 144, 145, 149

VILLARD-MAUREL Axel, Responsable Environnement de la Mairie de Case Pilote - Martinique
Page 180

AFD Agence Française de Développement

AMP Aire Marine Protégée

ANEL Association Nationale des Élus du Littoral

APID Aménagement Portuaire d'Intérêt Départemental

ASSAUPAMAR Association pour la SAUvegarde du PATrimoine MARTiniquais

BRGM Bureau de recherches géologiques et minières

CEPF Critical Ecosystem Partnership Fund

CIRAD Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CMT Comité Martiniquais du Tourisme

CNRS Centre National de la Recherche Scientifique

CREDOC Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

DCP Dispositif de Concentration de Poissons

DEAL Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DFID Department for International Development
- Équivalent en Grande Bretagne de l'AFD
- Agence Française de Développement

DPM Domaine Public Maritime

EMR Énergies Marines Renouvelables

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

FEDER Fonds Européen de Développement Régional

FFEM Fonds Français pour l'Environnement Mondial

GICAN Groupement des Industries de la Construction Navale

IFREMER Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

INPI Institut National de la Propriété Industrielle

INSERM Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

IPBES Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

IRD Institut de recherche pour le Développement

ODE Office de l'Eau

OME Organisation Mondiale pour l'Environnement

ONF Office National des Forêts

ONG Organisation Non Gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

Pays ACP Afrique, Caraïbes, Pacifique

PCP Politique Commune de la Pêche

PIB Produit Intérieur Brut

PLU Plan Local d'Urbanisme

PNRM Parc Naturel Régional de la Martinique

PPRM Plan de Prévention des Risques Majeurs

SARL Société à Responsabilité Limitée

SCI Société Civile Immobilière

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

SMVM Schéma de Mise en Valeur de la Mer

UAG Université des Antilles et de la Guyane

UGTG Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

ZEE Zone Économique Exclusive







12-14 Avenue Louis Domergue - Immeuble le Trident - 4^{ème} Etage - Montgérald - 97200 Fort de France
Tél : 0596 42 65 20 - Fax : 0596 39 78 37 - www.agence50pas972.org - Email : contact@50pas972.com